



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE DE METZ
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Bernard MEDDAHI

LA MOSELLE ET L'ALLEMAGNE

1945 - 1951

Tome 2

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE - METZ	
N° inv.	1979035L
Cote	LIM3 79/4
Loc	Magasin

Mention Bien

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE METZ	
N° inv.	51446
N° de cat.	TH 9 II

Thèse de doctorat de III^{ème} cycle
Directeur M. Raymond POIDEVIN

1979

TROISIEME PARTIE

LA MOSELLE FACE AU PROBLEME ALLEMAND 1945 - 1951



Données générales sur le problème allemand.

Le 8 Mai 1945, le troisième Reich capitule. Que va devenir l'Allemagne ? Quelle place peut-elle encore espérer occuper en Europe et dans le monde ?

Les Alliés qui y assument l'autorité suprême, ne veulent tout d'abord que d'une Allemagne réduite à l'état de colonie agricole (1). Décapitée politiquement, elle n'aura, au point de vue économique, que les moyens nécessaires à sa stricte survie.

La Conférence qui se tient à Potsdam du 17 Juillet au 2 Août 1945, et à laquelle la France n'est pas conviée, va dans ce sens (2). Cinq points sont au programme (3) :

- le développement de la future Allemagne
 - la date à laquelle l'Allemagne pourra posséder un organisme central représentatif
 - le projet de fixation des frontières de l'Allemagne
 - le nombre des usines allemandes à démanteler
 - et - l'organisation de l'information en Allemagne
- Les accords de Potsdam satisfont entièrement l'opinion publique

mosellane :

"L'Allemagne ne sera plus qu'un pays agricole" (4)

"C'est un terrible coup sur la nuque que l'Allemagne vient de recevoir à Potsdam"

"C'est un terrible dressage"

...

(1) Henry MORGENTHAU Junior "L'Allemagne est notre problème" PLON 1947. Le plan MORGENTHAU, préconise le démantèlement des usines allemandes, afin d'éviter de donner à ce pays les moyens de nuire à la paix.

(2) André PIETTRE : "L'économie allemande contemporaine (Allemagne occidentale) 1945-1952" Paris 1952.

(3) Le LORRAIN du 17 Juillet 1945.

(4) Le LORRAIN du 2 Août 1945.

"Tout ce qu'on a dit sur les réparations s'efface devant le fait que chacune des puissances occupantes est maintenant en droit de se servir dans sa propre zone d'occupation. Pouvons-nous espérer que cela signifiera pour nous la récupération de quatre années de pillage grâce à la Sarre, au Palatinat et au Pays de Bade. Il faut le penser ...!!" (5)

L'Allemagne est divisée en quatre zones. Chaque puissance occupante est responsable de la gestion de sa propre zone, et son propre budget doit supporter le déficit de la balance des comptes de son secteur. Un Conseil de Contrôle Interallié, formé des quatre commandants en chef, s'occupe des questions concernant l'ensemble de l'Allemagne. Ses décisions doivent être prises à l'unanimité. Secondé par un Comité Permanent de Coordination, il entre en fonction le 30 Avril 1945 à Berlin, qui jouit d'un statut spécial (6).

La Zone Française d'Occupation (Z.F.O.) comprend :

- au Nord : la Sarre, le Palatinat, une grande partie de la Rhénanie et du Pays de Hesse-Nassau.
- au Sud : les provinces de Bade, Wurtemberg et Sigmaringen avec en outre une partie du Gross Berlin.
- une quatrième subdivision se trouve en Autriche, qui comporte une partie du Vorarlberg, du Tyrol et un secteur de Vienne.

Le Général KOENIG, commandant en chef, est assisté de trois collaborateurs respectivement délégué permanent à la Commission Interalliée de Coordination, chargé de l'administration, et commandant des troupes. Ce sont les Français qui nomment les responsables locaux allemands (7) et en Juillet 1945 les troupes françaises prennent possession de leur zone (8).

Cette politique d'autarcie zonale ne peut faire oublier la désastreuse situation matérielle dans laquelle se trouve l'Allemagne entière. L'ancien IIIème Reich est réduit d'un quart de sa surface par l'accord de Potsdam

...

(5) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 4 Août 1945.

(6) Le LORRAIN du 7 Juin 1945.

(7) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Août 1945.

(8) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 juillet 1945.

qui prévoit la cession définitive de la Prusse Orientale (12.113 km², 1,1 million d'habitants - chiffre de 1937) à l'U.R.S.S. et la remise provisoire à l'administration polonaise des territoires situés à l'Est de la ligne Oder-Neisse (102.853 km² et 9,5 millions d'habitants - 1937). De plus, le recensement des pertes en vies humaines nous livre le chiffre effarant de 5,7 millions de morts auquel il faut ajouter 2 millions d'invalides et une masse que l'on estime entre 2,5 et 5 millions de prisonniers retenus à l'étranger.

Cependant, l'afflux des réfugiés (9) déséquilibre la balance démographique des zones occidentales dans un sens qui semble paradoxal. Le recensement du 29 Octobre 1946 révèle un croît de population de 5 millions d'habitants pour les zones occidentales. La population allemande dépasse la population française par son nombre, 43.705.800 Allemands pour 39.830.000 Français (recensement du 10 Mars 1946), et par sa densité 160 à 182 habitants au km², 75 seulement en France. Le danger que représente la surpopulation allemande inquiète les dirigeants politiques français, d'autant plus que la frontière orientale de l'Allemagne s'étant déjà déplacée vers l'Ouest, c'est le centre de gravité du pays qui s'est rapproché de la France. De ce fait, arguant de sa non-participation à la Conférence de Potsdam, la France n'envisage d'accueillir que peu de réfugiés dans ses territoires ; mais 250.000 Allemands sont néanmoins renvoyés de la zone américaine vers la Z.F.O. Le problème est délicat et comme aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée, la répartition entre les quatre zones se fait en tenant compte de la situation alimentaire de chacune (10).

...

(9) André PIETTRE (op. cit.) nous donne une définition exacte des deux catégories de réfugiés. Par "réfugiés légaux" (Ausgewiesene) on entend les populations allemandes chassées de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Hongrie. Ainsi, 5,5 millions de Prussiens sont expulsés des territoires cédés à l'Est de la ligne Oder-Neisse, de même que 1,5 millions de Sudètes. Les réfugiés illégaux (Flüchtlinge) sont des transfuges de la zone soviétique. En Septembre 1950, l'Allemagne Occidentale compte un réfugié pour cinq habitants. Ce déferlement (9.893.000 personnes au total) s'est surtout produit entre 1945 et 1946. Il convient d'ajouter à la population allemande, les personnes déplacées qui se trouvaient en Allemagne à la fin de la guerre et qui refusent d'être rapatriées dans leur pays d'origine. Leur nombre s'élève à 684.600 au recensement du 29 Octobre 1946.

(10) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 9 Décembre 1945.

Le déséquilibre démographique, encore accentué par la proportion des vieillards et des femmes, bien plus nombreux que les hommes actifs, s'accompagne d'un déséquilibre social renforcé par l'écroulement catastrophique de l'économie. La guerre aérienne a causé à l'industrie allemande des dégâts considérables, 95 % des fabriques de caoutchouc synthétique et 70 % des fabriques de pneumatiques ont été complètement détruites (11). L'industrie lourde est moins endommagée et les mines de charbon peuvent être remises en exploitation rapidement. Mais les moyens de communications sont très sérieusement touchés et les villes atteintes dans une forte proportion. La vie quotidienne des Allemands est devenue très difficile, surtout en Z.F.O., la plus pauvre, et à Berlin. En Z.F.O., un civil a droit à 20 grammes de matières grasses par semaine, 100 grammes de viande et 750 grammes de pain. Un quart de litre de lait est distribué quotidiennement aux enfants de moins de cinq ans. Les files d'attente sont interminables devant tous les magasins, et il n'y a plus de vie commerciale en dehors de ce qui concerne l'alimentation (12). Berlin est en ruines (13), les Allemands y vivent à cinq par pièce. Le métro sent les produits désinfectants et la chair décomposée : il y a encore 100.000 cadavres sous les décombres.

L'opinion publique mosellane n'envisage pas le redressement politique et matériel de l'Allemagne, mais, paradoxalement, l'établissement de relations économiques avec la Z.F.O. est ardemment souhaité. Robert SCHUMAN insiste sur l'importance primordiale, pour la reprise économique en Moselle, de la restitution des biens spoliés et de l'instauration de relations économiques avec les territoires de la rive gauche du Rhin : Sarre et Palatinat (14). Il s'intéresse vivement aux possibilités qu'offrent ces pays de fournir à la Moselle le matériel nécessaire à sa reconstruction. En outre, les déplacements devenant plus fréquents, les formalités d'entrée en Allemagne doivent être facilitées (14).

...

(11) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 1er Août 1945.

(12) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 23 Juillet 1945.

(13) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Août 1945. "Sur les routes d'Allemagne 1945" par Jean BRADLEY.

(14) Conseil Général 3 Novembre 1945. Voeu n° 113 concernant les facilités de circulation vers l'Allemagne.

Nous le voyons, pour l'opinion mosellane, les relations commerciales sont unilatérales et doivent avant tout profiter à la Moselle. Il s'agit au premier chef, de ne pas faire de cadeaux aux Allemands dont l'état d'esprit ne donne pas encore toute satisfaction.

Aussi, plusieurs articles sont-ils consacrés à ce thème. En Z.F.O., il est assez facile pour l'occupant de faire connaissance avec les Allemands, mais il reste difficile de les connaître vraiment : "L'Allemand est aujourd'hui d'une platitude telle qu'un étranger non averti en arriverait à se demander pourquoi on fait la guerre à de si braves gens" (15). L'impression générale recueillie tout juste après la guerre, est que les Allemands n'ont plus d'idées politiques et que tous renient le nazisme : "ils se savent coupables et s'attendent aux pires calamités avec résignation" (16).

La réalité n'est plus telle en 1946 et l'opinion publique d'affirmer alors, que les nazis ne regrettent pas d'avoir déclaré la guerre mais de l'avoir perdue (16). L'Allemand a changé d'attitude. Il est persuadé du fait que les Alliés lui doivent quelque chose, et qu'ils sont là pour l'aider à se nourrir, à se vêtir et à reconstruire son pays. Ceci provoque en Moselle la crainte du développement d'un esprit de revanche outre-Rhin, que les faits semblent d'ailleurs justifier : "Le bourgmestre et la population du village de Hochstahl, près de Bayreuth, attaquent sept délégués français", titre avec émoi la presse messine entière (17). D'autres événements font à leur tour la "une" des journaux mosellans :

"Troubles dans la Ruhr" (18)

"A Düsseldorf, les voitures de l'armée britannique sont lapidées et renversées par la foule"

"500.000 ouvriers font grève à Düsseldorf"

"Grève des mineurs dans la Ruhr" (19)

"Grève générale dans la Ruhr" (20)

...

(15) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 2 Juin 1945.

(16) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 28 Mars 1946.

(17) La presse messine entière du 9 Juillet 1946.

(18) La presse messine entière du 29 Mars 1946.

(19) La presse messine entière du 2 Avril 1946.

(20) La presse messine entière du 3 au 7 Avril 1946.

L'Allemagne relève la tête et la Moselle réagit, affirmant que les Allemands n'ont pas changé, que leurs sentiments démocratiques sont une façade et que le nationalisme, resté intact, forme le fond de la mentalité du peuple (21) : "Chez lui, le national-socialisme n'est pas mort, il se porte mieux que jamais". Certes, la victoire de la démocratie a fortement impressionné tous les Allemands, mais "c'est un trait immuable de la mentalité allemande d'admirer ce qui donne la puissance et la force". De plus, l'Allemand passe pour un hypocrite, il faut s'en méfier. Pour lors, l'occupant français est bien vu par les Allemands mais méfiance ! "Il arrive souvent que l'Allemand bon enfant, qui parle un français impeccable avec vous et accepte une cigarette avec une profonde reconnaissance, soit le même qui s'occupe des dépôts d'armes clandestins ou qui, dans quelque coin de la Forêt Noire, retrouve d'autres Allemands avec qui il peut échanger des "Heil Hitler" et claquer des talons en chœur, comme au bon vieux temps du grand Reich" (21).

Le Docteur SCHUMACHER, dirigeant du mouvement socialiste, devient rapidement la "bête noire" de la presse mosellane ; et Georges BOURSON (22) s'inquiète du discours du "Candidat Führer SCHUMACHER" qui réclame, outre le maintien de l'unité territoriale allemande, le rattachement de la Sarre et d'une partie de la Lorraine.

H. GODMARD (23) dénonce le discours prononcé par le "bon docteur SCHUMACHER" et l'accuse de vouloir réveiller l'instinct guerrier des Allemands lorsqu'il s'écrie : "Notre potentiel de guerre est constitué par nos 70 Millions d'Allemands, par notre puissance de travail qu'aucune force au monde ne pourra nous enlever". (23)

Les déclarations de bonne volonté des autres chefs politiques allemands ne sont ni prises en considération, ni commentées par la presse mosellane. Ainsi, lorsqu'au Landtag de Düsseldorf, le nouveau premier ministre du Land de Rhénanie Westphalie déclare "qu'aucun mouvement de résistance luttant contre la dictature n'a consenti de sacrifices tels que ceux du peuple allemand sous le régime hitlérien" et que "le peuple allemand est prêt à répa-

...

(21) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 3 au 7 Décembre 1946. Série non signée : "Au pays des maisons sans toit".

(22) Le MESSIN du 7 Février 1947.

(23) Le MESSIN des 9 et 10 Février 1947.

rer les dommages infligés aux autres peuples par le régime hitlérien", aucune voix ne s'élève pour apprécier ces paroles de bonne volonté. Mais lorsque le même orateur affirme que "les efforts pour créer un climat de confiance nécessaire à l'Europe seraient dangereusement compromis par toute cession de territoire allemand, notamment dans la région de la Rhénanie" et qu'il demande un ravitaillement suffisant, la libération de tous les prisonniers de guerre allemands et le rétablissement rapide de l'unité politique et économique du Reich, l'opinion mosellane crie à la renaissance du nazisme (24). Elle ne croit pas en la "dénazification". Déjà, l'idée de confier les rênes de l'Allemagne nouvelle à des Allemands est mal acceptée en Moselle. Où trouver des opposants au régime nazi ? Il n'est guère, pense-t-on, que les anciens pensionnaires des camps de concentration allemands, "ceux-là ont donné la preuve irrécusable de leur sincérité politique, de leur loyauté et de leur courage" (25).

D'autre part, la "dénazification" ne semble pas être menée avec tout le sérieux escompté. En zone américaine, le gouvernement militaire, débordé, a établi un nouveau système de contrôle. Chaque cas sera étudié par un officier américain et par un procureur public allemand. Si l'officier américain n'accepte pas le jugement rendu, l'affaire est portée devant le tribunal allemand. Certes, le gouvernement militaire se réserve le droit de donner son avis à propos de tous les jugements rendus, mais la trame du contrôle demeure trop lâche pour que celui-ci puisse être efficace (26).

Enfin, le procès de Nuremberg, qui s'est ouvert le 20 Juillet 1945, ne satisfait guère les Mosellans, bien que la question de la germanisation de la Lorraine n'y ait pas été oubliée (27). Ce procès passionne l'opinion à son début, mais comme il traîne en longueur, les Lorrains se lassent (28).

...

(24) Le LORRAIN du 19 Juin 1947.

(25) Le MESSIN des 16 et 17 Février 1947, article de André MOCIBLON.

(26) Le LORRAIN du 2 Décembre 1946.

(27) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 9 Décembre 1946.

(28) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 3 Octobre 1946. Article de Charles HENRY.

La "dénazification" ne fait pas disparaître la méfiance de la Moselle à l'égard de l'Allemagne renaissante.

Elle craint le retour offensif du pangermanisme qui l'a profondément affectée et demande que des mesures soient prises pour faire face à l'inquiétant réveil des nazis. Sa peur viscérale de tout ce qui est allemand lui fait adopter une position de repli, à la recherche de la sécurité.

Son intransigeance dans la défense des thèses françaises sur l'Allemagne et sa méfiance face au redressement politique et économique de l'ancien ennemi, peuvent laisser sceptique quant à son rapprochement avec la R.F.A. au moment de l'avènement du plan SCHUMAN. Le réarmement de l'Allemagne, et plus encore le problème de la canalisation de la Moselle, serviront toutefois de test de bonne ou de mauvaise volonté, préalable à une reprise des relations entre les deux pays.



A. LA MEFIANCE A L'EGARD DE L'ALLEMAGNE

Chapitre Premier

La Moselle réclame une politique dure vis-à-vis de l'Allemagne.

I. Réactions à la suite de la politique allemande des Alliés Occidentaux : la défense des thèses françaises.

1. Les thèses françaises.

Bien qu'elle n'ait pas participé à la Conférence de Potsdam, la France approuve les décisions concernant l'affaiblissement de l'Allemagne qui y ont été prises. L'Allemagne doit rester politiquement décapitée et ne pas renaître au plan économique.

Pour parvenir à ce résultat, il faut d'abord détruire le potentiel de guerre allemand, démonter les usines suréquipées et ne laisser au peuple allemand que "des ressources suffisantes pour lui permettre de subsister sans assistance extérieure" (29) ainsi que l'équipement industriel nécessaire pour faire face aux réparations des dommages causés à ses adversaires. Ce problème des réparations préoccupe l'opinion publique en Moselle. L'Allemagne paiera-t-elle ? On craint de revenir à la situation de l'entre-deux-guerres.

Au point de vue politique, la garantie de la sécurité française réside dans le démembrement du Reich. La France ne veut plus d'un gouvernement central en Allemagne (30). Les territoires de la rive gauche du Rhin devront lui être retirés, et le fleuve internationalisé. "Les

...

(29) Accords de Potsdam du 2 Août 1945. Chapitre 3 B. : principes économiques.

(30) Notes documentaires et Etudes N° 582 du 27 Mars 1947. Documents français relatifs à l'Allemagne. Août 1945 - Décembre 1946. Mémoire remis le 7 Août 1945 par le Ministre des Affaires Etrangères de la France aux ambassadeurs des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S.

projets français sont essentiellement dominés par des préoccupations de sécurité". "L'Allemagne doit être privée d'une manière définitive du potentiel de guerre que représentent l'industrie et les réserves en matières premières de la région rhéno-westphalienne, cette région ne doit plus constituer une zone de passage, un arsenal ni une base de départ" (31).

La séparation de la Ruhr, de la Rhénanie et de la Sarre du reste de l'Allemagne devra être définitive. "La Ruhr doit être traitée comme une entité politique indépendante de l'Allemagne, soumise à un régime tant politique qu'économique, d'internationalisation" (32). L'administration locale pourra ainsi être remise aux mains de la population. Une force internationale devra stationner sur le territoire et les mines et les industries les plus importantes seront internationalisées. Un cordon douanier devra s'établir entre la Ruhr et l'Allemagne.

La Rhénanie sera également séparée du reste de l'Allemagne et pourvue d'un contingent militaire en stationnement permanent (32).

La Sarre sera "incluse dans le régime douanier et monétaire français" (32). Ses mines redeviendront propriété de l'Etat français.

Les thèses gaulliennes sont unanimement plébiscitées en Moselle. En 1946, les communistes mosellans expriment des vœux similaires à ceux des gaullistes (33).

...

(31) Cf. Note précédente - Mémoire du 14 Septembre 1945 remis par la délégation française au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

(32) Cf. Note précédente - Mémoire du 25 Avril 1945 remis au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères par la délégation française.

(33) Le PATRIOTE MOSELLAN des 28 Juillet et 4 Août 1946.

2. Les désillusions mosellanes.

Elles prennent corps dès 1945 lorsque Washington considère que la Rhénanie et la Ruhr font partie intégrante de l'Allemagne et envisage que celle-ci possèdera, vers 1950, une économie équilibrée et reprendra sa place dans le concert des nations, "Les Etats-Unis ne veulent pas être obligés de nourrir éternellement l'Allemagne" (34).

Les autorités britanniques suivent naturellement la même voie, et, pour les mêmes raisons, veulent internationaliser l'économie d'une Ruhr maintenue dans le cadre de l'Allemagne (35).

Les positions des Soviétiques, favorables à l'unité économique et politique de l'Allemagne pour y faciliter l'introduction du communisme, n'ont pas changé.

Très vite donc, les Mosellans constatent que les Alliés n'adopteront pas les thèses françaises sur l'Allemagne (36).

Pourtant la participation officielle de la France à la Conférence de Londres, ouverte le 11 Septembre 1945 (37) - première réunion internationale où se joue le sort de l'Allemagne et à laquelle la France est conviée - réjouit l'opinion mosellane qui soutient inconditionnellement les exigences françaises et envisage même avec optimisme le ralliement de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas, de l'Angleterre et de l'Italie à ces thèses (38). L'heure est encore à l'optimisme. STALINE n'a-t-il pas affirmé : "La Ruhr doit être enlevée à l'Allemagne" (36) et MORGENTHAU ministre des Finances des U.S.A. surenchérit : "Il faut que ce soit les peuples qui ont souffert de l'Allemagne qui la gouvernent. Je voudrais voir tous les Allemands quitter la Sarre et la Ruhr" (39). Toutes

...

(34) Le LORRAIN du 13 Décembre 1945.

(35) Le LORRAIN du 21 Décembre 1945.

(36) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 6 Décembre 1945.

(37) Le LORRAIN du 12 Septembre 1945.

(38) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 12 Septembre 1945.

(39) Le MESSIN du 2 Octobre 1945.

les illusions sont permises, mais l'opinion de cet "Américain clair-
yant" (39) ne sera pas suivie. La Conférence de Londres se termine le
2 Octobre 1945 sur un fiasco qui toutefois ne décourage pas les Mosel-
lans : "Un monde est à refaire, un monde qui aspire à une longue paix"
(...), "L'échec de Londres ne nous engage pas dans une impasse" (40).

En 1945, pour la Moselle, le problème allemand est simple.
Afin de défendre ses thèses légitimes, la France doit se montrer "forte
et capable dans le maintien d'une politique vigilante de sécurité en face
de l'Allemagne" (41). L'évolution de la situation internationale, la crise
naissante entre les Soviétiques et les Occidentaux, l'échec des conféren-
ces qui se succèdent, ne vont nullement décourager les Mosellans qui
appuient ce qu'ils tiennent pour juste : les thèses françaises, les thèses
"du bon sens" (42). D'ailleurs, les Allemands eux-mêmes ne sont pas
favorables à la centralisation de leur pays. Le retour "aux Allemagnes"
est désiré par la majorité des habitants des Etats germaniques qui redou-
tent la centralisation, "instrument de l'oppression prussienne" (43).

Unie, l'Allemagne est toujours susceptible de succomber à une
autre crise de folie pangermanique, "c'est le danger constant que tout le
monde connaît et redoute, c'est l'obligation d'une surveillance stricte et
de tous les instants, si l'on veut éviter une nouvelle explosion à plus ou
moins longue échéance" (44).

L'opinion publique rejette les théories des détracteurs. Ainsi,
le discours de Salomon GRUMBACH, leader socialiste alsacien, à Ham-
bourg, qui se prononce contre le démembrement politique de l'Allemagne,

...

(40) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 4 Octobre 1945.

(41) Le LORRAIN du 21 Octobre 1945.

(42) Le MESSIN du 9 Mai 1946. Article de Georges BOURSON.

(43) Le MESSIN du 25 Août 1946.

(44) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Mai 1946.

est critiqué, ou purement et simplement ignoré par certains (45). Par contre, on fait une large place aux déclarations des partisans, telle la conférence de presse du Général KOENIG (46) : "J'ai l'impression qu'on s'apprête à recommencer dans d'autres zones d'occupation, les mêmes erreurs que celles qui ont été commises après l'autre guerre". "Les Allemands qui veulent revenir à une unité du Reich à brève ou lointaine échéance, sont des pangermanistes et non des démocrates, même s'ils sont de bonne foi". "Le problème essentiel c'est d'éduquer les Allemands qui ne l'ont jamais été depuis cent cinquante ans. Il faut leur faire perdre leur mentalité prussienne et militariste, et, pour cela, il faudra prendre les enfants dès leur plus jeune âge et leur donner des principes d'éducation démocratiques qui sont encore bien loin de leur tempérament" (46).

A la Chambre, la Moselle exprime son opinion (47) : "Ni sentimentalité, ni faiblesse ne doivent actuellement conditionner notre politique vis-à-vis de l'Allemagne. Il faut lui faire payer tout ce qu'elle a fait souffrir aux peuples voisins".

La France pourra faire entendre sa voix à la Conférence des Quatre qui s'ouvre au Palais du Luxembourg à Paris le 16 Juin 1946, après avoir été ajournée le 16 Mai sans accord à propos de l'Allemagne (48). La crise entre les Soviétiques et les Occidentaux n'est certes pas faite pour arranger les choses et l'Allemagne est devenue le champ de manoeuvres privilégié de la diplomatie des grandes puissances. Les soviétiques prônent l'idée de l'unité politique tout en empêchant l'accès à leur zone, et les Anglo-américains souhaitent l'unité économique de l'Allemagne. La Conférence de Paris se termine le 12 Juillet 1946 sans qu'une solution acceptable au problème allemand ait été trouvée (49). C'est l'impasse.

...

-
- (45) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Août 1946 le critique ; les autres journaux l'ignorent.
 - (46) Le presse messine entière du 11 Décembre 1946.
 - (47) J.O. Assemblée Nationale Constituante du 15 Janvier 1946.
 - (48) Les deux Conférences précédentes à Moscou et à Londres en 1945, n'ont donné aucun résultat. La problème allemand n'y a même pas été abordé.
 - (49) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 25 Juillet 1946. Article de Charles HENRY. Cf. aussi LE MESSIN du 25 Août 1946.

L'opinion mosellane manifeste son mécontentement et son inquiétude : "Oubliant que c'est le sang français qui, depuis trente ans, a payé les nonchalances et les erreurs anglaises et américaines, oubliant nos souffrances actuelles comme notre long martyr de 1940 à 1945, les trois Grands veulent, cette fois, fondre la paix sans se soucier de nous" (50).

Le discours du Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères des Etats-Unis, BYRNES à Stuttgart le 6 Septembre 1946, provoque la colère des Mosellans. Celui-ci définit la politique des Etats-Unis vis-à-vis de l'Allemagne, accepte les revendications de la France mais lui propose un marché : "Naturellement, si le territoire de la Sarre est intégré à la France, celle-ci devra réviser ses demandes de réparations formulées à l'égard de l'Allemagne" (51). Voilà une proposition inacceptable pour la France (52), et la Moselle est choquée de voir BYRNES exposer ce que sera la politique allemande des Etats-Unis dans une ville allemande : "Que de tact pour un peuple vaincu" (53).

"Quelles preuves les Allemands nous ont-ils données de leurs sentiments démocratiques sincères".

"Les U.S.A. sont pressés de mettre fin à une occupation qui leur coûte cher".

"L'Allemagne a tout à gagner de cette course à la surenchère qui semble la préoccupation des grands de ce monde".

"Mais la France n'oublie pas qu'elle demeure, même au siècle de la bombe atomique, la voisine immédiate d'un pays qui l'a envahie trois fois en 70 ans" (53).

La politique américaine est fortement contestée. La voie que BYRNES veut lui faire suivre est "une voie qui ressemble étrangement à celle que prit la diplomatie wilsonienne vers 1920". L'Allemagne devient un pion américain dans la lutte contre l'U.R.S.S., et comme on ne

...

(50) Le MESSIN du 9 Mai 1946. Article de Georges BOURSON.

(51) Le LORRAIN du 7 Septembre 1945.

(52) L'HUMANITE D'ALSACE LORRAINE du 7 Septembre 1945.

(53) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 7 Septembre 1945. Article de Charles HENRY.

laisse pas un allié sans armes, G. BOURSON pense qu'on peut "donner à l'Allemagne dix à quinze ans, peut-être moins, pour se relever économiquement, politiquement et militairement" (54), alors que "les Français se sont battus pour régler une fois pour toutes le sort de l'Allemagne, en tant que nation militariste, impérialiste et pangermaniste" (54).

Dans une déclaration à Paris le 3 Octobre 1946 (55), BYRNES se fait rassurant : "Les Américains ont préparé un projet de traité visant à assurer pendant quarante ans le désarmement et la démilitarisation de l'Allemagne. La Ruhr ne pourra jamais devenir l'arsenal de l'Allemagne". "Nous voulons une Allemagne pacifique, démocratique et désarmée, qui respectera les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous ses habitants, qui ne constituera pas une menace pour la sécurité de ses voisins" (55).

En 1947, l'approche de la Conférence de Moscou fait renaître l'espoir d'une réconciliation entre les deux blocs. Le problème allemand va y être abordé. Pourtant, le thème de la sécurité de la France qui passe par le détachement de la rive gauche du Rhin du reste de l'Allemagne, ne recueille aucun écho favorable auprès des responsables politiques allemands qui pensent même présenter leur propre plan (56). Jakob KAISER, chef des démocrates-chrétiens, et le Docteur SCHUMACHER, chef de la social-démocratie veulent obtenir une organisation du pays en Etats autonomes, aux gouvernements particuliers et aux pouvoirs assez étendus, mais réclament en sus un gouvernement central coordinateur et un Parlement (56). Pour l'opinion mosellane, la Conférence de Moscou est celle de la dernière chance de défendre les thèses de la sécurité. Le journaliste G. BOURSON affirme que si cette conférence donne aussi

...

(54) Le MESSIN du 22 Septembre 1946. Article de Georges BOURSON.

(55) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 4 Octobre 1946.

(56) Le LORRAIN du 6 Février 1947. Article de Paul DURAND "Choses d'Allemagne".

peu de résultats que les précédentes, la sécurité de la France est doublement menacée ; d'une part par les Allemands, d'autre part par les Russes qui ne sont qu'à 250 km du Rhin : "Confondant en un seul danger celui d'un relèvement politico-militaire du Reich et celui d'une agression éventuelle de la Russie Soviétique, nous pensons qu'il serait bon d'inclure dans l'organisation politique et économique, qui, un jour, sous un titre ou sous un autre, réglerait les différentes activités des pays libres du continent européen, l'Allemagne du Sud, celle qui donna un GOETHE et tant d'autres génies promis à l'immortalité ; cette Allemagne occidentale et méridionale si différente de la Prusse, opposée même de toutes ses fibres à l'emprise des riverains de la Baltique" (57).

Les communistes mosellans espèrent que cette conférence résoudra le problème allemand. Ainsi, KAUFMAN reconnaît qu'un règlement juste de cette question représente la garantie d'une paix durable (58). Eux-aussi recherchent la sécurité : "On retrouve aujourd'hui les erreurs qui ont provoqué la guerre de 1940 : le relèvement de l'Allemagne avant celui de ses victimes. Dans notre bassin lorrain, 18 hauts fourneaux sur 48 sont allumés alors que ceux de l'Allemagne se rallument les uns après les autres. Les réparations sont insignifiantes, nous avons récupéré l'équivalent de 2 milliards alors que la guerre nous en a coûté 7.800" (58).

3. Un ultime espoir pour l'opinion mosellane : Les "conférences de la dernière chance".

La Conférence des quatre à Moscou s'ouvre le 9 Mars 1947 (59) dans une atmosphère fortement teintée de scepticisme (60). Le problème allemand y est abordé de biais et l'élaboration du traité de paix avec

...

(57) Le MESSIN du 13 Février 1947. Article de G. BOURSON "L'Allemagne et la crise de l'Europe".

(58) Le PATRIOTE MOSELLAN du 8 Mars 1947.

(59) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Mars 1947.

(60) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 15 Mars 1947.

l'Allemagne – but de cette rencontre internationale – est remise à une date ultérieure. La tension entre les U.S.A. et l'U.R.S.S. n'est pas même atténuée et la diplomatie soviétique, soucieuse de maintenir les positions acquises, s'engage contre les diplomates américains, dans une lutte d'endurance. L'Allemagne devient l'enjeu des deux grandes puissances mondiales (61).

Par ailleurs, un désaccord portant sur le problème des réparations naît entre les Anglais et les Français. Les Anglais pensent, pour que l'Allemagne puisse payer, lui laisser rétablir son industrie. Pour les Lorrains, "c'est l'erreur de 1919 qui recommence" (62).

La France veut obtenir des réparations, mais met en avant le problème de sa sécurité. D'après elle, il faut limiter la capacité de production de l'Allemagne et restreindre son potentiel industriel : "Chez elle, les deux ne font qu'un : industrie et guerre. Son désarmement militaire doit aller de pair avec le désarmement de son industrie lourde" (62). Sans être diamétralement opposées, ces deux thèses sont difficilement conciliables. André MOCIBLON ne dissimule pas son pessimisme : "Il ne faut pas nous cacher que nous aurons bien de la peine à faire triompher notre thèse qui est cependant celle de l'évidence et du bon sens" (62). "Les Anglais et les Américains voient le problème sous un aspect tout à fait différent du nôtre (...) Pour eux, la guerre doit d'abord payer" (62). "La Russie accepte bien de limiter l'industrie de l'Allemagne mais elle tient absolument à ce qu'on respecte son unité politique, ce qui est un danger beaucoup plus grave encore pour notre sécurité que le maintien de son unité économique" (62).

Moscou est un échec à la suite duquel les Anglo-Saxons envisagent une fusion politique de leurs deux zones (61).

La Moselle cependant s'obstine : "Il est impossible que la France ne finisse par faire entendre le langage de la raison à ses alliés et la raison dit que l'Allemagne doit être morcelée pour notre sécurité durable"(63).

...

(61) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 26 Avril 1947.

(62) Le MESSIN du 23 Mars 1947. Article d'André MOCIBLON.

(63) Le MESSIN du 19 Mars 1957. Article d'André MOCIBLON.

Soutenu par l'opinion publique française, BIDAULT place le problème allemand en priorité sur la scène internationale : "Le problème allemand est le problème clé du monde" (64), et la chance semble lui sourire car, dans un de ses discours (65), BEVIN défend la thèse française sur l'Allemagne et MARSHALL affirme qu'il n'y aura pas de décision concernant l'Allemagne sans l'avis de la France (66). Finalement RAMADIER, dans un discours à Perpignan conclut : "La renaissance allemande ne peut venir qu'après la nôtre" (67).

Toutefois, malgré ces affirmations tranchées, il semble que l'échec de la Conférence de Moscou ait sérieusement entamé les illusions françaises, car, selon une déclaration de Georges BIDAULT, "Si les quatre échouent à la prochaine conférence, à Londres, la France reconsidérera sa politique allemande" (68). On comprend toute la portée d'une telle affirmation !

Le pessimisme des Mosellans atteint son apogée avec la Conférence de Londres qui, comme celle de Moscou, est à son tour appelée "Conférence de la dernière chance", mais il semble que, cette fois-ci, ce qualificatif soit mérité (69). Aussi, l'échec de la Conférence de Londres en Décembre 1947, imputé à l'U.R.S.S. (70) fait-il rejaillir avec force l'anticommunisme latent des Mosellans (71). La Moselle, comme la France, se tourne définitivement vers les Alliés occidentaux : "Après l'échec de Londres, la fusion des trois zones n'est plus désormais impossible" (72).

...

-
- (64) Le LORRAIN du 17 Mars 1947.
 - (65) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 22 Juillet 1947.
 - (66) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 24 Juillet 1947.
 - (67) Le LORRAIN du 22 Juillet 1947.
 - (68) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 17 Octobre 1947.
 - (69) Le REPUBLICAIN LORRAIN des 26 Novembre et 9 Décembre 1947. Article signé LUC. et le LORRAIN du 6 Décembre 1947.
 - (70) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 12 Décembre 1947.
 - (71) Le REPUBLICAIN LORRAIN des 12, 14 et 16 Décembre 1947.
 - (72) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 17 Décembre 1947.

En effet, la France, qui a besoin des crédits américains, est prête à toutes les compromissions. La fusion économique de la Z.F.O. et de la Bizone devenue inéluctable, l'opinion mosellane se soumet. "Notre adhésion ne pourra qu'exercer une influence heureuse sur les dispositions générales du prêteur américain (...) le concours apporté par l'Amérique aux peuples en détresse sera d'autant plus hardi, d'autant plus large qu'elle se sentira plus proche d'eux par les conceptions politiques et qu'elle pourra davantage compter sur leur appui pour consolider la barrière qu'elle oppose à la marche du communisme en Occident" (73).

La politique anglo-américaine en Allemagne évolue rapidement. D'abord favorables à une agrarisation de l'ancien Reich, les Américains, dès le 4 Mai 1946, décident de suspendre les démontages d'usines et abordent une politique démocratique en rétablissant les Assemblées élues et en reconstituant les partis politiques et les organisations syndicales. De même, la renaissance de l'économie allemande s'amorce lors de la fusion économique des zones américaine et anglaise. Créée le 2 Décembre 1947, la Bizone devient effective le 1er Janvier 1948 (74).

La France, on le sait, réserve tout d'abord son accord, ne désespérant pas de "fédérer l'Allemagne" et d'internationaliser la Ruhr. Mais, comme aucune médiation entre l'Est et l'Ouest n'est possible, ni à la Conférence de Moscou (Mars-Avril 47) ni à celle de Londres (Novembre 47), elle se résigne au repli vers les solutions anglo-américaines, par crainte aussi des propositions communistes qui ne sont d'ailleurs, que rarement évoquées par la presse mosellane.

Cependant, même si la France ne parvient pas à imposer ses vues sur l'Allemagne, la Moselle ne renie pas les thèses de la sécurité, car, à ses yeux, l'Allemagne demeure "le seul danger" (72).

...

(73) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 25 Septembre 1947.

(74) André PIETTRE op. cit.

"Le seul danger, à longue échéance celui-là, peut venir d'Allemagne où se développent actuellement deux patriotismes qui, tout en étant de teintes différentes, auront vite fait de se mettre d'accord le jour venu" (72).

Après l'échec des Conférences, la politique allemande des Alliés Occidentaux laisse planer un doute que l'avenir ne dissipera pas de longtemps.

Toutefois, la Moselle souhaite ne pas désarmer devant deux problèmes qu'elle juge vitaux pour sa sécurité : les réparations et la Ruhr.

II. L'opinion mosellane et la question des réparations.

1. Une affaire qui traîne en longueur.

L'Allemagne doit réparer les torts qu'elle a causés. Sur ce fait, les Mosellans n'entendent pas transiger. Ils adoptent les décisions prises par les Alliés à Yalta (le 12 Février 1945), à Potsdam (le 2 Août 1945) et à Paris (le 21 Décembre 1946), et approuvent le principe de la réparation en nature. Il s'agit de prélèvements en capital sur la richesse nationale de l'Allemagne qui seront effectués dans les deux ans qui suivent la capitulation, de prélèvements annuels en marchandises sur la production courante, et de l'utilisation de la main-d'oeuvre allemande. Mais il y a, comme toujours, un grand pas à franchir entre l'énoncé de principes et leurs réalisations. Les réparations n'échappent pas à la règle et les tensions entre l'Est et l'Ouest ne sont pas pour faciliter les choses qui traînent en longueur.

Les Alliés ont créé un organisme commun : l'Agence Interalliée des Réparations Allemandes (I.A.R.A.) présidée par le Français Jacques RUEFF, dont le siège est à Bruxelles (75).

...

(75) Les différents principes et applications des réparations allemandes sont traités dans : CASTILLON R. "Les réparations allemandes : deux expériences 1919-1932 - 1945-1950" Thèse de Droit Strasbourg 1951. et RAIN R. "Les nouvelles réparations allemandes" Thèse de Droit Paris 1947.

La situation est si compliquée que les Mosellans craignent pour leur sécurité. C'est ainsi, que l'ouverture de la Conférence de Moscou a donné lieu en Moselle à une virulente campagne pour que soient perçues les réparations.

"Charbon de la Ruhr = sécurité de la France" (76).

"Notre minerai a trop longtemps alimenté les aciéries allemandes. Désormais, c'est le charbon qui doit venir à nos mines de fer" (77).

Le Républicain Lorrain (78) dresse un bilan pessimiste : "A Potsdam, il avait été admis que des ressources suffisantes devaient être laissées à la nation allemande pour lui conserver un niveau de vie raisonnable sans assistance extérieure. Il semble que, faute d'une entente suffisante, et surtout par la création de cloisonnements intérieurs dans les zones d'occupation, le mirage des réparations se soit dissipé".

1.800 usines, d'une valeur de 4 Milliards de Marks 1938, auraient dû être démantelées et transférées et la part de la France dans les recouvrements atteindre 650 Millions. En fait, les réparations ne portent que sur 14 usines, la France ne bénéficie que de deux usines de constructions mécaniques et d'une usine de constructions électriques.

Le principe des réparations se trouve par conséquent, galvaudé à partir de 1948 (79).

La rupture entre l'Est et l'Ouest a décidé les Alliés occidentaux à favoriser le redressement économique d'une Allemagne admise au bénéfice du Plan MARSHALL (80), les milieux du Plan MARSHALL étant d'ailleurs favorables à l'arrêt du démantèlement.

...

(76) Le PATRIOTE MOSELLAN du 1er Février 1947.

(77) Le PATRIOTE MOSELLAN du 1er Mars 1947.

(78) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 6 Mars 1947.

(79) Nous traiterons ici des réparations par démantèlement d'usines qui seules intéressent l'opinion mosellane. Pour mémoire, signalons qu'un bilan des réparations est dressé :

- pour 1949, dans Notes et Etudes Documentaires N° 1366 du 16 Août 1950. "Situation actuelle des réparations". Rapport du Secrétaire Général de l'Agence Interalliée des Réparations.
- pour 1950, dans Notes et Etudes Documentaires N° 1523 du 25 Août 1951. "Bilan des réparations allemandes au profit de la France". Situation au 31 Décembre 1950.

(80) Suite à la deuxième Conférence de Paris du 15 Mars 1948.

En Allemagne, les démontages ont provoqué plusieurs campagnes d'opposition très violentes.

En Juillet 1948, les U.S.A. publient une nouvelle liste restreignant le nombre d'usines à démonter, et en Octobre, les autorités anglaises et françaises donnent un accord de principe en faveur de la révision (81). Le 19 Avril 1949, à la suite des Accords de Washington du 9 Avril, et du rapport de la Commission HUMPHREY, une convention entre Alliés est conclue (82). On y relève notamment l'interdiction de fabriquer du matériel de guerre. Les usines consacrées à ces productions seront démontées. La synthèse du caoutchouc et du butadiène interdite, les installations de Huls, Ludwigshafen et Leverkusen subiront le même sort. Ainsi, le nombre d'établissements à détruire est réduit à 480 (83).

Cet accord ne satisfait pas les Allemands et la campagne contre les démontages s'intensifie outre-Rhin (84).

En Moselle, Paul DURAND s'interroge sur le bien-fondé du maintien de l'Allemagne à l'état de vaincu sous-équipé :

"Est-il raisonnable de démanteler les usines ? Que nous rapportent ces opérations ? Ne sommes-nous pas, une fois de plus, les dindons de la farce, car les démontages d'usines allemandes n'améliorent pas l'état des machines qui commencent à dater (...). En Allemagne, il faudra doter les usines de nouvelles installations. (...) L'Allemagne aura une industrie ultra-moderne et les Alliés n'auront réussi qu'à exaspérer le sentiment national des vaincus (85).

...

(81) Notes et Etudes Documentaires N° 1366 du 10 Août 1950.

(82) Notes et Etudes Documentaires N° 1135 du 21 Mai 1949.

(83) Sur 867 usines déclarées disponibles en Octobre 1947. Cf. REPUBLICAIN LORRAIN du 1er Avril 1949. La Commission HUMPHREY avait recommandé le maintien en activité de 167 usines : 148 dans leur totalité, et 19 en partie. (REPUBLICAIN LORRAIN du 15 Avril 1949).

(84) Le LORRAIN du 15 Août 1949.

(85) Le LORRAIN du 14 Septembre 1949. Editorial de Paul DURAND "L'Allemagne et l'Europe".

Le 24 Novembre 1949, le protocole de Petersberg (86) réduit encore les réparations. Aux termes de cet accord, il ne reste que 38 % de la masse primitivement vouée au démontage.

2. Les résultats.

La valeur des biens livrés est très faible : 1/1000ème des créances de guerre. Le Republicain Lorrain (87) parle du "mirage des réparations". L'apport le plus important pour l'économie nationale est le fait des récupérations effectuées avant que ne débutent les conférences internationales en 1945.

En ce qui concerne la catégorie A : avoirs allemands et divers, la France a obtenu 31.788.814 Dollars 1938, dont 3,9 millions de Dollars 1938 pour les brevets allemands déposés à l'étranger (88). Elle devait percevoir 16 % du total mais elle n'en obtient que 10,45 %. Il reste encore 125 millions de Dollars 1938 d'avoirs allemands en pays neutres à récupérer.

La catégorie B : démontages et transferts de biens d'équipement, a rapporté 42.032.690 Dollars 1938 à la France, soit 22,05 % du total dont elle devait percevoir 23,78 %.

A ces sommes perçues, il faut ajouter les restitutions et récupérations pour parvenir au total général de 200 milliards de Francs 1950 (88).

Est-il étonnant que les réparations soient considérées comme une "peau de chagrin" par les Mosellans dont l'opinion est parfaitement reflétée par les conclusions de René CASTILLON :

"Plus rationnelles dans leur principe que celles de 1919, les nouvelles réparations semblent avoir été encore plus illusoires. Retardées et réduites pour des raisons politiques, elles se sont avérées d'une

...

-
- (86) Les accords du Petersberg qui portent plus particulièrement sur la Ruhr seront traités dans notre partie consacrée à la question de la Ruhr.
 - (87) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 24 Juin 1950.
 - (88) Notes Documentaires et Etudes N° 1523 du 25 Août 1951. "Bilan des réparations allemandes au profit de la France". Situation au 31 Décembre 1950.

exécution technique souvent malaisée" (89).

Cependant, un point positif demeure, plus spécifiquement mosellan, la question des Prisonniers de Guerre Allemands.

3. La question des Prisonniers de Guerre Allemands (P.G.A.) en Moselle.

Au 1er Janvier 1947, 630.000 prisonniers de l'Axe se trouvent aux mains des Français (90). La Direction Générale des Prisonniers de Guerre à Paris, les directions régionales et les dépôts placés sous l'autorité directe du Ministre de la Guerre, répartissent les captifs qui contribuent à la reconstruction de l'économie française et, à ce titre, doivent être considérés comme "une réparation" dont la France jouit pleinement (91).

La mise au travail de ces prisonniers est soigneusement réglementée et surveillée. Les entreprises et employeurs qui en font la demande doivent signer un contrat qui définit les droits et devoirs des P.G. Il s'agit d'éviter que ceux-ci soient l'objet d'une exploitation répréhensible, et qu'ils concurrencent la main-d'oeuvre nationale.

La répartition géographique des prisonniers de guerre fait ressortir le tracé des départements annexés. La Moselle se trouve en tête de tous les départements qui en emploient (92).

...

(89) R. CASTILLON op. cit.

(90) Notes Documentaires et Etudes N° 659 du 3 Juillet 1947. "Les prisonniers de guerre en France". Au 15 Décembre 1945, la France employait 1.049.260 P.G. (REPUBLICAIN LORRAIN) et au 5 Avril 1946, il ne reste plus que 730.000 P.G. dont 530.000 au travail. La grande majorité d'entre eux se trouve être des P.G.A. (LE MESSIN).

(91) Notes Documentaires et Etudes N° 270 du 26 Mars 1946 "Les prisonniers de guerre en mains françaises".

(92) Conseil Général 3ème session 1946, réponse du Préfet.

Pour 1945 leur nombre varie au fil des mois de la façon suivante (93) :

	<u>Nombre de P.G.</u>
Avril	4.000
Mai	6.000
Juin	8.000
Juillet	13.000
Août	18.000
Septembre	21.000
Octobre	23.000

et le tableau ci-dessous donne, au 1er Octobre 1945, leur répartition dans les divers secteurs économiques d'affectations :

	<u>Nombre de P.G.</u>
Eaux et forêts	1.900
Génie Rural	1.400
Agriculture	5.600
Mines	7.600
Ponts et Chaussées,	
Reconstruction	3.300
Divers	1.200
Services de l'Armée	<u>2.000</u>
Total	23.000

Un autre exemple détaillé de leur répartition géographique nous est fourni par les Houillères de la Moselle où, au 14 Octobre 1945, 1/3 de l'effectif total des travailleurs est constitué de P.G.A. (94) :

...

(93) Conseil Général 1945, rapport du Directeur Départemental du Travail et de la Main-d'Ouvre.

(94) Conseil Général 1945. Rapport de l'Ingénieur des Mines.

	<u>Effectif total</u>			<u>P.G.A.</u>			
	Fond	Jour	Total	Fond	Jour	Total	%
Sarre et Moselle	7.374	5.971	13.345	2.289	1.847	4.138	31,0 %
Petite-Rosselle	4.115	4.570	8.685	1.553	1.313	2.866	33,0 %
Faulquemont	872	873	1.745	184	311	495	28,4 %
Saint-Avold	<u>110</u>	<u>153</u>	<u>263</u>	<u>20</u>	<u>65</u>	<u>85</u>	<u>38,3 %</u>
Total	12.471	11.567	24.038	4.046	3.488	7.584	31,5 %

Pour 1946, les statistiques de la répartition des P.G.A. par secteurs économiques, donnent les résultats suivants (95) :

	<u>Janvier</u>	<u>Mai</u>	<u>%</u>	<u>Août</u>	<u>Décembre</u>
Eaux et Forêts	1.600	700	2,25	450	350
Déménagement	1.700	2.800	9,00	1.900	1.900
Agriculture	6.000	7.500	24,20	7.550	6.000
Houillères	7.500	11.000	35,50	10.800	11.500
Reconstruction	4.000	7.500	24,20	7.300	5.700
Sidérurgie	300	700	2,25	700	450
Divers	<u>700</u>	<u>800</u>	<u>2,60</u>	<u>800</u>	<u>600</u>
Total	21.800	31.000	100,00	28.500	26.500 (95)

Les effectifs des P.G.A. atteignent leur maximum en Mai 1946 (31.000), pour décroître ensuite. Les évactions posent aux Mosellans de nombreux problèmes. La situation est dramatique, dans l'agriculture surtout, qui manque de bras. Au mois de Mai 1946, le nombre total des P.G.A. qui y sont employés est de 7.500. En Juin, 1.800 d'entre eux, affectés aux travaux des champs, ont réussi à s'évader et les cultivateurs sont dans l'impossibilité d'entraver leur fuite (96). Les frais de recherche sont à la charge des agriculteurs qui se voient, en outre, refuser, par mesure de sanction, une nouvelle main-d'oeuvre indispensable (97).

...

(95) Conseil Général 1946, rapport du Directeur Départemental du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

(96) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 28 Juillet 1946.

(97) Conseil Général. Séance du 17 Juin 1946. Voeu N° 66.

Les autres secteurs de l'économie sont également atteints, si bien que le Préfet est contraint de publier un arrêté (98) mettant les employeurs en garde contre leur propre négligence et la non-observation de précautions élémentaires, et qui rappelle à tous les instructions et prescriptions déjà connues :

- En ce qui concerne la tenue des P.G. ; ceux-ci doivent le plus souvent conserver l'uniforme allemand. S'ils sont en civil, chaque partie de leur vêtement doit être marqué d'un signe distinctif visible de loin.
- Les locaux réservés au P.G. doivent être inspectés périodiquement et leur paquetage contrôlé.

Les prescriptions dans le domaine des relations des P.G. avec la population ne sont que peu ou pas suivies. Le Préfet en précise les principes :

- Aucune camaraderie ne saurait être tolérée à l'égard des P.G.
- La fréquentation des femmes françaises ou étrangères résidant en France leur est formellement interdite.
- L'accès des salles de spectacle, halls publics, débits de boisson, restaurants, etc... leur est également refusé, de même que toute manifestation publique ou privée.

D'autres restrictions suivent sur ce point particulier et le fait qu'il ait fallu en édicter les principes nous permet d'apprécier le degré de la négligence des Mosellans :

- les P.G. ne doivent pas circuler librement en dehors des limites de leur lieu de travail.
- Il ne faut pas mettre à leur disposition de véhicules susceptibles de faciliter leur évasion : bicyclettes, automobiles, camions... La pratique devait donc en être courante !

Les listes de P.G. sont contrôlées périodiquement par les agents de police communale, et la déclaration des évasions doit être effectuée au maximum six heures après que l'absence irrégulière ait été constatée.

...

(98) Bulletin Officiel du Département de la Moselle. Arrêté Préfectoral du 3 Juin 1946. Objet : Evasion des prisonniers de guerre allemands.

Mais les employeurs ne sont pas les seuls à être blâmés. L'armée porte aussi sa part de responsabilités dans la fuite des P.G.A. Ainsi, André MOCIBLON (99) cite le cas d'une mère de famille qui venait rendre visite aux P.G.A. de l'Ile du Saulcy, accompagnée de ses trois filles mineures, et ceci pendant des mois sans jamais être inquiétée. Il parle également d'un P.G.A. qui avait obtenu l'autorisation de dormir chez son employeur et qui en profitait pour molester des Français : "Nos P.G.A. passent des nuits assez agréables : ceux qui couchent en ville n'ont aucune peine, entre deux bagarres avec les sales têtes de "Franzosen", à trouver fortune, de quoi peupler concupiscentement leurs lits de cénobites. Quant aux autres, moins chanceux, qui doivent rester au camp, on a vu qu'il leur était apporté à domicile l'indispensable aux nuits de caresses et de volupté. En somme, tout va bien pour les P.G.A." (99).

A l'annonce de la libération prochaine de 600.000 P.G.A. prêtés par les Américains à la France, l'opinion publique ne cache pas son inquiétude. Des solutions de remplacement sont recherchées et un journaliste du Messin (100) propose de transformer les P.G. en travailleurs libres : "Mieux payé, plus libre, l'Allemand donnera un rendement de main-d'oeuvre supérieur à celui qu'on tire d'un prisonnier de guerre". C'est au cours de l'année 1947 que les P.G.A. deviendront progressivement des travailleurs libres, jouissant des mêmes droits que les ouvriers français (101). Au 1er Janvier 1948, 8.300 prisonniers ont obtenu le statut de travailleurs libres (102) ; ils se répartissent comme suit :

...

(99) Le MESSIN du 5 Février 1947.

(100) Le MESSIN du 25 Décembre 1946.

(101) COURRIER DE LA SARRE du 22 Avril 1947 ; Cf. aussi Notes Documentaires et Etudes N° 659 déjà citées qui parlent d'un accord conclu à Paris le 11 Mars 1947, entre les gouvernements français et américain, offrant mensuellement à 20.000 P.G.A. la possibilité de partir ou de demeurer en France comme travailleurs libres.

(102) Conseil Général 1947. Rapport du Directeur Départemental du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

Agriculture	1.700
Houillères	4.300
Sidérurgie	450
Bâtiment	1.100
Divers	<u>750</u>
Total	8.300

4.000 P.G. "libérés" partent en permission, régulièrement munis de leurs papiers officiels, 5 % d'entre eux seulement ne rentrent pas.

Au 1er Avril 1949, il ne reste plus que 58.000 P.G.A. "libérés" en France, et le nombre des départs est bien plus élevé parmi les travailleurs originaires d'Allemagne occidentale que parmi ceux à qui il faut regagner l'Allemagne orientale (103).

Enthousiaste au départ, pour une affaire qu'elle juge très rentable, l'opinion mosellane s'est peu à peu lassée de ce problème des réparations qui n'en finit pas de traîner en longueur et dont le bénéfice qu'elle peut en tirer s'amenuise de mois en mois.

Même si la question des Prisonniers de Guerre Allemands en Moselle semble être un point positif, le bilan des réparations de toutes natures et de toutes sortes, déçoit une opinion publique mosellane inquiétée dans le même temps par la question de la Ruhr, vitale pour sa sécurité extérieure.

III. La Moselle et le règlement de la question de la Ruhr.

La Ruhr est le plus puissant instrument de production de charbon et d'acier qui soit en Europe. Elle apparaît aux yeux des Mosellans comme le symbole d'un dangereux impérialisme économique et militaire (104). Les Alliés prévoient la destruction des usines d'armement qui s'y trouvent et l'organisation d'un contrôle de ses mines de charbon et de ses aciéries. En outre,

...

(103) Le LORRAIN du 3 Juin 1949.

(104) Notons que DE WENDEL contrôlait, en 1939, 2,7 % de la production des mines de charbon de la Ruhr : 1,5 % par ses participations aux mines FRIEDRICH HEINRICH de la Norddeutschland A.G. et 1,2 % par celles des mines de la HEINRICH ROBERT A.G.

la réduction de sa capacité de production, fixée à 7,5 Millions de tonnes à la Conférence de Potsdam, y est programmée.

Depuis 1946, les Alliés envisagent le problème d'une manière différente. L'U.R.S.S. désire surtout obtenir des réparations. Les Anglo-américains veulent, tout en limitant le potentiel de guerre allemand, sauvegarder les possibilités économiques de l'Allemagne. La France, toujours méfiante, critique les décisions des U.S.A. et de la Grande-Bretagne et obtient, en Décembre 1949, l'institution d'une Autorité Internationale de la Ruhr (105).

L'opinion mosellane considère la Ruhr comme le problème majeur pour la paix du monde (106). La France y envisage un pouvoir politique autonome mais allemand et un pouvoir économique international. La Moselle approuve ces thèses françaises (107) et demande l'internationalisation du problème : "Il faut mêler l'O.N.U. à l'affaire de la Ruhr (...), lui donner une responsabilité effective dans le désarmement allemand. Et comme la Ruhr entre les mains des Alliés devrait demeurer cependant la clef de l'économie allemande, c'est donner aux Nations Unies une part du contrôle de l'économie allemande toute entière" (108).

Sur le plan politique, l'échec de la conférence de Moscou inflige aux thèses françaises un virage décisif. Entre Moscou et Londres, les illusions des Mosellans sur l'Allemagne s'envolent (109), et il ne leur reste qu'à consacrer leur énergie à la défense de leur sécurité extérieure.

...

(105) Jean WEYDERT, R. LEVASSORT et Paul LEBEE : "Etudes économiques allemandes" Armand Colin 1951.

(106) Le REPUBLICAIN LORRAIN des 6 et 9 Décembre 1945.

(107) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 4 Février 1947 et le LORRAIN du 20 Avril 1947.

(108) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Février 1947.

(109) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 27 Août 1947.

1. Sauver la sécurité extérieure.

En Moselle, une campagne de presse est déclenchée à ce sujet, à la suite des nouveaux projets américains remplaçant les directives d'EISENHOWER (1945), et qui tendent à favoriser la renaissance industrielle de la Ruhr, visent à faire participer l'Allemagne occidentale au plan MARSHALL et encouragent les pays occidentaux à l'achat de produits allemands (110). Les Américains veulent relever le niveau de vie allemand afin que le pays ne soit plus à leur charge. Et Dean ACHESON, ancien Sous-Secrétaire d'Etat à Washington, de déclarer : "La remise en route de la production allemande est la pierre angulaire du plan de relèvement de l'Europe dans le cadre de la proposition MARSHALL" (110).

La France ne manque pas de rappeler sa position, tout d'abord par le truchement de Henri BONNET, Ambassadeur à Washington, "Rien ne doit être fait par les gouvernements américain et britannique pour augmenter le niveau de l'industrie allemande au détriment de la sécurité des voisins de l'Allemagne. Rien ne doit être fait par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis qui puisse mettre la France et l'Europe devant le fait accompli (...) La position de la France n'a pas changé, nous continuerons à vouloir extraire tout le charbon possible de la Ruhr mais nous ne voulons pas que ce charbon soit donné à l'Allemagne pour produire de l'acier" (110).

C'est ensuite RAMADIER qui affirme à Perpignan : "Nous ne sommes pas de ceux qui entendent éliminer à jamais l'Allemagne de la Communauté européenne. Mais nous avons le devoir de ne pas oublier les tragiques leçons d'hier. Il nous semble que la France, l'Angleterre, la Norvège, la Belgique, et tous ceux qui ont lutté contre l'Allemagne, ont un droit de priorité incontestable. Nous, la vieille Europe, disons à la jeune Amérique que les victimes doivent passer avant les bourreaux" (111).

...

(110) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 20 Juillet 1947.

(111) Le LORRAIN du 22 Juillet 1947.

L'opinion mosellane renchérit. J. ANNESER craint que ce désaccord sur la Ruhr ne menace la collaboration du gouvernement français à la réussite du plan MARSHALL, et précise que "sans elle, ce plan deviendrait illusoire" (111). Il souhaite enfin que la solidarité européenne ne soit pas un vain mot et que BEVIN ne signe pas "derrière le dos des Français, un accord bilatéral sur la production de la Ruhr" (111).

René BOUR (112) dénonce à juste titre l'augmentation de la production d'acier de l'Allemagne, estimée par les Américains à 14 Millions de tonnes pour 1949, au lieu de 7,5 Millions de tonnes fixées par les accords de Potsdam et affirme : "Pour une fois, le miracle de l'Union s'est produit en France ? Un "NON" unanime et catégorique vient de retentir dans la presse française de l'extrême-droite à l'extrême-gauche. Tous les Français préféreraient renoncer à l'application du Plan MARSHALL, si celui-ci devait brusquement ressusciter le danger allemand. Comme il n'est pas question de refaire l'Europe sans les Allemands, la France admet la nécessité d'un accroissement de la production houillère et agricole allemande, consent encore à celui de son industrie de transformation, mais s'oppose à celui de l'acier et de l'industrie lourde car ce serait signer son arrêt de mort" (112).

En politique étrangère, la sécurité de la France reste au premier plan des préoccupations mosellanes (113).

La réunion des experts anglais et américains à Washington, destinée à permettre une augmentation de la production des usines de la Ruhr, provoque en Moselle un mouvement de défense, traduit par le slogan : "Pas de Ruhr dans une Europe en crise" (114), mais qui ne dure guère.

...

(112) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 24 Juillet 1947.

(113) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 26 Juillet 1947.

(114) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 14 Août 1947.

Fin Août 1947, la position de la presse se nuance timidement. On y explique qu'il s'agit pour Londres de sauver la Livre Sterling et que la pénurie de Dollars dont souffre la Grande-Bretagne et l'Europe est causée par l'insuffisance de la production européenne. Il faut acheter aux Etats-Unis ce que l'on ne trouve pas en Europe. Par conséquent, la Ruhr, un des plus grands centres industriels de l'Europe ne doit pas rester oisive. Pour que l'Europe puisse se rétablir, il faut que l'industrie allemande soit renflouée. Pour la Grande-Bretagne, le renflouement de l'industrie allemande paraît être "la seule solution au relèvement de l'Europe, à la reprise du commerce international et à la revalorisation des monnaies européennes" (115).

"Les considérations de sécurité paraissent à la Grande-Bretagne être des problèmes à longue échéance. Il y a pour elle un problème immédiat qui se pose avec une acuité particulière ces jours-ci : vivre" (115).

Le même problème se pose sûrement en France car, à l'annonce de la décision des experts de la Conférence de Washington, arrêtant le retour de la Ruhr à son niveau industriel de 1936 et fixant la production de la Bizone à 10,7 Millions de tonnes d'acier par an, l'animosité moselane semble faire place à la recherche d'une justification :

"Tous les problèmes se tiennent. L'erreur serait de ne pas le comprendre et de ne pas admettre que la politique allemande des Etats-Unis, si elle heurte nos préoccupations les plus justifiées, s'inscrit dans un ensemble sur lequel les seuls négociateurs du plan MARSHALL peuvent avoir prise" (116).

Finalement, le rapport sur la Ruhr, établi à Washington en Septembre 1947 par les experts anglais et américains et qui demande que sa production journalière de charbon soit portée à 300.000 tonnes fin 1947, et à 400.000 tonnes fin 1949, ne donne lieu qu'à cette constatation déabusée : "Il est difficile de relever cette production au niveau d'avant-

...

(115) Le LORRAIN du 27 Août 1947.

(116) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 30 Août 1947.

guerre (400.000 tonnes par jour) sans relever l'économie allemande dans son ensemble" (117).

2. Les nouvelles données qui font évoluer la question de la Ruhr ; une opinion mosellane critique.

a) L'augmentation de la production du charbon et de l'acier en Allemagne.

La Ruhr, qui a pleinement bénéficié de la réforme monétaire du 18 Juin 1948, voit sa production de charbon et d'acier progresser, favorisant ainsi le redressement économique de l'Allemagne.

Cette production de charbon, d'importance vitale pour les besoins des nations européennes, a d'ailleurs fait l'objet d'un accord entre Alliés Occidentaux, signé le 22 Avril 1947 au cours de la Conférence de Moscou. "L'échelle de Moscou" fixe la répartition de ce charbon entre treize pays, 28 % en sont réservés à la France (118). Le 1er Avril 1948, à la suite du rattachement économique de la Sarre à la France, "l'échelle de Moscou" est révisée. Elle est définitivement abandonnée en Décembre 1949 et remplacée par les attributions de charbon de l'Autorité Internationale de la Ruhr (119).

..

-
- (117) Le LORRAIN du 12 Septembre 1947. Ce rapport demande que la Commission Mixte Anglo-Américaine qui contrôle les groupements privés allemands, ait la responsabilité de l'ensemble des mines. Les titres de propriété resteront à leurs propriétaires actuels, soit 89 % de citoyens allemands et 11 % d'étrangers : Français, Belges, Luxembourgeois et Américains. Le recrutement des mineurs, 320.000 en Septembre 1947, sera intensifié. Les experts précisent également que 25.000.000 de Dollars d'acier U.S. seront exportés au cours des prochains six mois vers la Ruhr, afin d'entretenir le matériel des mines.
- (118) Ainsi, pour le second semestre de 1947, la France a obtenu 640.000 tonnes de coke, 550.000 de fines à coke, 50.000 d'antracite et 65.000 tonnes de briquettes (Le REPUBLICAIN LORRAIN du 27 Février 1948). En ce qui concerne les accords entre les Alliés sur le charbon de l'Allemagne Occidentale : Cf. aussi les Notes Documentaires et Etudes N° 855 du 19 Mars 1946.
- (119) Jean WEYDERT (op. cit.)

b) L'ordonnance N° 75.

L'augmentation de la production de charbon et d'acier est allée de pair avec la dissociation des cartels et des Konzern. Ces mesures de déconcentration et décartellisation qui renforcent sa sécurité, satisfont la France. Mais la loi bizonale N° 75 du 10 Novembre 1948 va profondément secouer l'opinion publique.

Cette ordonnance édictée par les Commandants en Chef américain et anglais comprend trois dispositions quant au problème de la déconcentration dans la Ruhr :

- Elle abandonne la question juridique de l'attribution de la propriété finale des industries charbonnières et sidérurgiques à la décision du futur gouvernement allemand.

- En vue de favoriser la restauration de l'économie allemande, elle dresse une liste de 26 entreprises à déconcentrer et prévoit leur regroupement en "sociétés unitaires" moins vastes que les anciens Konzern et dirigées par d'autres personnes.

- Cette réorganisation est confiée à des experts allemands et soumises à l'approbation des autorités de contrôle anglo-américaines (120).

Lorsque l'on sait que, parmi ces 26 entreprises, figurent les Aciéries Réunies : KRUPP, THYSSEN et STINNES, la Société Anonyme de Charbonnage "Bonne Espérance", le Syndicat des Charbons de Rhénanie-Westphalie, le Syndicat des Charbonnages Rhénans et deux compagnies d'électricité : la Société Anonyme d'Electricité Rhénanie-Westphalie et les Industries Electriques Réunies, on comprend la violence de la protestation française (121).

...

(120) Notes et Etudes Documentaires N° 1054 du 8 Janvier 1949.

(121) Le LORRAIN du 12 Novembre 1948. Cf. aussi : Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Novembre 1948. Journal Officiel, Assemblée Nationale 23 Novembre 1948, débat sur la Ruhr. Le REPUBLICAIN LORRAIN du 19 Novembre 1948 : Accords sur la Ruhr rejetés par la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale.

La presse messine unanime ne manque pas d'appuyer ces protestations. Ainsi, Le Patriote Mosellan, organe communiste, titre en gros caractères : "La Ruhr aux nazis, c'est la Lorraine à nouveau sacrifiée" (122). Le Républicain Lorrain affirme que "construire sur l'Allemagne c'est construire sur une poudrière" (123), et l'éditorialiste de s'étonner d'ailleurs que l'Angleterre qui redoute la concurrence industrielle de l'Allemagne, et dont le Gouvernement travailliste n'a cessé de réclamer la socialisation des mines de la Ruhr, ait signé un tel accord avec les U.S.A. Le Lorrain redoute la puissance de la Ruhr : "Si l'Allemagne est maîtresse de la Ruhr, elle peut devenir l'arbitre des destinées de l'Europe, c'est à dire du monde" (124).

Une solution rapide entre Alliés est unanimement envisagée.

c) L'autorité Internationale de la Ruhr.

Robert SCHUMAN, qui remplace Georges BIDAULT au Quai d'Orsay depuis le 27 Juillet 1948, affirme "que la politique française de la Ruhr est la pierre de touche de la politique française en Allemagne" et ajoute : "nous sommes tous d'accord avec les Alliés pour reconnaître que l'Allemagne et son activité économique sont indispensables à l'Europe", mais il déplore que trois ans et demi après la fin de la guerre, il n'y ait pas encore de Traité de Paix (125).

La France souhaite que les Alliés proposent des garanties afin que l'Allemagne ne constitue plus une menace (126). La thèse française, l'internationalisation de la Ruhr, se heurte à la thèse anglo-saxonne qui tend à remplacer la tutelle par l'association (127). Les Anglais se déclarent disposés à examiner la thèse française (128) mais les

...

(122) Le PATRIOTE MOSELLAN du 27 Novembre 1948.

(123) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Novembre 1948.

(124) Le LORRAIN du 19 Novembre 1948.

(125) Journal Officiel Assemblée Nationale 2 Décembre 1948. Robert SCHUMAN.

(126) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Novembre 1948.

(127) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 19 Novembre 1948.

(128) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 20 Novembre 1948.

Américains ne veulent rien modifier à leur position (129). La France publie un mémorandum sur la Ruhr, dans lequel elle souligne le danger de l'accord anglo-américain :

"Le gouvernement français estime que donner à un gouvernement allemand des pouvoirs aussi étendus que ceux des propriétaires d'industries lourdes de la Ruhr, serait lui accorder des droits que le Reich n'eut jamais et risquer de lui donner une puissance qui pourrait l'entraîner aux plus dangereux développements" (130). Ce mémorandum exprime la volonté française de contrôler sur un pied d'égalité avec l'Angleterre et les Etats-Unis, le charbon et l'acier de la Ruhr (130).

L'Américain MARSHALL annonce la création d'une Commission Internationale de Sécurité qui sera chargée de l'inspection permanente de l'industrie allemande (131). Mais la propriété des mines et de la sidérurgie reste promise aux Allemands (131).

La France va devoir défendre son point de vue à Londres (132). Finalement, les Alliés publient un projet d'accord, le 28 Décembre 1948, où il est reconnu que l'utilisation complète des possibilités de la Ruhr indispensable à l'équilibre européen, sera contrôlée par les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et le Bénélux. Une Autorité Internationale de la Ruhr et un Office Militaire de Sécurité seront établis en conséquence (133). Il est d'autre part prévu que l'Autorité de Contrôle se trouvera en relations de plus en plus directes avec le gouvernement allemand au fur et à mesure de l'abandon par les autorités d'occupation de leurs fonctions économiques en Allemagne, et qu'elle répartira le charbon, le coke et l'acier entre la consommation allemande et l'exportation, en accord avec les traités internationaux existants. De plus, l'Allemagne ne pourra appliquer de pratiques...

...

(129) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 25 Novembre 1948.

(130) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 23 Novembre 1948.

(131) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 26 Novembre 1948.

(132) Le REPUBLICAIN LORRAIN des 1er et 2 Décembre 1948.

(133) Le LORRAIN du 29 Décembre 1948. Cf. aussi Notes Documentaires et Etudes N° 1135 du 21 Mai 1949, pages 27 à 29.

discriminatoires en matière de transports, prix et commerce, et la reconstruction de concentrations économiques excessives ne sera pas tolérée, ni d'ailleurs le recouvrement de la propriété des industries par les personnes qui ont encouragé les desseins agressifs des nazis (134). Enfin, l'accord précise que, lorsqu'un gouvernement allemand sera constitué, celui-ci siégera parmi les membres de l'Autorité de Contrôle s'il en accepte la teneur constitutive, mais qu'il n'aura pas droit de vote en matière de sécurité (133).

Pour l'heure, l'accord sur la Ruhr est qualifié de "Diktat" par la presse allemande déchaînée :

"Le statut créé à Londres est un statut colonial et non pas un statut européen", titrent les journaux allemands (135). Les Allemands créent un "Comité permanent technique de la Ruhr" chargé de modifier l'esprit du statut (136), dont ils soulignent l'aspect provisoire ; l'issue définitive intéressant toute l'Allemagne (137).

La France obtient tout de même un très grand succès international. Le statut de la Ruhr qu'elle n'a cessé de prôner, apparaît à la fois comme un instrument de sécurité et un moyen d'intégrer cette région à l'économie européenne.

"L'Autorité Internationale de la Ruhr peut être considérée comme l'aboutissement d'une évolution et le point de départ d'une orientation nouvelle" (138). L'opinion mosellane est parfaitement consciente de cet aspect du problème. Dans le Républicain Lorrain, l'éditorialiste LUC (139) affirme que la question essentielle, à savoir celle de la compatibilité de la sécurité européenne avec la prospérité de l'Allemagne, n'a pas encore été posée.

...

-
- (134) Rappelons que l'ordre du jour de la Conférence ne comprenait pas la question de la propriété finale de ces industries. Un Traité de Paix devait en décider.
 - (135) Le LORRAIN du 30 Décembre 1948.
 - (136) Le LORRAIN du 12 Janvier 1949.
 - (137) Le LORRAIN du 14 Février 1949.
 - (138) Jean WEYDERT (op. cit.) a parfaitement étudié cet aspect de la question de la Ruhr.
 - (139) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 5 Janvier 1949. Editorial de LUC : "Ruhr et Europe".

"Comment faire pour que l'interdiction du réarmement par une limitation de la production sidérurgique n'entraîne la stagnation de l'économie et du niveau de vie des Allemands ?"

Il souligne en outre, que le problème allemand n'a pas été envisagé différemment après 1945 qu'après 1919.

"Les vainqueurs s'efforcent de rendre impossible une nouvelle menace d'agression du vaincu au moyen de restrictions politico-économiques".

Mais, en 1949, le problème est différent de celui qui suivit la première guerre mondiale. L'Europe est divisée en deux blocs antagonistes. Les Allemands de l'Ouest ont besoin d'être intégrés à l'Europe de l'Ouest, et l'auteur de proposer une solution :

"N'est-ce pas alors dans le cadre de la Fédération Européenne, économique et peut-être stratégique, qu'il faudrait étudier un règlement allemand original, révolutionnaire même, et pour la première fois, effectif" (139).

Le 28 Avril 1949, les Six ont signé l'accord sur l'Autorité Internationale de la Ruhr (140). Le siège de l'A.I.R. est établi à Düsseldorf et les membres en sont les gouvernements signataires et l'Allemagne (141). Chaque pays membre y dispose de trois voix sauf les pays du Bénélux qui n'ont chacun qu'un suffrage à exprimer. Le représentant commun des autorités d'occupation s'occupe pour l'instant des votes allemands (142). Les fonctions de l'Autorité porteront sur la répartition du charbon, du coke et de l'acier de la Ruhr entre l'Allemagne et les pays voisins (143). De plus, elle examinera les pratiques en matière de transports, de prix et de commerce en général (144).

...

(140) Le LORRAIN du 29 Avril 1949. MASSIGLI a signé au nom de la France. Les autres pays signataires sont : les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Bénélux.

(141) Notes et Etudes Documentaires N°1135 du 21 Mai 1949. Pages 29 à 36. Accord article 2.

(142) Accord article 9.

(143) Accord article 14.

(144) Accord article 15.

L'Autorité protégera aussi les intérêts étrangers dans la Ruhr (145).

Pour exercer ces diverses fonctions, elle aura la possibilité de se procurer toutes les informations susceptibles de l'y aider (146). Le gouvernement allemand n'aura le droit d'entraver aucun exercice de contrôle de l'Autorité (147) qui devra soumettre un rapport d'activité annuel aux pays membres (148).

Avec la formation de la République Fédérale, la question de la Ruhr s'engage dans une voie différente.

d) Vers la "Gleichberechtigung". Des Accords du Petersberg au Plan SCHUMAN.

La République Fédérale devient un partenaire crédible avec lequel les Alliés acceptent de traiter.

Ces relations bilatérales aboutissent à des accords conclus le 22 Novembre 1949, au Petersberg à Bonn, entre les Hauts Commissaires alliés et le Chancelier de la République Fédérale. L'Allemagne est invitée à participer à toutes les organisations internationales existantes. En contrepartie de cette ouverture, le gouvernement fédéral doit maintenir la démilitarisation en Allemagne, de même qu'il doit extirper de la vie et des institutions allemandes tous les vestiges du régime nazi et empêcher toute renaissance du totalitarisme. Par ailleurs, en demandant son admission en tant que membre de l'Autorité Internationale de la Ruhr, il donne son accord au statut spécial de cette région.

A la suite d'une révision de la question des démantèlements, les fabriques d'essence et de caoutchouc synthétique de la Ruhr, interdites par l'Accord du 14 Avril 1949, sont épargnées et leur démontage abandonné, ainsi que celui de sept entreprises sidérurgiques de la région (149). Les fours électriques, par contre, seront détruits.

...

(145) Accord article 16.

(146) Accord articles 20 à 23.

(147) Accord article 24.

(148) Accord article 27.

(149) Notes et Etudes Documentaires N° 1277 du 17 Février 1950. Cf. aussi le LORRAIN du 26 Novembre 1949.

Aucune concession n'est faite toutefois sur les usines d'armement (150). Rien n'a changé non plus pour les productions interdites ou limitées, telle celle de l'acier, pour l'heure toujours fixée à 11,1 millions de tonnes par an (151). Rien de ce qui a été démonté ne pourra être reconstruit sans autorisation préalable de l'Office Militaire de Sécurité.

La presse allemande approuve ces accords et insiste sur les termes qui freinent les démantèlements. L'expression célèbre de "Gleichberechtigung" (égalité des droits) est lancée (152).

ADENAUER affirme que 90 % des usines à démonter ont ainsi été sauvées (152).

En Moselle, Le Lorrain (153) constate qu'il est abusif de qualifier ADENAUER de "Chancelier des Alliés" car c'est lui qui est parvenu à soustraire l'industrie lourde allemande au démantèlement. Cependant, réussira-t-il à lui éviter la déconcentration ?

Le 16 Mai 1950, les Hauts Commissaires anglais et américain promulguent la loi N° 27, malgré le veto du Haut Commissaire français (154). Elle comprend trois dispositions :

- la liquidation définitive d'un certain nombre de grands Konzern des mines et de la sidérurgie.
- la réorganisation de ces entreprises.
- les mesures de protection à l'égard des ayant-droit et des employés des anciens Konzern.

La Haute Commission est chargée de son exécution et, le 21 Septembre 1950, un premier règlement d'application liquide six grands Konzern qui produisaient 85 % de l'acier de la Ruhr : KRUPP, MANNESMANN,

...

-
- (150) Journal Officiel Assemblée Nationale 24 Novembre 1949. Robert SCHUMAN annonce que, sur la liste des usines démantelées, on trouve 325 usines de guerre. En 1949, 270 soit 83 % sont déjà détruites.
- (151) Notes et Etudes Documentaires N°1135 du 21 Mai 1949. Accord concernant les industries interdites et limitées. 14 Avril 1949.
- (152) Le LORRAIN du 26 Novembre 1949. Cf. aussi Notes et Etudes Documentaires N° 1256 du 13 Janvier 1950 : coupures de la presse allemande.
- (153) Le LORRAIN du 9 Décembre 1949.
- (154) Ce qui retarde la mise en application de la loi de trois mois. Le gouvernement français ne souhaite pas remettre ces usines, même déconcentrées, aux mains des Allemands. La loi N° 27 remplace la loi N° 75 qui a provoqué en 1948 un tollé général de l'opinion et du Parlement français.

KLÖCKNER, HOECHST, GUTE HOFFNUNGSHUTTE et THYSSEN (155).

Ces clauses anti-cartels soulèvent de nombreuses protestations de la part de l'opinion publique allemande (156) qui espère voir le gouvernement fédéral pousser le pion de la "Gleichberechtigung" en avant sur l'échiquier du tout nouveau Plan SCHUMAN.

La Moselle qui, dans un premier temps, s'est ralliée aux thèses françaises, à défaut de pouvoir obtenir l'agrarisation de l'Allemagne, s'aperçoit rapidement des orientations de la politique allemande des Alliés occidentaux qui ne correspondent pas à ses aspirations. Elle continue néanmoins de défendre les thèses françaises avec un acharnement d'autant plus désespéré qu'elle sent les Anglo-Américains s'en éloigner. L'échec des Conférences de Moscou et de Londres, justement appelées "Conférences de la dernière chance", donnera lieu à de vives inquiétudes, exacerbées par le règlement de la question des réparations, une affaire aux résultats décevants malgré les quelques avantages tirés par le département, de l'exploitation des Prisonniers de Guerre Allemands.

C'est l'évolution de la vie politique allemande qui modifiera les données de la question de la Ruhr, vitale pour les Mosellans avides de sécurité extérieure.

L'ordonnance N° 75 et les accords du Petersberg montrent clairement les limites des possibilités françaises et ceci malgré l'institution de l'Autorité Internationale de la Ruhr, généreusement accordée par les Alliés à un pays contraint d'abdiquer toutes ses prétentions.

Le partage du monde en deux zones d'influence antagonistes appelle le relèvement économique et politique de l'Allemagne occidentale.

La Moselle s'est-elle suffisamment préparée à cette perspective ? Comment réagira-t-elle face aux événements qui vont préluder à la naissance de la République Fédérale Allemande .

(155) André PIETTRE (op. cit. pp. 147 à 152).

(156) Le LCRRRAIN du 18 Mai 1950.

Chapitre Second

La Moselle devant la formation des deux Allemagnes.

Devant la persistance du danger allemand alliée à la renaissance de l'Allemagne et renforcée par la rupture entre les Alliés de l'Est et ceux de l'Ouest et la formation de deux blocs antagonistes, la politique française est contrainte à suivre celle des Anglo-saxons. La signature des Accords de Londres, datés du 4 Juin 1948, faisant suite aux entretiens de Londres du 23 Février au 6 Mars 1948, va être le point de départ d'un mariage de raison entre les Alliés occidentaux.

I. Réactions à la suite des entretiens et Accords de Londres.

1. L'Allemagne de 1948.

Au moment où se joue véritablement son destin, l'Allemagne est loin d'avoir gagné le coeur des Mosellans. "L'Allemagne serait vraiment sympathique sans les Allemands" (1). La misère allemande est largement décrite dans la presse : les citadins y éprouvent les pires difficultés pour se nourrir et se loger. Ils sont les victimes des profiteurs du marché noir (2) et vivent dans des caves, faute de logements décents (3).

"A Francfort, la plupart des ouvriers vivent dans des caves. Des pelures de pommes de terre mijotent dans une lessiveuse, et une boîte de biscuits de l'armée américaine posée sur quatre briques sert de poêle .

...

(1) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 24 Avril 1948.

(2) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 27 Avril 1948.

(3) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 29 Avril 1948. A Francfort, il reste 250.000 pièces de logement pour 450.000 habitants. Les villes détruites ne sont pas encore reconstruites.

(...) Quelques caisses défoncées servent de lit. Les gens ne se lavent plus car l'eau est loin et la graisse est un produit trop rare pour en faire du savon" (4).

Les Allemands qui ont la chance de pouvoir trouver un appartement sont tenus de le partager avec huit à dix personnes, surtout en ce qui concerne l'usage de la cuisine et des W.C.

Le marché noir "engraisse" les profiteurs qui font ripaille dans Berlin en ruines, dépensant en une nuit le salaire de deux ans d'un ouvrier allemand (5). Un chaos épouvantable règne dans le ravitaillement et les rations ne dépassent pas 1.200 calories par jour dans les zones française et anglaise et 1.400 dans la zone américaine (6).

La question des réfugiés n'a pas perdu de son acuité en deux ans. Bien au contraire. Des millions d'entre eux se trouvent dans des camps d'accueil qui ressemblent à de véritables dépotoirs. La misère et la promiscuité y favorisent une très forte natalité (7). Certains villages de Bavière ou du Schleswig-Holstein voient leur population doubler et tel village protestant devient soudainement un fief de l'Eglise catholique.

En Bavière, les réfugiés représentent 50 % de la population ; il y a trop de femmes, d'enfants et de vieillards (8).

Les Alliés en Allemagne occidentale forment une caste privilégiée, bien éloignée des préoccupations des Allemands. "Le type de l'occupant en 1948 est un fonctionnaire qui ne se mêle pas aux Allemands et qui ne lit pas la presse locale puisqu'il ne parle pas la langue" (9).

...

(4) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 28 Avril 1948.

(5) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 30 Avril 1948.

(6) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 2 Mai 1948.

(7) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 6 Mai 1948.

(8) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 11 Mai 1948.

(9) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 24 Avril 1948.

Dans Francfort, siège de la Bizone, un quartier a été spécialement attribué aux Alliés. La zone américaine est la plus riche et tout y est réservé aux occupants, de même d'ailleurs qu'en Z.F.O. ou dans la zone anglaise. La vie y est agréable et Français et Anglais y attendent paisiblement la fin des restrictions dans leurs pays respectifs.

Berlin même devient très vivable pour les occupants qui habitent les villas épargnées et les quartiers verdoyants de la périphérie : Grönnewald pour les Anglais, Frohnau pour les Français, Dahlem et Zehlendorf pour les Américains (9).

En outre, "en Allemagne occupée, il n'y a pas une politique allemande mais une centaine" (9), et rien n'est entrepris pour commencer à déraciner les idées nazies ancrées parmi la population.

Le procès de Nuremberg n'est pas connu de l'Allemand moyen ; les journaux sont d'un format trop petit et d'un tirage trop limité pour qu'on puisse y faire tenir toute l'histoire de l'Allemagne de 1933 à 1945. De plus, les commentaires de la radio ont été si maladroits que les Allemands sont convaincus du fait que les récits de crimes de guerre ne sont que du bluff ou l'arme de la propagande alliée.

Les livres qui en parlent n'ont été tirés qu'à quelques milliers d'exemplaires, chiffre ridicule en comparaison du tirage de "Mein Kampf". D'ailleurs, les Allemands anti-nazis ragent :

"Cette occasion unique, fournie par Nuremberg, les Alliés l'ont manquée, elle ne se représentera plus" (10), car il arrive même que l'opinion allemande associe la notion d'anti-nazi à celle de collaborateur, traître et même criminel de droit commun. De plus, l'apathie des Alliés, face au vide politique en Allemagne peut engendrer des situations dramatiques, voire irréversibles.

"Les vrais démocrates sont rares. Ils sont épuisés par leurs souffrances passées et leurs efforts d'aujourd'hui. Leurs aînés sont morts. Les jeunes ne sont pas encore formés. On cherche vainement les hommes de

...

(10) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 15 Mai 1948.

30 à 35 ans. Il ne reste que les "planqués" ou les médiocres, ceux dont les nazis eux-mêmes n'ont pas voulu" (10). A cet ancien des "Hitlerjugend" le mot de la fin : "Ce qu'il y a de plus terrible, ce n'est pas la faim, c'est de ne voir aucun avenir s'ouvrir devant nous. Où allons-nous ? Personne ne peut nous le dire !"

La misère et le vide politique font craindre aux Mosellans la renaissance du nazisme, "l'Allemand regrette le temps du national-socialisme où il mangeait à sa faim" (11).

"Quarante Millions d'Allemands vivent à l'état de bêtes. Que se passera-t-il lorsqu'un jour, ils sortiront de leurs caves à charbon !" (12).

De même, la montée du communisme représente un danger tout aussi redoutable pour la Moselle :

"Certaines régions de l'Allemagne, hier nazies, ont troqué aujourd'hui leur croix gammée contre la faucille et le marteau. (...) C'est que les plus farouches nationalistes allemands sentent bien que le communisme leur offre une doctrine totalitaire, une doctrine de force, capable de les rallier et qu'en outre le communisme peut refaire l'unité de l'ancien Reich, fut-ce sous l'égide de la Russie" (13).

La situation matérielle et morale de l'Allemagne en 1948, pour les Allemands comme d'ailleurs pour les occupants, n'est guère brillante. Les Mosellans redoutent le devenir de l'Allemagne, "pays de cauchemars où les murs se sont écroulés, la morale aussi et où l'occupant, ou le voyageur doivent se garder à tout instant pour ne pas sombrer eux-mêmes dans le néant, le néant le plus horrible de tous, celui de la conscience" (13). Ils affichent ouvertement leur méfiance, garante de leur sécurité, même lorsqu'ils amorcent avec la France, un rapprochement vers les Anglo-américains.

...

(11) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 28 Août 1948.

(12) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 28 Avril 1948.

(13) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 29 Août 1948.

2. Les entretiens de Londres du 23 Février au 6 Mars 1948.

Comme un accord quadripartite est impossible à réaliser, du fait de la défection de l'U.R.S.S., les problèmes politiques et économiques concernant l'Allemagne doivent être résolus à trois. A cet effet, une rencontre des trois Ministres des Affaires Etrangères occidentaux a lieu à Londres entre le 23 Février et le 6 Mars 1948. La France est favorable à une entente rapide :

"L'Allemagne doit cesser d'être l'enjeu des conflits actuels. (...) La France veut quelque chose de nouveau et qui soit viable" (14). Georges BIDAULT, dans un discours à la Chambre, rappelle en outre : "Nous ne voulons pas d'un Reich centralisé. L'Allemagne peut, dans un cadre fédéraliste, jouer un rôle à la dimension de ses ressources. (...) La France essaiera d'harmoniser ses vues avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, à défaut d'un accord quadripartite" (14).

A Londres, les trois zones occidentales participeront au relèvement européen. La création d'une trizone est envisagée et l'on n'exclue pas l'éventualité d'un accord entre les quatre puissances (15).

De même, il est reconnu "qu'une forme fédérale de gouvernement qui assurerait d'une façon suffisante la protection des droits des divers Etats, tout en prévoyant la constitution d'une autorité centrale suffisante, est la plus propre à permettre le rétablissement ultime de l'unité allemande aujourd'hui déchirée" (16). L'opinion mosellane se félicite des résultats des entretiens de Londres. "On a fait plus de progrès en quelques jours que les négociations précédentes n'en avaient réalisés en trois ans" (17).

...

(14) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 14 Février 1948.

(15) Notes et Etudes Documentaires N° 1135 du 21 Mai 1949. Communiqué relatif aux entretiens de Londres.

(16) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 7 Mars 1948.

(17) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Mars 1948. Editorial de Charles HENRY.

Une ombre plane cependant sur ce tableau optimiste, celle de la trizone. La presse mosellane se montre très discrète à ce sujet, mais il semble qu'elle ne soit pas favorable à la création d'une trizone politique. "La France n'a toujours pas lâché le gage que ses interlocuteurs comp- taient bien lui arracher" (17). Déjà, la charte de la bizonie, signée à Berlin par les généraux CLAY et ROBERTSON, qui renforce les pouvoirs économiques et politiques des Länder, est vivement critiquée (18).

D'autre part, les Mosellans ne se départissent pas de leur méfian- ce à l'égard de l'Allemagne. "La France doit rester ferme sur ses deman- des de garanties et de sécurité" (17).

3. Les Accords de Londres, 4 Juin 1948.

Les recommandations des Ministres des Affaires Etrangères des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et du Bénélux, réunis à Lon- dres, aboutissent aux Accords de Londres du 4 Juin 1948. De profondes mo- difications interviennent dans la façon de concevoir les structures de l'Alle- magne. Le Bénélux s'intéresse aux questions affectant ses intérêts particu- liers et l'Allemagne, dans le cadre de l'Organisation Européenne de Coopé- ration Economique (O.E.C.E.) (19), peut prendre part à sa propre recons- truction. Par ailleurs, la nécessité de lui donner des institutions politiques est soulevée à Londres :

"Il faut donner au peuple allemand la possibilité de parvenir dans le cadre d'une force de gouvernement libre et démocratique au rétablissem- ent ultime de son unité aujourd'hui déchirée" (20).

Sous la direction des ministres-présidents, les Allemands pour- ront, par le truchement d'une Assemblée Constituante, se doter d'une consti- tution à forme fédérale protégeant les droits des états tout en prévoyant

...

(18) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Janvier 1948. Cf. aussi LE LORRAIN du 7 Février 1948.

(19) A la deuxième conférence de Paris du 23 Mai au 20 Juin 1949 l'O.E.C.E. admet l'Allemagne au bénéfice du Plan MARSHALL.

(20) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 8 Juin 1948.

une autorité centrale qui garantisse les droits et les libertés des individus (21).

Le problème de la sécurité est également examiné ; trois aspects essentiels s'en dégagent : (22)

- Aucun retrait général des forces d'occupation n'aura lieu avant que la paix en Europe ne soit assurée et sans consultations préalables.

- Pendant la période d'occupation, un Office Militaire de Sécurité effectuera des inspections.

- Postérieurement à la période d'occupation et avant le retrait général des troupes, un accord interviendra sur les mesures nécessaires au désarmement, à la démilitarisation et au contrôle de l'industrie, ainsi qu'à l'occupation des régions-clefs. (22)

Le Républicain Lorrain nous fait part de l'opinion des milieux diplomatiques. Les Accords de Londres sont "un compromis des thèses américaines, anglaises et françaises et qui marquent les limites extrêmes des concessions que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne peuvent faire à la France dans l'intérêt du maintien de la solidarité occidentale" (23). On ajoute que si la France refuse l'accord proposé, les Anglais et les Américains iront certainement de l'avant sans son consentement.

Le Lorrain, pour sa part, titre, en gros caractères cette déclaration du Général DE GAULLE : "La France ne peut accepter les recommandations de Londres sur l'Allemagne" (24). DE GAULLE craint que l'unité de l'Allemagne ne se fasse autour de la Prusse, mais cette fois d'une "Prusse totalitaire, liée corps et âme à la Russie soviétique ainsi qu'aux Etats populaires de l'Europe centrale et balkanique".

Est-ce là l'opinion propre à ces deux quotidiens mosellans ? Aucun autre article ne nous permet de soupçonner le contraire.

Par contre, Le Patriote Mosellan (25) critique ouvertement les décisions prises à Londres et s'oppose, en outre, au plan MARSHALL

...

(21) Le LORRAIN du 8 Juin 1948.

(22) Notes et Etudes Documentaires N° 1135 du 21 Mai 1949 p. 5.

(23) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 9 Juin 1948.

(24) Le LORRAIN du 10 Juin 1948.

(25) Le PATRIOTE MOSELLAN du 12 Juin 1948.

"conditionné par le relèvement prioritaire de l'Allemagne et par l'abandon de notre indépendance nationale".

Le débat s'installe à l'Assemblée Nationale où Robert SCHUMAN, Président du Conseil, mais qui parle au nom de ses compatriotes mosellans, "veut choisir la route où la France peut s'engager sans aventure"(26), et affirme qu'économiquement parlant, le découpage en zones est un non-sens aux points de vue de la production et du commerce intérieur, comme des échanges internationaux. L'Allemagne devient une charge pour l'Europe.

En outre, il dénigre le tracé des frontières des Länder qui ne correspond à aucune donnée historique ou ethnique et ajoute : "Il faut sortir du statu quo qui n'a fait qu'empirer pour la France depuis trois ans ! (26).

Robert SCHUMAN n'encourage pas la dramatisation. Les Accords de Londres ne remplacent pas un traité de paix qui viendra ultérieurement. Cependant, peut-on laisser l'Allemagne dans une situation aussi désespérément vide ? A son avis, "il faut progressivement restituer aux Allemands les responsabilités qui leur reviennent dans leurs affaires internes. (...) Il faut réorganiser politiquement une population qui a perdu tout sens de l'initiative et des responsabilités" (26).

Pour ce faire, il préconise qu'à ces Länder, se superposent "une organisation commune, un gouvernement fédéral, émanation et complément des gouvernements locaux, (...) le fédéralisme étant conforme à l'évolution historique de l'Allemagne qui a été pendant dix siècles une entité fédérale et pendant dix ans un pays centralisé" (26).

De toutes façons, et malgré cette organisation interne, l'Allemagne doit rester sous tutelle. L'occupation est un élément sérieux de la sécurité française, et il ne convient pas de lui fixer un terme. C'est par ces mots que R. SCHUMAN clôt son intervention : "La seule garantie réelle pour la France, c'est la solidarité entre les Alliés" (26).

...

(26) Journal Officiel - Assemblée Nationale - 16 Juin 1948 - p. 3591.

Mais justement, que reste-t-il de la solidarité entre les Alliés au moment de la tension entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis et de l'affaire de Berlin ? La France ne va-t-elle pas se retrouver dans une situation inconfortable, entre l'Ouest, l'Allemagne et l'U.R.S.S. ? (27)

II. Les débuts de la guerre froide et les manifestations de l'anticommunisme mosellan.

1. L'affaire de Berlin passionne l'opinion mosellane.

Largement commenté dans la littérature historique contemporaine, le "blocus de Berlin" par les Soviétiques et le pont aérien américain, occupent une place importante dans la presse mosellane de l'époque. Cette affaire de Berlin est considérée en Moselle comme le symbole de la rupture entre l'Est et l'Ouest et de la menace la plus concrète du danger allemand.

a) Les manoeuvres soviétiques.

Berlin, carrefour des préoccupations des occupants et des partis politiques, devient le point névralgique de la guerre froide que commencent à se livrer les Soviétiques et les Américains.

Dès Avril 1948, les Russes arrêtent les trains venant des zones occidentales et les Américains ripostent en remplaçant les convois circulant entre Berlin et leur zone, par des avions qui transportent voyageurs et marchandises (28).

La situation s'aggrave (29). Les Alliés cherchent à parvenir à une solution diplomatique (30), ce qui n'empêche pas les Soviétiques d'entourer la ville d'un cordon policier fort de 5.000 hommes (31).

...

(27) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 14 Août 1948.

(28) Le LORRAIN du 2 Avril 1948.

(29) Le LORRAIN du 3 Avril 1948.

(30) Le LORRAIN du 5, du 6 et du 9 Avril 1948.

(31) Le LORRAIN du 10 Avril 1948.

Voulant manifestement chasser les Alliés occidentaux de Berlin, ils demandent un référendum populaire sur l'unité allemande. BEVIN déclare : "Nous resterons à Berlin, quelles que soient les provocations" (32). L'Evêque de Berlin, le Cardinal-Comte VON PREYSING, interdit aux catholiques de soutenir le Congrès du Peuple et le référendum populaire (33). Les Russes ne désarment pas pour autant et la crise s'intensifie au moment de la réforme monétaire. Les Alliés de l'Est protestent :

"Cette décision, qui a été prise sans que le Conseil de Contrôle en ait été informé, supprime l'unité de la monnaie en Allemagne et met le point final à la division du pays" (34).

Ils prennent une série de mesures en ce domaine telle l'apposition de timbres spéciaux, indiquant la valeur fiduciaire du billet et le millésime de 1948, sur les billets de banque d'ancien modèle de Reichsmark et Rentenmark d'une valeur de 100, 50 et 20 Marks. Les billets d'une valeur inférieure ne sont pas timbrés. Berlin aura ainsi deux monnaies : les Alliés occidentaux ayant introduit le nouveau Deutsch Mark (D.M.) dans leurs secteurs (35).

Pendant ce temps, Moscou cherche à rester le seul maître de Berlin, y coupant le courant électrique, y arrêtant tout trafic de marchandises et en interdisant la sortie aux services municipaux.

Le "Tägliche Rundschau", organe de l'administration militaire soviétique, va jusqu'à affirmer que "la seule autorité d'administration légitime est l'administration militaire soviétique" (36), et que les ordres qu'elle donne ont force de loi pour tout Berlin.

...

(32) Le LORRAIN du 21 Mai 1948.

(33) Le LORRAIN du 28 Mai 1948.

(34) Le LORRAIN du 22 Juin 1948.

(35) Le LORRAIN du 24 Juin 1948. Pourtant les puissances occidentales tolèrent la circulation dans leurs secteurs des deux marks concurrents. Mais comme la situation monétaire à Berlin est en fait sous le contrôle des Soviétiques, et que l'introduction des Marks orientaux leur échappe, les Alliés, le 20 Mars 1949, conscients que l'établissement d'un cours de change (4 Marks orientaux pour 1 Mark occidental) crée pour les travailleurs allemands de considérables inégalités de salaire, selon que leur employeur dispose pour les payer de Marks orientaux ou occidentaux, suppriment le Mark oriental de leurs secteurs, et font du D.M. la seule monnaie en usage chez eux.

(36) Le LORRAIN du 25 Juin 1948.

Cette fois, la "guerre froide" est bien déclarée. Les vivres n'arrivant plus du tout dans les secteurs occidentaux (37), les Américains en assurent le ravitaillement de jour et de nuit par avions de transports lourds (37). C'est le début du pont aérien qui a tant émerveillé les contemporains.

b) La rupture Est-Ouest.

Face aux exactions soviétiques, les Alliés occidentaux annoncent la création d'un comité chargé d'établir un gouvernement militaire tripartite (38). La Kommandantura alliée à Berlin a vécu. Les Soviétiques prennent l'initiative de la rupture comme l'indique la déclaration du Colonel KALININE, Chef d'Etat Major soviétique pour Berlin :

"Etant donnée la conduite bien connue du Colonel HOWLEY, commandant américain et le manque de réaction de la part des représentants britanniques et français devant la protestation faite par les autorités soviétiques, ainsi que les actions séparées accomplies par les autorités britanniques, françaises et américaines en instaurant une réforme monétaire dans les secteurs occidentaux de Berlin, ville qui fait partie du système économique de la zone soviétique, il en résulte que les réunions quadripartites à la Kommandantura alliée ne peuvent plus se tenir"(39).

Les Alliés essaient toutefois d'entamer des négociations (40) avec les Soviétiques qui cherchent à les chasser de Berlin (41) en y affamant 2,5 Millions d'habitants (42).

...

(37) Le LORRAIN du 30 Juin 1948.

(38) Le LORRAIN du 26 Juin 1948.

(39) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 2 Juillet 1948.

(40) Le LORRAIN du 6 Juillet 1948.

(41) Le LORRAIN du 7 Juillet 1948.

(42) Le LORRAIN du 9 Juillet 1948.

Cette "forme particulièrement odieuse de chantage international"(43) ne donne d'ailleurs pas les résultats escomptés par les Russes. En effet, depuis le début du pont aérien, 4.545 avions transportant 21.041 tonnes de frêt, ont atterri à Berlin (44). Alors que les Occidentaux rencontrent MOLOTOV à Moscou (45), et qu'aucune révélation ne filtre de ces entretiens (46), le fossé entre l'Est et l'Ouest s'élargit à Berlin où l'organisation administrative se dédouble (47).

L'opinion mosellane s'inquiète du déroulement de l'affaire de Berlin. Devient-elle le prétexte d'une troisième guerre mondiale, un autre Dantzig ? (48).

On espère qu'une entente se traduisant par la levée du blocus, "tout en permettant à l'U.R.S.S. de sauver la face" soit encore possible et l'on regrette l'absence de toute autorité susceptible de servir d'arbitre et capable de donner aux deux camps l'assurance que le "vide allemand" ne sera pas immédiatement exploité par l'adversaire. La France ne pourrait-elle pas jouer ce rôle ?

Fin Août 1948, les communistes déclenchent une vaste offensive politique. 10.000 Berlinoises, au cours d'une manifestation organisée le 26 Août par le S.E.D., demandent la démission du Conseil Municipal accusé par Wilhelm PIECK, Chef du Parti, d'être "le valet des puissances occidentales" (49). Le lendemain, les manifestants communistes occupent l'Hôtel de Ville (50). Un "Bloc démocratique de Berlin", formé

...

(43) Le LORRAIN du 18 Juillet 1948.

(44) Le LORRAIN du 21 Juillet 1948.

(45) Le LORRAIN du 24 Juillet, des 6 et 7 Août 1948.

(46) Presse messine du 8 Août au 28 Septembre 1948.

(47) Le LORRAIN du 12 Août 1948. La chronologie des événements de Berlin peut être consultée dans les annexes du N° 1057 des Notes et Etudes Documentaires du 19 Janvier 1949.

(48) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 27 Août 1948.

(49) Le LORRAIN du 27 Août 1948.

(50) Le LORRAIN du 28 Août au 4 Septembre 1948.

de représentants du S.E.D., est constitué à la Municipalité (51).

Son programme tient en quatre points :

- unité allemande
- Berlin, capitale de l'Allemagne.
- Constitution d'un gouvernement pour l'ensemble de l'Allemagne.
- Traité de paix et départ des troupes d'occupation.

La réaction de l'opposition ne se fait pas attendre. Franz NEUMANN, Chef du Parti Social-Démocrate, réussit à rassembler une foule de 500 à 600.000 personnes sur la Place de la République, le Tiergarten et la Grande Allée entre la Colonne de la Victoire et la Porte de Brandebourg. Dans son discours, il rappelle son attachement à la liberté :

"Nous saluons ceux qui sont morts pour elle sous la dictature national-socialiste. Ils ont donné leur vie pour que l'Allemagne soit libérée de la dictature. Mais nous voulons saluer aussi ceux qui, aujourd'hui, sont détenus dans les prisons, dans les caves de la police et dans les camps de concentration érigés depuis 1945 par un nouveau régime arbitraire. Ces camps de concentration sont les mêmes, seulement, au lieu de la croix gammée, c'est la faucille et le marteau qui ornent leur drapeau" (52).

La police russe tire sur les Berlinoises qui tentent d'enlever le drapeau rouge de la Porte de Brandebourg. Un manifestant est tué, quarante sont blessés et cinquante arrêtés (53).

Le 28 Septembre 1948, un communiqué soviétique révèle que les entretiens de Moscou n'ont porté aucun fruit. Les Alliés occidentaux décident alors de renvoyer l'affaire de Berlin devant le Conseil de Sécurité de l'O.N.U. pour une discussion au grand jour (54). Une note des "Trois" en quatorze points (55), portée à la connaissance de l'opinion publique est envoyée à l'U.R.S.S. Les tensions de plus en plus

...

(51) Le LORRAIN du 6 Septembre 1948.

(52) Le LORRAIN du 10 Septembre 1948.

(53) Le LORRAIN du 11 Septembre 1948.

(54) Le LORRAIN du 28 Septembre 1948. Cf. aussi Notes et Etudes Documentaires N° 1057 du 19 Janvier 1949 : la question de Berlin devant le Conseil de Sécurité.

(55) Les quatorze points de la note sont détaillés dans le LORRAIN du 28 Septembre 1948.

intenses entre l'Est et l'Ouest, n'échappent pas aux Mosellans. Les négociations devant le Conseil de Sécurité seront difficiles et il faudra aux négociateurs "beaucoup de doigté et de sang-froid pour qu'un éventuel déraillement n'occasionne pas un fatal télescopage" (56).

A Berlin, les espoirs de voir la situation s'améliorer s'évanouissent après le putsch communiste (57). Une contre-municipalité communiste, présidée par F. EBERT (58), est formée en secteur oriental. La municipalité déchue conteste la légitimité de la nouvelle assemblée :

"... seuls les organismes municipaux issus des élections démocratiques du 20 Octobre 1946, ont le droit et le devoir de diriger la Ville de Berlin et d'agir en conséquence" (59).

L'opinion mosellane n'est pas autrement affectée par cette nouvelle mesure soviétique :

"La création d'une municipalité communiste dans le secteur oriental de Berlin, ne fait que consacrer officiellement une situation de fait qui existait depuis longtemps dans l'ancienne capitale et qui n'était que l'expression de la coupure effective de toute l'Allemagne (...). Berlin a été le point de cristallisation de la résistance américaine à l'expansion soviétique. (...) Après le coup de Prague, il était inévitable qu'une épreuve de force s'engageât entre les deux colosses (...) et il était naturel que l'Allemagne, facteur essentiel d'équilibre des forces sur le vieux continent, servit de cadre à cette épreuve (...). La division qui vient d'éclater dans l'enclave berlinoise était déjà acquise tout le long de la frontière de l'Elbe, du fait des bouleversements apportés par les Russes à la structure même, politique, économique et sociale, de leur zone. (...) Le pont aérien a joué dans l'évolution de la situation, un plus grand rôle que toutes les discussions des diplomates" (60).

...

(56) Le LORRAIN du 28 Septembre 1948. Editorial de Paul DURAND.

(57) Le LORRAIN du 2 Décembre 1948.

(58) Les Berlinoises ont donné à Friedrich EBERT le nom de OPERBURGER-MEISTER au lieu de OBERBURGERMEISTER.

(59) Le LORRAIN du 2 Décembre 1948. Déclarations de Louise SCHROEDER, Premier Bourgmestre de Berlin.

(60) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 3 Décembre 1948. Editorial signé LUC.

Le Chef de cette nouvelle municipalité, Friedrich EBERT, fils du premier Président de la République de Weimar, n'échappe pas à la critique :

"L'arbre a eu des pousses mais n'a pas dû être greffé, car l'actuel Dr. Friedrich EBERT n'est plus qu'un larbin" (61).

c) Les élections du 5 Décembre 1948.

Malgré les manoeuvres, les pressions et les intimidations soviétiques (62), les élections municipales ont lieu le 5 Décembre 1948, ainsi que les quatre puissances occupantes l'avaient décidé en 1946, mais cela dans les trois secteurs occidentaux seulement.

Les Berlinoises votent massivement contre la domination soviétique. La participation électorale s'élève à 84,6 % soit 1,2 Millions d'électeurs sur 1,58 Millions d'inscrits, malgré le mot d'ordre d'abstention lancé par le S.E.D.

Le Parti Social-Démocrate, avec plus de 60 % des voix, est le grand vainqueur de ces élections. Les autres partis enregistrent une baisse sensible de leurs suffrages (63). Les Mosellans se réjouissent naturellement de la défaite des Soviétiques :

"Ainsi, ni la signature d'une municipalité fantoche, ni le boycottage du scrutin, n'ont pu éviter l'éloquent verdict populaire".

Et d'ironiser :

"Les femmes ont meilleure mémoire que les hommes et les Russes paient maintenant la manière dont ils se sont comportés envers elles en Mai 1945, lorsqu'ils ont conquis la ville" (64).

Bien que, sur le plan diplomatique, il soit probable que ces élections ne fassent pas avancer les négociations, les Alliés occidentaux

...

(61) Le LORRAIN du 2 Décembre 1948. Editorial de Paul DURAND.

(62) Le LORRAIN du 4 Décembre 1948.

(63) Le LORRAIN du 7 Décembre 1948 communique les résultats d'ensemble.

(64) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 7 Décembre 1948.

ont toutefois acquis la certitude qu'ils doivent rester à Berlin (65).

Au début de 1949, les Soviétiques renforcent les mesures de police instituées entre leur secteur et les secteurs occidentaux (66), et élèvent même des barricades de pavés d'un mètre de hauteur, gardées par la police, à la frontière entre ces secteurs (67).

La situation pourrait sembler désespérée, surtout après le 20 Mars 1949, date depuis laquelle Berlin possède officiellement deux monnaies, car le Deutsch Mark a seul valeur libératoire dans les secteurs occidentaux (68). Mais il n'en est rien, et les milieux diplomatiques sont très optimistes sur la levée du blocus (69). Selon Washington, l'U.R.S.S. fait des "ouvertures" au sujet de Berlin (70). Au terme d'un accord sur des questions de principe, intervenu entre les Quatre, toutes les restrictions établies, depuis le 1er Mars 1948, par les Alliés sur les communications, les transports et le commerce entre les diverses zones, devront être levées au 12 Mai 1949 (71).

En fait, le blocus de Berlin ne connaît qu'une levée partielle et les Alliés occidentaux, qui s'estiment liés aux Berlinoises depuis leur vote favorable, redoublent de fermeté face aux Soviétiques. Pendant la Conférence de Paris qui s'ouvre le 23 Mai et traite des problèmes liés au blocus, l'Américain Dean ACHESON remet au Soviétique VYCHINSKI une note très sévère concernant le règlement de la situation à Berlin (72). On y apprend que les Américains souhaitent des élections libres sous contrôle quadripartite pour l'ensemble de la ville, sur la base de la procédure électorale appliquée en Octobre 1946.

...

-
- (65) Le LORRAIN du 8 Décembre 1948.
 - (66) Le LORRAIN du 8 Janvier 1949.
 - (67) Le LORRAIN du 18 Février 1949.
 - (68) Le COURRIER DE LA SARRE du 24 Mars 1949. Cf. aussi LE LORRAIN des 21, 22 et 23 Mars 1949.
 - (69) Le LORRAIN des 17, 20, 21, 22, 27 et 28 Avril 1949.
 - (70) Le LORRAIN du 24 Avril 1949.
 - (71) Le LORRAIN des 4, 5, 6, 7 et 8 Mai 1949.
 - (72) Le LORRAIN du 3 Juin 1949.

L'administration municipale constituée à la suite de ces nouvelles élections sera provisoire, disposera de tous les pouvoirs de gouvernement et fonctionnera selon la structure organique prévue par la constitution provisoire de Berlin du mois d'Août 1946.

Elle sera autorisée à préparer une constitution définitive pour l'ensemble de la ville de Berlin. En outre, la Kommandantura alliée sera reconstituée. Les Américains effectuent un prodigieux retour en arrière, mais les Soviétiques ne se laissent pas intimider et la Conférence se termine le 20 Juin 1949, dans une impasse totale.

Pourtant, le 26 Juillet 1949, le blocus de Berlin est totalement levé.

L'affaire de Berlin, qui passionne les Mosellans, concrétise réellement la rupture entre l'Est et l'Ouest. L'Allemagne est au centre de ces tensions. Et si la politique allemande des Anglo-saxons inquiète, celle des Soviétiques indigné une grande partie de l'opinion mosellane.

2. La politique allemande des Soviétiques : l'indignation en Moselle.

Les écrits du Lorrain et du Républicain Lorrain surtout, alimentés à la source de l'affaire de Berlin, dissèquent les actions de la puissance soviétique en zone allemande et sur le plan international. Le communisme demeure pour cette partie de l'opinion, un danger latent. Champions de l'unité allemande, les Soviétiques s'attirent les foudres mosellanes, et cette menace ne se dissipera que partiellement à la constitution de la R.D.A. qui suit celle de la R.F.A.

a) En zone soviétique.

Alors que la réforme monétaire a rendu l'espoir aux populations d'Allemagne occidentale, l'atmosphère est restée pesante et opprimée en zone soviétique. Le Lorrain n'hésite pas à écrire :

"La peur y est un obstacle à l'essor de l'industrie et à la reprise des affaires. Le commerçant dont les affaires marchent trop bien risque d'être dénoncé comme profiteur. L'industriel qui fait prospérer

son entreprise la verra nationalisée ou démontée pour être envoyée en U.R.S.S." (73).

Dans sa série d'articles "Echos d'Allemagne Orientale", ce journal révèle que la situation alimentaire en Zone soviétique est encore très précaire. Les denrées restent contingentées, et les rationnaires se répartissent en cinq catégories très inégales déterminées par l'appartenance des intéressés au service direct de l'économie soviétique ou au Parti (74).

L'habillement pose également de très gros problèmes. Les vêtements et les chaussures, contingentés, sont de médiocre qualité et comme le marché noir est florissant, les autorités soviétiques tentent de le canaliser à leur profit en créant les "Freie Läden" où les classes aisées peuvent acheter sans tickets une marchandise quatre ou cinq fois plus chère qu'en temps normal.

Mais, malgré la crise qui touche l'alimentation, l'habillement, le chauffage et les transports, c'est sûrement de la contrainte morale qui pèse sur eux que souffrent le plus les Allemands de l'Est (75).

Le S.E.D. dirige leur vie politique et contrôle l'administration. La hiérarchie y est la même que dans l'ancien parti nazi, et chacun se sent surveillé par tout le monde. Des familles entières passent chaque jour la frontière et se réfugient en Zone occidentale, avec un faible bagage, pour fuir cet "air malsain" (76). Ceux qui restent paient parfois de leur liberté, leur attachement aux idées démocratiques. Des rumeurs, circulant dès 1946 au sujet de camps de concentration soviétiques en Allemagne orientale, se précisent courant 1948 et le scandale éclate en Novembre 1948, indignant les Lorrains. Des gros titres s'évalent dans la presse régionale :

...

(73) Le LORRAIN du 24 Mars 1949.

(74) Le LORRAIN du 29 Mars 1949. Série : "Echos d'Allemagne Orientale".

(75) Le LORRAIN du 25 Mars 1949. Série : "Echos d'Allemagne Orientale".

(76) Le LORRAIN du 31 Mars 1949.

"Les Russes nouveaux pourvoyeurs de Buchenwald"

"Les Soviétiques continuent les atrocités de Buchenwald"

Le Lorrain s'attache particulièrement à dénoncer ces faits. Il affirme que, depuis le 14 Septembre 1948, le camp de concentration de Buchenwald a reçu de nouveaux détenus qui sont arrivés dans 35 wagons de marchandises déchargés à la gare de Weimar : chaque wagon contenant 40 à 50 hommes et femmes de tous âges ainsi que des enfants et des vieillards (77). Il est surtout destiné aux membres des partis Social-démocrate et Chrétien-démocrate en instance de déportation vers la Sibérie (78).

D'autres anciens camps de concentration nazis fonctionnent à nouveau. Celui de Sachsenhausen sert plus particulièrement aux parents des personnes qui se sont réfugiées, pour des raisons politiques, dans la zone occidentale (79).

Fin Avril 1949, quatre camps de concentration sont réouverts en Zone soviétique : Buchenwald, Sachsenhausen, Michalken et Mühlberg. 70 % des détenus y meurent de faim, 15 % sont déportés en U.R.S.S. et 5 % libérés (80). Enfin, Le Lorrain du 1er Août 1949 publie une information générale sur les camps de concentration et les méthodes d'interrogation et de punition dignes des plus célèbres camps nazis. Il affirme en outre, que, des 250.000 personnes disparues en Zone soviétique depuis la Libération, 100.000 se trouvent dans les camps et les 150.000 restantes sont décédées. Une famille allemande de l'Est sur sept, compte au moins un de ses membres arrêté par les Russes (81).

...

(77) Le LORRAIN du 12 Novembre 1948.

(78) Le LORRAIN du 5 Janvier 1949.

(79) Le LORRAIN du 11 Mars 1949.

(80) Le LORRAIN du 29 Avril 1949.

(81) Le LORRAIN du 1er Août 1949.

b) Sur le plan international.

Le Lorrain s'attaque aux Soviétiques :

"Les fossoyeurs de la liberté et les ennemis de la paix" (82)

"La Russie est totalitaire et poursuit la chrétienté de sa haine"

"Il y a là-bas une dictature et la manière tendre n'est pas dans les habitudes du Kremlin. (...) Un Parlement-croupion manie l'en-censoir et une Gestapo-Gépéou est chargée de peupler les camps de concentration".

Il reproche à la France de se laisser bernier par cet "allié", de confondre "la démocratie avec une salade russe" (82) et de "prendre des vessies soviétiques pour des lanternes démocratiques" (82).

Et Paul DURAND, qui conseille aux Français "d'avoir un peu de suite dans les idées et de logique dans les actions" (82), voit se préciser la nouvelle Allemagne : "deux Reich, deux Führer" (83).

Pour l'opinion mosellane, les Alliés occidentaux qui peuvent encore espérer attirer les zones occidentales sous leur influence (84), ont perdu tout ascendant sur la zone orientale, définitivement entrée dans l'orbite de l'U.R.S.S. (85).

"En se faisant le champion de l'unité allemande, le Kremlin montre son jeu qui consiste à opérer dans un Reich unifié, comme en Tchécoslovaquie, où, dans un gouvernement de front national, un Ministre de l'Intérieur noyaute la police sans vergogne, où, quand ses collègues lui font remarquer qu'il conviendrait d'observer la règle du jeu, ce Ministre s'en va crier partout à la réaction, ameute les syndicats, suscite des meetings tumultueux, sachant fort bien que 20.000 manifestants font plus de bruit que des millions d'électeurs qui se taisent" (85).

...

(82) Le LORRAIN du 3 Avril 1948. Article de Paul DURAND.

(83) Le LORRAIN du 10 Avril 1948. Article de Paul DURAND.

(84) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 15 Avril 1948. Article de LUC.

(85) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 27 Février 1948.

Les entretiens quadripartites n'améliorent pas les relations entre l'Est et l'Ouest, fortement envenimées par l'affaire de Berlin.

L'opinion mosellane n'espère plus grand chose des entretiens de Moscou (86).

"On ne se fait pas trop d'illusions à cause d'abord de la difficulté des problèmes à résoudre, puis de l'irréductible opposition qui, pour longtemps encore, sépare l'Occident de l'Orient au plan idéologique".

La responsabilité de la crise est imputée aux multiples Conférences de Yalta, Téhéran ou Potsdam, ainsi qu'aux accords "trop souvent rédigés avec une encre si pâle que chacun des signataires peut, de très bonne foi, les interpréter à sa façon qui n'est pas nécessairement la manière de voir du voisin" (86).

Peut-on avoir davantage foi en la Conférence quadripartite qui va s'ouvrir à Paris fin Mai 1949 ?

Avant cette Conférence des Quatre et à la suite de la levée du blocus de Berlin par les Soviétiques, l'évacuation des troupes d'occupation, concession ultime des Américains, provoque un tollé général en Moselle.

Le plan américain, qui sera examiné lors des entretiens préalables, propose aux autres alliés un repli et une concentration de leurs troupes d'occupation en Allemagne, ceci respectivement dans les ports de Stettin pour l'U.R.S.S. et de Hambourg pour la Grande-Bretagne ; les Etats-Unis concentrant leurs propres forces dans la région de Brême et la France évacuant purement et simplement l'Allemagne pour concentrer son armée dans la région de Strasbourg (87). La France refuse d'envisager cette éventualité et le Général américain CLAY affirme que le retrait des troupes d'occupation ne peut alors être envisagé que dans un délai très long (88).

...

(86) Le LORRAIN du 28 Août 1948. Article de Paul DURAND.

(87) Le LORRAIN du 13 Mai 1949.

(88) Le LORRAIN du 14 Mai 1949.

Albert MILHAUD, dans le Républicain Lorrain (89), met l'opinion publique en garde contre un tel plan. D'ailleurs, pour l'auteur de l'article, toute la politique allemande des Soviétiques semble être mal comprise en France. Les milieux parlementaires français ne sont pas exempts de reproches. Ainsi les uns pensent que "les Russes préparent une reprise de la politique de Rapallo, c'est-à-dire un rapprochement entre Moscou et les Allemands".

D'autres affirment que le "germanisme après l'épreuve de l'occupation soviétique ne pense qu'à se protéger des contacts étroits avec l'U.R.S.S."

D'autres encore proposent une neutralisation de l'Allemagne qui serait, comme la Suisse ou la Suède, armée exclusivement pour défendre sa neutralité, ce qui fait dire au journaliste :

"Il faut une forte dose d'optimisme pour comparer la Suisse de Marignan et la Suède de Charles VII à l'Allemagne de LUDENDORF et d'Adolf HITLER, aujourd'hui mal dégagée encore du nazisme dominant (89)".

Daniel CAZEL, s'inquiète aussi dans le Républicain Lorrain (90) de la politique que vont suivre les Soviétiques, surtout après l'échec électoral qu'ils ont subi dans leur propre zone d'occupation. En effet, lors d'un référendum portant sur l'unité de l'Allemagne, les deux tiers de la population de la zone soviétique se sont prononcés contre le communisme.

Moscou va-t-il renoncer à ses idées-force : unification politique, signature d'un traité de paix, constitution d'un gouvernement central ? Il est permis d'en douter lorsque l'on sait que "l'Allemagne reste le dernier pays où les Russes s'inquiètent encore de l'opinion publique"(91).

...

(89) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 21 Mai 1949.

(90) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 20 Mai 1949.

(91) Le LORRAIN du 24 Mai 1949.

Les Quatre prennent un premier contact le 23 Mai 1949 (92) et déjà, la situation se bloque devant l'intransigeance de VYCHINSKI (93).

Et c'est en raison de l'attitude négative de l'U.R.S.S. que la Conférence échoue (94).

c) La naissance de la République Démocratique Allemande.

La naissance de la R.D.A. a lieu le 7 Octobre 1949, à la suite de l'adoption par la "chambre populaire", émanation du Congrès du Peuple, d'une loi mettant en vigueur la Constitution dont le projet a été ratifié le 30 Mai 1949. Le gouvernement provisoire de la R.D.A. se compose d'un Ministre-Président, de trois Ministres-Présidents-Adjoints et de quatorze Ministres (95). La grande majorité d'entre eux est formée de membres du S.E.D. dont le programme est évocateur (96).

...

(92) Le LORRAIN du 24 Mai 1949.

(93) Le LORRAIN des 25 et 26 Mai 1949.

(94) Le LORRAIN du 1er Juin 1949.

(95) Le LORRAIN du 8 Octobre 1949. Cf. aussi le LORRAIN du 12 Octobre 1949 qui annonce que Wilhelm PIECK est élu Président. Les Berlinoises désignent le nouvel Etat sous le nom de PIECKISTAN.

(96) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 8 Octobre 1949 nous donne une idée du programme du S.E.D. Ce parti prône la restauration de l'unité allemande, l'abolition du statut d'occupation, la liquidation de l'Etat de Bonn, la conclusion d'un rapide traité de paix, le départ de toutes les troupes d'occupation, l'interdiction de toute activité tendant à inclure l'Allemagne dans un bloc militaire, la restauration de l'indépendance allemande, l'abolition du statut de la Ruhr et de celui de la Sarre, la création d'une monnaie unique pour l'Allemagne, la libre circulation des biens et des personnes dans tout le pays, l'arrêt immédiat des démontages, la suppression de l'esclavage du dollar, le développement sans entrave de l'industrie allemande, la possibilité pour elle de construire tous les navires de commerce qu'il lui plaira, la libre concurrence des produits allemands sur les marchés mondiaux, la conclusion d'accords commerciaux avec les satellites et la lutte contre le particularisme des Länder et contre les traîtres à la Nation allemande : les agents allemands de l'impérialisme américain. L'auteur de l'article note que nulle part il n'est fait mention des territoires allemands de l'Est annexés par l'U.R.S.S. et la Pologne.

C'est par la volonté des Soviétiques que la naissance de la R.D.A. suit celle de la R.F.A. que nous étudierons plus loin, et c'est en vain que l'U.R.S.S. veut faire supporter aux Occidentaux "l'entière responsabilité de cette division désormais officielle et définitive de l'Allemagne" (97).

La "Démocratie Populaire Allemande" qui n'a de démocratique que l'appellation", est livrée aux communistes qui n'ont rien à craindre des partis libéraux et chrétiens-démocrates, "prolongement du parti d'unité socialiste à l'usage de la clientèle bourgeoise trop féroce opposée au communisme" (97). La naissance de la R.D.A. n'a pas dupé les Mosellans qui rappellent que les Soviétiques ne craignent pas d'accorder des libertés apparentes qui seront reprises dès que le besoin s'en fera sentir (97). L'opinion souligne l'objectif réel visé par le Kremlin : influencer le choix des Allemands de l'Ouest en se moquant des réactions des Allemands de l'Est.

"Puisque les Alliés ont gardé à leurs zones une autonomie politique, les Russes rendent à la leur la "souveraineté nationale". Puisque les Alliés ont adouci le statut d'occupation, les Russes, de leur côté, le suppriment totalement".

"Et par la voix d'un gouvernement dont ils tirent les ficelles, ils réclameront demain une amélioration du sort des Allemands de l'Ouest défavorisés, telle l'évacuation des troupes d'occupation, la signature d'un traité de paix et l'abolition du statut de la Ruhr" (97).

Les Lorrains ont vu clair dans le jeu soviétique. C'est ainsi que les troupes soviétiques se retirent de Berlin-Est. Les portraits de STALINE disparaissent. Dans le même ordre d'idées, un ambassadeur remplace le Haut-Commissaire (98). STALINE lui-même félicite le nouveau Président PIECK dans un télégramme "qui n'hésite pas à ré-

...

(97) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 8 Octobre 1949. Article de Daniel CAZEL.

(98) Le LORRAIN du 14 Octobre 1949. Editorial de Jean ALLARY "Le grain rouge est semé".

veiller le goût allemand du Kolossal" (99).

Cependant, le problème des frontières orientales de l'Allemagne reste posé : "ce sacrifice territorial devra être reconnu par le nouvel Etat allemand de l'Est quand sonnera l'heure du Traité de paix séparé avec l'Union Soviétique" (99).

Les remous internationaux autour du problème allemand ont fait dériver le destin de l'ancien Reich dans une direction différente de celle prévue par les accords de Potsdam. Si la République Démocratique Allemande est l'émanation de la volonté de l'occupant soviétique, la naissance de la République Fédérale Allemande connaît, quant à elle, des difficultés essentiellement liées à la méfiance des Alliés occidentaux, notamment des Français, à l'égard du peuple allemand.

III. La difficile naissance de la République Fédérale Allemande.

Un accueil sceptique en Moselle.

L'Allemagne, enjeu entre l'Est et l'Ouest, est susceptible de basculer dans le camp qui lui sera le plus favorable. Les Soviétiques, conscients de cette virtualité, prétendent organiser dans toute l'Allemagne un référendum sur le principe de l'unité et élaborent une constitution centraliste calquée sur celle de Weimar. Les Occidentaux réagissent en préconisant la création d'un gouvernement allemand d'Occident et en s'orientant vers une solution qui donnerait aux Allemands eux-mêmes davantage d'initiatives et de responsabilités dans l'établissement du régime politique d'Allemagne occidentale.

...

(99) Le LORRAIN du 15 Octobre 1949. L'éditorial de Jean ALLARY reproduit la partie la plus significative du télégramme :
 "L'expérience de la dernière guerre a montré que le peuple allemand et le peuple soviétique, qui dans cette guerre ont fait les plus grands sacrifices, que ces peuples possèdent en Europe la plus grande capacité d'accomplir de grandes actions de portée mondiale. Si ces deux peuples témoignent d'une ferme résolution pour lutter en faveur de la paix, en tendant toutes leurs forces au même degré qu'ils l'ont fait pendant la guerre, on peut tenir la paix pour assurée en Europe. Ne doutez pas que si vous vous engagez dans cette voie, et si vous consolidez la paix, vous rencontrerez la grande sympathie et le soutien actif de tous les peuples du monde".

Chaque Alli   a d'ailleurs appliqu   dans sa propre zone une solution pr  jug  ant de ce qu'il pense   tre la future Constitution allemande. Les Fran  ais instaurent un syst  me strictement f  d  raliste o   chaque gouvernement de Land est ind  pendant du voisin. Les Anglo-Am  ricains pour leur part, instituent dans la Bizone des organismes consultatifs   conomiques avec comp  tence politique. Enfin, des personnalit  s catholiques allemandes mettent sur pied, sous le nom de "programme d'Ellwanger", un projet de constitution f  d  rale de l'Allemagne qui pr  voit la cr  ation d'une Assembl  e issue des gouvernements des Etats (100).

La machine semble donc   tre mise sur rails.

1. Les pr  misses.

La formation de la R  publique F  d  rale Allemande ne se fait pas sans difficult  s.

a) Le danger allemand persiste.

Du moins pour l'opinion fran  aise ! En Moselle, la presse m  sine ne tarit pas d'avertissements. Ainsi, une explosion dans un atelier de la B.A.S.F.    Ludwigshafen, qui fait 600 morts dont de nombreux Fran  ais, est qualifi  e d'acte de sabotage : les Fran  ais voulaient d  manteler l'usine (101).

Otto STRASSER, ancien Chef du Front Noir, veut cr  er un nouveau parti : le Bund Deutscher Erneuerung (Association de la r  novation allemande) en Rh  nanie-Westphalie et r  clame le r  tablissement des fronti  res de 1914 (102).

...

(100) Le COURRIER DE LA SARRE des 24 et 25 Avril 1948.

(101) Le LORRAIN du 29 Juillet 1948.

(102) Le LORRAIN du 17 D  cembre 1948.

Par ailleurs, le Républicain Lorrain souligne que l'Allemagne peut en arriver à prétendre jouer le rôle d'arbitre entre l'Est et l'Ouest, rôle que la France devait assumer. Elle devient par là même une menace concrète :

"Il est clair aujourd'hui que, suivant que son formidable potentiel économique tombera dans l'un ou l'autre plateau de la balance, l'avenir du monde peut être changé" (103).

Enfin, Paul DURAND, dans le Lorrain (104), nous trace un portrait dénué d'indulgence de l'Allemand de 1948 :

"Ce civilisé de la technique a conservé du barbare l'incapacité de faire la synthèse de ses contradictions. Il est sentimental, bonasse même, mais aussi susceptible des pires brutalités ; il est consciencieux mais met sa conscience au service du mal si on le lui commande". Il donne aux Alliés un conseil de méfiance :

"Si les organisateurs de l'Europe nouvelle ne veulent pas aller au devant de cruelles déceptions, ils feront bien d'ajouter à leurs conceptions stratégiques et économiques, une connaissance exacte de l'âme de la Lorelei" (104).

Malgré tout, l'idée de l'avènement d'un gouvernement allemand fait son chemin.

b) Vers une "Constituante" en Allemagne occidentale.

La Conférence de Coblenz tenue par les Ministres-Présidents des Länder d'Allemagne occidentale, est la première prise de position officielle des responsables allemands. Il en ressort que les autorités allemandes sont hostiles à la coupure de leur pays en deux. Elles préfèrent en laisser la responsabilité aux puissances victorieuses. Aussi repoussent-elles l'idée de convoquer une Assemblée Constituante d'Allemagne occidentale et proposent-elles de faire désigner

...

(103) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Juin 1948.

(104) Le LORRAIN du 4 décembre 1948. Article de Paul DURAND.

par les différents Landtage, une Assemblée qui porte le nom de Conseil Parlementaire. Elles ne veulent pas non plus donner aux trois zones, une Constitution à proprement parler, mais plutôt un "statut d'organisation" et des "lois organiques".

Le Conseil Parlementaire doit préparer l'élection au suffrage universel d'une "représentation populaire" qui soit un véritable Reichstag d'Allemagne occidentale, émanant du suffrage universel et devenant une autorité morale suffisante pour faire triompher la tendance centraliste et nationaliste de la tendance fédéraliste en cas de conflit éventuel avec les autorités locales des Länder. Les thèses allemandes diffèrent sur ce point des thèses françaises.

Les projets allemands sont immédiatement applicables, alors que les projets alliés de réunion d'une Constituante, ne devraient voir le jour qu'au printemps 1948. Cependant, en raison de toutes les divergences et du peu de garanties démocratiques assurées, il est douteux que les projets allemands aient eu une chance d'être adoptés par les autorités alliées (105).

Finalement, la Constituante d'Allemagne occidentale, assemblée de 65 membres désignés par les onze Parlements Régionaux et chargée d'élaborer la Constitution de l'Allemagne de l'Ouest, est réunie à Bonn (106). Le futur Etat allemand, vraisemblablement baptisé "Republik Deutschland" (107) sera régi par la Constitution et le statut d'occupation donné par les gouverneurs militaires.

c) Les ultimes dispositions.

Début 1949, se tient à Londres une conférence à trois sur le statut d'occupation. D'après les accords de Londres de Juin 1948, ce statut d'occupation limite les pouvoirs du futur gouvernement allemand

...

-
- (105) Le COURRIER DE LA SARRE du 16 Juillet 1948. Article de Gustave AUCOUTURIER. Cf. aussi le REPUBLICAIN LORRAIN du 17 Août 1948.
 - (106) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 1er Septembre 1948.
 - (107) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 8 Octobre 1948. Déclaration du Général CLAY.

pendant une période transitoire. Bien que ce statut ait été établi par les trois commandants en chef, il s'avère nécessaire de réunir une conférence pour aplanir les deux points litigieux restants, à savoir, d'une part, la répartition et le recouvrement par les autorités allemandes des frais d'occupation imposés à l'Allemagne et, d'autre part, la création d'une cour spéciale d'arbitrage chargée de régler les différends ou conflits d'attribution que pourrait soulever l'application du statut d'occupation. En ce qui concerne le premier point, la France voudrait en charger les Länder afin de donner le plus d'autonomie financière possible aux différents états fédéraux ; l'Angleterre et les Etats-Unis tendant à renforcer les pouvoirs fiscaux du futur gouvernement allemand.

Pour le deuxième point de divergence, les Etats-Unis voudraient d'un arbitrage commun avec les Allemands sur des problèmes qui ne concernent que les Alliés. La France est réticente : "On se sent encore trop peu assuré en France, de la sincérité et de la solidité des sentiments démocratiques et pacifiques des Allemands pour pouvoir admettre que le souci d'impartialité aille jusqu'à donner la même valeur morale aux avis des agresseurs d'hier qu'à ceux de leurs victimes" (108). Les Anglais appuient les objections françaises (109).

Pendant ce temps, la Constitution de la future Allemagne prend forme. Un projet voit le jour (110). Il en ressort que le Chancelier Fédéral devra être élu sur proposition du Président Fédéral par plus de la moitié des voix de la Chambre Fédérale. Si la Chambre refuse la confiance au candidat, elle pourra élire à 50 % des voix, un candidat de son propre choix ou, si aucune solution n'intervient dans un délai de quinze jours, considérer comme élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Si le Président Fédéral croit devoir

...

(108) Le COURRIER DE LA SARRE du 19 Janvier 1949.

(109) Le LORRAIN du 15 Janvier 1949. Communiqué final des entretiens entre BEVIN et SCHUMAN à Londres.

(110) Le COURRIER DE LA SARRE du 9 Février 1949.

refuser sa confiance au candidat désigné par la Chambre, celle-ci est automatiquement dissoute. Les Ministres du Gouvernement Fédéral sont nommés par le Président sur proposition du Chancelier. Un vote de défiance de la Chambre ne peut s'adresser qu'au Chancelier et n'entraîne la démission du gouvernement qu'à la condition qu'il soit exprimé par une majorité de plus de 50 % des bulletins. Un nouveau Chancelier doit, dans ce cas, être désigné par la Chambre lors même du vote de défiance (111).

Ce projet ne peut cependant pas être publié avant que les Allemands prennent connaissance du statut d'occupation. De toute façon, il risque de ne pas être retenu car trop centralisateur, et partant, contraire aux accords de Londres qui préconisaient pour l'Allemagne, la forme d'une confédération d'Etats (112). "S'ils ne veulent pas risquer un veto qui retarderait d'autant l'application de leur Constitution, les parlementaires de Bonn devront donc revenir à une plus étroite observation des directives" (113).

Un autre résultat des Accords de Londres est la création de l' "Office de Sécurité Militaire" en Allemagne, le 17 Janvier 1949. Celui-ci est chargé de maintenir le désarmement et la démilitarisation du pays et ses pouvoirs sont très étendus (114).

2. Les Accords de Washington sur l'Allemagne, le 8 Avril 1949, acceptés par la Moselle.

Ils règlent le statut d'occupation, définissant les pouvoirs conservés par les autorités occupantes après la naissance de la nouvelle République

...

(111) Le LORRAIN du 10 Janvier 1949.

(112) Le LORRAIN des 3 et 4 Mars 1949.

(113) Le COURRIER DE LA SARRE du 23 Février 1949. Article de G. AUCOUTURIER.

(114) Notes et Etudes Documentaires N° 1135 du 21 Mai 1949.



Allemande qui ne signifie nullement la fin de l'occupation, l'Allemagne devant fournir les preuves de ses sentiments démocratiques. Toutefois l'Etat Fédéral et les Länder détiendront les pleins pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires en conformité avec la Loi Fondamentale et avec leurs constitutions respectives.

Les autorités occupantes, pour leur part, conservent le droit de requérir et de vérifier les informations et statistiques ainsi que de maintenir le désarmement et la démilitarisation et ceci même dans les domaines connexes, en matière de recherche scientifique, ainsi que les prohibitions et limitations portant sur l'industrie et l'aviation civile. Les contrôles concernant la Ruhr, les restitutions, les réparations, la décartellisation, la déconcentration, la non-discrimination en matière commerciale, les intérêts étrangers et les créances sur l'Allemagne, font également partie des attributions des Alliés, de même que les Affaires Etrangères, y compris les accords internationaux conclus par ou au nom de l'Allemagne, et le contrôle du commerce extérieur et des changes. De plus, tout amendement de la Loi Fondamentale doit être approuvé par les autorités alliées qui, à l'expiration d'un délai de dix mois, prévoient d'entreprendre une révision de ses dispositions en vue d'étendre la compétence des Allemands (115).

Les représentants des trois puissances occidentales occupantes souhaitent établir un système de contrôle tripartite pour la nouvelle République. L'organe suprême du contrôle allié sera une Haute Commission composée d'un Haut-Commissaire de chacune des puissances occupantes (115).

La presse mosellane accepte les Accords. Paul DURAND (116) annonce "un grand pas en avant" et ajoute :

"Dans les circonstances actuelles, les Accords de Washington semblent être plus près de la sagesse que bien des solutions proposées"

...

(115) Notes et Etudes Documentaires N° 1119 du 27 Avril 1949. Cf. aussi Notes et Etudes Documentaires N° 1135 du 21 Mai 1949.

(116) Le LORRAIN du 14 Avril 1949. Editorial de Paul DURAND.

Mais la méfiance persiste. Pour Daniel CAZEL (117), "la R.F.A. est née avant terme et il faut surveiller sa croissance avec une particulière vigilance". Le Courrier de la Sarre (118) parle de "l'Allemagne en liberté surveillée". Et la presse s'engage dans une campagne d'explications surtout destinée à rassurer le lecteur mosellan. Daniel CAZEL (119) indique que les Hauts-Commissaires disposeront d'un droit de veto aux initiatives du futur gouvernement allemand lorsque celui-ci manifestera des intentions dangereuses ; et que l'organisme de contrôle pourra même agir au niveau de la décision prise par le Land, si le besoin s'en fait sentir. Le Lorrain affirme que la future République allemande sera à même de prendre des mesures administratives et législatives si celles-ci ne sont pas désapprouvées par les Alliés qui auront un rôle de "superviseurs" (120). En outre, il précise les domaines réservés aux Alliés et conclut : "Toutefois les autorités d'occupation se réservent le droit de reprendre, sur instructions de leurs gouvernements, en tout ou partie, l'exercice de leur pleine autorité, si elles estiment que cela est essentiel, soit pour leur sécurité, soit pour sauvegarder une forme démocratique de gouvernement en Allemagne, soit pour s'acquitter des obligations internationales de leurs gouvernements"(121).

La presse se veut rassurante quand elle cherche à prouver que l'Allemagne n'est pas libre, du moins qu'elle est en liberté surveillée et que ses actes sont soigneusement disséqués par les Alliés. Paul DURAND considère les accords de Washington comme une expérience, une occasion offerte à l'Allemagne de "prouver qu'elle est capable de travailler dans une autre direction que celle de l'éternel pangermanisme" (122). Et il approuve la chance donnée à l'ancien Reich sans pour autant se départir de sa méfiance :

...

-
- (117) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 12 Avril 1949. Editorial de Daniel CAZEL.
 - (118) Le COURRIER DE LA SARRE du 14 Avril 1949.
 - (119) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 9 Avril 1949.
 - (120) Le LORRAIN du 9 Avril 1949.
 - (121) Le LORRAIN du 10 Avril 1949.
 - (122) Le LORRAIN du 12 Avril 1949. Editorial de Paul DURAND "Une expérience".

"Or, s'il est exact, et c'est l'évidence même, que l'Europe doit prendre conscience d'elle-même pour consolider la paix, il est non moins vrai que l'unification ou la fédération de notre continent ne se fera pas si l'adhésion – ne fut-ce que d'un seul pays – doit être obtenue par la seule contrainte. Mais il ne s'agit pas de tout oublier et de faire aveuglément confiance à l'Allemagne. Il est bon que l'Allemagne, avant de se gérer elle-même, adopte une Constitution qui convienne aux Alliés et la fasse approuver par les électeurs".

"La nouvelle politique adoptée à Washington à l'égard de l'Allemagne semble donc bien équilibrée puisque bon sens et prudence y trouvent leur compte. C'est bien ainsi que nous raisonnons dans cette province frontalière : d'accord pour la confiance à accorder aux voisins, mais nous gardons les moyens d'imposer notre "VERBOTEN" à des fantaisies dont une Europe pacifique n'a que faire" (122).

Plus rien, malgré une méfiance persistante, ne semble s'opposer en Moselle à la naissance de la R.F.A.

La Loi Fondamentale et l'installation du gouvernement qui y fait suite, sont autant d'expériences dont on appréhende le déroulement.

3. La Loi Fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne – 8 Mai 1949. Une expérience.

Avant que ne soit adoptée la Loi Fondamentale qui décide de la naissance de la nouvelle République Fédérale allemande, la presse mosellane ne cesse d'exprimer ses craintes et de prodiguer ses avertissements. La méfiance de la Moselle à l'égard de l'Allemagne ne s'est pas estompée. Le Mosellan qui n'a rien oublié s'interroge : l'Allemagne Occidentale sera-t-elle un partenaire loyal ? Ne sera-t-elle pas tentée de rejoindre l'Allemagne Orientale pour refaire son unité ?

"On peut espérer que l'Allemagne de l'Ouest, si elle accepte l'offre alliée, sera désormais à l'abri de la tentation de rejoindre dans le camp adverse, l'Allemagne Orientale pour refaire sa puissance. Ainsi serait du moins conjuré le péril extrême, en même temps que s'éteindrait définitivement le rêve qui animait la dernière garde nazie, de chercher la re-

vanche en se donnant à l'U.R.S.S. pour faire la conquête du monde, dans la conviction orgueilleuse que le génie germain l'emporterait finalement sur le génie slave" (123).

Le refus catégorique du leader socialiste, le Docteur SCHUMACHER, de prendre les contre-propositions alliées à la Constitution en considération (124) peut encore laisser présager une telle éventualité. Et Daniel CAZEL de se demander si le socialiste allemand fait le jeu de Moscou (125). En effet, les Alliés, "en refondant le statut d'occupation, sont allés à l'extrême limite de ce qu'un vainqueur peut faire à un vaincu" (125), et le Docteur SCHUMACHER, "aveuglé par son nationalisme exacerbé et qui parle et agit comme s'il voulait montrer au monde que le peuple allemand a tout oublié et rien appris" ne semble pas se rendre compte qu'en mettant en échec la création d'une République de l'Ouest, il fait "le jeu de l'U.R.S.S." (125). Daniel CAZEL conclut : "Si demain s'installait à Berlin un gouvernement fort et centralisé, l'Allemagne, par un nouveau coup de Prague, ne tarderait pas à tomber toute entière sous la coupe de l'Union Soviétique" (125).

Toutes les manoeuvres socialistes n'empêchent finalement pas les trois gouverneurs de se mettre d'accord avec les délégués de Bonn au sujet de la Constitution. Après la Conférence décisive de Francfort, le Général CLAY affiche un optimisme serein :

"Les Allemands pensent présenter vers le 15 Mai une Constitution votée par le Conseil Parlementaire. A mon avis, les Allemands de l'Ouest auront un gouvernement à la mi-juillet" (126).

La République Fédérale Allemande prend corps le 8 Mai 1949 à Bonn. La Loi Fondamentale est adoptée par 53 voix contre 12 par le Conseil Parlementaire. Instrument juridique sur lequel reposera le nouvel état

...

(123) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 16 Avril 1949.

(124) Le COURRIER DE LA SARRE du 23 Avril 1949.

(125) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 22 Avril 1949. Editorial de Daniel CAZEL.

(126) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 26 Avril 1949.

fédéral, elle regroupe 146 articles en 11 chapitres (127). Elle est, essentiellement, le résultat d'un compromis entre les thèses centralistes et les principes fédéralistes : centraliste par la répartition des compétences entre le pouvoir central et ceux des Länder, fédéraliste par le rôle important qu'y joue le Conseil Fédéral composé uniquement de membres du gouvernement et des Länder et qui devient un véritable gardien des intérêts de ces derniers. La force du pouvoir central est par ailleurs suffisamment limitée par l'absence d'armée et même de police fédérale, ceci pour satisfaire à la prudence des Alliés. La presse messine (128) donne dans ses colonnes une large audience à la Loi Fondamentale. Les onze chapitres y sont détaillés :

- Les droits fondamentaux traitent de l'exercice de la liberté et de l'égalité pour tous les Allemands. La presse en retient surtout que nul ne peut plus être contraint contre sa conscience au service armé en temps de guerre. D'autre part, la propriété, l'héritage, la liberté individuelle et d'opinion et l'égalité des sexes y sont garantis.

- La Fédération et les Länder définissent les pouvoirs respectifs de l'Etat Fédéral et du Land. Le nouvel Etat s'appellera "République Fédérale Allemande" et sera "démocratique et social". La Fédération pourra transférer ses droits de souveraineté à des institutions internationales. La Constitution s'applique à onze Länder et peut être étendue à toute partie de l'Allemagne qui désire s'intégrer à la Fédération.

- Le Bundestag (Assemblée Fédérale) détient les pouvoirs législatifs pour quatre ans et les députés y sont élus.

- Le Bundesrat (Conseil Fédéral) est composé de membres des Gouvernements des Länder. Il participe à l'administration de l'Etat Fédéral et peut opposer son veto suspensif aux projets de loi du Bundestag.

...

(127) Notes et Etudes Documentaires N° 1135 du 21 Mai 1949. pp. 36 à 52 incluses.

(128) Le LORRAIN et le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Mai 1949.

- Le Président de l'Etat Fédéral est élu par l'Assemblée Fédérale et ne peut ni nommer ni révoquer le Chancelier ni dissoudre la Chambre. Il nomme, par contre, les juges et les fonctionnaires fédéraux.

- Le Gouvernement Fédéral comprend le Chancelier et les Ministres Fédéraux. Le Chancelier, élu par le Bundestag, est maître de la composition de son Ministère, responsable de l'activité de son gouvernement et ne peut être renversé par la Chambre que si celle-ci présente un remplaçant en même temps qu'elle émet un vote de défiance.

- Les autres chapitres sont :

- . Le pouvoir législatif.
- . La mise en application des lois fédérales et l'administration fédérale .
- . Le pouvoir judiciaire .
- . Les finances .
- . Les dispositions transitoires et finales.

La loi Fondamentale cessera d'avoir effet le jour où une Constitution entrera en vigueur (129).

La France accepte la naissance de la République Fédérale mais formule quelques réserves à propos de la Loi Fondamentale. Les Allemands ont institué une Commission dite "des dix-huit", qui tient lieu d'organe exécutif provisoire, or, cette institution n'étant pas prévue par les Accords de Londres, la France les invite à l'intégrer dans l'organisme constitué par la réunion des onze Ministres-Présidents des Länder, afin d'administrer les affaires courantes jusqu'à l'installation d'un gouvernement. Une seconde réserve concerne le droit de réquisition par l'Etat Fédéral des forces de police des Länder. La France en demande la suspension dans la Constitution de Bonn. Pour ce qui est de la possibilité pour l'Etat Fédéral d'assumer dans certains cas, des responsabilités normalement dévolues aux Länder, la France propose une surveillance des circonstances de ce transfert de pouvoir par des commissaires civils alliés. Un dernier point de réticence, l'intégration de Berlin au nombre des Länder ayant été

...

(129) Loi Fondamentale : article 146. Notes et Etudes Documentaires N° 1135 du 21 Mai 1949.

repoussée par tous les Alliés, il est fait obligation à l'ancienne capitale de n'envoyer que des observateurs à la future Assemblée Fédérale (130).

La Loi Fondamentale rassure la majorité des Mosellans. Paul DURAND en exprime d'ailleurs parfaitement l'opinion : "...un édifice fragile dont il faut surveiller le développement si l'on ne veut pas recommencer l'opération à zéro" (131).

Sur le plan international, la Loi Fondamentale, malgré quelques réserves mineures, obtient l'approbation des Alliés.

Promulguée en pleine Conférence des Quatre de Paris, elle n'est néanmoins admise par l'U.R.S.S. qu'après de vives protestations (132).

4. La Moselle appréhende l'installation du Gouvernement de la République Fédérale Allemande.

a) Les élections.

Les élections législatives du 14 Août 1949 sont attendues avec appréhension en Moselle. L'Allemagne va-t-elle se comporter d'une manière démocratique ? Les vieilles craintes réapparaissent ; Le Lorrain (133) reprend une mise en garde du Times :

"ATTENTION à la renaissance du nationalisme allemand qui se manifeste dans toutes les zones !"

Il ajoute : "Les puissances occidentales doivent décider s'il leur faut persister dans leur politique au risque d'aggraver le ressentiment et cette hostilité, ou s'il leur faut modifier cette politique au risque de perdre toute autorité en Allemagne. Les deux voies sont incontestablement pleines de dangers".

...

(130) Le LORRAIN du 12 Mai 1949.

(131) Le LORRAIN du 10 Mai 1949. Editorial de Paul DURAND.

(132) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 21 Juin 1949. Editorial de Daniel CAZEL. La Loi Fondamentale est adoptée le 8 Mai 1949 par le Conseil Parlementaire. Approuvée le 12 Mai par les Commandants en Chef alliés, elle est ratifiée le 18 Mai par les Länder et promulguée le 23 Mai 1949.

(133) Le LORRAIN du 3 Août 1949.

Paul DURAND redoute les divergences doctrinales des socialistes et des chrétiens-démocrates qui peuvent empêcher les partis et les groupements de se rejoindre "dans une somme de revendications qui pourraient bien être l'expression d'un nouveau Reich" (134). Il signale en outre l'existence d'une "Action Allemande" qui se veut "la conscience d'un Reich uni et indivisible" et d'un "Deutsche Reichspartei" qui souhaite l'avènement d'un socialisme allemand anti-marxiste. Il note enfin que ce mouvement "ressemble comme un frère au défunt N.S.D.A.P. et que c'est peut-être par atavisme que ce parti a inauguré sa campagne électorale aux accents d'un chant militaire nazi". D'autre part, le Docteur Karl ARNOLD, leader de l'Union Chrétienne-Démocrate et Ministre-Président de Rhénanie, demande la révision du procès de Nuremberg où les communistes ont adopté "une attitude pangermaniste". Et l'éditorialiste mosellan de conclure : "si le fruit allemand doit être mûr un jour, il n'est pas indiqué de le mettre dès maintenant dans le compotier européen" (134).

Les déclarations du Général KOENIG, ancien gouverneur militaire, vont dans le même sens :

"Tous les efforts des hommes publics allemands devraient tendre au renforcement des forces démocratiques" (135).

"Si vous parvenez à éviter une trop grande centralisation du pouvoir, (...) si votre vie publique s'inspire des principes du fédéralisme, un jour viendra où un équilibre raisonnable s'établira dans les rapports entre la France et l'Allemagne" (135).

Toutefois, cette effervescence peut sembler vaine face à la tiédeur dans laquelle se déroule la campagne électorale ouverte le 27 juillet 1949, en Allemagne de l'Ouest (136). La presse mosellane est unanime à constater le peu d'enthousiasme des électeurs allemands qui ont perdu l'habitude de voter.

...

(134) Le LORRAIN du 27 juillet 1949. Editorial de Paul DURAND.

(135) Le LORRAIN du 1er Août 1949.

(136) Le LORRAIN du 4 Août 1949. Cf. aussi le REPUBLICAIN LORRAIN du 5 Août 1949 et le LORRAIN du 12 Août 1949.

Pourtant, 79,5 % des inscrits vont aux urnes (137), et choisissent la démocratie modérée, faisant reculer les Communistes et le "Deutscher Partei" fascisant. Les Chrétiens-Démocrates partagent avec les Socialistes la majorité des voix (138).

La presse mosellane se montre avare de commentaires. Daniel CAZEL se demande si l'électeur allemand qui est revenu à la modération lui restera fidèle cette fois (139), et César DEPIETRI, du Parti Communiste mosellan, constate que ces élections allemandes "sont un succès des partis de la revanche" (140).

En Allemagne, le Docteur ADENAUER souligne l'importance de la participation électorale qui prouve que le peuple allemand "entré dans sa maturité politique, est décidé à forger lui-même son destin" (141).

La formation du Gouvernement devient alors la préoccupation politique majeure. Celui-ci s'appuiera-t-il sur une petite ou sur une grande coalition, regroupant respectivement les tendances des Chrétiens, des Libéraux, du Deutsche Partei et des Bavarois qui disposent de 225 sièges d'une part, les Chrétiens et les Socialistes d'autre part ? Les spécialistes penchent pour la petite coalition mais constatent que ses composantes, qui sont d'accord en matière d'économie, ont des avis

...

(137)	Les résultats des élections : Inscrits 31.179.422 - Votants 24.490.752 soit 78,5 %		
	Union Chrétienne Démocrate (C.D.U.)	7.375.579 voix	139 mandats
	Parti Social Démocrate (S.P.D.)	6.832.272	131
	Parti Démocrate Libéral	2.788.653	52
	Parti Communiste	1.360.443	15
	Parti Bavarois	986.606	17
	Deutsche Partei	940.088	17
	Zentrum	727.343	10
	Parti de la Reconstruction	681.981	12
	Parti de Droite	428.946	5
	Union pour le Schleswig Méridional	75.387	1
	Indépendants	1.134.466	3

(138) Le LORRAIN du 16 Août 1949.

(139) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 16 Août 1949. Editorial de Daniel CAZEL

(140) Le PATRIOTE MOSELLAN du 20 Août 1949. Editorial de César DEPIETRI.

(141) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 16 Août 1949.

divergents sur les questions de politique pure : les Chrétiens sont fédéralistes, les Bavarois ultra-fédéralistes et les Libéraux centralistes (142).

Des personnalités internationales expriment leur opinion à l'issue du scrutin, ainsi Sir Winston CHURCHILL à Strasbourg :

"Nous ne pouvons nous séparer à la fin de ce mois sans avoir rien fait pour amener l'Allemagne dans notre cercle avant qu'une année n'ait passé" (143) et FRANÇOIS-PONCET, nouveau Haut-Commissaire de la France à Mayence :

"Je compte sur la sagesse de l'Allemagne pour ne pas utiliser les libertés données comme moyen d'élever constamment des protestations et de manifester son hostilité aux Alliés" (144).

b) Le Gouvernement.

La mise en place des institutions de la République Fédérale suit de près les élections générales au Bundestag. Septembre 1949 est un mois d'importance capitale dans l'histoire de l'Allemagne d'après 1945. Le 12, Theodore HEUSS leader du F.D.P. est élu Président de la République Fédérale par le Bundestag au deuxième tour de scrutin, par 416 voix pour 800 votants. Le Docteur SCHUMACHER a quant à lui, recueilli 312 voix (145). La presse mosellane doute qu'un chef de l'exé-

...

(142) Le LORRAIN du 17 Août 1949.

(143) Le LORRAIN du 18 Août 1949.

(144) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 20 Août 1949.

(145) Le LORRAIN du 13 Septembre 1949. Le LORRAIN du 8 Novembre 1949 donne une biographie du nouveau Président et celui du 14 Novembre, de son adversaire. Theodor HEUSS est né le 31 Janvier 1884 au Wurtemberg. Il a fait une double carrière d'homme politique et de professeur. Lecteur puis professeur à l'Ecole Supérieure de Berlin, il siège comme Député libéral au Reichstag de 1924 à 1928 et de 1930 à 1933. Toutes ses activités sont suspendues lors de l'arrivée du Parti nazi au pouvoir. Révoqué de l'Ecole Supérieure de Politique, il se fixe à Heidelberg et y publie des ouvrages de politique et d'histoire. C'est là qu'après la défaite, il fonde la "Rhein-Neckarzeitung" dont il est le co-directeur. Leader du Parti Libéral-Démocrate, il entre comme Ministre des Cultes dans le Gouvernement de Bade-Wurtemberg et devient le porte-parole de son Parti au Conseil Parlementaire de Bonn.

cutif, élu à une aussi faible majorité puisse jouer le rôle d'arbitre au-dessus des partis (146).

Le 15, Konrad ADENAUER, chef de la C.D.U. est élu Chancelier de justesse par le Bundestag, par 202 voix contre 142, 44 abstentions et un bulletin nul (147). La Vice-chancellerie est confiée à BLUECHER, vice-président du F.D.P. (148). Le 7 Septembre, Karl ARNOLD (Président de Rhénanie-Westphalie) et Erich KOEHER (Chrétien-Démocrate) ont été élus Présidents du Bundesrat (149).

Et c'est le 21 Septembre, alors qu'ADENAUER a révélé la composition du Gouvernement allemand aux Alliés, que FRANCOIS-PONCET, annonce l'existence officielle de la Haute-Commission Alliée (150).

...

(Suite de la note 145) Le Docteur Kurt SCHUMACHER est né à Kulm en Prusse Orientale en 1895. Socialiste, il devient Président de l'Association des Mutilés de Guerre qui l'envoie en 1919 au Conseil des Soldats et Ouvriers de Berlin, où son attitude rigoureusement anti-communiste le fait remarquer. Député au Reichstag en 1930, il appartient à un groupe de jeunes parlementaires socialistes qui, voulant opposer au nazisme une organisation paramilitaire socialiste, se joignent à des représentants d'autres partis démocratiques, pour fonder la "Bannière d'Empire". Arrêté en 1933, torturé, interné pendant dix ans à Dachau, puis Neuengamme, et Mathausen, devenu presque aveugle et très affecté par une grève de la faim, il est libéré par les nazis en 1943. Arrêté à nouveau après l'attentat de 1944 contre HITLER, il est libéré en 1945 par les Alliés. En Octobre 1945, il devient Président du Parti Social-Démocrate.

(146) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Septembre 1949.

(147) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 16 Septembre 1949. Le LORRAIN du 12 Novembre 1949 publie la biographie du nouveau Chancelier. Le Docteur Konrad ADENAUER, Docteur en Droit, en Médecine, en Lettres et en Sciences Politiques, est né en 1876 à Cologne. Conseiller Municipal et Adjoint au Maire de Cologne en 1906, il est élu Maire de la ville en 1917 et le demeure jusqu'en 1933. Membre du Zentrum, opposé au parti hitlérien, il est suspendu puis révoqué par GOERING dès le début de 1933 et arrêté deux fois par les nazis : au moment du putsch des S.A. de ROEHM en Juin 1934 et à la suite de l'attentat du 20 Juillet 1944 contre HITLER. Après la défaite, le Docteur ADENAUER reprend pour quelques mois, la tête de la Mairie de Cologne mais il se consacre davantage à la politique et devient en 1945, Président du Parti Démocrate-Chrétien en zone britannique. Il est élu, le 1er Septembre 1948, Président du Conseil Parlementaire de Bonn.

(148) Le LORRAIN du 28 Septembre 1949.

(149) Le LORRAIN du 8 Septembre 1949.

(150) Le LORRAIN du 22 Septembre 1949.

Rappelons que la Charte de la Haute-Commission Alliée a été signée à Paris le 8 Juin 1949, et que cette dernière comprend un certain nombre d'organismes :

- Un conseil de trois Hauts-Commissaires et leurs représentants.
- Des comités chargés des affaires politiques, du commerce extérieur et du change, des finances, de l'économie et de l'Office Militaire de Sécurité qui contrôle par ailleurs le potentiel industriel allemand.
- Un secrétariat général.

La Charte prévoit que les forces d'occupation des trois puissances resteront stationnées dans leurs zones d'occupation respectives, mais que les services centraux seront installés au siège du Gouvernement Fédéral allemand qui constituera, avec une zone environnante à délimiter, une région particulière, dépendant de la Haute Commission et placée en dehors des diverses zones d'occupation (151).

Les Hauts-Commissaires alliés: MAC-CLOY pour les Etats-Unis, le Général ROBERTSON pour la Grande-Bretagne, et FRANCOIS-PONCET pour la France, installent leurs bureaux dans l'Hôtel PETERS-BERG à Bonn.

La naissance de la République Fédérale Allemande est accueillie avec scepticisme en Moselle. Le Lorrain publie la déclaration dans laquelle Jules MOCH, Ministre de l'Intérieur, doute qu'on puisse véritablement avoir confiance en l'Allemagne, proie du nationalisme :

"Sa voie fut droite de BISMARCK à HITLER. J'attends qu'on me démontre que cette ligne s'est infléchi depuis 1945, mais hélas, l'Allemagne est la proie du nationalisme, aujourd'hui comme hier" (152).

Pour le Lorrain l'Allemagne est toujours une menace (153), le nazisme y est aujourd'hui plus virulent qu'il n'était lors de l'effondrement

...

(151) Le LORRAIN du 29 Juin 1949.

(152) Le LORRAIN du 28 Août 1949.

(153) Le LORRAIN du 8 Septembre 1949.

du Troisième Reich (154). Daniel CAZEL trouve prématurée l'expérience d'une Allemagne démocratique et républicaine (155).

En 1949, les craintes des Mosellans à l'égard de l'Allemagne n'ont pas perdu de leur acuité. Pourtant, avec la constitution de la République Fédérale, une porte de communication s'est ouverte entre la France et l'Allemagne, et la fin de l'année est dominée par la volonté d'un rapprochement entre les deux nations trop souvent opposées, volonté peut-être encore mal définie, mais qui ira croissant dans les années à venir. Pour l'heure, l'entrée de l'Allemagne au Conseil de l'Europe parachève son existence en tant qu'Etat à part entière.

IV. L'entrée de l'Allemagne au Conseil de l'Europe : La Moselle réticente.

1. Les opinions.

La question primordiale qui se pose au monde lors de la naissance de la République Fédérale, est de savoir si celle-ci mérite de figurer dans les diverses assemblées internationales, et surtout si elle est déterminée à travailler pour la création d'une Europe nouvelle.

Le Président HERRIOT, lors de l'inauguration de la séance du Conseil de l'Europe à Strasbourg, regrette que l'Allemagne se soit laissée entraîner vers le mirage du totalitarisme :

"Si l'Allemagne était fidèle aux exemples donnés par les grands hommes : KANT, GOETHE, HEGEL et bien d'autres, avec quel empressement nous travaillerions avec elle à l'organisation d'une Europe libérale ! Mais, représentants, et, dans une certaine mesure, responsables de nombreuses vies humaines, nous éprouvons l'angoisse de voir réapparaître certaines idéologies fondées sur le "droit du poing" qui, à plusieurs reprises, ont provoqué, dans une proportion inconnue jusque là, des massacres, des tortures, des exécutions, des déportations, l'horreur des chambres à

...

(154) Le LORRAIN du 13 Septembre 1949.

(155) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Septembre 1949.

gaz, et ont fait de nombreuses victimes dont beaucoup de familles européennes portent le deuil" (156).

L'adhésion de l'Allemagne au Conseil de l'Europe n'est toutefois pas exclue et, à partir d'Août 1949, la question s'en pose ouvertement. CHURCHILL demande la réunion d'une session extraordinaire du Conseil :

"Il faut agir sans aucun délai car, à la session prochaine, il pourrait être trop tard. Il ne faut pas donner à l'Allemagne le temps de se tourner vers la Russie" (157).

La France ne souhaite pas l'intégration trop précipitée et voudrait attendre que les Allemands fassent la preuve de leur esprit démocratique (158). Robert SCHUMAN annonce que la France est, en principe, favorable à l'admission de l'Allemagne et de la Sarre, simultanément, au Conseil de l'Europe (159), mais que le problème en est plus moral que politique :

"Il faut que l'Etat allemand se définisse et que, dans la nouvelle Allemagne, un état d'âme s'établisse. Qui pourrait dire à l'heure où nous parlons, la nature exacte de cet état d'âme ? (...) Je suis convaincu pour ma part, que dès 1950, si la nouvelle Allemagne a l'état d'esprit nécessaire et donne, par là même, les apaisements indispensables à l'Europe, elle pourra être appelée à jouer un rôle dans l'Assemblée de Strasbourg" (160).

Pour Jules MOCH, le danger allemand n'est pas écarté :

"Si on envisageait l'intégration dans le Conseil de l'Europe, d'une Allemagne égale en droit aux autres nations, c'est-à-dire délivrée d'occupation, libre de s'armer puis de trahir les Alliés, nous serions des fous

...

(156) Le LORRAIN du 11 Août 1949.

(157) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 16 Août 1949.

(158) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 18 Août 1949.

(159) Le LORRAIN du 16 Août 1949.

(160) Le LORRAIN du 22 Août 1949. Déclaration de Robert SCHUMAN au "MONDE".

d'accepter une telle solution (...) Nous serions indignes de nos morts, si nous ouvrons en confiance nos bras à une Allemagne qui dans sa majorité, n'a pas fait encore l'effort nécessaire pour comprendre et se repentir" (161).

Les Mosellans demeurent très réticents face à une éventuelle entrée de l'Allemagne au Conseil de l'Europe. Ils affirment que celle-ci n'est pas "stabilisée" (162) et que, le jour où elle sera admise au Conseil, il deviendra difficile de la maintenir dans une situation politique diminuée. Ils craignent aussi qu'elle ne gâte les relations franco-allemandes par ses requêtes impérieuses, notamment au sujet de la Sarre (162) : qu'advient-il de cette région lorsque l'Allemagne, grâce à son entrée dans les divers organismes internationaux, aura retrouvé tous ses droits ? Quel Allemand faudra-t-il encore croire ? Le Docteur SCHUMACHER, qui vocifère : "Aucun accord n'est possible entre la France et l'Allemagne tant que la question de la Sarre n'a pas été réglée par un plébiscite" (163) ou le Chancelier ADENAUER qui temporise : "Aussi longtemps que le traité de paix n'aura pas été signé, l'admission de la Sarre à titre provisoire, ne nous empêchera pas de siéger à Strasbourg. Je suis persuadé qu'au moment où le traité de paix pourra être conclu, la collaboration économique entre nos deux pays aura créé un sentiment de confiance suffisant pour que des problèmes tels que celui de la Sarre se règlent sans difficultés" (164).

Les Mosellans redoutent par dessus tout de "faire les frais de l'opération" (165).

2. La décision.

Les douze Ministres des Affaires Etrangères siégeant au Conseil de l'Europe décident de transmettre, avec avis favorable, la candidature

...

(161) Le LORRAIN du 31 Août 1949.

(162) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 26 Septembre 1949.

(163) Le LORRAIN du 14 Novembre 1949.

(164) Le LORRAIN du 12 Novembre 1949.

(165) Le LORRAIN du 28 Août 1949.

de l'Allemagne occidentale et de la Sarre au titre de membre associé au Conseil de l'Europe, à la Commission Permanente de l'Assemblée Consultative Européenne (166).

A leur tour, les trois Ministres alliés des Affaires Etrangères, lors d'une réunion à Paris, appuient "l'intégration du peuple allemand dans la communauté européenne" (167). "Dans l'espoir que la République Fédérale Allemande continuera à donner des preuves supplémentaires de ses intentions pacifiques et de son désir sincère de s'associer avec les peuples attachés à la cause de la démocratie, du respect des libertés et de la paix" (167).

A l'issue d'une campagne d'interventions et de recommandations de toutes natures (168), l'Allemagne de l'Ouest fait son entrée officielle au Conseil de l'Europe le 2 Mai 1951, tandis que la Sarre y est représentée en qualité d'observateur (169).

La méfiance constitue le leitmotiv de l'attitude mosellane à l'égard de la formation des Allemagnes. Les débuts de la guerre froide, concrétisés par la passionnante affaire de Berlin, permettent l'expression de l'anti-soviétisme d'une grande part de la population. La politique allemande de l'U.R.S.S., aboutissant à la naissance de la R.D.A., provoque l'indignation de l'opinion. L'avènement de la R.F.A. n'est pas mieux accueilli en Moselle où, bien que la crainte du danger allemand allié au danger soviétique se soit définitivement dissipée, de fortes réticences demeurent quant à accorder à l'Allemagne de l'Ouest la "Gleichberechtigung".

...

(166) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 5 Novembre 1949.

(167) Le LORRAIN et le REPUBLICAIN LORRAIN du 12 Novembre 1949. Communiqué.

(168) Le REPUBLICAIN LORRAIN des 31 Mars et 10 Mai 1950.

(169) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 3 Mai 1951.

Alors que le pouvoir politique allemand, attentivement surveillé par la presse mosellane, doit fournir les preuves de sa stabilité, le pouvoir économique qui amorce, depuis la réforme monétaire du 18 Juin 1948, une phase de redressement, n'est pas pris en considération par les journaux. Par ailleurs, les relations commerciales, encore diffuses mais réelles, entretenues par la Moselle, ne sont pas pour autant le prélude à un rapprochement avec l'Allemagne.

B. PEUT-ON ENVISAGER UN RAPPROCHEMENT AVEC L'ALLEMAGNE ?

En 1950, l'Allemagne de l'Ouest, forte de 47 Millions d'habitants et d'un potentiel industriel rétabli, prend conscience du poids qu'elle représente au centre de l'Europe. Une nouvelle puissance se dresse sur ses ruines déblayées.

La mentalité de l'Allemand a elle aussi changé. En 1948, il plaçait dans un conflit entre l'Est et l'Ouest une partie de ses espérances, même si ce conflit devait se dérouler sur son territoire. Il affirmait alors avec fatalisme : "Es ist doch alles kaput" (1). En 1950, l'Allemand s'occidentalise et vit avec la peur de la guerre et la hantise de l'invasion soviétique, soigneusement entretenues par les millions de réfugiés dont plusieurs centaines passent encore quotidiennement les frontières de l'Est.

Le centre de gravité politique de l'Allemagne s'est déplacé des rives de l'Elbe pour s'implanter sur celles du Rhin. La nouvelle capitale fédérale, Bonn se taille une place prépondérante et le Chancelier ADENAUER entame l'autorité alliée. Par étapes prudentes, il mène la R.F.A. vers la "Gleichberechtigung" (2). A Bonn, un Service des Affaires Etrangères, camouflé sous des désignations anodines, a été créé. Son personnel est recruté parmi les anciens hauts-fonctionnaires de la Wilhelmstrasse. Des consulats généraux commencent à s'installer dans les capitales étrangères et une école de jeunes diplomates est ouverte à Spire (3). L'interdit concernant la police fédérale est sérieusement ébranlé depuis que les Russes ont permis dans leur zone, la création d'une police de 200.000 hommes munis d'armement léger, de chars et d'artillerie (3).

...

-
- (1) "Tout est détruit" : le REPUBLICAIN LORRAIN du 2 Septembre 1950. Série d'articles de Fernand FIZAINÉ : Allemagne 1950.
 - (2) "L'égalité des droits" le REPUBLICAIN LORRAIN du 2 Septembre 1950 publie le mémorandum d'ADENAUER qui réclame la fin du statut d'occupation.
 - (3) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 3 Septembre 1950. Série de Fernand FIZAINÉ. Cf. aussi le REPUBLICAIN LORRAIN du 8 Mars 1951 qui annonce qu'à la suite de la révision du statut d'occupation, la R.F.A. a désormais le droit d'établir des relations diplomatiques avec les états étrangers sauf la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Par ailleurs, le redressement économique allemand est surprenant (4). En effet, la production de l'Allemagne de 1950 a rejoint son niveau de 1936 et, pour certaines branches d'activité, les chiffres d'avant-guerre sont même dépassés. Ainsi, le textile atteint-il 102 %, la construction mécanique 106 %, l'industrie automobile 120 %, les huiles minérales 129 %, le verre à vitres 138 % et l'électro-technique 196 % de la production de 1936. Le record appartient au raffinage de pétrole brut : 250 %. Par contre, l'extraction de houille reste inférieure de 5 % à celle de 1936. La production d'acier, naturellement limitée, est de 11 millions de tonnes. Les chômeurs, au nombre de 2,668 millions dont 476.000 femmes, sont pour la plupart des actifs âgés.

La concurrence économique allemande sur les marchés mondiaux s'avère déjà redoutable et plusieurs éléments en abaissent encore les prix de revient : le caractère bon marché du charbon et de l'énergie électrique dont ce pays est grand producteur, le nombre des machines-outils qui n'a subi qu'une diminution de 5 % pendant la guerre (le parc de 1950 est près de deux fois plus important que celui de 1935) ; enfin, les charges sociales sont très faibles en Allemagne, 33 % des charges pesant sur la production française, et l'ouvrier allemand travaille 47 heures par semaine.

L'Allemagne, devenue le principal fournisseur et le deuxième client de la France, peut souhaiter un rapprochement franco-allemand dans lequel elle a tout à gagner. Mais que peut en espérer la France ?

Au plan économique, l'essor de l'Allemagne, privée de ses débouchés de l'Est, risque d'être néfaste à l'économie française affaiblie par de pesantes charges sociales, et par un parc de machines-outils vieilli. De plus, on peut se demander si le contrôle de l'Autorité Internationale de la Ruhr, péniblement obtenu par la France, ne va pas passer de vie à trépas dans cette recherche de l'égalité des droits.

Au point de vue politique, le danger allemand, malgré les récentes preuves de bonne volonté démocratique manifestées par ce pays, n'est pas encore

...

(4) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 4 Septembre 1950. Série de F. FIZAINÉ.

réduit à l'état de vain mot (5). Les militaires allemands veulent jouer un rôle actif en Allemagne, et nombre de généraux aspirent à celui du général BOU-LANGER (6). L'esprit nazi demeure vivant et ce, malgré les procès et les processus de dénazification instaurés par les Alliés. Les Allemands quant à eux, aiment à faire croire qu'il n'existe plus un seul nazi dans le pays. Les Mosellans en doutent :

"Le peuple allemand a été plongé hâtivement dans un bain républicain. Il a pris une teinture démocratique, essentiellement superficielle. Il accomplit tous les rites extérieurs de la démocratie mais la foi n'y est pas" (7). Ainsi, la démocratisation de l'Allemagne est-elle une oeuvre de longue haleine qui doit s'étendre sur plusieurs générations et exige une période de paix prolongée. La jeunesse ne donne pas non plus les garanties de sécurité espérées (8) :

"Elle est un sphinx aux yeux froids dont personne ne sait ce qu'elle pense, ni ce qu'elle veut. (...) Le scepticisme de la jeunesse la pousse à un nihilisme fataliste. (...) La vie, depuis l'écroulement de l'idéal hitlérien, lui paraît une marche aveugle vers l'abîme".

Et pourtant, aussi bien politiquement qu'économiquement, le rapprochement franco-allemand se dessine. Quelle va être l'attitude de l'opinion publique mosellane face à cette réconciliation précoce, considérée souvent comme prématurée, favorisée par un Mosellan : Robert SCHUMAN ?

La Moselle est-elle mûre pour un rapprochement décidé à Paris ?

Comment réagira-t-elle aux obstacles, dont le réarmement allemand, qui entravent les bonnes relations entre la France et la R.F.A. ? Le Plan SCHUMAN et la canalisation de la Moselle pourront-ils garantir ce bien fragile espoir ?

...

(5) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 2 Septembre 1950. Série de F. FIZAINÉ.

(6) Le LORRAIN du 21 Juin 1950.

(7) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 14 Février 1950. Série de Daniel CAZEL : 4ème Reich An II.

(8) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 9 Septembre 1950. Série de F. FIZAINÉ. Cf. aussi le REPUBLICAIN LORRAIN du 9 Février 1950. Série de Daniel CAZEL.

Chapitre Premier

Un rapprochement franco-allemand qui ne va pas sans obstacles.

Avec la constitution de la République Fédérale, une porte de communication semble s'ouvrir entre les deux voisins. En Moselle, l'opinion s'interroge : l'entente est-elle devenue possible ? Mais avant qu'elle ne trouve de réponse, le réarmement allemand ressuscite les vieilles craintes.

I. Une entente difficile.

1. L'ébauche d'un rapprochement politique, les premières déclarations.

C'est Robert SCHUMAN qui, dès 1949, ouvre le dossier :

"Quatre années ne se sont pas encore écoulées depuis la fin de la guerre et déjà, toute idée de haine et de vengeance a disparu de notre politique" (9).

A Phalsbourg, lors du cinquantenaire de la mort d'Emile ERCKMANN, il déclare :

"Il n'y a pas de haine traditionnelle irrémédiable entre Français et Allemands" (10).

Le Général KCENIG, dernier Commandant en Chef de la Z.F.O., affirme que "les intérêts de la France et de l'Allemagne ne sont pas divergents et que le rapprochement est, moyennant quelques réserves, une nécessité" (11). Il constate que, malgré la volonté de paix de certaines personnalités allemandes, la survivance de la vieille idéologie pangermanique

...

(9) Le LORRAIN du 13 Janvier 1949. Déclarations de Robert SCHUMAN à l'Agence Allemande pour la Z.F.O. "SUDENA".

(10) Le LORRAIN du 17 Mai 1949.

(11) Le LORRAIN du 27 Juillet 1949.

peut faire échouer le projet. La France, plus favorable à un rapprochement doit quant à elle : "apporter une aide à ces hommes de bonne volonté" qui, selon KOENIG, "privés de notre présence, seraient très vite absorbés par une masse inconsciente, encore souvent pénétrée d'idéologies fermées et dangereuses et plus soucieuse de ses intérêts immédiats que de la préparation patiente d'un avenir plus serein".

ADENAUER déclare :

"L'avenir de l'Europe dépend de la réconciliation de la France et de l'Allemagne" (12).

Au Parlement fédéral de Bonn, lors de la présentation du nouveau Cabinet, et pendant la lecture du programme gouvernemental, il affirme que "pour resserrer les liens avec le monde occidental, il importe que disparaisse à tout jamais l'antagonisme séculaire entre la France et l'Allemagne" (13).

Ainsi, les milieux gouvernementaux allemands sont-ils favorables à un rapprochement avec la France ; leur pays a tout à y gagner. Mais la France demeure prudente. Fin 1949, elle laisse entendre que, bien qu'opposée à l'entrée de l'Allemagne dans le Pacte Atlantique (14), elle ne refuse pas certains assouplissements du statut d'occupation et s'apprête même à donner l'autorisation à l'Allemagne d'établir des consulats ou des attachés commerciaux à l'étranger. Toutefois, elle n'accepte pas de représentation diplomatique en bonne et due forme. Et Jacques FAUVET (15) de préciser :

"Si l'on n'assiste pas encore, comme on le dit quelquefois, au mariage franco-allemand sous la bénédiction anglo-saxonne, on semble être à de très prudentes et craintives fiançailles".

...

(12) Le LORRAIN du 5 Juillet 1949.

(13) Le LORRAIN du 21 Septembre 1949.

(14) Le LORRAIN du 9 Novembre 1949.

(15) Le LORRAIN du 10 Novembre 1949.

L'opinion mosellane est très réservée. Paul DURAND (16) émet des doutes quant à la ferveur démocratique des Allemands. Il cite cette réflexion qui, dit-on, circule en Allemagne :

"C'est une bien belle chose, la démocratie, mais à Bonn il y a trop de partis. Ce qu'il nous faudrait, c'est une démocratie avec un seul parti bien organisé". Ainsi, la France et l'Allemagne ne pourront s'entendre tant qu'une ligne médiane ne sera pas tracée entre les mentalités respectives des deux nations.

"L'Allemand a une conception beaucoup trop rigide et, pour tout dire, autocrate de la vie. Quant au Français, il se complait dans un individualisme allant jusqu'au laisser-aller". Daniel CAZEL pense que le rapprochement franco-allemand devrait se faire sur un "terrain solide" : économique, culturel et social. Il constate que : "la réconciliation sur le plan sentimental (me) paraît plus fragile, plus difficile à obtenir" (17).

2. Le désastreux voyage de Robert SCHUMAN en Allemagne en Janvier 1950.

Début Janvier 1950, Robert SCHUMAN entreprend un voyage en Allemagne. Il rencontre le Chancelier ADENAUER au Schaumburg (18) et visite Berlin où il est chaleureusement acclamé (19). L'opinion mosellane suit cet événement avec intérêt, et Daniel CAZEL affirme :

"En rendant visite à la jeune R.F.A., le Président SCHUMAN entend avant tout montrer que la France, oubliant volontairement les justes ressentiments qu'elle pouvait nourrir envers l'Allemagne belliqueuse d'hier, tend la main à l'Allemagne démocratique d'aujourd'hui".

...

(16) Le LORRAIN du 4 Juin 1949.

(17) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 15 Novembre 1949.

(18) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Janvier 1950.

(19) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 17 Janvier 1950.

S'agit-il vraiment là du rapprochement ? Il semble plutôt que cette initiative ait accentué les tensions existant entre la France et l'Allemagne. C'est un échec. La presse constate avec amertume que l'Allemagne n'a pas changé et "qu'elle ne tient pas compte de la France quand celle-ci se présente seule devant elle" (20). Le voyage de Robert SCHUMAN ne sert qu'à donner aux Allemands l'occasion d'affirmer leurs revendications face à la France.

L'essentiel de ces revendications porte sur le problème de la Sarre. La France réaffirme que le régime en vigueur le restera jusqu'au Traité de Paix (21). La question sarroise, nouvelle pomme de discorde entre la France et l'Allemagne, provoque un violent remou en France tandis qu'elle fait souffler un vent nouveau outre-Rhin.

Le gouvernement de Bonn, sûr de la majorité parlementaire, émet de folles prétentions au sujet de la Sarre (22), mais se trouve rapidement désapprouvé par l'opinion publique mondiale.

La première tentative d'un rapprochement politique franco-allemand est minée pour un temps. Il reste encore la carte d'une réconciliation économique à jouer.

3. Les Accords Commerciaux franco-allemands, une tentative de réconciliation économique.

C'est dans le domaine commercial que la volonté de réconciliation apparaît le plus clairement. Les deux Ministres de l'Economie, PETSCHÉ et ERHARD, affirment leur volonté d'un rapprochement économique. Le Français PETSCHÉ déclare :

...

(20) Le LORRAIN du 22 janvier 1950.

(21) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 19 janvier 1950.

(22) Le COURRIER DE METZ du 25 janvier 1950.

"Nous avons tracé les grandes lignes des négociations qui vont s'ouvrir en vue de la signature d'un nouveau Traité de Commerce franco-allemand". Son homologue allemand ERHARD ajoute :

"Nous avons essayé de construire sur le plan économique, la contrepartie de ce rapprochement franco-allemand qui s'ébauche sur le plan politique. Dans ce domaine comme dans l'autre, nous voulons tenir compte des besoins de sécurité de la France. L'Allemagne entend faire preuve d'une immense bonne volonté à l'égard des points de vue français" (23).

Le premier Accord Commercial entre la France et l'Allemagne, est signé le 10 Février 1950 par Hervé ALPHAND, Directeur Général des Affaires Economiques au Ministère des Affaires Etrangères pour la France, et le Docteur VON MALTZAN pour la R.F.A. Cet accord se substitue à celui du 5 Août 1949 passé avec la Bizone et son terme est fixé au 30 Juin 1950. Dans un même temps, un Accord de Paiement, conclu le 19 Décembre 1949, qui supprime la clause Dollar - les échanges étant alors comptabilisés en Marks et en Francs - entre en vigueur. 60 % des échanges de produits zone Franc - Allemagne Occidentale sont libérés (24). Un second accord, reprenant intégralement les clauses du précédent, est signé le 4 Décembre 1950. Il entre en vigueur avec effet rétroactif le 1er Septembre 1950 et viendra à expiration le 31 Juillet 1951 (25).

Pour la Moselle, cette tentative de réconciliation économique franco-allemande est concrétisée par la mise au point d'un nouvel accord frontalier (26).

...

-
- (23) Le REPUBLICAIN LORRAIN des 10 et 11 Novembre 1949. Entretiens à Paris entre les deux Ministres.
 - (24) Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle. Bulletin mensuel Février 1950. La publication des listes de produits contingentés ne nous renseigne pas sur l'état des relations commerciales entre la Moselle et l'Allemagne.
 - (25) Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle. Bulletin mensuel, Décembre 1950.
 - (26) Infra pages 231 à 258.

Alors qu'un rapprochement économique semble s'amorcer entre la France et l'Allemagne, en Moselle, la peur de l'Allemagne, un moment atténuée, est sur le point de renaître avec l'affaire du réarmement qui préoccupe l'opinion publique des pays occidentaux soucieuse de l'issue de l'affrontement Est-Ouest en Corée, et galvaude toute tentative de détente franco-allemande.

II. Le problème du réarmement de l'Allemagne.

La guerre de Corée débute le 25 Juin 1950 et l'infanterie américaine entre en action le 1er Juillet (27). Elle constitue alors le point culminant de la guerre froide.

Les Etats-Unis qui envisageaient, dès 1946, de faire de l'Allemagne de l'Ouest un bastion occidental face au monde communiste, soutiennent son réarmement. la France est inquiète et, fin Juillet, la presse gaulliste moselane pose la question sans ambage :

"Après le début de la guerre de Corée, réarmera-t-on l'Allemagne ?" (28)

1. Les premières prises de position.

En fait, la question du réarmement allemand commence à se poser en Moselle dès la conclusion du Pacte Atlantique (29). Quel est le sort réservé à l'Allemagne au sein de cette Alliance ? La peur du danger qu'elle

...

(27) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 1er Juillet 1950.

(28) L'AVENIR DE L'EST du 30 Juillet 1950.

(29) Le LORRAIN du 24 Mars 1949. Editorial de Paul DURAND : Le Pacte et l'Allemagne.

constitue persiste.

"Les Allemands craignent que toute l'étendue comprise entre le Rhin et l'Elbe soit considérée comme un glaciais, une terre brûlée, par deux belligérants possibles. De leur côté, les hommes d'Etat se demandent encore dans quelle mesure ce qui reste du Reich pourra être incorporé comme membre actif, capable de représenter un apport consenti dans l'intérêt d'une cause commune. (...) Est-ce que l'horreur que l'Allemagne témoigne à l'égard des Soviétiques n'est pas simplement physique, et, au-delà des misères matérielles, le regard de son âme ne se tournera-t-il pas plutôt vers l'Est que vers l'Ouest ?"

"(...) Il faut se poser ces questions pour ne pas aller au devant de mortelles désillusions. L'occupation militaire ne favorise guère la libre éclosion des idées. Raison de plus pour guetter la pensée mouvante et en faire son profit dans la préparation de l'Europe" (29).

Avec la constitution d'un gouvernement en R.F.A., les Allemands qui montraient jusqu'alors de nettes tendances à la neutralité, émettent une opinion officielle à ce sujet. Selon une déclaration d'ADENAUER (30), ils sont prêts à participer à la constitution d'une armée européenne :

"La question de la reconstitution de notre armée ne peut se poser que dans le cadre de l'union occidentale. Nous serions prêts à participer à la constitution d'une armée européenne; des bases pourraient être établies en France, en Belgique, en Angleterre, aux Etats-Unis et en Allemagne. Ces bases compteraient, suivant un pourcentage à fixer, des effectifs belges, français, anglais, américains et allemands, lesquels seraient placés sous un commandement unique. Dans ces conditions, nous accepterions, quand le moment sera venu, de nous intégrer dans le système défensif européen" (30).

Cette déclaration provoque, dans l'opinion française et mosellane, des remous qui amènent Robert SCHUMAN à préciser que :

"Pas un seul instant il n'a été question de remettre en cause le désarmement de l'Allemagne et de préparer le réarmement de ce pays" (31).

...

(30) Le LORRAIN du 12 Novembre 1949.

(31) Le LORRAIN du 15 Novembre 1949.

Le Général DE GAULLE conteste ces propos :

"Le chemin que suivent Washington et Londres en ce qui concerne l'Allemagne n'est pas le bon. Il faut que l'Europe se fasse elle-même sur la base d'un accommodement sans intermédiaire entre les peuples français et allemand" (31).

En Moselle, dans l'Avenir de l'Est, Claude COUBAUD (32) dénonce fermement le réarmement de l'Allemagne déjà commencé :

"... C'est la faiblesse de la France et de son armée qui ont engagé les Etats-Unis dans la voie du réarmement allemand".

"Avant de refaire l'Allemagne, il faut refaire l'Europe".

"Il serait prématuré de faire entrer une puissance militaire allemande dans la défense de l'Europe".

Daniel CAZEL commente également la déclaration d'ADENAUER, affirmant que le réarmement allemand est une affaire davantage politique que militaire, il s'interroge :

"Une nouvelle Wehrmacht, surtout de proportion réduite, pourrait-elle être l'outil du nationalisme allemand ? Dans l'immédiat certainement pas, mais par la suite ?"

Pour l'éditorialiste mosellan, les desseins du Chancelier ADENAUER ne sont pas "de faire prendre à l'Allemagne sa part dans la défense du continent, mais de préparer sa prochaine revendication : une complète égalité des droits militaires et politiques de la République Allemande avec ceux des autres puissances occidentales" (33).

La guerre de Corée va accélérer le mouvement qui s'est engagé. Et si la France reconnaît officieusement que le réarmement de l'Allemagne est devenu inévitable, elle cherche à en limiter les conséquences. Ainsi, Robert SCHUMAN veut-il, avant d'envisager le réarmement allemand, réarmer la France et les autres pays européens (34).

...

(32) L'AVENIR DE L'EST du 4 Décembre 1949.

(33) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 9 Décembre 1949.

(34) Journal Officiel. Conseil de la République. 28 Juillet 1950 p. 2224.

A ce propos, le gouvernement français envoie aux Etats-Unis, un mémorandum qui évoque, entre autres, la formation d'un "pool" militaire (35). Officiellement, la France reste opposée au réarmement de l'Allemagne et défend son point de vue à la Conférence des Douze à Londres (36), malgré les Anglo-américains qui soutiennent qu'il est de la plus haute importance d'intégrer l'Allemagne et le Japon à la défense occidentale. CHURCHILL demande à l'Assemblée Européenne à Strasbourg, la création d'une armée européenne (37).

La renaissance d'une Wehrmacht ne suscite pas d'enthousiasme délirant en Allemagne (38) où les socialistes ne sont pas convaincus de sa nécessité. L'Allemagne se refuse à être "coréanisée" (39). ADENAUER est obligé de modérer ses positions. Il temporise et précise son point de vue lors de trois conférences de presse sur le réarmement : Bonn ne désire pas une nouvelle armée, mais le développement de sa police (200 à 300.000 hommes) d'une manière identique à celle de l'Allemagne de l'Est, et un renforcement des troupes alliées installées sur son territoire (40).

Cette nouvelle position de l'Allemagne est fermement approuvée en Moselle malgré quelques réserves. Daniel CAZEL déclare dans le Républicain Lorrain, que l'entrée des troupes soviétiques et Est-allemandes en R.F.A. n'est plus à redouter, maintenant que les troupes américaines en Corée ont fait réfléchir le Kremlin. Pour la défense de l'Occident, un

...

-
- (35) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 7 Août 1950. Ce mémorandum assez vague est présenté à la presse comme la réponse aux U.S.A. en ce qui concerne la conception de l'effort militaire demandé aux nations liées par le Pacte Atlantique.
 - (36) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 23 Août 1950.
 - (37) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 12 Août 1950. L'HUMANITE D'ALSACE-LORRAINE des 13 et 15 Août 1950 traite CHURCHILL de "vieillard cruel" qui veut utiliser la bombe atomique contre l'Europe et la lancer sur l'Union Soviétique.
 - (38) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 20 Août 1950.
 - (39) Le LORRAIN du 20 Août 1950.
 - (40) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 24 Août 1950.

renforcement des troupes américaines en Europe et l'accroissement des contingents français et anglais, sont nettement suffisants :

"Si le danger se faisait plus menaçant, alors, mais seulement alors, la participation des Allemands à la défense commune du continent pourrait devenir nécessaire" (41).

Le Lorrain est moins catégorique. Il ne désire pas le renouveau de la Wehrmacht, mais souhaite que les Allemands ne soient pas dispensés de "l'impôt du sang". "Nous ne voulons plus d'une Wehrmacht, mais nous ne consentons pas davantage à être les seuls gendarmes de la civilisation".

"Aux hommes d'Etat de construire un édifice sûr, où chaque peuple n'aura de droits que dans la mesure où il aura satisfait à ses devoirs, à tous ses devoirs, l'impôt du sang y compris" (42).

Pourtant, il estime que "la France ne doit pas se laisser aveugler par l'ancienne rivalité franco-allemande, ni déborder par la question du réarmement de l'Allemagne, mais qu'il lui faut prendre l'initiative d'une intégration des forces allemandes dans l'immense effort du réarmement".

"Le problème du réarmement Ouest-allemand est celui du maintien, entre les mains des Alliés, des postes essentiels de direction et du monopole des armes, déterminants de la guerre moderne" (43).

Le Courrier de Metz souligne qu'une coterie d'anciens généraux de la Wehrmacht gravite autour du Chancelier ADENAUER : le Comte VON SCHWERIN est le Conseiller Militaire de Bonn où ressuscitent les noms des ex-généraux VON MANTEUFEL et SPEIDEL. Or, bien que la reconstitution de la Wehrmacht soit une arme à double tranchant, les pays européens ne peuvent se passer de l'Allemagne en cas d'invasion soviétique. Faut-il alors rendre une armée à l'Allemagne ? Pour le Courrier de Metz, il est clair que la R.F.A. jouit de faveurs grâce à la division des Alliés :

...

(41) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 25 Août 1950. Editorial de Daniel CAZEL : le réarmement allemand n'est pas urgent.

(42) Le LORRAIN du 28 Août 1950.

(43) Le LORRAIN du 31 Août 1950.

"Reparler cinq ans après l'écrasante défaite du nazisme, de la reconstitution de la Wehrmacht, c'est souligner les erreurs incalculables commises par les Alliés à Potsdam où la France était absente" (44).

2. Sur la scène internationale.

La question allemande est à l'ordre du jour de la réunion des Trois, Dean ACHESON, Ernest BEVIN et Robert SCHUMAN, à New-York (45).

La France y réaffirme qu'il faut armer les Alliés avant les Allemands et s'oppose à la création d'une armée allemande autonome. D'ailleurs, quelques jours avant la Conférence, elle porte la durée de son service militaire à 18 mois (46).

CHURCHILL déclare aux Communes qu'il faut à l'Europe 70 à 80 divisions dont 10 allemandes et que "la création de cette armée européenne sauvegarderait la paix durant au moins deux ou trois ans" (47). Il ne rallie pas le gouvernement travailliste qui se refuse au rétablissement de la Wehrmacht (48).

Les Trois n'ayant pu se mettre d'accord, décident de soumettre la question de la participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe occidentale aux Ministres des Affaires Etrangères des douze pays signataires du Pacte Atlantique. La Conférence débute le 15 Septembre 1950 à New-York (49).

Les Américains souhaitent la mise sur pied de dix divisions allemandes pour le printemps 1951. Ils veulent réaliser à tout prix, l'équilibre des forces avec l'Est soviétisé pour décourager toute tentative d'agression :

...

(44) Le COURRIER DE METZ du 14 Septembre 1950.

(45) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 12 Septembre 1950.

(46) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 3 Septembre 1950.

(47) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Septembre 1950.

(48) Le COURRIER DE METZ du 14 Septembre 1950.

(49) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 15 Septembre 1950.

"La confiance des U.S.A. dans l'armée allemande résulte d'une grande admiration pour les qualités guerrières de l'Allemagne, et elle est renforcée par les possibilités du réarmement allemand et la défense de l'Europe occidentale" (50).

La France veut réaffirmer sa position et Robert SCHUMAN essaie de temporiser (51).

La Grande-Bretagne reste sur une attitude de réserve prudente. BEVIN accepterait un réarmement allemand à condition qu'il ne soit pas question de contreparties exigées par l'Allemagne, que les unités allemandes constituées soient placées sous un commandement suprême allié et que les officiers allemands servant dans ces unités ne dépassent pas le grade de général de brigade (52).

On le voit, la France court le risque de se retrouver seule et d'avoir à subir de fortes pressions de la part des Etats-Unis. Le réarmement allemand devient d'ailleurs très rapidement la pierre d'achoppement des relations entre la France et les U.S.A.

Jacques FAUVET constate dans Le Lorrain (53), que la France ne peut céder ni sur le principe, ni sur les garanties qu'elle demande.

Le problème est alors de savoir si elle veut être défendue sur l'Elbe en réarmant l'Allemagne ou sur le Rhin en ne la réarmant pas. En effet, le plan américain prévoit que les dix divisions allemandes peuvent constituer une première ligne de défense sur l'Elbe, les armées alliées formant alors une seconde ligne de défense sur le Rhin. Les Américains font remarquer que l'effectif des troupes en Europe restera toujours supérieur à celui des troupes allemandes (54).

...

(50) Le LORRAIN du 20 Septembre 1950.

(51) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 17 Septembre 1950.

(52) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 22 Septembre 1950.

(53) Le LORRAIN du 9 Octobre 1950.

(54) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 12 Octobre 1950.

Fin Octobre 1950, onze nations sont favorables au réarmement de l'Allemagne. La France fait cavalier seul. Les Français vont élaborer un plan constructif pour éviter l'isolement. Les Américains attendent leur réponse pour le 28 Octobre, mais d'ores et déjà, la France propose la création d'une armée européenne représentée par un Ministre responsable devant les "12", l'Allemagne pouvant s'y intégrer facilement (55). Le Plan PLEVEN est soumis à l'Assemblée Nationale le 23 Octobre 1950.

3. Le Plan PLEVEN.

Le communiqué gouvernemental qui le présente est largement commenté dans la presse mosellane. Le Lorrain (56) l'expose dans ses colonnes.

La France y propose la création, pour la défense commune, d'une armée européenne rattachée aux institutions politiques d'une Europe unie. Cette proposition s'inspire directement de la recommandation adoptée le 11 Août 1950 par l'Assemblée du Conseil de l'Europe, demandant la création immédiate d'une armée européenne unifiée. Celle-ci ne devra être constituée de contingents nationaux qu'au niveau de la plus petite unité. Un Ministre de la Défense, sera nommé par les gouvernements adhérents. Responsable, sous des formes à déterminer, devant une Assemblée Européenne, qui pourra être l'Assemblée de Strasbourg ou une émanation de celle-ci, soit encore une Assemblée formée de délégués spécialement élus, il sera chargé, en particulier, d'exécuter les directives générales émanant d'un Conseil composé de Ministres des pays participants. Un budget commun assurera le financement de l'armée européenne.

Le Lorrain affirme que la France souffre particulièrement du désaccord qui "n'a cessé de grandir entre les peuples hier unis pour abattre l'hitlérisme" (56), et Daniel CAZEL, dans le Républicain Lorrain (57), constate qu'elle peut difficilement faire preuve d'un plus grand esprit de conciliation. Le Plan PLEVEN représente le maximum de ce que la France peut accorder aux Alliés et l'éditorialiste s'interroge : que répondront les

...

(55) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 24 Octobre 1950.

(56) Le LORRAIN du 25 Octobre 1950.

(57) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 25 Octobre 1950.

Anglais et les Américains ? Il pense que le gouvernement de Bonn sera favorable à ce plan, mais redoute la non-participation de la Grande-Bretagne au "pool" militaire :

"Sans elle, la France risquerait de se trouver seule face à l'Allemagne dans un dangereux tête-à-tête".

Quant aux Etats-Unis, l'auteur se demande si le Général EISENHOWER n'a pas raison lorsqu'il déclare :

"Il ne faut pas laisser l'Allemagne devenir une menace sérieuse pour la France".

L'Humanité d'Alsace-Lorraine (58) est, pour sa part, franchement opposée au Plan et au réarmement de l'Allemagne :

"Le réarmement de la force armée nazie signifie la guerre".

Le Plan PLEVEN est approuvé à l'Assemblée Nationale par 243 voix contre 225. Le député communiste mosellan a voté contre, THIRIET s'est abstenu et les autres ont émis un vote favorable. Aucun d'entre eux n'a fait de déclaration à l'issue du débat sur le réarmement allemand (59).

Sur la scène internationale, le Plan PLEVEN ne rencontre pas l'écho escompté. Les Américains ne sont pas convaincus (60) et le Conseil de la Défense Atlantique refuse de le prendre comme base de discussion. La France, clef de voûte du système défensif européen, ne parvient pas à sortir de son isolement (61) et, face à son intransigeance, la Conférence des Douze est ajournée (62). C'est le blocage !

En Novembre 1950, à la Conférence des Suppléants de Washington, la thèse française s'oppose à la thèse américaine.

...

(58) L'HUMANITE D'ALSACE-LORRAINE des 24 et 25 Octobre 1950.

(59) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 27 Octobre 1950.

(60) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 26 Octobre 1950.

(61) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 29 Octobre 1950.

(62) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 1er Novembre 1950.

Robert SCHUMAN analyse la situation, et affirme au Conseil de la République, que le réarmement ne correspond pas à l'état actuel de l'Allemagne et qu'il est contraire à l'intérêt français de laisser à la disposition du gouvernement allemand, une force armée capable d'appuyer sa politique (63).

Il semble que les élections en Allemagne confirment son analyse. En effet, en Hesse et Wurtemberg, les socialistes, prônant l'opposition au réarmement, progressent nettement au détriment du parti d'ADENAUER(64). Les Allemands eux-mêmes semblent désavouer les Américains (65). L'espoir d'une entente franco-américaine renaît alors. Jacques FAUVET constate que le gouvernement français accepte la formation des "combat-team" allemands, mais sous réserve qu'ils ne soient pas transformés en divisions et qu'ils restent intégrés dans une armée européenne et non dans une armée allemande (66). Ces unités de combat ne dépasseront pas 5.000 hommes, et les effectifs allemands globaux ne seront pas supérieurs au cinquième de la force atlantique totale, commandée par le Général EISENHOWER (67).

La Conférence des Suppléants des Douze s'achève sur cette concession française et la presse mosellane craint que ce réarmement de l'Allemagne soit à la source de nouvelles concessions car, pour elle, les Allemands n'accepteront jamais de nouveaux devoirs militaires sans se voir en même temps accorder l'égalité des droits politiques (68).

...

-
- (63) Journal Officiel. Conseil de la République. 16 Novembre 1950 Robert SCHUMAN p. 2975.
 - (64) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 21 Novembre 1950.
 - (65) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 22 Novembre 1950.
 - (66) Le LORRAIN du 7 Décembre 1950.
 - (67) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 8 Décembre 1950.
 - (68) Le LORRAIN du 18 Décembre 1950.

4. Le réarmement allemand et la mise sur pied de l'O.T.A.N.

Au moment de l'ouverture de la Conférence de Bruxelles rassemblant les douze puissances atlantiques, les exigences allemandes en matière de Gleichberechtigung créent un malaise certain dans les milieux diplomatiques. Les Américains veulent prendre leurs distances face au réarmement allemand et se montrent nettement moins empressés.

Daniel CAZEL souligne alors que la thèse française est, de loin, la plus sage sans parler des quatre avantages qu'elle présente (69) :

- l'édification du bouclier européen peut commencer sans attendre le "bon vouloir" des Allemands.
- la porte reste ouverte à une négociation avec l'U.R.S.S.
- si la négociation échoue le réarmement de l'Allemagne peut être mis en marche sans affecter celui de l'Europe.
- les Allemands deviendront à leur tour "demandeurs" dès qu'ils n'auront plus de soutien américain.

Les Douze acceptent ce point de vue français (70) et l'année 1950 s'achève par les entretiens sur le réarmement allemand entre le Chancelier ADENAUER et le Haut-Commissaire français en Allemagne André FRANCOIS-PONCET (71).

Au début de 1951, la résolution de ce problème prend tournure. Dès Janvier, une déclaration du Général EISENHOWER à Francfort dissipe tous les doutes : le réarmement allemand est inéluctable.

"Une neutralisation de l'Allemagne est impossible car il est impossible de la concevoir dans la situation actuelle, alors que toute notre civilisation est menacée" (72).

Ce principe posé, il ne reste plus qu'à fixer les modalités d'intégration des forces armées allemandes dans une armée européenne et à dé-

...

(69) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 19 Décembre 1950. Editorial de Daniel CAZEL.

(70) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 19 Décembre 1950.

(71) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 22 décembre 1950.

(72) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 21 Janvier 1951.

finir son degré de nécessité (73).

La presse mosellane de droite accepte le réarmement sur les bases du Plan PLEVEN. La presse communiste mène contre cet objectif, une campagne orchestrée par Erwin MAURER, Secrétaire de la Fédération de la Moselle. Des slogans en reprennent le thème : "Contre le réarmement allemand, menons une campagne acharnée pour éviter la catastrophe !" "Par notre action, rendons impossible le réarmement de l'Allemagne et nous sauverons la paix !" (74). René PLEVEN entreprend d'ailleurs, fin Janvier 1951, un voyage aux Etats-Unis et engage des conversations avec TRUMAN à Washington (75). Du communiqué rendant compte de cet entretien, il ressort que TRUMAN et PLEVEN "après avoir souligné les efforts considérables accomplis dans le domaine du réarmement par leurs pays respectifs, réaffirment leur conviction qu'une contribution de l'Allemagne à l'effort commun de défense, sous la forme envisagée à Bruxelles, renforcerait la sécurité de l'Europe sans altérer en aucune manière le caractère purement défensif de l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord" (76).

Le Républicain Lorrain constate que, bien que l'armée continentale n'ait pas, dans l'esprit du Président TRUMAN, le caractère d'autonomie en marge de l'Alliance Atlantique qu'envisageait le Plan PLEVEN, une communion de pensée s'est établie entre les deux Alliés, concernant la nécessité de faire participer l'Allemagne à la défense de l'Occident (76). Ainsi, le différend qui subsistait entre Washington et Paris sur cette question de réarmement de l'Allemagne semble complètement aplani (77). Les concessions faites de part et d'autre de l'Atlantique déterminent cette sensible évolution de la question vers une conclusion (78).

...

(73) Le LORRAIN du 21 Janvier 1951.

(74) Le PATRIOTE MOSELLAN du 20 janvier 1951 et suivants. Un exemple typique de la campagne communiste nous est fourni par le PATRIOTE MOSELLAN du 13 Janvier 1951. Les Américains installent un nouveau dépôt de munitions dans le camp de Saint-Hubert près de Boussange entre Amnéville et Richemont. Les communistes mosellans les accusent aussitôt de vouloir se servir de ce dépôt pour réarmer l'Allemagne.

(75) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 28 Janvier 1951.

(76) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 1er Février 1951.

(77) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 2 Février 1951.

(78) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 7 Février 1951.

Bonn est constamment tenue au courant des démêlés entre la France et les U.S.A. et une conférence concernant la contribution militaire de l'Allemagne à la défense atlantique et réunissant, pour la première fois, des généraux alliés et allemands, a lieu au Petersberg (79). La République Fédérale est invitée à la Conférence qui se tiendra à Paris sur l'armée européenne (80).

Au moment de l'ouverture de cette Conférence, le 14 Février 1951, l'heure est à la conciliation (81).

Que de vicissitudes depuis l'ébauche d'un rapprochement politique franco-allemand, souhaité par Robert SCHUMAN et Konrad ADENAUER, lors de la constitution de la République Fédérale, et qui échoue à la suite du désastreux voyage de SCHUMAN en Allemagne en Janvier 1950.

Toutefois, en ce domaine, l'opinion mosellane ne suit pas la politique allemande de la France. Le problème du réarmement allemand et surtout, la renaissance d'une Wehrmacht, soulèvent dans le département un puissant tollé de protestations.

Faut-il pour autant abandonner l'idée d'un rapprochement entre les anciens antagonistes ? Ne serait-ce pas plutôt vers l'aboutissement de la réconciliation économique, déjà en bonne voie depuis l'Accord Commercial de Février 1950, qu'il faut s'orienter ?

A ce sens, la mise sur pied du Plan SCHUMAN peut être perçue comme la solution, chassant le nuage des vieilles rancœurs, des vieilles haines et des vieilles rivalités entre la France et surtout la Moselle d'un côté et l'Allemagne de l'autre.

...

(79) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Janvier 1951.

(80) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 31 Janvier 1951.

(81) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 15 Février 1951. On sait ce qu'il adviendra de la question du réarmement de l'Allemagne par la suite.

Chapitre Second

Vers une solution : le Plan SCHUMAN.

Entre le 9 Mai 1950 où le Plan SCHUMAN est annoncé officiellement et le 18 Avril 1951, date de la signature du Pool par la France et l'Allemagne, l'opinion mosellane manifeste une passion encore inégalée, même pour des questions touchant ses intérêts propres. Partisans et adversaires du Plan exposent leurs idées dans un climat général dégradé par l'échec du voyage de Robert SCHUMAN en Allemagne en Janvier 1950 et par les tensions nées de la question du réarmement de l'Allemagne. Précédée du plus grand secret, la déclaration du 9 Mai 1950 fait "l'effet d'une bombe" dans certains milieux français, pourtant l'idée n'est pas neuve car dès 1923, Konrad ADENAUER avait préconisé la mise en commun des complexes industriels de Rhénanie, de Westphalie, de Lorraine et du Luxembourg.

En 1926, le Luxembourgeois Emile MAYRISCH avait également eu l'idée, pour désintoxiquer les rapports franco-allemands, de créer un Pool de l'acier ainsi qu'un comité d'études fonctionnant avec la participation des politiciens, savants, écrivains et artistes. Cette initiative privée fut reprise par BRIAND et STRESEMANN et à la mort de MAYRISCH en 1928, Pierre VIENOT-MAYRISCH continua à militer pour cette idée, appuyé par BRIAND qui s'écria au Palais Bourbon : "faut-il donc mourir pour prouver que l'on est sincère".

"Le grand tort de MAYRISCH fut certainement de faire appel au bon sens des industriels" (1).

...

(1) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 22 Mars 1950. Cf. aussi COURRIER DE LA SARRE du 23 Mai 1950.

En outre, lors de la conférence de Londres du Printemps 1948, les Etats-Unis avaient présenté un plan visant à la création d'une Autorité Internationale, incluant les principales entreprises de la Ruhr, de la Sarre et celles d'autres pays d'Europe occidentale, pour former le premier noyau autour duquel s'unirait l'Europe.

Karl ARNOLD, Ministre-Président de Rhénanie-Westphalie propose, le 9 Janvier 1949, qu'une juridiction identique s'étende aux gisements de minette de Lorraine, à la Sarre et aux industries lourdes de Belgique et du Luxembourg. La base serait représentée par une association coopérative à laquelle chaque partenaire serait associé proportionnellement à son apport. La collectivité des associés de cet organisme aurait droit au contrôle de la production, de la gestion et de la répartition. Le patronat allemand semble favorable à une telle solution. En Mars 1950, ADENAUER, se plaçant sur un plan plus vaste, souhaite la création d'un "Parlement Economique Commun".

"Il faudrait partir d'une fusion progressive sur le plan économique et douanier. L'instrument d'une semblable union pourrait être un Parlement Economique Commun dont les membres seraient élus par les Assemblées Législatives des deux pays. Les deux gouvernements pourraient, de leur côté, désigner un organisme responsable en commun avec le Parlement Economique" (1).

Le Chancelier, soucieux de réaliser l'entente franco-allemande ne peut, par conséquent, qu'accueillir favorablement le plan SCHUMAN. Averti par une lettre personnelle du Ministre français, au matin du 9 Mai, il répond par l'affirmative le soir même, dans une conférence de presse. L'aspect politique du plan l'intéresse au premier chef : c'est une chance et une ouverture pour l'Allemagne, enlisée dans les difficultés que suscitent son entrée au Conseil de l'Europe et le problème sarrois.

A partir du 23 Mai, l'aspect économique fait l'objet de discussions entre Jean MONNET et le Professeur Walter HALLSTEIN, chef de la délégation allemande "un homme à la dimension de Jean MONNET, (...) une personnalité aux horizons économiques très vastes, sentant et pensant européen" (2).

...

(2) Marlis STEINERT : Un saut dans l'inconnu. La République Fédérale d'Allemagne face au Plan SCHUMAN, de la déclaration du 9 Mai 1950 à la signature du 18 Avril 1951. Relations internationales n° 4 Décembre 1975 p. 155 à 178.

Les partis de la coalition gouvernementale : CDU-CSU, FDP et DP, accueillent favorablement le Plan SCHUMAN. Le SPD, par la voix de son chef Kurt SCHUMACHER, souligne qu'il faut choisir entre le Plan et l'Autorité Internationale de la Ruhr. L'attitude du SPD et de Kurt SCHUMACHER va en se durcissant à mesure que le Plan prend forme.

Les syndicats, groupés dans le DGB (Deutscher Gewerkschaftsbund) et le patronat accueillent dans l'ensemble avec satisfaction la proposition SCHUMAN (2).

L'opinion mosellane, intéressée elle aussi par le problème, adopte une position attentiste qui évolue avec l'évènement.

L'étude de l'opinion mosellane face au Plan SCHUMAN qui va nous occuper à présent, comprend trois phases : une présentation du Plan et de ses incidences en ce qui concerne l'industrie mosellane, un exposé des grands thèmes développés dans la presse départementale au moment des négociations franco-allemandes et enfin, une analyse des réactions locales au traité de Paris du 18 Avril 1951.

I. Le Plan SCHUMAN : Avantages et inconvénients pour l'industrie lourde mosellane.

1. La situation de l'industrie lourde mosellane au moment de la déclaration du 9 Mai 1950.

a) Les mines de fer et la sidérurgie.

Les Bassins de la FENSCH et de l'ORNE sont en pleine activité. La production pour 1949 est de 12,5 MT (3), et bien qu'il soit plus avantageux de la transformer sur place en fonte et en acier, la minette

...

(3) J. GONOT : La concentration sidérurgique mosellane : perspectives économiques. Stage E.N.A. Décembre 1950.

demeure pour une bonne part, une monnaie d'échange vitale pour l'industrie lorraine (4). Toutefois, notons qu'en 1938, la Ruhr ne s'approvisionnait que pour 10 % en minette lorraine et 60 % en minerai scandinave. Le minerai lorrain n'est donc pas seul en lice !

Par ailleurs, les prix très élevés des transports de minerai dus à une majoration de 60 % appliquée quand l'aciérie destinataire est implantée dans la Ruhr, et la quantité que nécessite la faible teneur (il faut 3 tonnes de minette et 1 tonne de coke pour fabriquer 1 tonne de fonte) font apparaître la position avantageuse dans laquelle se trouvera la sidérurgie lorraine par rapport à la Ruhr tant que celle-ci pourra utiliser la minette. Mais le Plan SCHUMAN ne va-t-il pas épuiser prématurément les réserves de minerai lorrain par une exploitation inconsidérée ? Et ne sacrifiera-t-il pas le gisement au mythe de la collaboration avec la Ruhr ?

En 1949, la sidérurgie mosellane est florissante. Elle fournit près du tiers de la production nationale d'acier brut : 3,059 millions de tonnes (5) et amorce une évolution vers une plus grande finition de ses produits pour répondre à une demande de produits très élaborés : fils, tôles et tubes.

En milliers de tonnes.

	1929	1949
Fonte	3 809	3 195
Acier brut	2 985	3 059
Laminés fins	1 966	2 055

La physionomie classique de la sidérurgie est, par conséquent, modifiée par l'installation de trains de laminage, de trains marchands et de trains à fils modernes. D'autres opérations de rénovation technique commencées en 1947 ne porteront leurs fruits qu'en 1952/1953.

...

(4) Victor MOSCA : Le Plan SCHUMAN et la sidérurgie lorraine. Stage E.N.A. 1951.

(5) J. GONOT op. cit.

Un plan de rationalisation, de déconcentration et de modernisation, élaboré par une Commission de Modernisation de la Sidérurgie, mise sur pied en Mai 1946, est à l'origine de ces transformations. La sidérurgie mosellane rattrape un retard de 30 ans sur celle de la Ruhr et ses hauts-fourneaux sont employés à plein rendement. Des 16 hauts-fourneaux MARTIN existants, 15 sont en activité en 1949/1950 (6). Par ailleurs, la sidérurgie emploie 40.000 ouvriers (7).

b) Le problème du coke.

Jusqu'en 1945, on considérait le charbon lorrain comme n'étant pas cokéfiabie (8). La sidérurgie était donc obligée d'importer son coke et son charbon à coke. Elle dépendait en grande partie de la Ruhr (9), ainsi que nous le montrent les tableaux suivants :

...

(6) J. GONOT op. cit. Statistiques. Cf. annexes n° 40.

(7) J. GONOT op. cit. Statistiques. Cf. annexes n° 41.

(8) Jean DEGOTT : La canalisation de la Moselle dans l'économie du charbon et de l'acier. Thèse d'Etat. Compagnie lorraine d'études et d'expertises p. 104 et suivantes.
Un charbon cokéfiabie doit former avec le minerai auquel il est mêlé dans le haut-fourneau, une masse perméable à l'air alimentant la combustion. Il faut donc qu'il soit assez dur et assez cohérent pour ne pas se pulvériser au cours des manutentions, et pour qu'au cours de l'opération de réduction les couches inférieures puissent supporter, sans être écrasées, le poids de l'ensemble de la charge. Le coke est donc le résultat du charbon dont les parties solides ont été fondues et agglomérées.
Le charbon à coke type est celui de la Ruhr qui contient 20 à 25 % de matières volatiles. Le charbon lorrain, par contre, en renferme de 35 à 44 %.

(9) Archives C.C.I.M. Dossier n° 199 C.E.C.A. Projets des experts. La publication d'un premier document de travail a lieu le 27 Juin 1950. Un deuxième document de travail est publié le 31 Octobre 1950.
Document E 02 : pénurie de charbon. E 03 : approvisionnement en minerai de fer et de charbon. E 04 : mise en commun des ressources en minerai de fer et charbon de la Ruhr.

- . Provenance du coke consommé dans le bassin de Briey - Thionville en 1949 (en milliers de tonnes)

France	Sarre	Etranger	Total
1 250 *	500	2 550	4 300

* dont 900 fournies sur place par les cokeries sidérurgiques à partir du charbon à coke importé en Lorraine.

- . Approvisionnement en charbon à coke des cokeries sidérurgiques lorraines

Années	France	Sarre	Etranger
1949	16 %	9 %	75 %
1950	8 %	40 %	52 %

Cette situation est très décevante car, en Moselle, le bassin houiller n'est séparé du bassin sidérurgique que par 50 km. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, le problème est repris et résolu grâce aux moyens accrus que la nationalisation des houillères et la collaboration de la sidérurgie permettent de mobiliser. Les techniciens parviennent à mettre au point divers procédés permettant, grâce à des installations spéciales adjointes à la cokerie, de préparer des pâtes à coke incluant des pourcentages élevés de charbons locaux (10) : 70 à 73 %

...

(10) Jean DEGOTT : op. cit. p. 105.

Trois techniques nouvelles :

- Le procédé de Carling consiste à densifier par pilonnage le mélange à introduire dans le four et à y adjoindre du poussier de coke anti-fissurant. Ce procédé sera mis en oeuvre aux cokeries minières de Carling et Marienau et à la cokerie sidérurgique de la Sollac. La proportion de charbon lorrain utilisée est ordinairement de 60 à 70 % avec 10 % de poussier de coke et 20 % de fines de la Ruhr. Elle peut être poussée jusqu'à 90 % en cas de besoin.
- Le procédé de Marienau repose sur le principe du séchage préalable de la pâte à enfourner et dispense du pilonnage pour lequel peu de cokeries françaises sont équipées. La proportion de charbon lorrain est de 60 à 70 %, l'appoint étant constitué par du semi-coke préparé par distillation à basse température de "flambants" lorrains. Il utilise par conséquent 100 % de charbons lorrains et sera perfectionné à la cokerie de l'usine d'Hagondange.

(suite de la note 10 page 433).

dans le cas des cokeries minières et de 50 à 65 % pour les cokeries sidérurgiques munies des équipements nécessaires (11). Ainsi, les deux tiers environ du charbon lorrain peuvent approvisionner les cokeries mosellanes, le tiers restant pouvant être fourni par les Charbonnages Sarrois.

Au moment du Plan SCHUMAN, la sidérurgie mosellane est donc assurée de pouvoir se libérer dans une certaine proportion de la contrainte que représente pour elle le charbon de la Ruhr. En 1949, la France n'importe plus que 2 millions de tonnes de fines à coke et 2,4 millions de tonnes de coke (12). Pourtant, de nombreuses mesures restent à prendre pour placer la Lorraine dans une position concurrentielle par rapport à la Ruhr. Et le Plan SCHUMAN devra y veiller tout particulièrement.

...

(suite de la note 10) - Le procédé de Thionville consiste à séparer les éléments constitutifs du charbon par broyage et criblage, de façon à éliminer l'influence de ceux qui nuisent à la cokéfaction. La charge préparée peut comporter 60 % de charbon lorrain et 40 % de charbon sarrois ou bien encore 60 % de gras B et flambants gras lorrain avec 40 % d'apports étrangers.

- (11) Conférence faite à Marienau le 3 Juillet 1950 par le directeur de la carbonisation aux Charbonnages de France SABATIER.
- (12) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 23 Mars 1950. Cf. aussi le REPUBLICAIN LORRAIN du 15 Mars 1951. Editorial de René BOUR : La Lorraine au seuil d'une nouvelle évolution économique. L'auteur y affirme que "désormais le charbon lorrain peut se marier à la minette lorraine pour donner un acier purement lorrain".

2. Les mesures nécessaires à la promotion de la sidérurgie lorraine :
Situation comparée entre la Ruhr et la Lorraine fin 1950.

Le Plan SCHUMAN doit permettre la disparition des barrières douanières et des restrictions à la circulation des produits. Les débouchés seront ainsi élargis car il interdit toute concentration de puissance économique visant à établir une quelconque position de monopole, prévoit même une répartition des matières premières en période de pénurie et empêche la reconstitution de la puissance de la sidérurgie allemande. Ce dernier point est très important car, en 1950, le problème de la Ruhr est loin d'être résolu. Sa puissance demeure un danger pour les industries lourdes mosellanes qui craignent que la réalisation du Plan SCHUMAN ne favorise la prépondérance économique de la Ruhr, permettant à l'Allemagne d'exercer à nouveau son hégémonie en Europe.

Mais, en ce qui concerne le charbon, les mesures prises par l'Autorité Internationale de la Ruhr et complétées par les dispositions du projet qui règlent la répartition et la vente des matières premières, avantagent la sidérurgie lorraine. En effet, avant le Plan SCHUMAN, les sidérurgistes lorrains devaient traiter avec le Comptoir du charbon (Deutsche Kohlenverkauf DKV) "contrôlé en réalité par les sidérurgistes allemands" (13). Alors qu'avec le Traité, les ressources de la Communauté seront réparties entre les Etats membres en fonction des consommations et des exportations, indépendamment de la localisation des productions (13).

...

-
- (13) Victor MOSCA op. cit. Cf. aussi Jean DEGOTT op. cit. p. 168 qui nous rappelle que de 1945 à 1947, les charbonnages de la Ruhr furent administrés par les autorités anglaises, les tonnages exportés étant répartis par un office quadripartite. De 1947 à 1949, ils furent gérés par deux organismes allemands (DKBL et DKV) contrôlés par un bureau bipartite anglo-américain. La répartition fut assurée par le Comité du charbon, de la Commission Economique pour l'Europe à Genève. A partir du 28 Avril 1949, l'Autorité Internationale de la Ruhr, dont la tâche consistait essentiellement à fixer les contingents à exporter, fut mise en place. La France participait à ce dernier organisme. La répartition entre les parties prenantes restait à la charge du Comité du charbon. Des accords bilatéraux furent conclus par ailleurs, mais leur validité n'était pas assurée en période de pénurie.

A priori, avec le Plan SCHUMAN, la sidérurgie lorraine est assurée d'être placée au même rang que la sidérurgie allemande. Mais la réalité s'avère décevante car certains facteurs subsistent qui défavorisent les Lorrains et auxquels le Plan devra pallier.

- Ainsi, les charges financières, sociales et fiscales de la sidérurgie doivent être allégées. Pour assurer la réussite du programme de modernisation et d'équipement, elle a dû très largement emprunter. A partir de 1952, le remboursement de ses créances grèvera le prix de revient d'une tonne d'acier de 1.000 à 2.500 F alors que les charges similaires supportées par l'industrie allemande ne représentent que 100 à 200 F (14). Notons que les prêts que celle-ci avait obtenu des Länder ont été apurés à plus de 90 % par la réforme monétaire de 1948. De plus, en France, les charges sociales sont supérieures de 26 % à ce qu'elles sont en Allemagne. Ainsi, les salaires payés par la sidérurgie française, charges comprises, sont plus importants que ceux que paie la sidérurgie allemande. A ce sujet, une étude est entreprise le 2 Avril 1951 par la C.C.I.M. d'après les documents français et allemands récents. De ce fait, en Avril 1951, le salaire horaire allemand est de 1,50 DM. Les charges sociales, difficiles à apprécier, oscillent entre 20 et 21 %, les charges sociales bénévoles sont de 5,4 %. Si l'on convertit le mark à 83,30 F, on arrive à un salaire total payé par la sidérurgie de 157,30 F. En France, le salaire horaire est de 120 F. La moyenne des charges sociales représente 41,67 % de cette somme et les charges bénévoles 10 %. On arrive à un total de 182 F ; soit 15 % de plus que le salaire horaire payé par la sidérurgie allemande.

Par ailleurs, la politique fiscale défavorise nettement le Français par rapport à son collègue allemand.

...

(14) Victor MOSCA : op. cit. p. 22 Cf. aussi Jean WEYDERT : Le problème de la Ruhr et l'Union Européenne. Etudes économiques allemandes. Armand Colin 1951.

- En outre, il faut améliorer les moyens de transport. Trois projets intéressent la sidérurgie lorraine : le canal du Nord-Est, la canalisation de la Moselle (sur laquelle nous reviendrons) et l'électrification de la ligne Valenciennes-Thionville. Cette dernière opération, purement française, permettrait de desservir très rapidement des régions économiquement riches et densément peuplées, le trafic marchandise sur cette ligne étant le plus important des lignes françaises (15).

- D'autre part, un second plan de modernisation et d'équipement de la sidérurgie doit être mis en route, car le développement d'une industrie de transformation puissante est vital pour la Lorraine.

"Ce qui fait la force de la Ruhr, c'est, en même temps que le charbon et la sidérurgie, l'énorme accumulation d'industries de transformation, chimiques ou mécaniques, capables d'absorber sur place une importante fraction de la production de l'industrie sidérurgique, d'utiliser au mieux l'énergie et les sous-produits des industries lourdes, de procurer à la sidérurgie des ferrailles pour ses fours et ses hauts-fourneaux et de lui fournir tout son équipement métallique. C'est ce qui manque à la Lorraine" (16).

La crainte des destructions possibles du fait de la proximité de la frontières empêche pendant longtemps les investissements français de parvenir en Lorraine. Mais, cette raison disparaît avec l'avènement de la Communauté Européenne et, à l'inverse, la Lorraine tend à devenir le centre de cette nouvelle Europe (17).

- Enfin, il faut faire disparaître les pratiques discriminatoires en matière de transport ferroviaire qui affectent beaucoup la sidérurgie mosellane et harmoniser les tarifs ferroviaires. Au terme de la Seconde Guerre Mondiale, les autorités alliées, qui ont pris en charge la gestion des chemins de fer allemands, suppriment fin 1946, les tarifs spéciaux appliqués aux expéditions de charbon et de coke vers la Lorraine et le

...

(15) Victor MOSCA : op. cit. p. 23 rappelle en outre que la SNCF consomme 9 % du charbon français.

(16) Victor MOSCA op. cit. p. 26.

(17) Victor MOSCA op. cit. p. 27.

Luxembourg. La mesure ne suscite alors aucune réaction de la part des responsables de ces régions car les contingents de charbon allemand qui leur sont attribués, sont facturés à des prix franco-frontière fixés par les alliés. Par la suite, les Allemands réussissent à faire bénéficier leurs propres usines de tarifs spéciaux. Comme l'Autorité Internationale de la Ruhr supprime le système de la cotation franco-frontière pour revenir à une vente des charbons sur des bases commerciales, les tarifs allemands redeviennent plus chers pour les usines françaises que pour les usines allemandes. En 1950, certaines usines sidérurgiques allemandes bénéficient de réductions allant jusqu'à 37 % (18). La France s'efforce alors de rétablir les rapports tarifaires qui se sont dégradés à son détriment et proteste devant l'Autorité Internationale de la Ruhr mais consent à suspendre son action pendant les négociations sur la CECA. Toutefois la SNCF, sur la ligne GELSENKIRCHEN - HOMECOURT, particulièrement utilisée pour faire venir le coke de la Ruhr vers les usines sidérurgiques mosellanes, ne consent aucune réduction sur le parcours français même quand les transports ont lieu par trains complets (19). De plus, il y a rupture de charge à la frontière, car les tarifs dégressifs de la BUNDESBahn sont calculés de la Ruhr à la frontière sarroise mais ne sont plus appliqués par la SNCF de la frontière sarroise en Lorraine (20). La frontière politique barre la voie économique.

Il ressort de ce jeu de tarifications que l'aciérie lorraine est pénalisée d'environ 2.700 F par tonne de laminés marchands THOMAS de base. Cet écart est répercuté sur le prix rendu et les sidérurgistes craignent

...

(18) Jean DEGOTT op. cit. p. 403.

(19) Jean DEGOTT op. cit. p. 415 et suivantes. 70 % des expéditions de charbon de la Ruhr vers la France se font par trains complets.

(20) Victor MOSCA op. cit. p. 18 et suivantes.

la possibilité d'une concurrence et redoutent la certitude d'une pénétration (21). Certaines mesures destinées à venir à bout de cette situation sont envisagées par le projet de Traité, mais seront-elles suffisantes ?

Ainsi, reconnaît-il que l'établissement du Marché Commun rend nécessaire l'application du tarif de transport du charbon et de l'acier de nature à offrir des prix comparables aux utilisateurs placés dans des conditions identiques. Sont notamment interdites, pour le trafic entre les Etats membres, les discriminations dans les prix et conditions de transport de toute nature fondées sur le pays d'origine ou de destination des produits. La suppression de ces discriminations comporte l'obligation d'appliquer au transport de charbon et d'acier en provenance ou à destination d'un autre pays de la Communauté les barèmes, prix et dispositions tarifaires applicables aux transports intérieurs de la même marchandise lorsque celle-ci emprunte le même parcours (22).

Par ailleurs, une Commission d'Experts désignée par les gouvernements des Etats membres sera chargée par la Haute Autorité, de l'étude des dispositions à prendre pour atteindre les buts définis ci-dessus. Enfin, l'application des mesures tarifaires intérieures spéciales sera soumise à l'accord de cette instance (22). Ce projet sera difficilement applicable en Allemagne car la politique tarifaire n'y consiste qu'en une habile adaptation de la loi de dégressivité des tarifs allemands, ceux qui sont appliqués au coke ne sont pas suffisamment dégressifs avec la distance et restent trop élevés par rapport à ceux qui concernent le minerai de fer. Les Allemands peuvent par conséquent considérer qu'il n'y a pas discrimination car tous les transports de coke sont soumis à cette loi

...

(21) Archives C.C.I.M. 4 Avril 1951. Prix de revient des produits sidérurgiques de base des différents groupes producteurs à la mise en vigueur du Plan SCHUMAN. Le laminé marchand THOMAS de base sans amortissements ni bénéfices est vendu 20.500 F en Allemagne et 23.200 F en Lorraine. En ce qui concerne les prix rendus, voir les deux tableaux en annexes n° 42.

(22) Notes et Etudes Documentaires n° 1460 du 5 Avril 1951. Cf. aussi André PIETTRE op. cit. annexes p. 639. Extraits du traité constituant la CECA. Chapitre IX : les transports.

de dégressivité insuffisante. En réalité, la presque totalité du coke partant à 300 km de la Ruhr est dirigée sur la France ou le Luxembourg qui font seuls les frais de cette politique (23).

Toutefois, il est prévu, pour sauver la sidérurgie lorraine, que la Commission d'Experts devra étudier les mesures permettant l'établissement des tarifs directs internationaux tenant compte de la distance totale et présentant un caractère de dégressivité, et celles par lesquelles pourra être réalisée l'harmonisation des différents modes, prix et conditions de transport de toute nature appliqués au charbon et à l'acier. Mais ces mesures n'entreront en vigueur que deux ans et demi après l'institution de la Haute Autorité et il y a là le risque grave pour la sidérurgie lorraine de devoir subir des pertes irréparables (23).

Même si le Plan SCHUMAN réserve un avenir certain à la sidérurgie lorraine, il demeure que la Ruhr, dans la mentalité des sidérurgistes français, reste une grande puissance qui, privée de ses débouchés naturels (l'Allemagne de l'Est) se tourne encore une fois, à la faveur des événements de Corée, vers la fabrication d'armement.

Redeviendra-t-elle un danger pour la Lorraine, ou plutôt, faut-il comme Jean WEYDERT (24) être optimiste ?

"Le problème de la Ruhr a été dans le passé la cause de graves oppositions internationales. Il reste aujourd'hui la source de nombreuses difficultés. Cependant avec le Plan SCHUMAN on commence à apercevoir une solution à ce problème sur le plan politique et sur le plan économique".

...

(23) Victor MOSCA op. cit. pp. 19 et 20. Cf. aussi Archives C.C.I.M. Rapport du 4 Avril 1951. Les sidérurgistes mosellans souhaitent que la France suive l'exemple de la Belgique et de l'Italie et demande des mesures spéciales de sauvegarde. Cf. aussi sur ce point la lettre de Humbert de WENDEL du 8 Mai 1951 à Jean MONNET.

(24) Jean WEYDERT op. cit.

La foule des questions qui se posent dans cette région en devenir - "l'avenir de la France se joue en Lorraine" (25) - ne peuvent aboutir qu'à un débat des plus passionnés.

II. Une opinion mosellane partagée.

1. La politique d'attente.

En Moselle, la presse adopte une politique attentiste à l'annonce du Plan SCHUMAN.

Le Républicain Lorrain titre : "Un projet révolutionnaire pour l'avenir de l'Union Européenne", et se contente de reproduire sans la commenter la déclaration de Robert SCHUMAN (26). Daniel CAZEL, après avoir souligné que l'idée n'est pas neuve, remarque que l'initiative et la "lancée publique" de Robert SCHUMAN lui confèrent une singulière importance (27). Bien qu'il reconnaisse que "mettre en commun la partie vitale de l'industrie française et allemande permette de supprimer la concurrence néfaste au relèvement économique des deux pays et renforce leur position sur le marché mondial", il n'hésite pas à afficher son scepticisme ni à qualifier le Plan de "hardi" et "d'aventureux", regrettant qu'il repose sur un fondement plus politique qu'économique (27). Après avoir présenté le Plan à ses lecteurs mosellans, le Républicain Lorrain fait un tour d'horizon, relevant les déclarations des principaux leaders du monde occidental (28). Il note que le Plan a produit une vive satisfaction à Washington, obtenu un accueil favorable chez les conservateurs anglais, réservé chez les travaillistes. La Belgique, l'Italie et le Conseil de l'Europe (29) ont manifesté leur approbation. ADENAUER a déclaré :

...

(25) Victor MOSCA op. cit. p. 21.

(26) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Mai 1950.

(27) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Mai 1950. Editorial de D. CAZEL.

(28) Le REPUBLICAIN LORRAIN 11 Mai 1950.

(29) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 12 Mai 1950. L'Assemblée Consultative européenne a approuvé le Pool par 80 voix contre 7 (socialistes allemands) et 9 abstentions (travaillistes anglais).

"Il y a vingt cinq ans que je souhaite une telle révolution, car elle exclut toute possibilité de conflit entre la France et l'Allemagne" (27).

En France, les premiers votes, tel celui de la Commission des Affaires Etrangères rejetant par 18 voix contre 17 une motion du Général AUMERAN condamnant le Pool, font dire à Daniel CAZEL que le débat au Parlement français sera passionnant et passionné (30).

Dans les jours qui suivent la déclaration, le Républicain Lorrain hésite entre ces deux positions extrêmes : accepter ou refuser le Plan, et propose à ses lecteurs des arguments opposés, propres à les étayer tour à tour.

Ainsi reproduit-il une déclaration de Louis MARIN, Député de Meurthe-et-Moselle, un des spécialistes des problèmes allemands à la Commission des Affaires Etrangères :

"La déclaration de Robert SCHUMAN, que j'ai pu connaître par la presse, me paraît effrayante de légèreté et de conséquences (...) je crains que nous n'ayons tout à perdre dans une telle combinaison. Et une Allemagne mise ainsi sur un pied d'égalité avec la France, la Belgique et le Luxembourg et qui possède les ressources industrielles les plus considérables, dominera rapidement une telle entreprise" (31).

En revanche, il affirme que l'Europe n'aurait pu se faire sans un accord franco-allemand (32). Enfin, il constate que les facteurs géographiques et économiques naturels poussent à ce combinat franco-allemand car "depuis toujours la frontière séparant le charbon de la Ruhr du minerai de fer de Lorraine est apparue comme une création aussi artificielle que malencontreuse de l'histoire". Il en conclut que tout concourt à rendre ce rapprochement entre la France et l'Allemagne souhaitable, et de citer les exigences économiques de l'équilibre de la balance des comptes de l'Europe, la défense de cette même Europe contre les menaces venant

...

(30) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 11 Mai 1950. Editorial de Daniel CAZEL.

(31) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 11 Mai 1950. Interview de Louis MARIN.

(32) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 14 Mai 1950.

de l'Est et l'affirmation de son indépendance face à l'Amérique. De plus, la concurrence entre les sidérurgies française et allemande menace la production française qui plafonne : 750.000 tonnes par mois alors que celle de l'Allemagne dépasse pour mars 1950 les 1,015 millions de tonnes. Le plafond autorisé par les Alliés est de 11,1 millions de tonnes par an (32).

Le Lorrain, pour sa part, réagit plutôt tardivement à l'annonce du Plan SCHUMAN. Le 12 Mai 1950, il publie un bref article où il laisse éclater toute sa fierté qu'une telle proposition ait pu être faite par un mosellan. "... Une proposition de cette envergure venant de nos marches de l'Est, si souvent piétinées et ensanglantées, ne peut que porter la marque d'une grande sincérité" (33).

Et pompeusement, il annonce :

"Les difficultés techniques à surmonter sont évidemment assez grandes, sans parler de possibles coalitions d'intérêts. Mais si l'opinion veut admettre que la France et l'Allemagne sont économiquement complémentaires pour l'essentiel et que, par ailleurs, la paix dépend de l'entente franco-allemande et qu'enfin cette dernière est indispensable à la formation d'une union européenne, alors les bonnes volontés ne devraient pas avoir trop de mal à réaliser le rêve des peuples" (33).

Le mois de mai se passe sans autre intervention de sa part.

L'Avenir de l'Est et le Courrier de la Sarre évoquent tardivement le Plan SCHUMAN.

Le premier, dans un article du 28 mai 1950, s'y montre défavorable :

"Si l'image d'une union sidérurgique entre la France et l'Allemagne est riche de romantisme, il faut regretter qu'elle vienne un peu tard".

Le second, en est plutôt partisan et déclare le 23 mai :

"Le Plan SCHUMAN fait appel au bon sens des peuples et des gouvernements".

Mais pourquoi avoir attendu si longtemps. Cette étrange attitude est-elle délibérée ?

...

(33) Le LORRAIN du 12 Mai 1950.

La presse communiste est beaucoup moins réservée. L'Humanité d'Alsace-Lorraine (34) titre :

"Les souhaits d'ADENAUER se réalisent : SCHUMAN demande la création d'un cartel de l'acier pour la guerre".

Et le Patriote Mosellan d'affirmer (35) :

"C'est une nouvelle trahison et un pas de plus vers la guerre".
Ce journal dénonce vivement la politique de Robert SCHUMAN.

"Plutôt que de défendre les intérêts des sinistrés, des spoliés et des réfugiés qui veulent récupérer ce qu'ils ont perdu en faisant payer les Allemands, il les trahit en renonçant aux réparations et en aidant les Allemands qui rêvent d'une revanche contre l'U.R.S.S."

Par ailleurs, il lance de fréquents appels à des rencontres ayant pour thème la lutte "contre le projet monstrueux d'un combinat Ruhr-Lorraine" (36).

Durant la deuxième quinzaine de Mai 1950, les questions posées par le Républicain Lorrain, qui s'intéresse de près au Plan, se font plus précises, plus incisives et surtout plus préoccupées d'intérêts locaux : que deviendra le bassin lorrain dans le Pool ? Quelles sont à ce sujet les réactions des Lorrains ?

Jean PUIPIER (37) estime que le Pool est présenté avec 25 années de retard, au moment où le bassin lorrain peut se passer de l'étranger. Le journaliste affirme que la Lorraine et la Sarre - "qui géologiquement et en partie ethniquement, constitue le prolongement de la Lorraine" - forment un ensemble de 2,5 millions d'habitants qui peut vivre en autarcie économique, alors que la Ruhr restera toujours dépendante d'autres régions du fait de sa pauvreté en minerai de fer.

...

(34) L'HUMANITE D'ALSACE-LORRAINE du 10 Mai 1950.

(35) Le PATRIOTE MOSELLAN du 13 Mai 1950.

(36) Le PATRIOTE MOSELLAN du 20 Mai 1950.

(37) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 19 Mai 1950.

En 1951, grâce aux cokeries de Carling et de Marienau la sidérurgie française pourra tirer des charbons lorrains les deux tiers de son coke métallurgique, et de plus une très solide industrie chimique basée sur les produits dérivés du charbon : benzol, goudron, matières colorantes, matières plastiques, est en train de s'installer en Lorraine. 30 milliards de francs auraient été investis dans le bassin lorrain pour ces équipements (37). Pour l'instant, conclut l'éditorialiste, la sagesse commande d'attendre l'étude technique avant de répondre aux questions soulevées.

Tel n'est pas l'avis des dirigeants de son journal, le Républicain Lorrain, qui ouvrent une tribune libre (38). Celle-ci révèle que les Lorrains sont inquiets au sujet de l'entente sidérurgique. Les questions posées sont toujours les mêmes : "que deviendra le bassin lorrain ? Que deviendront les programmes élaborés après la guerre pour libérer l'industrie lourde lorraine de tout asservissement ? Quel est l'avenir de la minette lorraine ?"

Le Plan SCHUMAN est par conséquent une "affaire d'importance pour la Lorraine" et l'opinion publique, malgré une politique du silence, assez incompréhensible de la part de certains journaux mosellans en ce fameux mois de mai 1950, situe bien le problème. Elle adopte une position d'attente parce que ce qu'elle sait du Plan SCHUMAN ne consiste encore qu'en des "idées à caractère très général dont la teneur et la portée sont loin d'être entièrement définies" (39).

Et ce sont les Actualités Industrielles Lorraines, revue des sidérurgistes lorrains qui font, fin Mai 1950, la meilleure analyse de la situation née du Plan (39) :

"A première vue, les conditions économiques très disparates dans lesquelles sont placées actuellement les industries des pays susceptibles d'adhérer au Pool constituent des difficultés qu'il faudra vaincre (...) les conditions idéales pour la réalisation du Plan sont loin d'exister car la guerre n'a pas sévi en tous lieux avec la même rigueur".

...

(38) Le REPUBLICAIN LORRAIN des 23, 27, 28 et 31 Mai 1950.

(39) Les ACTUALITES INDUSTRIELLES LORRAINES Mai-Juin 1950 n° 7.

La Revue conseille à ses lecteurs d'attendre et de suivre de très près les négociations qui s'ouvrent à Paris le 20 Juin 1950.

"L'évolution de ces négociations et l'avenir pourront, seuls, nous fixer sur les chances de réalisations pratiques du Plan SCHUMAN" (39).

2. Les négociations.

a) La participation de l'Angleterre.

Du 25 Mai au 3 Juin 1950, un échange de notes a lieu entre la France et l'Angleterre (40). Pour éviter à la France de se retrouver en tête à tête avec l'Allemagne, les socialistes, entre autres, souhaitent la participation de l'Angleterre (41), mais Londres, qui ne veut pas s'engager dans le Pool, opte pour une position de neutralité bienveillante (42). Par conséquent, les négociations débiteront le 20 Juin 1950 sans l'Angleterre. Daniel CAZEL (43) nous apprend que les milieux diplomatiques français demeurent optimistes. Il pense que lorsque le Pool deviendra une réalité, les Britanniques y entreront afin d'éviter sa concurrence. Pourtant les travaillistes anglais ont fait paraître une brochure (44) qui expose clairement leur attitude à cet égard. Ils s'y déclarent opposés :

- à tout abandon de souveraineté nationale au profit d'une autorité européenne supranationale
- à toute décision prise à la majorité simple au sein d'organismes européens
- à la création d'une Assemblée Européenne à pouvoir législatif
- au principe d'une Europe qui serait une troisième force neutre entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis

...

(40) Notes et Etudes Documentaires n° 1339 du 13 Juin 1950.

(41) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 28 Mai 1950. Rapport MOCH au Congrès socialiste.

(42) Le REPUBLICAIN LORRAIN des 27 et 31 Mai 1950.

(43) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 5 Juin 1950. Editorial de Daniel CAZEL.

(44) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Juin 1950.

et précisent que :

"Le Plan SCHUMAN doit tenir compte des intérêts des peuples et les gouvernements jouer le rôle décisif dans la coordination des industries européennes de base car ils sont les garants des intérêts de leurs peuples" (44).

Après l'échec de cette tentative de coopération avec la Grande-Bretagne, la France fait face à l'Allemagne aux négociations de Paris.

c) La "Conférence de l'Espoir" (45).

Le 3 Juin 1950, six pays approuvent le Plan SCHUMAN. Leurs représentants se retrouvent aux négociations qui s'ouvrent à Paris le 20 Juin 1950. Pour permettre à l'Allemagne d'y participer, celles-ci sont considérées comme étant de nature commerciale, afin de ne pas violer l'article 2 alinéa C du Statut d'occupation qui précise que les affaires étrangères et la conclusion des traités internationaux sont exclusivement réservés aux Alliés.

La délégation allemande est placée sous les ordres du Professeur HALLSTEIN, lui-même responsable devant un comité ministériel composé d'ADENAUER, du Vice-Chancelier BLÜCHER et des Ministres de l'Economie et des Finances : EHRARD et SCHAEFFER (46).

Le programme des négociations est publié dans le Républicain Lorrain (47) : les participants doivent s'attacher à inscrire dans un Traité, la composition, la fonction et les pouvoirs de la nouvelle institution ainsi que les grands principes dont elle devra s'inspirer et la juridiction internationale devant laquelle les Etats membres pourront en appeler en cas de différends. Ce Traité devra être ratifié par les Parlements nationaux et la deuxième phase du Plan pourra commencer, précédée de sa mise au point technique.

...

(45) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 20 Juin 1950.

(46) Marlis STEINERT op. cit.

(47) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 20 Juin 1950.

Déjà de nombreuses difficultés surgissent lors des négociations de la première phase des accords d'application. En effet, le régime de la propriété est très différent suivant les pays : en France, les mines sont nationalisées, en Allemagne, les exploitations du bassin de la Ruhr sont sous séquestre et en Belgique et en Italie, des sociétés privées contrôlent la production du charbon et de l'acier. D'autres différences se situent au niveau des prix, des conditions de vie et de la main-d'oeuvre (47).

c) Une conférence trop secrète.

La presse mosellane annonce sans commentaires particuliers l'ouverture de la conférence, le 20 Juin 1950 (48). Elle n'aura d'ailleurs plus l'occasion d'imprimer une seule ligne sur ces négociations gardées secrètes. L'opinion mosellane proteste par la voix de ses députés contre l'ignorance dans laquelle on la laisse.

"Des négociations commencées en vase clos et qui pourraient s'achever dans la clandestinité" titre le député Alfred KRIEGER dans l'Avenir de l'Est (49).

Le Républicain Lorrain cède ses colonnes à Louis MARIN qui proteste vivement :

"Nous sommes toujours mis en face du fait accompli, et ADENAUER était saisi du projet du Pool alors qu'on refusait toute information à l'Assemblée. Il faut que cette façon d'agir prenne fin" (50).

...

(48) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 21 Juin 1950. Cf. aussi le COURRIER DE METZ du 21 Juin 1950 qui à cette date seulement ouvre ses colonnes au Plan SCHUMAN. Ce journal lui est plutôt favorable : "Il n'y a pas d'Europe sans réconciliation franco-allemande".

(49) L'AVENIR DE L'EST du 6 Août 1950.

(50) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 21 Juin 1950.

A l'Assemblée Nationale, KRIEGER demande plus de précisions sur ces négociations qui, selon lui, doivent avoir lieu au grand jour :

"Il serait désastreux au regard du monde, qu'au moment des discussions et de la ratification des accords intervenus, il éclatât que seule la France avait oublié de se mettre préalablement d'accord avec elle-même" (51). Il affirme que les commissions intéressées de l'Assemblée Nationale doivent prendre connaissance et délibérer de l'idée et de la proposition française et que le problème apparaît d'une complexité telle qu'aucune place ne peut être laissée à l'improvisation.

Robert SCHUMAN répond sur un ton rassurant :

"La condition essentielle d'une Europe unie est d'éliminer la crainte et le soupçon existant entre ces Nations qui, ensembles, ont été le foyer d'une même civilisation mais qui, depuis des siècles, s'entredéchirent en des divisions sanglantes" (52). Il rappelle les grandes lignes de son Plan mais évite de faire le point sur les négociations engagées depuis un mois. Pourtant, il affirme que les travaux et les décisions de la Haute Autorité ne seront pas secrets ; un observateur des Nations Unies sera constamment tenu informé de ses activités et une liaison sera établie avec le Conseil de l'Europe ; et Robert SCHUMAN de conclure :

"Quant à moi, je vous le dis nettement, l'histoire des années 1920 à 1939 me suffit. Je n'ai nullement l'intention de la recommencer" (52).

d) L'opinion des sidérurgistes lorrains.

Les sidérurgistes lorrains sont foncièrement opposés au Plan SCHUMAN. Lors des négociations, ils essaient naturellement de faire entendre leur voix. H. de WENDEL, dans une lettre du 16 Janvier 1951

...

(51) J.O. Assemblée Nationale 25 Juillet 1950. A. KRIEGER p. 5965.

(52) J.O. Assemblée Nationale 25 Juillet 1950. R. SCHUMAN p. 5943.

au Président du Comité de Production et des Prix du Plan SCHUMAN, expose son inquiétude née de la mise à la disposition de la collectivité des ressources du bassin minier lorrain dont "les réserves ne sont pas comparables aux réserves charbonnières de la Ruhr et dont l'épuisement prématuré sonnerait le glas de la sidérurgie lorraine" (53).

Par ailleurs, dans un rapport du 20 Février 1951, les établissements de WENDEL, la Société des Aciéries de LONGWY et SIDELOR, exposent leurs doléances à Jean MONNET, Commissaire Général du Plan (54). Leurs critiques portent sur le projet de Traité établi par les délégations d'experts pour la mise en application du Plan SCHUMAN. Déçus dans leurs espoirs d'y trouver des dispositions mettant leurs entreprises dans une situation compétitive, face à leurs concurrents étrangers, sur le marché unique du charbon et de l'acier, ils étayent, au nom de l'ensemble de la sidérurgie française et en accord avec la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, leur affirmation, avançant six arguments :

- 1) Leur situation financière, résultat d'un endettement croissant et de charges financières élevées, est un grave handicap permettant à leurs concurrents d'envahir le marché français. Rien dans le Traité n'est prévu pour remédier à cette situation.
- 2) Les prix de revient, supérieurs en France, proviennent aussi des discriminations qui demeurent en matière de transports et des tarifs trop élevés pratiqués par les Allemands sur des sous-produits indispensables, tels les réfractaires ou la chaux d'aciérie. Certes, il est prévu d'homogénéiser les tarifs de transports mais la sidérurgie doute que la Haute Autorité puisse y parvenir.
- 3) La perte de la maîtrise des gisements de fer, "qui constitue le substratum unique de la sidérurgie lorraine", est un important facteur de risque pour la France toute entière. En effet, les minerais de fer étant inscrits sur la liste des produits compris dans le Pool sous

...

(53) Archives C.C.I.M. Dossier N° 199 CECA.

(54) Archives C.C.I.M. Dossier N° 199 CECA.

la rubrique acier, le libre accès au minerai lorrain est en principe ouvert à toutes les usines sidérurgiques des six pays. Les sidérurgistes demandent la suppression de cette clause. Le même problème se répète pour l'utilisation des ferrailles dont la France est bien pourvue. La libre utilisation des ferrailles, si nécessaire à l'industrie lorraine qui compense par des additions judicieuses la faible teneur de ses minerais et le prix élevé du coke, fera monter les prix et lèsera l'industriel français.

- 4) Le Traité ne donne pas non plus, toutes les assurances souhaitées quant à l'approvisionnement des usines lorraines en coke sidérurgique et fines à coke. Le projet prévoit qu'en cas de pénurie l'emploi d'un mécanisme exceptionnel de répartition peut être décrété par la Haute Autorité, après avis du Conseil, mais ces dispositions ne comportent aucune garantie d'exécution. La réalité est toute différente, car la Ruhr n'est nullement chargée, par le Traité, d'approvisionner en charbon les pays producteurs d'acier. Comment la Haute Autorité parviendra-t-elle d'ailleurs à s'imposer, alors que, sous le régime d'occupation, les Alliés n'ont pas réussi à respecter les taux de livraison décrétés dans les différentes conférences ? Et la sidérurgie lorraine de rappeler qu'un approvisionnement sûr et régulier en coke et fines à coke de la Ruhr est une question de vie ou de mort pour ses entreprises.
- 5) La concentration verticale entre le charbon et l'acier, qu'aucune entreprise française ne possède, est un atout supplémentaire dans le jeu de la Ruhr. La sidérurgie lorraine souhaite la limitation d'une telle concentration afin de ne pas favoriser la dangereuse suprématie de la Ruhr.
- 6) Les pouvoirs conférés à la Haute Autorité font aussi l'objet d'une âpre critique. Les sidérurgistes affirment que celle-ci ne leur donne pas la possibilité de lutter à armes égales avec la concurrence étrangère et qu'elle exerce un pouvoir dictatorial, soumettant les entreprises à "des aléas et des risques d'arbitraire en matière de prix, de taux de marché, d'investissements, tels, qu'ils aboutiraient à rendre impossible toute prévision raisonnée, à tuer l'esprit d'initiative, à saper jusque dans ses fondements l'autorité de leurs dirigeants responsables".

Les sidérurgistes lorrains souhaitent voir les négociateurs tenir compte de leurs observations.

3. Les critiques dans la presse mosellane.

a) Un tour d'horizon fin 1950.

La presse mosellane, dans ce deuxième semestre de 1950, est toujours divisée, toutefois un fait nouveau apparaît à cette époque : le Plan SCHUMAN est de plus en plus souvent associé à l'idée du réarmement de l'Allemagne.

Le Patriote Mosellan, toujours aussi virulent, titre : "Plan SCHUMAN = Plan du Guerre" et annonce qu'il est "la suite du Plan MARSHALL, et doit réaliser la désindustrialisation totale de la France" (55).

ou encore :

"Le plan SCHUMAN veut, avec l'industrie mosellane, compléter la machine de guerre de la Corée, pour faire de l'Allemagne une nouvelle Corée" (56).

A l'issue de la conférence de presse de la CGT contre le Plan SCHUMAN, qui a lieu à METZ, ce journal lance dans le même sens, une longue campagne ayant pour thème principal :

"Pour ne plus revoir les Umsiedlungen, luttons contre le Plan SCHUMAN" (56).

Les Actualités Industrielles Lorraines (57) sont nettement plus réservées :

"En règle générale, il semble que l'opinion française estime que l'idée politique de départ du Plan ne peut être qu'approuvée et encouragée. La mise au point du Plan apparaît comme une tâche extrêmement délicate et de longue haleine".

...

(55) Le PATRIOTE MOSELLAN du 1er Juillet 1950.

(56) Le PATRIOTE MOSELLAN des 22 Juillet, 12 Août et 23 Décembre 1950.

(57) Les ACTUALITES INDUSTRIELLES LORRAINES n° 8 Juillet-Août 1950.

C'est un avertissement !

L'Avenir de l'Est (58) adopte les conclusions du député KRIEGER et soulève quelques remarques :

La structure doit être élaborée à la base et non au sommet. La parole doit donc être laissée aux industriels.

"La charpente doit être poussée de bas en haut, reposant sur les fondements solides de la compétition professionnelle, coiffée par l'organe de contrôle et de direction administrative".

Il pose un certain nombre de questions : la mise en commun des moyens de production des industries de charbon et de fer est-elle le moyen de nationaliser la sidérurgie française par le biais international ? Quelles garanties pense-t-on offrir à la main-d'oeuvre spécialisée de ces importants secteurs ?

Le Républicain Lorrain ouvre ses colonnes à diverses personnalités politiques françaises : tout d'abord au Président de la Commission des Affaires Etrangères BONNEFOUS :

"Je ne suis pas hostile à un règlement généreux de la question allemande, mais ce règlement ne peut se faire par la résurrection de la puissance des magnats allemands pas plus que par un accord isolé de la France et de l'Allemagne" (59).

Puis viennent les critiques du Général AUMERAN qui ne se laisse pas prendre à "l'euphorie de la réconciliation franco-allemande". Elles sont suivies des reproches de Louis MARIN qui se demande "comment supprimer du jour au lendemain les méfiances légitimes des Français ?" Enfin, c'est la réponse de Robert SCHUMAN :

"L'essentiel est de créer une autorité supranationale qui soit l'expression de la solidarité entre les pays et à qui sera confiée une parcelle des pouvoirs de chacun de ces pays" (59).

...

(58) L'AVENIR DE L'EST du 6 Août 1950.

(59) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 26 Juillet 1950.

Le Lorrain n'est guère prolixe. En 1950, il consacre trois courts articles au Plan SCHUMAN et dans aucun d'entre eux ne laisse entrevoir sa véritable position. Pourquoi ce désintérêt ? Jacques FAUVET, dans un éditorial publié par le Lorrain et intitulé : "Réarmer l'Allemagne c'est aussi rendre sans intérêt le Pool SCHUMAN", essaye de démontrer que l'Allemagne a accepté le Plan parce qu'elle espère par ce biais obtenir l'égalité des droits. Or, si on la réarme, elle y parviendra et le Plan SCHUMAN sera devenu inutile (60). En outre, l'éditorialiste affirme que Robert SCHUMAN souhaite inclure son Plan moribond dans le Plan PLEVEN (61). Dans aucun de ces deux éditoriaux, il ne laisse, lui non plus, entrevoir sa position face au contenu propre du Plan SCHUMAN, qui rencontre sur la scène internationale, une opposition virulente largement commentée dans le Républicain Lorrain. Ainsi, au Conseil de l'Europe, les conservateurs anglais présentent un contre-projet : Harold MAC MILLAN, souhaite créer une autorité politique responsable devant les Parlements et nommée par le Conseil des Ministres. Un Président coifferait deux "sous-autorités", l'une pour le charbon et l'autre pour l'acier. Chacun des membres disposerait au moment du vote d'un nombre de suffrages proportionnel à son potentiel industriel (62).

Robert SCHUMAN ne cède pas d'un pouce sur son projet lors du débat (63) et la proposition anglaise est rejetée (64). En Allemagne,

...

-
- (60) Le LORRAIN du 6 Octobre 1950. Editorial de Jacques FAUVET.
 - (61) Le LORRAIN du 27 Octobre 1950. Editorial de Jacques FAUVET : le Plan PLEVEN, dernier espoir de sauver le Plan SCHUMAN.
 - (62) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 9 Août 1950.
 - (63) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 10 Août 1950.
 - (64) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 11 Août 1950.

une opposition grandissante s'élève contre le Plan au sein du Cabinet et le Vice-Chancelier BLÜCHER estime que le contre-projet britannique a été rejeté trop vite (65).

b) Vers la signature du Traité : le 18 Avril 1951.

Jusqu'au 18 Avril 1951, date de la signature du Traité, le Républicain Lorrain est le seul journal qui parle du Plan. Le Lorrain, le Courrier de Metz et le Courrier de la Sarre se taisent. Là encore une question se pose naturellement : ce silence est-il voulu ? Nous n'avons malheureusement pas les moyens de vérifier qui est derrière le désintérêt, à notre avis un peu trop flagrant, de ces journaux mosellans.

A l'inverse, les Actualités Industrielles Lorraines de Janvier-Février 1951 font machine arrière et s'engagent dans la controverse. Le journaliste qui reste anonyme, y affirme que, dans les numéros précédents traitant du plan SCHUMAN, il n'a pas fait état de son opinion personnelle et cherche à s'en justifier (66) :

"Au contraire de ceux qui, sans rien en connaître de valable et au mépris des positions antérieures, affichaient contre le Plan une hostilité de principe qui n'était pas motivée, notre réaction première était loin d'être défavorable".

Non seulement, il reproche à SCHUMAN d'avoir mené ses négociations de façon secrète sans même tenir la profession sidérurgique française au courant, alors que les professionnels des cinq autres pays y ont étroitement participé, mais à l'issue des pourparlers, critique l'ensemble du Plan :

"Autant, en effet, l'idée générale énoncée par SCHUMAN paraissait pouvoir être féconde, autant la traduction qui en est prévue par le Commissariat au Plan dans le projet de Traité s'avère critiquable". C'est la Haute Autorité surtout qui est mise en accusation. Le "transfert de souveraineté" à son bénéfice que le Plan veut réaliser est redouté.

...

(65) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 16 Août 1950.

(66) Les ACTUALITES INDUSTRIELLES LORRAINES n° 11 Janvier-Février 1951.

"Qu'est-ce que la Haute Autorité dans leur conception, sinon une technocratie de 6 à 9 membres, pratiquement irrenversable et douée des pouvoirs les plus dirigistes que l'on ait connu puisqu'elle pourra à la fois fixer les prix, répartir et contingenter, et un vaste organisme financier s'assurant par la création d'une taxe parafiscale des ressources dont elle usera à sa guise" (66).

La signature par les Six du projet de Traité, document de 95 articles et d'une convention – annexe (67), le 19 mars 1951, ne donne lieu qu'à de vagues explications et cela dans le Républicain Lorrain seulement (68).

La signature du Traité définitif passe par la résolution d'un certain nombre de difficultés dont il faut souligner l'importance tel le cas de la Sarre – la RFA refuse que la France signe le Plan SCHUMAN en son nom propre et en celui de la Sarre (69) – ou celui de l'opposition du Dr SCHUMACHER et d'une grande fraction de l'opinion française. Pierre ANDRE, député de la Meurthe-et-Moselle, dépose une demande d'interpellation sur le Plan (70).

Par ailleurs, une conférence des Six du Pool s'ouvre le 12 Avril 1951, au Quai d'Orsay (71) dans le but d'aplanir les difficultés techniques que rencontrent la composition de la Haute Autorité, la manière dont les membres seront nommés, les modalités du vote, la fixation du siège...

...

(67) Notes et Etudes Documentaires n° 1460 du 5 Avril 1951.

(68) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 20 Mars 1951.

(69) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 9 Mars 1951. Cf. aussi le REPUBLICAIN LORRAIN du 31 Mai 1951. Discours d'ADENAUER prononcé au cours du grand débat sur la Sarre au Parlement de Bonn. Par ailleurs, un échange de lettres concernant la Sarre intervient entre ADENAUER et SCHUMAN le 18 Avril 1951. C'est un véritable marchandage pour la signature du traité de la CECA et dont l'enjeu demeure la Sarre. Voir annexes n° 43 pour le texte de cette correspondance.

(70) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Avril 1951. Pierre ANDRE.

(71) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 13 Avril 1951.

Finalement, le Traité est signé le 18 Avril 1951 mais encore lui faudra-t-il être ratifié par les Parlements des Six (72).

Le Républicain Lorrain décrit le fonctionnement du nouveau Pool (73). Nous y apprenons que :

- la Haute Autorité est formée de 9 membres choisis en raison de leur compétence générale. Deux d'entre eux au plus pourront avoir la même nationalité. Ces membres exercent leur fonction en pleine indépendance dans l'intérêt de la Communauté. Ils ne sollicitent ni n'acceptent d'instruction d'aucun gouvernement, ni d'aucun organisme. De leur côté, les Etats s'engagent à respecter leur caractère supranational et à ne pas chercher à les influencer dans l'exercice de leur tâche. Ces personnalités ne peuvent exercer aucune activité professionnelle, ni avoir aucun intérêt dans les affaires charbonnières ou sidérurgiques pendant la durée de leurs fonctions et pendant trois ans après la cessation de celles-ci.
- L'Assemblée Commune représente les peuples des Etats réunis dans la Communauté ; elle est formée de délégués qui peuvent être, ou bien choisis en leur sein propre par les Parlements Nationaux, ou bien élus au suffrage universel direct. L'Allemagne, la France et l'Italie comptent chacune 18 représentants, la Belgique et les Pays-Bas 10 chacun et le Luxembourg 4. L'Assemblée se réunit en session annuelle pour examiner le rapport d'activité de la Haute Autorité. Elle peut alors émettre un vote de censure à la majorité des deux tiers, entraînant la démission collective des membres de la Haute Autorité. Ce Traité s'applique à la Sarre, mais les représentants de la population sarroise à l'Assemblée Commune sont compris dans le nombre des délégués attribués à la France.

Le mot de la fin nous est communiqué par Daniel CAZEL (74)

...

(72) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 19 Avril 1951.

(73) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 19 Avril 1951. On trouvera le texte intégral du Traité dans : Notes et Etudes Documentaires n° 1489.

(74) Le REPUBLICAIN LORRAIN du 19 Avril 1951. Editorial de Daniel CAZEL : une pierre blanche dans l'histoire de l'Europe ?

qui se demande si ce Traité, instituant une Communauté Economique de 160 millions d'habitants et fonctionnant sur une base démocratique, constitue le début d'une étape révolutionnaire, le commencement de l'intégration économique de l'Europe. Par ailleurs, l'absence de la Sarre a été remarquée. Johannes HOFFMANN a réclamé la participation de son pays au Pool comme septième partenaire. SCHUMAN et ADENAUER ont décidé d'ignorer cette requête.

Enfin, le premier geste accompli par les Six se veut le signe de la bonne volonté. En effet, le document du Traité est imprimé par l'Imprimerie Nationale Française avec des caractères français, de l'encre allemande, sur velin de Hollande, relié en parchemin et en cuir fournis par la Belgique et le Luxembourg et dont les bases sont attachées avec un ruban de soie italienne (74).

III. Après le 18 Avril 1951, les premières réactions.

La signature du Plan SCHUMAN ne suscite que peu de louanges parmi l'opinion mosellane. Tout au long de 1951, les plus vives critiques émanent des Actualités Industrielles Lorraines, organe des sidérurgistes lorrains et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle qui a établi un rapport intitulé "l'Economie Lorraine et le Traité instituant la Communauté Européenne du charbon et de l'acier" et approuvé le 3 Juillet 1951 par la XIVe Région Economique groupant les Chambres de Commerce de Bar-le-Duc, Châlons-sur-Marne, Charleville, Epinal, Metz, Nancy, Reims, Saint-Dié, Saint-Dizier, Sedan et Troyes (75).

...

(75) "L'économie lorraine et le Traité instituant la CECA". Rapport de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle approuvé à Nancy le 3 Juillet 1951 par la XIVème Région Economique. Fascicule de 27 pages. Editions Le Lorrain Metz 1951.

1. Les critiques des Actualités Industrielles Lorraines.

La signature du Traité de la CECA est très mal accueillie par le patronat de l'industrie lorraine. Les négociateurs du Plan n'ont pas tenu compte de ses observations. Il se montre très virulent par le biais des Actualités Industrielles Lorraines :

"Le Traité risque de présenter pour l'avenir des industries sidérurgiques et minières, et, par conséquent, pour l'ensemble de notre région, les plus sérieux dangers en raison de la manière dont a été conçue l'application de cette grande idée" (76).

Dans le numéro de Juillet-Août 1951, volontairement intitulé : "le Plan SCHUMAN, grand espoir du vingtième siècle ou déclin de la France ?", les Actualités invitent l'opinion mosellane à agir contre le Plan avant qu'il ne soit soumis à la ratification du Parlement. En effet, elles lui reprochent sa discrétion concernant les aspects économiques de ses implications : "il est évidemment plus facile de susciter en faveur du Traité un climat favorable en parlant d'une paix éternelle en Europe qu'en comparant des prix de revient et des capacités de production" (77). Et de disséquer cette partie économique qui doit "permettre aux utilisateurs d'acheter le charbon, le coke, le minerai de fer, la fonte, l'acier et la ferraille, là où ils sont vendus aux conditions les plus avantageuses, les producteurs ayant, corrélativement, la possibilité de vendre ces marchandises en n'importe quel endroit de la Communauté" (77).

Les Actualités affirment que c'est, en soi, une bonne idée mais que ce jeu ne doit pas être organisé et qu'il ne faut pas en faire surveiller les participants par un organisme de tutelle. Par ailleurs, l'aspect économique du Plan lui suggère encore un certain nombre de questions

...

(76) Les ACTUALITES INDUSTRIELLES LORRAINES n° 13. Mai-Juin 1951.

(77) Les ACTUALITES INDUSTRIELLES LORRAINES n° 14. Juillet-Août 1951.

qui lui permettent de pousser plus loin sa critique. En premier lieu, il demande si les entreprises peuvent être mises en libre concurrence en Europe ? Les trop grandes différences dans les charges et les coûts de transport d'un pays à un autre semblent plutôt être un facteur répulsif. Les auteurs du Plan ont sans doute compté avec cette difficulté et y ont remédié par un "certain nombre d'artifices complexes" (77).

L'action de la Haute Autorité est également mise sur la sellette. Celle-ci, selon la revue, a certes une action bénéfique, d'une part, sur la vie quotidienne des entreprises : fixation des prix, limitation et répartition de la production, d'autre part sur leur avenir : contrôle et orientation des investissements, mais son "dirigisme systématique et gratuit" qui va "donner des preuves éclatantes de son impuissance et de sa malfaisance" ne contribuera pas à faciliter l'application du Plan (77).

Une autre question soulève le problème de la diversité des chances des participants. Est-ce qu'un pays ne va pas réussir, à la suite d'un déséquilibre des forces, à s'assurer "une suprématie absolue et étouffer à son gré les autres participants" ?

Le plan SCHUMAN repose sur l'équilibre fer de Lorraine - charbon de la Ruhr. Mais l'auteur affirme que c'est là un mythe et constate que les Allemands se passent plus facilement de fer français que les Français du charbon allemand. Depuis 1945, les Allemands n'ont pratiquement pas importé de fer lorrain et avant 1939 déjà, ils n'en importaient que 800.000 tonnes par an sur les 14 millions de tonnes qu'exportait la Lorraine. La France, par contre, demeure tributaire de la Ruhr pour son charbon cokéfiabie.

"Le Traité ne tient aucun compte de cette dissymétrie entre le charbon allemand et le fer français" (78).

Ce déséquilibre naturel se double d'un déséquilibre financier. En effet, les usines sidérurgiques allemandes ont recouvré, grâce au Plan SCHUMAN, le droit de posséder un certain nombre de mines de charbon. Elles pourront donc se procurer la plus grande partie de leur coke à des prix qu'elles fixeront elles-mêmes puisqu'elles seront proprié-

...

(78) Les ACTUALITES INDUSTRIELLES LORRAINES n° 15 Septembre-Octobre 1951.

taires des mines et la "sidérurgie française payera son coke plus cher que la sidérurgie allemande" (77).

Un autre point soulevé est celui des ferrailles. La France et la Sarre en possèdent suffisamment pour satisfaire leurs propres besoins. Or, si l'on ajoute de la ferraille dans un haut-fourneau, la quantité de coke nécessaire pour produire la fonte est diminuée dans des proportions sensibles. Il est même possible de fabriquer des aciers de qualité (acier MARTIN) à partir de la ferraille et sans qu'aucun apport de coke soit nécessaire. Comme le Traité s'applique aux ferrailles, les autres participants pourront s'approvisionner aux dépens de la sidérurgie française qui sera alors obligée de consommer plus de coke.

En conséquence, le Plan SCHUMAN met la France dans une position d'infériorité par rapport à l'Allemagne car la "prétendue symétrie entre une sidérurgie française ayant une supériorité indiscutable dans le domaine du minerai et une sidérurgie allemande ayant de son côté une supériorité indiscutable dans le domaine du charbon est en réalité un leurre" (77).

Enfin, les Actualités expriment leur hostilité à l'égard de la Haute Autorité qualifiée de dictoriale et qui plus est, dictature d'ordre politique, car les neuf membres seront nommés pour six ans d'un commun accord par les gouvernements. Elles constatent, en effet, que les pouvoirs de cette institution sont illimités et que si l'Assemblée Commune peut, théoriquement, par une motion de censure, obliger les membres de la Haute Autorité à démissionner, les conditions requises rendent leur responsabilité devant celle-ci pratiquement illusoire. En fait, le vote émis à la majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée et seulement lors de la discussion du rapport général, c'est-à-dire une fois par an, est une condition restrictive car il suffit par conséquent qu'un tiers des membres de l'Assemblée ne vote pas la motion de censure pour que la Haute Autorité soit maintenue en fonction. Et l'auteur de décrire l'absurdité d'une telle situation : l'Assemblée comprenant 78 membres, la coalition de l'Italie (18 membres) et de la Hollande (10 membres) soit 2,5 millions de tonnes d'acier et 15 millions de tonnes de charbon peut s'opposer victorieusement à la France, l'Allemagne, la Belgique et le

Luxembourg soit 35 millions de tonnes d'acier. Plus d'argereux encore, il suffirait à l'Allemagne de s'adjoindre la Hollande pour tenir en échec la volonté des autres.

La crainte d'un danger allemand est omniprésente dans ce texte polémique. L'Allemagne ne doit avoir aucun avantage sur la France et la sidérurgie française réclame instamment l'égalité des conditions avec la sidérurgie allemande : l'égalité des approvisionnements en coke et des charges annexes, des tarifs de transport surtout, ainsi que l'annihilation du régime de dictature que la Haute Autorité peut faire peser sur la sidérurgie européenne.

La question des transports fait d'ailleurs l'objet du dernier article des Actualités Industrielles Lorraines consacré au Plan SCHUMAN (78) en 1951, qui rappelle que le transport du coke de la Ruhr destiné à la Lorraine se fait pour la plus grande partie sur le réseau allemand et conclue :

"Il est inconcevable que notre concurrent le plus direct puisse agir ainsi sur nos prix de revient" (78).

BONNEFOUS souligne, par ailleurs, dans la revue, la nécessité d'un plan d'harmonisation des transports sans lequel les Belges et les Allemands, qui ont établi des tarifs de transports paralysant le développement de l'industrie française, bénéficient d'un avantage certain sur la France.

Le Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale souhaite que la Lorraine ait un accès à la mer proprement indépendant et préconise la canalisation de la Moselle au gabarit rhénan, problème vital pour l'économie lorraine et sur lequel nous reviendrons.

Les premières réactions de la sidérurgie mosellane sont, nous le voyons, nettement hostiles au plan SCHUMAN, trop dirigiste et qui ne réduit nullement la menace permanente d'un danger allemand. Les milieux économiques lorrains ne sont pas moins sceptiques.

...

2. Les critiques de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Metz.

La C.C.I.M. se propose par le rapport : "L'économie française et le Traité instituant la Communauté Européenne du charbon et de l'acier", de faire échouer le projet SCHUMAN qui doit être approuvé par la Chambre à la rentrée de 1951.

a) Les Préliminaires.

Dans une lettre-circulaire de Mai 1951 (79), elle compare ce que la France et l'Allemagne ont obtenu au cours des négociations. La limitation imposée à la production allemande d'acier s'est assouplie et disparaîtra sûrement une fois le traité en vigueur. Les contre-propositions d'ADENAUER pour l'application de la Loi N° 27 seront sans doute acceptées elles-aussi. De toutes façons, la déconcentration de l'industrie sidérurgique de la Ruhr reste en deçà de ce qui avait été décidé. Les jours de l'Autorité Internationale sont par ailleurs comptés. Enfin, la signature du traité du 18 Avril 1951 a permis à l'Allemagne de réserver le sort de la Sarre et d'obtenir, à ce sujet, l'accord du gouvernement français.

La France n'a obtenu aucune clause de sauvegarde particulière pour la période transitoire, malgré des usines sidérurgiques excentrées par rapport aux lieux principaux d'utilisation des produits semi-finis et de faibles réserves en minerai.

La rédaction du rapport de la C.C.I.M. est le prétexte à un abondant courrier pendant tout le mois de Juin 1951. On y relève surtout de nombreuses lettres adressées par le Secrétaire Général HOUPERT, à Ferdinand CHANRION, Secrétaire Général de SIDELOR, à Louis CHARVET, Délégué Général de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie à Paris, à André MARY-ROUSSELIERE, Conseiller Technique des Chambres de Commerce Françaises, et enfin, à Humbert DE WENDEL (80).

...

(79) Archives C.C.I.M. Dossier n° 199 CECA.

(80) Archives C.C.I.M. Dossier n° 199 CECA.

Ces lettres sont, pour la plupart, des invitations à des réunions de préparation du rapport.

De nombreuses réponses d'industriels mosellans dont certains sidérurgistes, parviennent à la C.C.I.M., donnant leurs avis sur tel ou tel point du Plan. Nous en avons retenu deux des plus significatives. Celle de l' U.C.P.M.I. du 13 Juin 1951 (81), reproche au Traité de ne pas s'occuper de façon satisfaisante de la question des transports. L'autre, du Secrétaire Général de la Société Métallurgique de Knutange (82), datée du 5 Juin 1951, insiste très lourdement sur le "véritable scandale" que constitue la composition de l'Assemblée Consultative, dans laquelle la France et l'Italie ont l'une et l'autre 18 sièges, la délégation française comportant les représentants de la Sarre. Si la Sarre se détachait économiquement de la France pour rentrer dans le giron allemand, l'Italie aurait une représentation supérieure à celle de la France. Elle regrette également que l'on n'ait pas insisté sur les difficultés que risque de rencontrer l'exécution du Plan SCHUMAN, du fait de la liberté que conservent les gouvernements, dans le cadre des Accords de Bretton-Woods, de modifier les taux de change de leurs pays. Ainsi, par le jeu des manipulations monétaires, peuvent-ils saborder l'oeuvre du Plan SCHUMAN. Par ailleurs, le Secrétaire Général suggère, pour faire face aux écarts des prix des transports, d'adopter un pool des transports et rappelle que la meilleure arme de la sidérurgie française contre la concurrence allemande et belge reste la canalisation de la Moselle entre Thionville et Coblenze.

Le 2 Juin 1951, un projet de rapport est présenté aux membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle, réunis en séance plénière. Leur Président Hyppolite MATHIEZ, affirme en leur nom :

"Nous sommes convaincus que l'initiative généreuse prise par le Président SCHUMAN, d'une mise en commun des ressources en

...

(81) Archives C.C.I.M. Dossier n° 199 CECA.

(82) Archives C.C.I.M. Dossier n° 199 CECA.

charbon et en acier de l'Europe Occidentale, représente dans cette voie une tentative dont le succès est de la plus haute importance pour l'établissement progressif d'une union européenne respectueuse de tous les intérêts moraux et matériels de chacun des pays participants. La C.C.I.M. est aussi consciente que cette réussite ne peut être obtenue et la réconciliation des peuples d'Europe facilitée par elle, que selon des modalités qui sauvegardent leurs intérêts essentiels et notamment ceux de la région lorraine si cruellement éprouvée" (83).

Après avoir déploré que les Chambres de Commerce françaises n'aient pas été consultées sur le projet dont le texte n'a été connu qu'après avoir été paraphé par les Chefs des délégations des six pays participants, H. MATHIEZ rappelle que le Traité ne pourra entrer en vigueur qu'après avoir été approuvé par les différents parlements concernés et en déduit que c'est la seule période où l'on peut provoquer une mise au point des questions et obtenir des précisions ou les amendements nécessaires, car, une fois signés par les Parlements, les textes auront force de loi pour 50 ans.

b) Le rapport.

De ce fait naît l'idée d'un rapport, rédigé lors de la réunion du 7 Mai 1951 par le Bureau de l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce de l'Union Française (84).

La première partie est entièrement consacrée à une analyse des textes signés le 18 Avril et qui créent les différentes institutions de la Communauté - Haute Autorité, Assemblée Commune, Conseil des Ministres - et un marché commun du charbon et de l'acier entre les

...

(83) C.C.I.M. Bulletin Mensuel Juillet 1951.

(84) C.C.I.M. Bulletin Mensuel Juillet 1951. Lettre du Président MATHIEZ au Président de la XIVème Région Economique à Nancy le 5 Juin 1951.

six pays participants, par la suppression immédiate, intégrale et inconditionnelle des droits de douane et contingentements qui existent entre eux en matière de charbon, d'acier et de minerai de fer (85).

Un chapitre du rapport traite de l'importance de la Haute Autorité, pivot de la Communauté avec les pouvoirs les plus étendus, expliquant que le Traité lui confère non seulement des pouvoirs d'ordre réglementaire, mais encore des pouvoirs financiers et un droit de contrôle sur les investissements qui lui permettent, de fait, d'orienter à sa guise l'avenir du Pool. Il révèle en outre qu'elle peut donner sa garantie pour permettre le financement des programmes d'investissement pour les entreprises en faveur desquelles il lui semble bon de le faire ou de leur consentir des prêts en empruntant ailleurs à cet effet. De plus, pour assurer l'aboutissement de ses engagements en faveur des entreprises dont elle facilite le financement, elle peut disposer, en cas de besoin, d'un prélèvement autoritaire sur le chiffre d'affaires de toutes les entreprises, même concurrentes. Inversement, sur sa simple appréciation, un programme d'investissement peut être interdit, et cette interdiction entraîne l'impossibilité pour l'entreprise de le réaliser autrement qu'avec ses fonds propres, sous la menace d'une amende qui peut égaler les sommes indûment consacrées à la réalisation du programme en cause.

De plus, en imposant une interdiction générale des ententes, le Traité ferme la voie que pourraient tracer les accords librement négociés entre les producteurs et consentis par eux, sous un contrôle supérieur chargé d'assurer leur conformité avec l'intérêt général. C'est multiplier les occasions d'intervention de la Haute Autorité pour les industries du charbon et de l'acier qui ne sauraient, sans

...

(85) C.C.I.M. "L'économie lorraine et le Traité instituant la CECA". Rapport de la C.C.I.M. approuvé à Nancy le 3 Juillet 1951 par la XIVème Région Economique.

courir de grands risques, s'abandonner à une concurrence sauvage ni maintenir un isolationnisme qui n'est plus de mise.

De ce fait, "le Traité constitue un pas en avant dans l'inter-vention de la puissance publique dans l'économie" (86).

Pour préparer l'établissement du marché unique et assurer son démarrage, une "convention transitoire" signée le 18 Avril, prévoit une période préparatoire et une période de transition. La première s'étend jusqu'à la suppression des barrières douanières qui doit impérativement avoir lieu six mois après la nomination de la Haute Autorité, en ce qui concerne le charbon, deux mois plus tard pour l'acier et le minerai de fer. La période transitoire qui suit et doit durer en principe cinq ans, est caractérisée par les mesures de sauvegarde prévues pour assurer l'adaptation des industries de la Communauté au régime de marché commun. Ces mesures tendent à protéger momentanément l'industrie de certains pays, par exemple les industries charbonnières et sidérurgiques belges, la sidérurgie italienne et luxembourgeoise. En ce qui concerne la France, seule est prévue une mesure destinée à limiter à 1 million de tonnes par an, pendant cinq ans, la diminution de l'extraction des houillères. D'autres dispositions plus générales - les seules clauses destinées à faciliter l'adaptation de la sidérurgie française - sont réservées à la décision des institutions de la Communauté. Les aides aux entreprises qui doivent se réadapter dépendent des disponibilités de la Haute Autorité.

La première partie du rapport de la C.C.I.M. conclut que, si les textes signés le 18 Avril doivent être "exécutés comme Lois de l'Etat, ils introduiront en France des principes nouveaux, non seulement en ce qui concerne les ententes, mais encore en ce qui concerne le rôle de l'Autorité Publique en matière d'économie".

...

(86) Rapport cité p. 11.

Le Traité codifie, étend et consolide pour 50 ans, les pouvoirs que le gouvernement ne détient que d'une manière précaire par le jeu de lois de circonstances, comme, par exemple, la législation des prix. Sur ce point, affirme le rapport, le Traité crée "un précédent grave de conséquences pour le régime économique de notre pays" (87).

Dans une partie intitulée "Les répercussions sur les activités industrielles et commerciales de la Lorraine", les Chambres de Commerce de l'Est et la Région Economique soulignent qu'elles ne sauraient s'abstenir, devant l'intérêt du charbon et de l'acier dans l'économie lorraine, de porter leurs conclusions à la connaissance des autres régions économiques, du gouvernement et du Parlement, en leur demandant de s'y associer.

Elles affirment que la prospérité et l'essor de la Lorraine sont liés à l'exploitation des ressources de son sous-sol en minerai de fer et en charbon. La valorisation de ces ressources dépend des modes et tarifs de transports qui conditionnent son approvisionnement en matières premières extérieures et l'écoulement de ses produits.

"La sidérurgie lorraine est la pièce maîtresse de notre industrie comme elle l'est de la sidérurgie française. Elle alimente dans la région de l'Est, d'importantes industries de transformation. Elle fait enfin vivre une grande partie de la population de la région" (88).

La principale ressource de la Communauté en minerai de fer est, de loin, le gisement de Lorraine. Le bassin ferrifère lorrain assure le fonctionnement de la sidérurgie sarroise et contribue à l'approvisionnement de la Belgique et du Luxembourg. Or, le Traité enlève à la France la haute main sur les gisements et soumet l'exploitation des mines lorraines à la juridiction d'autorités internationales aux pouvoirs très étendus. Le régime auquel seront soumis les gisements lorrains de minerai de fer est le même que celui auquel seront soumis les charbonnages de la Ruhr. Mais le danger pour la région

...

(87) Rapport cité p. 13.

(88) Rapport cité p. 14.

lorraine réside dans le fait que les réserves en charbon de la Ruhr qui dépassent 50 milliards de tonnes à moins de 1.200 mètres de profondeur, assurent, à la cadence d'extraction de 1951, une durée d'exploitation de l'ordre de cinq siècles alors que les réserves de minerai de fer connues dans le bassin de Lorraine ne représentent que 2,5 milliards de tonnes de minerai calcaire et 2 milliards de tonnes de minerai siliceux. Aux taux d'extraction de 1951, la durée probable de ces gisements est de l'ordre de 90 ans et si la production est poussée à 42 millions de tonnes, la durée de vie du bassin se trouve ramenée à 73 ans. Dans la période où la demande des acheteurs étrangers a été la plus forte, on a dû extraire 48 millions de tonnes de minerai. A poursuivre ce rythme, on ne disposerait plus de réserves que pour 65 ans. De plus, les usines sidérurgiques lorraines, fondées sur le minerai, sont situées loin des principaux centres de consommation de l'acier et loin de la mer. Elles sont donc très mal placées pour recevoir du minerai étranger, tandis que le minerai de fer suédois arrive à bon compte dans la Ruhr et en Belgique.

Le Traité, sans clause de sauvegarde particulière en faveur du minerai lorrain, constitue, par conséquent, une menace pour la sidérurgie lorraine. D'autre part, la position des houillères lorraines risque d'être menacée par la mise en vigueur des textes signés le 18 Avril. Un problème capital pour l'avenir de la région, celui de la cokéfaction des charbons lorrains, peut être remis en question par le Traité s'il est ratifié tel quel. En effet, la réalisation de cette cokéfaction à l'échelle industrielle suppose des investissements importants. Or, la Haute Autorité pourra librement interdire tous ceux dont les commandes n'auront pas été passées avant le 1er Mars 1951. Par ailleurs, si elle considérait qu'il est de l'intérêt général de la Communauté de concentrer la construction de nouvelles cokeries dans la Ruhr, elle pourrait le faire sans contrepartie pour la Lorraine.

Dans le domaine des transports, la C.C.I.M. demande des tarifs pratiqués de bout en bout entre la Ruhr et la Lorraine, avec l'interdiction pour les gouvernements de les manipuler. Les frais de transport des matières pondéreuses comme le charbon, le minerai de fer,

l'acier et les ferrailles constituent une part importante du prix de revient rendu client, les divers producteurs doivent se trouver à égalité devant ces charges. Les industries de la Ruhr et de la Belgique sont situées sur voie d'eau alors que la Lorraine est placée dans de mauvaises conditions à cet égard. L'aménagement de la Moselle pour le passage des péniches de gabarit rhénan améliorerait très sensiblement cette situation.

En ce qui concerne l'état de la sidérurgie lorraine, le rapport souligne que les dégâts causés par la guerre et l'annexion ne sont pas encore entièrement réparés.

Par ailleurs, sa situation financière, à la suite de l'effort de reconstruction et de modernisation qu'elle a entrepris, se caractérise à la fois par des charges d'agios très élevées et par un endettement considérable à moyen et à court terme. La Chambre de Commerce souhaite qu'on allège les charges d'intérêts en consolidant à long terme et à un taux d'intérêt supportable les crédits auxquels elle a dû avoir recours.

"Le redressement devra être devenu effectif avant la création du Marché Commun car, à ce moment, la concurrence sera faussée par les disparités existant entre les différents régimes économiques, sociaux et fiscaux des pays qui le composent et par le pouvoir souverain de leurs gouvernements en matière monétaire" (89). Les droits de douane apportaient une compensation aux disparités. Le Traité les supprime et n'en substitue pas d'autres pour la sidérurgie lorraine alors que des clauses de protection spéciales existent dans la Convention Transitoire, en faveur des sidérurgies belge, italienne et luxembourgeoise.

Le rapport insiste sur le fait que la sidérurgie allemande, dont la production est plafonnée, pourrait, avec le Traité, retrouver sa faculté d'expansion et être en mesure, moyennant de faibles dépenses, d'augmenter annuellement sa production de 3 millions de tonnes et ainsi, d'envahir le marché français.

...

(89) Rapport cité p. 21.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle demande si les textes du Traité permettent d'assurer effectivement l'approvisionnement en combustibles de la sidérurgie française et lorraine en particulier. Les dispositions prévues ne permettent à la Haute Autorité de prendre des mesures que lorsqu'elle estime qu'il y a pénurie. L'appréciation d'un état de pénurie par la Haute Autorité au sein de laquelle la France ne compte que deux voix sur neuf, peut être influencée par des affinités de tendance ou d'intérêts.

A première vue, les industries de transformation lorraines ne semblent pas être mises en cause par le Traité. Toutefois, les Chambres de Commerce rappellent que la C.E.C.A. ayant pour mission de contribuer à l'expansion économique, au développement de l'emploi et au relèvement du niveau de vie dans les Etats membres, devra, pour atteindre le consommateur, être étendue tôt ou tard aux industries de transformation, plus précisément aux constructions électriques, mécaniques et métallurgiques.

Or, sur un marché commun, ces industries seront dans l'incapacité de soutenir la concurrence avec les producteurs allemands. En effet, malgré une protection douanière allant de 20 à 30 %, les constructions mécaniques et métallurgiques allemandes parviennent à vendre leurs produits sur le marché français. Qu'arrivera-t-il alors le jour où le Traité entrera en vigueur et où les droits de douane seront abrogés .

La C.C.I.M., pour sa part, affirme que le Traité aura des répercussions générales et sociales sur l'ensemble de la population lorraine menacée par le déplacement de la main-d'oeuvre et l'émigration de travailleurs prévue en cas de pénurie dans les industries du charbon et de l'acier.

En conclusion, elle constate d'abord que les textes du Traité, une fois ratifiés, auront force de loi pour 50 ans et que des amendements ne pourront par la suite être apportés aux dispositions dont

certaines sont attentatoires à la liberté d'entreprise, que par un accord unanime ou par la majorité des 5/6ème. Elle demande qu'à l'occasion du débat sur la ratification, les dispositions les plus anormales du Traité soient revues, à savoir :

- celles qui suppriment les droits de douane sans créer un nécessaire mécanisme compensateur propre à pallier les effets anti-économiques des disparités résultant de la différence des économies des six pays participants.
- le pouvoir de la Haute Autorité qu'il faut diminuer. A son pouvoir d'action directe sur les entreprises, on peut substituer une mission de contrôle et d'arbitrage supérieure qui permettra d'assurer la défense de l'intérêt général et la sauvegarde des libertés essentielles.

La Chambre de Commerce demande que le régime de la C.E.C.A., affecté d'une trop grande rigidité, puisse être modifié à la fin de la période transitoire et que soit prévue par la suite, la possibilité de révision périodique du Traité, à la demande d'un quelconque des membres participants. Elle désire aussi y adjoindre une clause précisant que le nombre des représentants de la France ne pourra être inférieur à celui des Allemands, disposition qui paraît indispensable en raison des modifications que peut subir, au cours de la durée du Traité, le statut de la Sarre.

Les intérêts de la Lorraine doivent eux-aussi être sauvegardés. Ainsi prévoit-on une clause de protection qui évite le risque d'épuisement prématuré du gisement de minerai de fer. En outre, il ne faudra pas que la Communauté puisse faire obstacle à la réalisation d'un programme industriel de carbonisation des charbons lorrains, et toutes les pratiques discriminatoires en matière de transports devront être abolies.

La C.C.I.M. veut obtenir d'autre part l'engagement des pays riverains de la rivière Moselle pour que soit décidé son aménagement avant la mise en vigueur du Traité, les ressources financières de la Haute Autorité devant y contribuer. A la suppression des droits de douane doit répondre un régime de compensation des disparités économiques, et enfin, la réalisation de la C.E.C.A. doit éviter à tout prix

de promouvoir le déplacement forcé des travailleurs.

La C.C.I.M. n'est pas opposée à l'idée de Robert SCHUMAN et elle a même applaudi aux intentions exprimées dans les déclarations du 9 Mai. Mais, écartée des négociations, elle entend réparer les imperfections des textes signés le 18 Avril 1951 et qui mettent la région lorraine en danger.

L'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce, réunie en séance extraordinaire le 18 Septembre 1951, reprend à son compte les thèmes de la C.C.I.M. (90) et approuve, grâce aux nombreuses interventions du Président MATHIEZ, ses principales conclusions (91).

Le rapport de la C.C.I.M. fait grand bruit dans les milieux sidérurgiques français (92). Le Professeur Bernard LAVERGNE consacre au Plan un ouvrage dont les principales conclusions appuient les thèses du rapport mosellan. On y retrouve, entre autres, la peur de l'hégémonie allemande due à la collusion entre les magnats de la Ruhr et la finance américaine. Les pouvoirs de la Haute Autorité lui font craindre une soviétisation camouflée et il constate que "l'idée qu'on peut unifier l'Europe occidentale de l'extérieur par le biais économique est entièrement controuvée" (93).

Le Traité ratifié malgré tout par l'Assemblée Nationale le 13 Décembre 1951 par 377 voix contre 235, et par le Conseil de la Républi-

...

-
- (90) Archives C.C.I.M. Dossier n° 199 CECA. Projet de voeu 12 Septembre 1951.
 - (91) C.C.I.M. Bulletin Mensuel Octobre 1951.
 - (92) Archives C.C.I.M. Dossier n° 199 CECA. Correspondance entre la C.C.I.M. et la Chambre Syndicale de la Sidérurgie. Été 1951.
 - (93) Bernard LAVERGNE. Le Plan SCHUMAN. Exposé et critique de sa portée économique et politique. Année politique et économique 1951.

que le 2 Avril par 182 voix contre 32 (94), entre en vigueur le 23 Juillet 1952 et la Haute Autorité tient sa première réunion à Luxembourg le 10 Août.

Au terme de cette étude nous rapporterons la remarque pertinente d'un observateur allemand (95) :

"Certains Français redoutent d'être ruinés par l'industrie allemande, alors que certains Allemands voient dans le Traité un moyen pour la France d'empêcher l'industrie allemande de se relever. Les socialistes tiennent le Plan SCHUMAN pour trop libéral, les libéraux pour trop dirigiste".

L'opinion mosellane est plus qu'aucune autre concernée par les implications à court et à long terme d'un projet qui risque de bouleverser son existence propre. Elle sait reconnaître les bienfaits d'une telle action humanitaire, présentée par un Mosellan, mais reste préoccupée par ses intérêts constamment menacés.

La crainte du danger allemand toujours présent, lui dicte les mesures de sauvegarde de sa sécurité.

Son industrie lourde, qui a enfin pris un départ prometteur avec l'application d'un plan de modernisation et la mise au point d'un procédé de cokéfaction de ses propres charbons, ne doit pas tomber sous l'hégémonie d'une Ruhr naturellement et géographiquement plus favorisée. Avant l'application du Plan, elle souhaite que les chances entre sa sidérurgie et celle de la Ruhr soient sensiblement égales, mais ses remarques ne sont pas suivies d'effet.

...

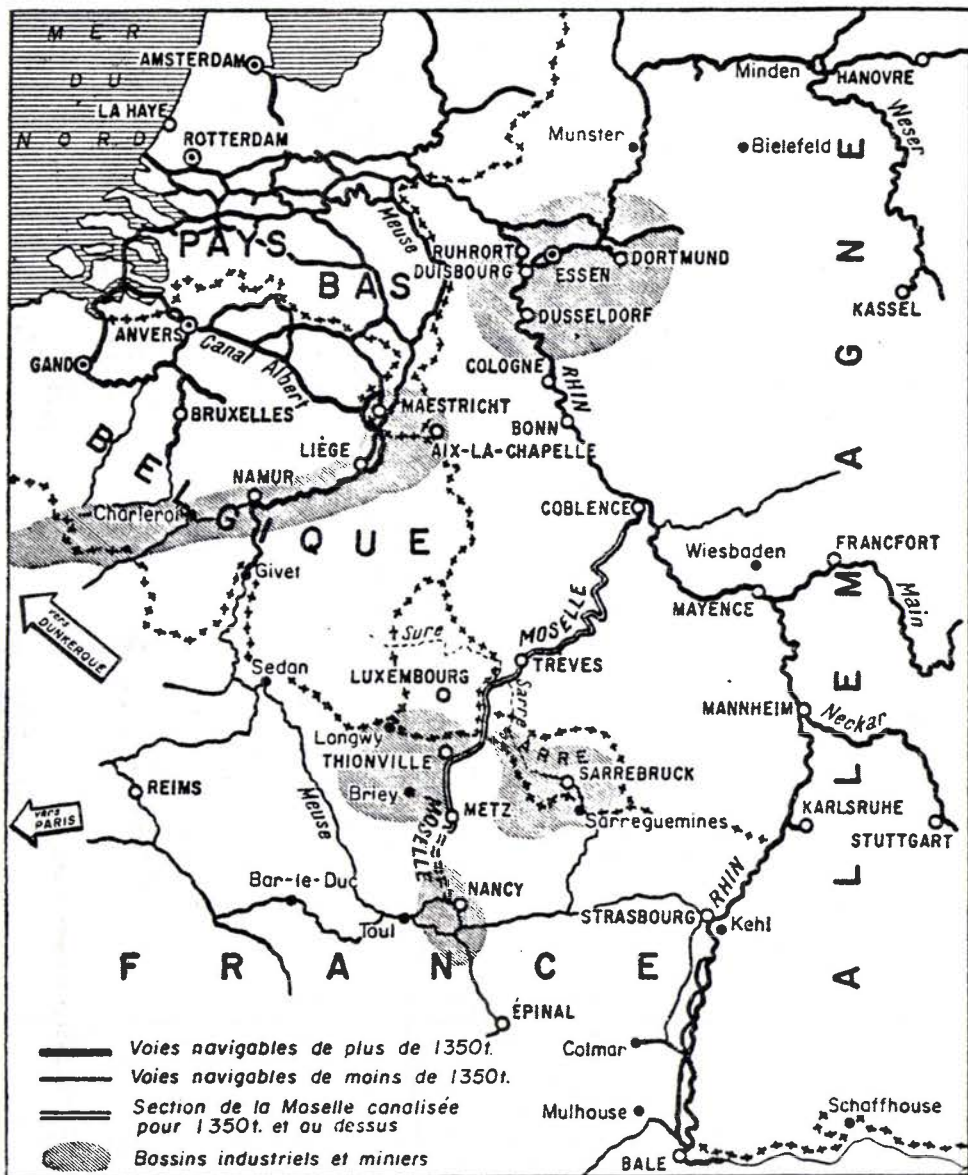
-
- (94) Paul REUTER. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Editions Pichon et Durand-Auzias. Paris 1953. Préface de Robert SCHUMAN p. 25.
C'est un des rares ouvrages de langue française consacré à la question dans sa phase transitoire. L'auteur est favorable au Plan.
- (95) Dr. von MERKATZ : Le Plan SCHUMAN. Idées et réalités d'un chemin vers l'Europe.
Les Institutions Internationales Européennes. Strasbourg 1952.

Par ailleurs, elle souligne les inégalités les plus révoltantes, celles du domaine des transports. Au delà de l'abolition des mesures discriminatoires en matière de transports ferroviaires pratiquées par les Allemands, il est nécessaire que les nouveaux partenaires d'outre-Rhin prouvent leur volonté de coopération, leur volonté de rapprochement, et permettent à la Lorraine de s'ouvrir sur la Mer du Nord, en favorisant l'aménagement vital de la rivière Moselle entre Neuves-Maisons et Coblenze.

Un espoir : les projets de canalisation de la Moselle.

L'amélioration des conditions de la navigation sur la Moselle préoccupe depuis près de deux siècles, les milieux économique de l'Est (1). En effet, cette rivière est le seul affluent du Rhin qui pénètre à l'intérieur de la France et son cours est une large voie économique ouverte sur l'Allemagne et les Pays-Bas, comme le montre la carte n° 1 : La Moselle canalisée dans l'ouest européen.

n°1



Source : Fernand CHANRION "La Moselle, une victoire européenne".

(1) C.C.I.M. Compte-rendu des Travaux. 1948. Séance plénière du 3 Janvier 1948. Aperçu historique. Cf. aussi Claude PRECHEUR ; La Lorraine sidérurgique. Thèse Lettres 1957. Sabri Paris 1959 pp. 400 à 403.

Toutefois, ce n'est qu'en 1880 que le problème se pose dans la perspective de l'économie du charbon et de l'acier, en des termes qui demeurent encore d'actualité après 1945. Mais en 1910, l'hostilité irréductible des chemins de fer allemands et de l'industrie sidérurgique du bassin rhéno-westphalien fait sombrer le projet de canalisation de la Moselle, à l'aval de Metz jusqu'à Coblenche, dépendant pourtant entre 1880 et 1918 d'une seule souveraineté nationale (2). Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, la C.C.I.M. émet le vœu "qu'obligation soit faite à l'Allemagne, dans le Traité de Paix, de réaliser en moins de 20 ans la canalisation totale" (3). Mais c'est incontestablement entre les deux guerres que le Projet de canalisation se présente sous son aspect le plus défavorable. Car, même si l'on néglige le Luxembourg on se trouve en présence de deux parties peu enclines à coopérer : la France et l'Allemagne (4).

Accablée par les difficultés financières, la France se détourne du projet. Du fait de la défaite et de leur éviction des bassins lorrains, les Allemands y sont hostiles, la Ruhr ne pouvant que renforcer cette attitude. De même, l'industrie sarroise après l'avoir soutenue tant qu'elle a vécu en union douanière avec la France préfère après 1935, à la canalisation de la Moselle, la construction du Saar-Pfalz-Kanal. En 1938, le Ministre du Transport du Troisième Reich, voulant augmenter les possibilités

...

(2) Jean DEGOTT : la canalisation de la Moselle dans l'économie du charbon et de l'acier. Compagnie Lorraine d'Etudes et d'Expertises. pp. 586 à 626. La décision de la canalisation venait de Berlin, en dépit de toute velléité luxembourgeoise. En effet, Etat politiquement indépendant et économiquement intégré au Zollverein, le Luxembourg pouvait en principe émettre son point de vue, mais en fait, sa politique pouvait difficilement contrecarrer les décisions du Reich.

(3) Claude PRECHEUR op. cit. p. 403.

(4) Rappelons que la Moselle prend sa source au col de Bussang en France à 735 mètres. Principal affluent du Rhin, elle s'y jette à Coblenche, au "Deutsches Eck", 59 mètres au-dessus du niveau de la mer du Nord, après un cours de 520 kilomètres. A vol d'oiseau, 278 kilomètres séparent Bussang de Coblenche. Par ailleurs, 278 kilomètres de son cours se trouvent en France et 36 kilomètres au Luxembourg. En territoire allemand, la Moselle parcourt une distance de 206 kilomètres.

de transport du pays en prévision d'une éventuelle annexion des bassins lorrains, prescrit d'établir un projet d'amélioration du cours de la Moselle de Coblenze à la frontière française. Le rapport des ingénieurs allemands, présenté le 14 Juillet 1940, prévoit un grand barrage à Coblenze et, en outre, l'aménagement du cours de la rivière sur tout son parcours en aval d'Apach et l'extension du projet jusqu'à Metz. Les travaux du barrage de Coblenze sont entrepris dès 1942 et durent jusqu'en Octobre 1944 (5).

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, les voies navigables françaises ont un retard considérable à rattraper. Le Plan FREYCI-NET (1879) au gabarit de 280 tonnes leur est toujours appliqué. Le bassin sidérurgique mosellan dispose de trois tronçons de 280 tonnes saisonniers, périmés, vétustes et délabrés : la Moselle canalisée de FROUARD à THIONVILLE, le canal de la Marne au Rhin et le canal des Houillères.

Enjeu d'intérêts économiques et politiques, souvent opposés, la canalisation de la Moselle demeure, on le voit, vitale pour une sidérurgie lorraine qui se veut dynamique, indépendante et ouverte vers les centres économiques du Rhin et de la Ruhr et surtout le domaine maritime de la Mer du Nord. Aussi n'est-il pas surprenant que ce projet connaisse alors un regain d'intérêt.

En 1947, un ingénieur français René MALCOR, s'appuyant sur les travaux des ingénieurs nazis, publie un rapport autour duquel les intérêts et les oppositions vont venir se greffer. Dans un premier temps, la lutte se déroule essentiellement à un niveau local entre les régions riveraines : Luxembourg, Lorraine et Palatinat, favorables à la canalisation, et les milieux économiques alsaciens, qui ont mis au point un contre-projet, celui du Grand Canal du Nord-Est. Mais très rapidement, dès 1949, avec la naissance de la République Fédérale, les polémiques sur la canalisation vont franchir le cadre étrié des rivalités régionales pour entrer sur la scène internationale où de puissants intérêts attendent les modalités du Plan SCHUMAN pour se mettre en branle.

...

(5) C.C.I.M. Compte-rendu des Travaux. 1948. Séance Plénière du 3 Janvier 1948. Aperçu historique.

PREMIERE SECTION : La phase régionale.

I. Les débats autour du projet MALCOR.

1. Le rapport MALCOR.

Préoccupés par la reconstruction du département, les milieux dirigeants mosellans ne recommencent à s'intéresser à la canalisation que fin 1947 (6). En effet, René MALCOR, ingénieur des Ports-et-Chaussées, Chef du Service Régional des Travaux Publics et Transport de l'Etat Rhéno-Palatin, persuadé du fait que la victoire de 1945, doit permettre de supprimer tous les obstacles qui s'opposent à la canalisation de la Moselle, a repris les études des ingénieurs allemands et présente, le 4 Novembre 1947 à la C.C.I.M., un mémoire dans lequel il recommande la régularisation de la rivière entre Coblenche et Trèves, de préférence à la canalisation (7). Cette solution permet d'une part, d'économiser quinze barrages et de réduire la dépense dans la proportion de 10 à 1 pour cette section et, d'autre part, de réaliser la régularisation par étapes successives : la première étape comportant l'aménagement de la Moselle à courant libre entre Ferl et Coblenche sur 20 mètres de large et à la cote - 1,00 de l'échelle de Trèves soit une profondeur supérieure à 1,04 pendant 319 jours par an, et l'achèvement des travaux du barrage du Coblenche qui produira 60 millions de KWh par an. La durée des travaux est estimée à 1 an et demi.

L'approfondissement entre Coblenche et Trèves à la cote - 1,40, soit une profondeur supérieure à 1,44 pendant 318 jours par an, ainsi que la construction de ports viendront lors de la deuxième étape. La durée des travaux doit être de 3 ans.

Pour une troisième étape enfin, l'approfondissement souhaité entre

...

(6) Conseil Général de la Moselle. Séance du 24 Septembre 1947 p. 334. Il souhaite que la canalisation de la Moselle entre Thionville et Coblenche soit reprise par les Allemands au titre des réparations.

(7) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Rapport MALCOR.

Trèves et Coblenze se situe à la cote - 1,66, soit une profondeur garantie de 1,70 pendant 318 jours par an, sur une largeur définitive de 40 mètres. La construction de cinq barrages entre Trèves et Thionville dont deux dans le département mosellan : Apach et Koenigsmacher, fait également partie de cette étape dont les travaux dureront de deux ans et demi à trois ans et demi.

Par conséquent, la régularisation de la rivière entre Coblenze et Trèves se fera en sept à huit ans et coûtera 93 millions de RM (valeur 1940). Le rapport MALCOR détermine aussi le type de chalands qui pourra circuler sur la Moselle canalisée : le chaland type "Moselle" de mille tonnes aura une longueur de 67 mètres, une largeur de 9 mètres et un tirant d'eau de 2 mètres. A vide, son enfoncement sera de 0,50 mètre ; avec une charge de 340 tonnes, l'enfoncement sera de 1,50 mètre. Avec un enfoncement de 2 mètres, ce chaland transportera 896 tonnes de marchandises. Des remorqueurs de 400 à 700 CV pourront traîner vers l'amont deux à quatre chalands couplés par paires (7).

En conclusion, le rapport souligne que la canalisation de la Moselle, permettra non seulement de réduire à presque rien le prix des transports de pondéreux dans cette région, mais encore l'installation en un point quelconque de son parcours d'industries de transformation qui font cruellement défaut, notamment au bassin lorrain (7).

La C.C.I.M., approuve d'emblée le projet MALCOR, mais conteste les chiffres qu'il cite concernant le trafic à venir sur la Moselle canalisée à savoir :

- . à la montée, dans le sens Coblenze - Thionville :
 - 2 millions de tonnes de coke
 - 3 millions de tonnes de fines à coke
 - 2 millions de tonnes de blé et marchandises diverses.
- . à la descente : dans le sens Thionville - Coblenze :
 - 6 millions de tonnes de minerai de fer
 - 1 million de tonne de produits métallurgiques bruts sans compter le trafic local et luxembourgeois.

Elle formule trois réserves à cet égard : d'une part, il paraît peu probable que des tonnages importants de coke soient transportés

par chalands, ce produit étant trop friable pour supporter sans inconvénient le transbordement du bateau sur wagons. D'autre part, la prévision d'exportation, soit 6 millions de tonnes de minerai de fer vers la Ruhr, ne correspond pas à la réalité, car la minette n'a été jusqu'alors, pour les hauts fourneaux de cette région, qu'un minerai d'appoint. Entre les deux guerres, la consommation de la Ruhr en minerai lorrain n'a jamais dépassé 2,5 millions de tonnes et elle a même été réduite à 160.000 tonnes en 1938 en regard d'une consommation totale de 17 millions de tonnes. Toutefois, la C.C.I.M. admet que l'aménagement de la Moselle permettra d'utiliser le minerai lorrain comme frêt de retour pour les tonnages de combustibles de la Ruhr qui arriveront par cette voie d'eau.

Enfin, l'hypothèse de transport de produits métallurgiques bruts ou semi-finis partant de la Lorraine vers l'industrie de transformation allemande ne doit pas être écartée et le chiffre de 1 million de tonnes, retenu par le rapport MALCOR, semble à la Chambre de Commerce, susceptible d'être porté à 3 ou 4 millions de tonnes. Par ailleurs, ces produits, peuvent également constituer un frêt de retour pour les bateaux amenant les combustibles de la Ruhr en Lorraine (8).

2. Les premières réactions.

Le rapport MALCOR obtient l'appui de nombreuses personnalités et organismes mosellans. Ainsi, le Conseil Municipal de Thionville,

...

-
- (8) C.C.I.M. Séance Flénière du 7 Février 1948. Cf. aussi : Archives C.C.I.M. Lettres de H. de Wendel du 12 Janvier 1948 qui critique les chiffres du trafic donnés dans le rapport MALCOR. La partie du rapport intitulée "Prévisions du trafic" est alors modifiée. Dans une lettre du 19 Février 1948, H. de Wendel montre que le trafic charbonnier sur la Moselle aménagée est nécessaire pour la sidérurgie lorraine qui consomme 1.940.000 tonnes de coke métallurgique par an soit :
- | | |
|------------------|----------------|
| Hayange | 370.000 tonnes |
| Moyeuvre | 370.000 tonnes |
| Rombas | 390.000 tonnes |
| Thionville | 370.000 tonnes |
| U.C.P.M.I. | 440.000 tonnes |

dans sa séance du 6 Janvier 1948, demande que le projet soit réalisé mais au titre des réparations (9). Le même voeu favorable est exprimé le 27 Février 1948 par la Municipalité de Metz (10) et le 23 Février 1948 par le Comité Départemental du Plan (11).

A l'inverse, le Conseil Général du Bas-Rhin (12), la Ville de Strasbourg (13), la C.C.I. de Strasbourg (14) et les Armateurs Français du Rhin (15) sont fermement opposés au projet. Le Comité d'Armateurs trouve choquant d'employer les réparations allemandes à outiller l'Allemagne - 4 des 6 barrages prévus par le projet MALCOR doivent être exécutés en Allemagne - alors qu'il reste tant à faire en France. Il souhaite la construction d'un Grand Canal du Nord-Est entre Strasbourg et Metz, qui serait ultérieurement prolongé jusqu'à Mézières. Ce canal emprunterait une voie essentiellement française et non allemande et permettrait d'assurer les transports sans rupture de charge, par le port de Strasbourg, jusqu'au bassin rhéno-westphalien. Destinée aux bateaux de 1.350 tonnes allant de Strasbourg à Sarralbe, Faulquemont, Metz, Richemont, Auboué avec des antennes de Sarralbe à Sarreguemines, de Richemont à Thionville et de Metz à Nancy et Dombasle, cette voie d'eau est assurée d'un trafic de 5 à 6 millions de tonnes par an "dont bénéficie-

...

-
- (9) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Thionville. 6 Janvier 1948.
 - (10) Délibérations du Conseil Municipal de Metz. 27 Février 1948.
 - (11) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Voeu favorable du Comité départemental du Plan de la Moselle.
 - (12) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Voeu hostile du Conseil Général du Bas-Rhin. 14 Mars 1948.
 - (13) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Voeu hostile de la ville de Strasbourg. 15 Mars 1948.
 - (14) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Délibération hostile de la C.C.I. Strasbourg. 11 Mars 1948.
 - (15) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Délibération hostile du Comité des Armateurs Français du Rhin. 27 Février 1948.

ra intégralement l'économie française" (16).

La C.C.I.M. ne désarme pas face à cette hostilité, à laquelle elle s'attendait d'ailleurs, et rappelle que depuis 1826 elle s'est préoccupée de l'aménagement de la Moselle et entend demeurer fidèle à cette politique (17). Elle balaie les doutes émis par le Comité des Armateurs concernant les réparations :

"Nous avons le droit incontestable de demander que l'on nous restitue notre bien et qu'on nous attribue à titre de réparations un matériel suffisant en quantité et en qualité, pour faire face au trafic sensiblement accru que nous escomptons" (18). Toutefois, le Président de la C.C.I.M. dans une lettre au Président de la C.C.I. du Luxembourg, rappelle que la réalisation du projet est subordonnée à une entente avec ce pays (19). Par ailleurs, la C.C.I.M. procède à une enquête pour connaître les possibilités du trafic et les économies possibles en frais de transport et envoie, en mai 1948, une lettre aux différents industriels mosellans pour les renseigner sur le projet (20).

C'est finalement le 29 mai 1948, après avoir rassemblé une documentation importante et en avoir tiré les principales conclusions,

...

-
- (16) Le LORRAIN du 4 Mars 1948. Les Armateurs Français du Rhin contre le projet de régularisation de la Moselle entre Thionville, Trêves et Coblenze. Cf. aussi Archives C.C.I.M. Dossier n° 158 Lettre du Comité des Armateurs au Président MATHIEZ 27 Février 1948. Et aussi la réponse du Comité des Armateurs du 3 Avril 1948 à la lettre de protestation de la C.C.I.M. du 7 Mars 1948.
 - (17) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Dans la lettre de protestation du 7 Mars 1948, on peut lire que "depuis le début de 1826 la Chambre de Commerce de Metz s'est préoccupée de l'aménagement de la navigation sur la Moselle jusqu'à son embouchure dans le Rhin à Coblenze. Elle entend demeurer fidèle à cette politique et rappelle que dans le Traité de Francfort, l'Allemagne s'était engagée à continuer sur son territoire les travaux pour la canalisation de la Moselle. Cet engagement n'a pas été tenu par l'Allemagne et le Traité de Versailles n'a pas su imposer l'obligation de réparer cette omission volontaire dictée par le seul souci de nous nuire".
 - (18) Le LORRAIN du 12 Mars 1948.
 - (19) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du 12 Mars 1948.
 - (20) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettres aux industries mosellanes. Mai 1948.

que la C.C.I.M. émet officiellement un avis favorable à la canalisation (21). Elle montre, en effet, tout l'intérêt qu'il y a à relier l'ensemble industriel Nancy - Metz - Thionville au bassin charbonnier de la Ruhr et aux grands ports de la Mer du Nord, faisant par ailleurs remarquer que la distance séparant Thionville de Ruhrort n'est que de 460 km par la Moselle cependant qu'elle atteint 726 km par le Rhin, le canal de la Marne au Rhin etc..., et, d'autre part, que l'aménagement de la Moselle permettra de réaliser des économies substantielles sur les transports de combustibles et atténuera les incidences de la pénurie de matériel roulant de la SNCF, encore trop évidente en 1948. Enfin, la C.C.I.M. constate que le projet de canalisation de la Moselle "s'inscrit parfaitement dans le cadre des idées essentielles qui ont présidé à l'institution du plan MARSHALL" (21) et en conséquence, émet le vœu :

- "1°) que l'intérêt économique de l'aménagement de la Moselle soit reconnu par les commissions compétentes
- 2°) que des négociations soient entreprises sur le plan international pour une décision d'ensemble et une exécution rapide
- 3°) que la partie française des travaux soit comprise dans le plan d'équipement national" (21).

...

(21) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Séance Plénière du 29 Mai 1948. Cf. aussi REPUBLICAIN LORRAIN du 6 Juin 1948 et LORRAIN du 7 Juin 1948.
Un vœu similaire est présenté le 15 Décembre 1948 par le Conseil Général de la Moselle. Par ailleurs, le projet est évoqué au Parlement pour la première fois le 23 Avril 1948 par le député mosellan SCHAFF. Sans résultat. Il reprendra, vainement là encore, cette même proposition de résolution lors de la séance de l'Assemblée Nationale du 13 Septembre 1951.

La Chambre, pour hâter l'étude de la partie du projet concernant la section comprise entre Thionville et Apach (cf. carte n° 2 C.C. I.M. Plan d'amélioration de la Moselle) décide de mettre un crédit de 200.000 francs à la disposition du ministère des Travaux Publics (21).

n°2

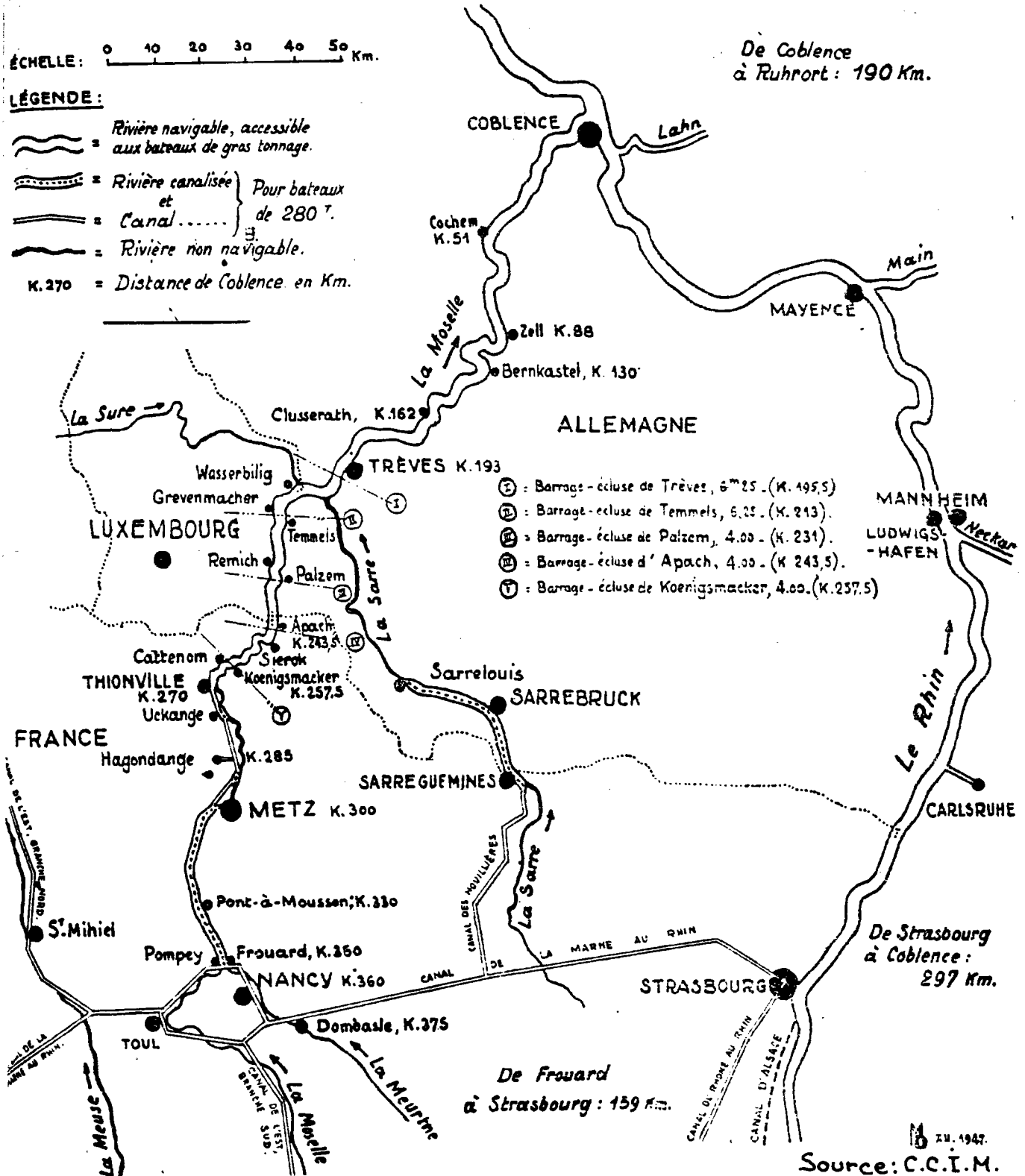
PROJET D'AMÉLIORATION DE LA MOSELLE

PLAN SCHÉMATIQUE

ÉCHELLE: 0 10 20 30 40 50 Km.

LÉGENDE:

- ~~~~~ = Rivière navigable, accessible aux bateaux de gros tonnage.
 ~~~~~ = Rivière canalisée } Pour bateaux et de 280 T.  
 ----- = Canal ..... }  
 ~~~~~ = Rivière non navigable.  
 K.270 = Distance de Coblenze en Km.



Les Chambres de Commerce du Luxembourg (22) et de Trèves (23) se rallient au projet, qui intéresse par ailleurs aussi le Contrôleur américain du plan MARSHALL, Georges Réginald CLEMENS (24).

Une réunion entre les responsables des Chambres de Commerce de Metz, Luxembourg, Coblenze et Trèves se tient à Trèves le 29 Septembre 1948 (25). Le Président ZETTELMEYER de Trèves souligne que seuls les chemins de fer sont hostiles au projet en Allemagne, comme ils sont d'ailleurs hostiles à tout projet de canalisation, mais que le Ministère de l'Economie du Land y est favorable. Le Président MATHIEZ rappelle que le gouvernement français est, en principe, disposé à collaborer au projet mais que des oppositions se sont manifestées dans des quotidiens, des revues techniques et une partie des milieux économiques. Toutefois, en France, l'Administration des chemins de fer accueille la canalisation sans protester. Le Dr WEBER du Luxembourg révèle que de fortes oppositions se sont manifestées dans son pays à l'égard du projet mais que le gouvernement luxembourgeois lui témoigne le plus vif intérêt et envisage même d'entamer des travaux en

...

-
- (22) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du Ministre des Transports et de l'Electricité du Grand Duché du Luxembourg. 22 Juin 1948. Création d'une Commission chargée d'étudier les possibilités des transports par eau dans le Grand Duché et notamment la canalisation de la Moselle. Lettre du 12 Juillet 1948, le ministre luxembourgeois des Transports SCHAFFNER se déclare intéressé par le projet.
 - (23) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. La Chambre de Commerce de Trèves est favorable au projet et souhaite une réunion avec les autres Chambres de Commerce intéressées : Metz, Luxembourg et Coblenze.
 - (24) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Au cours de la visite dans la vallée de la Moselle du contrôleur américain du Plan MARSHALL, CLEMENS, en juin 1948, la canalisation de la Moselle a été au centre des discussions. Le projet sera soumis au Plan MARSHALL qui pourrait le financer en grande partie.
 - (25) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Réunion entre les Chambres de Commerce intéressées par la canalisation de la Moselle à Trèves le 29 Septembre 1948.

vue d'intéresser des capitaux étrangers à son financement (26). Enfin, le Dr Von POLL de Coblenz ajoute que le financement sera difficile à assurer du côté allemand, l'Etat de Rhénanie-Palatinat étant pauvre et la seule possibilité de recours se trouvant être le Plan MARSHALL.

Aussi, les quatre Chambres de Commerce vivement intéressées par le projet décident de créer une communauté d'intérêts pour l'aménagement de la Moselle en vue de coordonner l'action de propagande en sa faveur et de recommander aux gouvernements intéressés de s'employer afin que le financement soit assuré par une partie des dotations du Plan MARSHALL. Le projet MALCOR servira de base pour les études techniques (25).

Entretemps, l'Inspecteur de l'Economie Nationale à Metz, Fernand CHANRION adresse, le 30 Juillet 1948, un rapport favorable à son Ministre (27). Après s'y être préoccupé de l'historique de l'aménagement de la Moselle et avoir détaillé les caractéristiques du projet MALCOR, F. CHANRION y développe deux arguments qu'il juge fondamentaux : il dresse un nouveau tableau du trafic sur la Moselle canalisée dans l'hypothèse la plus défavorable :

à la montée :	- coke	1.500.000 tonnes
	- fines à coke	1.500.000 tonnes
à la descente :	- minerai de fer	1.000.000 tonnes
	- divers	500.000 tonnes
	soit au total	4.500.000 tonnes

Une seconde hypothèse plus favorable est envisagée où le trafic total atteindrait 6.800.000 tonnes.

...

-
- (26) C.C.I.M. Compte-rendu des Travaux 1948. Le rapport présenté par le Secrétaire Général à la séance plénière du 2 Octobre 1948, révèle que le Luxembourg n'était pas favorable à la canalisation en 1904 parce qu'il eût fallu créer des embranchements coûteux pour desservir les usines sidérurgiques mais qu'il s'intéresse au projet MALCOR d'autant plus vivement qu'il constate que dans les Flandres et en Wallonie les usines belges sont desservies par des canaux à grandes dimensions, cependant que l'industrie luxembourgeoise n'a que la voie ferrée pour atteindre les marchés étrangers.
- (27) Compte-rendu des Travaux 1948. Note de Fernand CHANRION, Inspecteur de l'Economie Nationale, relative à l'aménagement de la Moselle. 30 Juillet 1948.

Il établit ensuite une comparaison des prix des transports par fer et par eau qui s'avère être un autre argument nettement favorable à la canalisation comme le soulignent les deux tableaux ci-dessous :

Tableau n° 1 : F. CHANRION. Note 30 Juillet 1948.

Comparaison des prix de transport par fer et par eau établie sur la base de mai 1948.

Marchandises	Parcours	Par fer		
		Distances	Parcours	Prix tonne
Coke et charbon	Thionville Ruhr	294	Ruhr-Nennig	1.330
		36	Nennig-Thionville	320
			Total	1.650
Minerai de fer	Thionville Ruhr	36	Thionville-Nennig	261
		294	Nennig-Duisbourg	375
			Total	636
Fers en barres	Thionville Rotterdam	19	Thionville-Zoufftgen	308
		314	Zoufftgen-Esschen	1.191
		80	Esschen-Rotterdam	365
			Total	1.864
	Thionville Anvers	55	Thionville-Sterpenich	308
		249	Sterpenich-Apach	1.141
			Total	1.449
	Thionville Dunkerque	397	Thionville-Dunkerque	1.059
	Thionville Marseille	827	Thionville-Marseille	1.610

Marchan- dises	Parcours	Par eau (Moselle aménagée)		
		Distances	Eléments du Fret	Fret (assurance non comprise)
Coke et charbon	Thionville Ruhr	440	Fret	450
			Péage	175
			Total	625
Minerai de fer	Thionville Ruhr	440	Fret nu	274
			Péage	175
			Total	449
Fers en barres	Thionville Rotterdam	838	Fret nu	400
			Péage	175
			Total	575

Marchan- dises	Parcours	Par eau (via Strasbourg)		
		Distances	Eléments du Fret	Fret (assurance non comprise)
Coke et charbon	Thionville Ruhr	690	Eau de bout	902
		657	en bout	1.171
			Fer + eau	
Minerai de fer	Thionville Ruhr	690	Eau de bout	748
		657	en bout	997
			Fer + eau	
Fers en barres	Thionville Rotterdam	1.088	Eau de bout	854
		1.055	en bout	1.173
			Fer + eau	

Tableau n° 2 : P. de la BOUILLERIE - 1949.

Economies réalisées sur le transport du coke.

Usines	Par chemin de fer	Par Moselle canalisée					Econo- mies
		Frêt	Péage	Rac- corde- ment	Somme à ajou- ter	Total	
Thionville	1.355	5	125	-	755	885	470
Uckange	1.365	17	133	210	755	1.115	250
Hayange	1.375	5	125	300	755	1.185	190
Knutange	1.385	5	125	310	755	1.195	190
Hagondan- ge	1.385	31	139	-	755	925	460
Rombas	1.395	25	136	309	755	1.125	170
Moyeuvre	1.405	25	136	400	755	1.315	90
Joeuf	1.415	25	136	410	755	1.325	90
Homécourt	1.415	25	136	410	755	1.325	90
Auboué	1.425	25	136	420	755	1.335	90

Note : La somme à ajouter représente le coût du transport de Duisbourg à Thionville.

Il observe ensuite que le financement reste "à la portée de nations appauvries et économes dans leurs investissements". Ainsi, les dépenses faites sur le territoire de l'Etat rhéno-palatin, bien que nettement supérieures à celles qui concernent le territoire français : 7,275 milliards de francs contre 2,647 milliards de francs (28), demeurent...

(28) Répartition des dépenses entre les différents Etats.

1° Dépenses faites sur le territoire de l'Etat rhéno-palatin :

Barrage de Coblenze	750.000 RM	112.500.000 F
Aménagement de Coblenze-Trèves	30.000.000 RM	4.500.000.000 F
Aménagement Trèves-frontière	750.000 RM	112.500.000 F
Barrage de Trèves	8.500.000 RM	1.275.000.000 F
1/2 barrage Temmels et		
1/2 barrage Palzem	8.500.000 RM	1.275.000.000 F
	48.500.000 RM	7.275.000.000 F

(suite de la note 28 page 490)

rent relativement peu importantes, comparées aux bénéfices qui peuvent en être tirés. Ainsi, rien que pour le frêt touchant les combustibles on peut s'attendre à une économie annuelle de 3 milliards de francs.

3. Le contre-projet alsacien.

a) Les objections au projet mosellan.

Formulées par les Alsaciens, elles sont d'ordre à la fois technique, économique et politique. A leur sens, au plan technique, le projet pêche par trois aspects : l'étude présentée par l'ingénieur MALCOR n'est pas assez poussée, d'autre part, il est absurde de prévoir une simple régularisation de la Moselle entre Coblenze et Trèves et une véritable canalisation de Trèves à Thionville, les travaux les plus onéreux se situant dans la partie française. Enfin, la nouvelle voie navigable, conçue pour des bateaux de 900 tonnes, serait d'un gabarit insuffisant pour permettre à la flotte rhénane française composée d'un tonnage moyen de 1.350 tonnes d'y accéder, les frais de construction d'une nouvelle flotte s'ajouteraient alors au frais d'aménagement de la Moselle.

...

(suite de la note 28 de la page précédente)

2° Dépenses faites sur le territoire du Luxembourg :

1/2 aménagement de Trèves-frontière	750.000 RM	112.500.000 F
1/2 barrage Temmels et 1/2 barrage Palzem	<u>8.500.000 RM</u>	<u>1.275.000.000 F</u>
	9.250.000 RM	1.387.500.000 F

3° Dépenses faites sur le territoire de la Sarre :

Pratiquement nulles, quelques 100.000 RM ou 15.000.000 de francs.

4° Dépenses faites sur le territoire de la France :

(non compris l'amélioration de la section Thionville-Metz)

Aménagement Perl-Thionville	650.000 RM	97.500.000 F
Barrage d'Apach et barrage de Koenigsmacker	<u>17.000.000 RM</u>	<u>2.550.000.000 F</u>
	17.650.000 RM	2.647.500.000 F

Le journaliste Roger STOCK (29) nous apprend que les objections d'ordre économique sont clairement exposées dans la lettre que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg a adressée, le 11 Mars 1948, au Président du Conseil. Trois points y sont développés : c'est en premier lieu le rendement économique qu'elle juge aléatoire, ensuite le fait que la réalisation du projet mosellan aboutirait "à doter l'Allemagne, déjà beaucoup mieux équipée que nous, d'une nouvelle voie d'eau moderne, alors qu'en France, tout ou presque tout reste encore à faire dans ce domaine"(30). Enfin, la C.C.I.S. insiste sur "l'argument - masse des sphères économiques d'Alsace : les néfastes répercussions de l'aménagement de la Moselle sur le trafic du port de Strasbourg et sur l'économie alsacienne" : la canalisation de la Moselle prive le port de Strasbourg de son hinterland du Nord-Ouest, et, en réduisant ses relations avec la région parisienne, lui enlève au moins 50 % de son trafic.

"Une diminution aussi verticale du trafic du port de Strasbourg ne manquerait pas de porter un coup extrêmement grave à toute l'oeuvre française sur le Rhin" (31).

...

-
- (29) Une synthèse a été établie par Roger STOCK : Comment assurer par voies d'eau les échanges Ruhr-Lorraine et la liaison France-Europe au mieux des intérêts français ? Une nécessité : affirmer toujours davantage la présence française sur le Rhin. Le projet d'aménagement de la Moselle de Thionville à Coblen- ce comparé au projet de construction d'un canal à grand gabarit reliant Strasbourg à la Lorraine, au Nord et au Bassin Parisien. Série d'articles parus dans le "JOURNAL D'ALSACE ET DE LORRAI- NE" des 13 au 22 Mars 1949 et reliés en un fascicule de 32 pages.
- (30) R. STOCK op. cit. p. 22.
- (31) R. STOCK op. cit. p. 23. Cf. P. de la BOUILLERIE. Avantages et inconvénients de la canalisation de la Moselle. Stage ENA Metz 1949. Le détournement du trafic du port de Strasbourg est évalué à 54 % par la Chambre de Commerce de Strasbourg, 9 % par la C.C.I.M. et à 33 % par P. de la BOUILLERIE (Moyenne des années 1934/37 Total 5,4 MT). Voir annexe n° 44.

Les dernières objections sont d'ordre politique. Les Alsaciens soutiennent que la création d'un tel lien économique entre la Ruhr, la Sarre et la Lorraine, risque de devenir une nouvelle source de tensions entre la France et l'Allemagne du fait de la complémentarité des intérêts économiques situés de part et d'autre de la frontière. Par conséquent, les Alsaciens préconisent une autre solution au problème des échanges Ruhr - Lorraine.

b) Le projet d'un Grand Canal du Nord-Est.

Le canal du Nord-Est, voie essentiellement française, dont la réalisation est prévue en plusieurs étapes, sera accessible aux bateaux rhénans de 1.350 tonnes et doté de plusieurs embranchements.

Une première étape comporte la réalisation de la voie principale de Strasbourg à Metz et Auboué (32). Différentes antennes sont également projetées, l'une reliant Sarralbe à Sarreguemines, en suivant le cours de la Sarre canalisée, une autre allant de Richemont à Uckange et Thionville en suivant le cours de la Moselle, une troisième enfin, empruntant elle aussi le cours de la Moselle desservira Pont-à-Mousson, Pompey, Frouard, Nancy et Dombasle. La seconde étape prévoit tout d'abord la réalisation d'un embranchement de Folschviller à Völklingen qui desservira les mines de la région de Saint-Avold, Merlebach, Petite-Rosselle et Forbach. Par la suite la liaison Völklingen - Sarrebruck - Sarreguemines sera assurée par la Sarre aménagée à grande section.

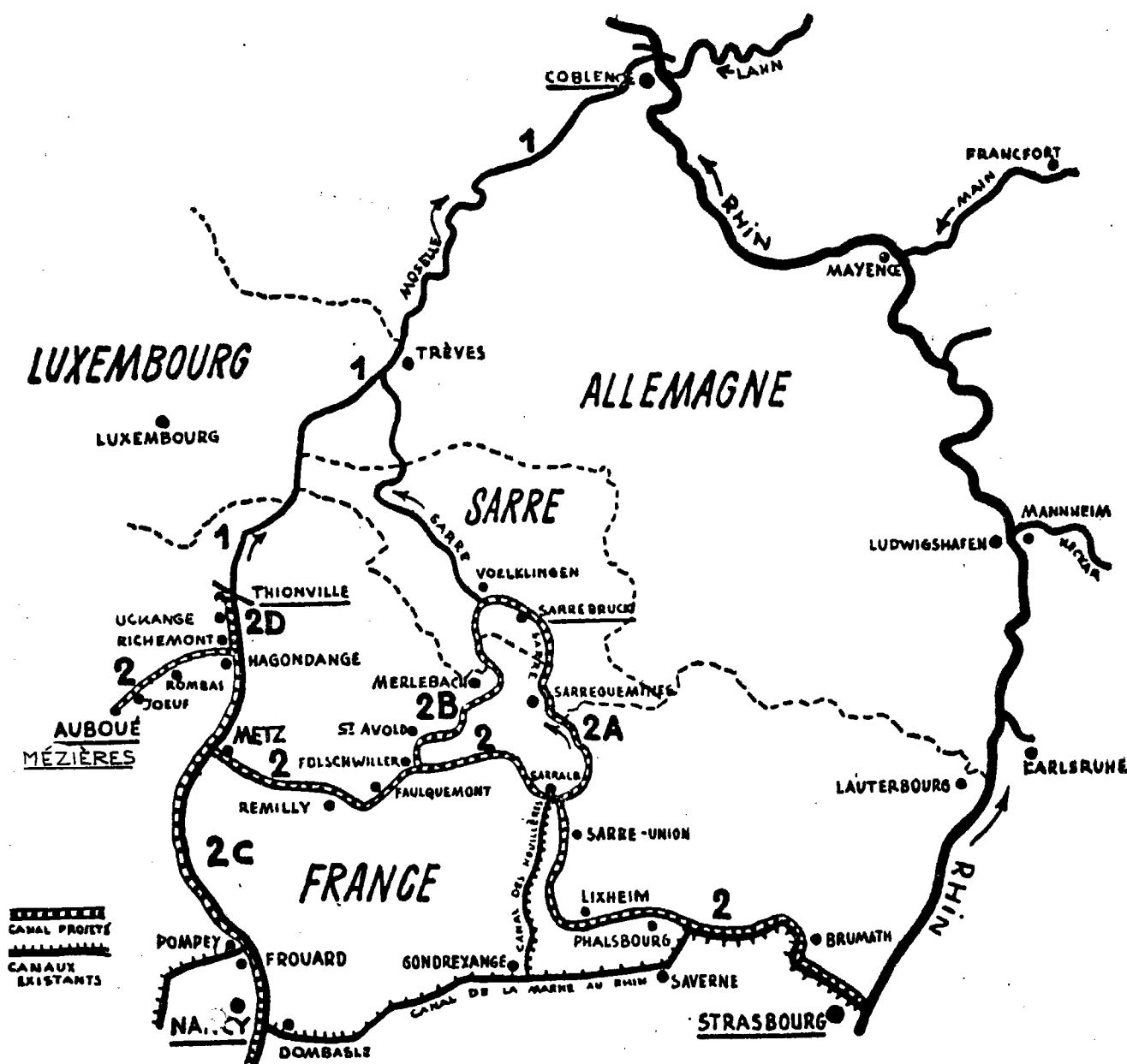
...

(32) R. STOCK op. cit. p. 25 ; cette voie longerait le canal de la MARNE au RHIN jusqu'à BETTWILLER, puis se dirigerait vers FHALSBOURG en suivant la vallée de la ZINSEL, SARRE-UNION, SARRALBE, où elle rejoindrait la SARRE canalisée, ensuite vers FOLSCHVILLER, FAULQUEMONT, REMILLY et METZ. De METZ, empruntant le cours de la Moselle, elle gagnerait HAGONDANGE et MONDELANGE, puis suivrait le cours de l'ORNE jusqu'à AUBOUÉ en passant par MOYEUVRE-GRANDE, JOEUF et HOMECOURT.

En une troisième étape, le canal du Nord-Est sera prolongé jusqu'à Mézières (33) (Cf. carte n° 3).

n°3

MOSELLE ET CANAL DU NORD-EST



Le chiffre 1 indique la partie de la Moselle comprise entre Thionville et Coblenz dont l'aménagement est projeté.
Le chiffre 2 indique la voie principale du Grand Canal du Nord-Est qui devrait relier Strasbourg à Metz et à Auboué (Brèly) avant d'être prolongé jusqu'à Mézières, assurant ainsi la liaison Rhin-Bassin Lorrain-Bassin du Nord-Bassin Parisien.
Les chiffres 2 A, 2 B, 2 C et 2 D marquent les embranchements secondaires prévus dans le projet de Canal du Nord-Est

Source : R. STOCK : projet d'aménagement de la Moselle de Thionville à Coblenz comparé au projet de construction d'un canal à grand gabarit reliant Strasbourg à la Lorraine, au Nord et au Bassin Parisien. Mars 1949.

De Strasbourg à Auboué, le canal aura une longueur de 210 km et comportera 37 écluses. La seule difficulté technique se place à l'approche des Vosges, dans la région de Phalsbourg, où il faut réaliser une montée brusque de 50 mètres. Il est question d'employer un ascenseur à bateau ou un plan incliné.

La réalisation du projet coûterait 75 à 80 milliards de Francs à la France, le trafic envisagé se situant aux alentours de 6 millions de tonnes de charbon et coke de la Ruhr (34).

c) Les objections mosellanes au contre-projet alsacien.

La Chambre de Commerce de Metz dénonce les incohérences que comporte le projet alsacien, résultat de l'étude de F. DUMAS, et fait remarquer que la Moselle est une voie d'eau naturelle, orientée Sud-Nord, alors que le canal du Nord-Est n'est qu'une "doublure en amélioré (...) de l'actuel canal de la Marne au Rhin" (35). En outre, elle rappelle que la distance de Ruhrort à Thionville par Coblenze est de 460 km alors que celle de Ruhrort à Strasbourg est de 486 km :

"Ce n'est pas en imposant aux combustibles un parcours supplémentaire de 203 km sur un canal à péages très élevés qu'il sera possible de diminuer le prix du transport du combustible nécessaire à la sidérurgie lorraine". Par ailleurs, la dépense à envisager pour la construction du canal reste entièrement à la charge de la France et atteint un total que la C.C.I.M. chiffre, pour sa part, à plus de 100 milliards de francs 1948 ; la canalisation de la Moselle, revenant au maximum à 12 milliards de francs dont 2,524 milliards à la charge de la France. De plus, sur le canal du Nord-Est, les péages à la tonne s'élèveront à 708 F contre 175 F sur la Moselle aménagée (35).

...

(34) R. STOCK op. cit. p. 27-28.

(35) C.C.I.M. Compte-rendu des travaux 1949. Séance plénière du 8 Janvier 1949.

A Paris, l'affaire suit son cours. Robert SCHUMAN, Ministre des Affaires Etrangères, semble intéressé par le projet mosellan (36) et le Ministre des Travaux Publics et des Transports transmet le dossier de la canalisation au Conseil Général des Ponts-et-Chaussées (37). Le 20 Octobre 1948, une très importante conférence réunissant les hauts fonctionnaires des Ministères des Affaires Etrangères, des Finances et des Travaux Publics, ainsi que les personnalités du Bas-Rhin, de la Moselle et des Services de Baden-Baden dont René MALCOR, se tient au Commissariat Général des Affaires Allemandes (38). Les différents ministères intéressés sont plutôt favorables au projet MALCOR. Par contre, la Chambre de Commerce de Strasbourg demande que soient examinées les possibilités de réaliser l'aménagement du canal du Nord-Est. Les deux projets seront soumis au Conseil Supérieur des Transports.

II. Les opérations mises en oeuvre pour contrecarrer le projet alsacien.

Venir à bout de ce projet demeure l'objectif principal des partisans de celui de la canalisation de la Moselle, surtout après les réserves formulées par les Houillères du Bassin de Lorraine qui souhaitent ne pas rester à l'écart du bassin sidérurgique car la gamme des charbons lorrains cokéfiabiles est destinée à s'étendre à la suite des recherches effectuées à Marienau.

"La canalisation de la Moselle nous serait donc préjudiciable à partir du moment où elle risquerait d'amener les fines de la Ruhr vers

...

(36) C.C.I.M. Compte-rendu des Travaux 1948. Lettre de Robert SCHUMAN au président de la C.C.I.M. 21 Octobre 1948.

(37) C.C.I.M. Compte-rendu des Travaux 1948. Lettre du 16 Octobre 1948.

(38) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Procès-verbal de la réunion tenue le 20 Octobre 1948, sur le projet d'aménagement de la Moselle navigable, au Commissariat Général aux Affaires Allemandes et Autrichiennes à Paris. Procès-verbal du 3 Novembre 1948. Cf. aussi Séance plénière du 6 Novembre 1948.

Thionville dans de meilleures conditions que nos propres charbons. (...) Nous estimons que la canalisation de la Moselle, envisagée seule, résoud de façon insuffisante le problème de la navigation fluviale dans l'Est de la France (39).

Le Président de la C.C.I.M. réfute les arguments des H.B.L., rappelant que les frais de transport Ruhr-Thionville sont supposés s'élever par la Moselle canalisée à 625 F par tonne sur la base de Mai 1948 et que ceux de Béning-Thionville par fer sont de 475 F par tonne, prix qui peut d'ailleurs, par le jeu des bonifications diverses, être ramené aux environs de 375 F (40).

Le Directeur Général des Services Techniques des H.B.L. finit par se ranger à l'avis du Président de la C.C.I.M. en soulignant toutefois qu'une liaison fluviale entre la métallurgie et les Houillères de Lorraine permettrait à celle-ci d'échapper au carcan que la S.N.C.F. fait peser sur ses épaules (41).

1. La coopération internationale des pays riverains.

Une mise au point est effectuée lors de la réunion, à Trèves le 7 Décembre 1948, des Chambres de Commerce de Coblenz, Luxembourg, Metz et Trèves. Elle est positive. En effet, le projet a été soumis du côté allemand au Dr STEINLEIN, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Economie de l'Etat Rhéno-Palatin, qui a promis, outre son appui, d'engager des conversations préliminaires avec les gouvernements français et luxembourgeois sur le mode de collaboration et les possibi-

...

-
- (39) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre de CADEL, Directeur Général des Services Techniques des H.B.L., à l'Inspecteur Général de l'Administration PERILLIER. 30 Novembre 1948. Une copie de cette lettre a été transmise à toutes les personnes concernées.
 - (40) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Note de H. MATHIEZ sur la position des Houillères de Lorraine concernant la question de l'aménagement de la Moselle à l'Inspecteur Général de l'Administration, Préfet de la Moselle PERILLIER, 18 Janvier 1949. Cette note a été transmise à toutes les personnes concernées.
 - (41) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du Directeur Général des Services Techniques des H.B.L. au Secrétaire Général de la C.C.I.M. 7 Février 1949. Soulignons que les Houillères de la Sarre ont fait connaître leur hostilité à ce projet (P.V. de la réunion des Chambres de Commerce à TREVES le 7 Décembre 1948).



lités de financement envisagés (42). Des crédits pour le maintien et le fonctionnement du bureau d'études de la Direction des voies navigables à Coblenche sont également accordés par le gouvernement du Land. Par ailleurs, les Allemands indiquent que les représentants de l'économie de la région du Rhin et de la Ruhr font, eux aussi, un accueil favorable au projet et que les industriels de la Ruhr eux-mêmes considèrent la situation sous un autre angle qu'en 1938 et recherchent une entente avec la France en ce domaine.

Le gouvernement luxembourgeois témoigne au projet un "véritable enthousiasme" (43) et inscrit la somme de 250 millions au plan pour l'aménagement de la section de la rivière située en territoire luxembourgeois.

En territoire allemand, le financement du projet rencontre de nombreuses difficultés. L'Etat rhéno-palatin risque l'éliminer, faute de crédits suffisants, le projet du programme des travaux dont l'exécution est prévue au titre du plan MARSHALL (42).

En conséquence la réunion de Trèves fait apparaître que les gouvernements allemand et luxembourgeois intéressés sont plutôt favorables au projet bien que le gouvernement français reste encore indécis.

En France, l'affaire est aux mains des hauts fonctionnaires des Ponts-et-Chaussées. La C.C.I.M. fait le siège de cette vénérable institution, envoyant à chaque haut fonctionnaire, outre une lettre où il est précisé que le projet est vital pour l'économie lorraine, le compte-rendu de la délibération de ses membres daté du 29 Mai 1948 ainsi que la note de Fernand CHANRION (44). Un dossier similaire parvient aux

...

-
- (42) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. P.V. de la séance tenue à Trèves le 7 Décembre 1948 par les Chambres de Commerce de Coblenche, Luxembourg, Metz et Trèves.
 - (43) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Le 8 Décembre 1948, la Légation du Luxembourg à Paris a fait part au ministre des Affaires Etrangères R. SCHUMAN du désir du gouvernement grand-ducal de discuter de l'aménagement de la Moselle.
 - (44) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettres du 22 Décembre 1948.

membres du Conseil supérieur des Transports (45).

Finalement, le Ministre des Travaux Publics et des Transports, Christian PINEAU, annonce que le Conseil Général des Ponts-et-Chaussées se rallie au projet mais que le Conseil Supérieur des Transports reste encore à convaincre (46). Cependant, l'opposition alsacienne, de plus en plus violente, risque toujours de faire pencher la balance dans un sens défavorable.

Toutefois, le 4 Février 1949, le Ministre des Travaux Publics prescrit aux services de l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées VADOT, Chef du Service de la Navigation à Nancy, la mise au point de l'avant-projet concernant la partie située en territoire français (47).

Il semble donc que l'action conjuguée des partisans du projet : le Conseil Général de la Moselle, le Comité du Plan de Modernisation et d'Equipement de la Moselle, les Conseils Municipaux de Thionville et Metz et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle, ajoutée à l'approbation des gouvernements luxembourgeois et allemand aient porté ses fruits.

Le Ministre souhaite que l'étude de VADOT porte non seulement sur les dispositions techniques et financières mais encore sur l'intérêt économique du projet en tenant compte de l'éventuel approvisionnement du bassin sidérurgique lorrain en coke et fines à coke des H.B.L. et même de la Sarre.

Cet avant-projet devra, en outre, être complété par l'étude d'un canal dans la vallée de l'Orne, entre Richemont et Auboué.

...

(45) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettres du 17 Janvier 1949.

(46) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du Ministre des Travaux Publics et Transports au Préfet de la Moselle. 20 Janvier 1949.

(47) C.C.I.M. Compte-rendu des Travaux 1949. Lettre adressée le 4 Février 1949 par le Ministre des Travaux Publics et des Transports à l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées, Chef du Service de la Navigation à Nancy.

Quant à l'opposition alsacienne et au projet de création d'un canal du Nord-Est, à grand gabarit, reliant le bassin lorrain à Strasbourg, et permettant ainsi d'éviter la rupture de charge à Strasbourg pour les échanges Ruhr - bassin lorrain, le Ministre considère que le projet MALCOR est plus rentable et moins coûteux et estime que : "ce travail présenterait, pour l'économie française, un intérêt très important que ne paraissent pas contrebalancer ses répercussions éventuelles sur le trafic du port de Strasbourg et sur l'utilisation de la flotte française sur le Rhin" (47).

2. Les nouvelles études.

a) L'étude luxembourgeoise.

Parallèlement à l'étude qui doit être entreprise par VADOT, mais qui démarre lentement, faute de crédits (48), les Luxembourgeois "considérant que le développement des voies navigables contribuera au relèvement de leur économie, que la canalisation de la Moselle facilitera les échanges commerciaux avec les bassins limitrophes en reliant le Grand-Duché par eau aux bassins houillers et miniers, ainsi qu'aux grands ports de l'Europe occidentale" (49) constituent une commission chargée d'étudier les possibilités des transports par eau, notamment la canalisation de la Moselle, ainsi que les problèmes connexes (50). Cette commission termine

...

-
- (48) C.C.I.M. Compte-rendu des Travaux 1949. Séance plénière du 5 Mars 1949. L'Ingénieur VADOT dans une lettre du 2 Mars 1949 se plaint du manque de crédits pour débiter l'étude prescrite par le Ministre.
 - (49) C.C.I.M. Compte-rendu des Travaux 1948. Arrêté du 22 Juin 1948 du Ministre des Transports et de l'Electricité du Grand-Duché du Luxembourg.
 - (50) C.C.I.M. Compte-rendu des Travaux 1949. Réunion de l'Assemblée Plénière de la XIVème Région Economique à Nancy le 11 Février 1949.

ses travaux le 28 Janvier 1949 et établit une étude technique concernant, outre l'aménagement de la Moselle, la construction de deux usines hydro-électriques sur la rivière (51).

L'étude est consacrée à la seule section du cours d'eau comprise entre les localités de Wasserbillig et Schengen, c'est-à-dire celle où la Moselle forme la frontière entre le Grand-Duché, l'Etat rhéno-palatin, la Sarre et la France. La rive luxembourgeoise de la rivière s'étend sur 37,3 km. Le tronçon de la rive droite se répartit entre les trois autres Etats de la façon suivante :

- Etat rhéno-palatin	26,4 km
- Sarre	9,9 km
- France	1,0 km

Le Luxembourg est, par ailleurs, intéressé par l'aménagement de deux barrages, le premier à WELLEN et l'autre à PALZEM.

Un port est prévu en amont du village de MERTERT, au confluent de la SYRE avec la Moselle, avec une longueur totale de quai de l'ordre de 1.500 m, dont la moitié le long de la rive. La capacité de transbordement en sera de 1 MT par an, la communication des quais avec le chemin de fer Wasserbillig - Grevenmacher est facile à réaliser et l'opération sera peu onéreuse pour un profit intéressant (51).

L'aménagement de la section luxembourgeoise de la Moselle, de Wasserbillig à la frontière française, y compris la moitié des frais de construction des deux barrages et la création du port de MERTERT, mettra, en effet, à la charge du Luxembourg, une dépense de 350 millions de francs luxembourgeois, valeur 1948.

Les deux centrales hydroélectriques de WELLEN et PALZEM, produiront environ 32.900.000 KWh/an dont 24.900.000 pour l'usine de WELLEN et 8.000.000 KWh/an pour celle de PALZEM (51).

...

(51) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Copie de l'étude technique adressée à la C.C.I.M. par le Ministre des Transports luxembourgeois SCHAFFNER.

b) Le problème sarrois.

Le 8 Juin 1947, les limites du territoire de la Sarre sont enfin fixées après quelques déboires. Sur les bords de la Moselle, depuis la frontière française au nord d'APACH, jusqu'à NENNIG, soit une longueur de 9,9 km, la Sarre est riveraine du Grand-Duché (52).

Ainsi, le Haut-Commissaire français en Sarre est-il mis au courant du projet et de l'action commune des Chambres de Commerce concernées.

Le 28 Février 1949, le président de la C.C.I.M. a un entretien à ce sujet avec G. GRANDVAL. La question de l'aménagement de la Sarre jusqu'à son confluent à KONZ avec la Moselle ou, à défaut, la construction d'un canal reliant la Sarre à la Moselle et restant en territoire sarrois et français y sont discutées. L'industrie sarroise souhaite être mise en communication avec la Moselle par la Sarre canalisée mais H. MATHIEZ rappelle qu'il importe avant tout de canaliser la Moselle et qu'il appartient au territoire sarrois de s'entendre avec l'Etat rhéno-palatin pour canaliser la Sarre en y consacrant les crédits du plan MARSHALL dont dispose chaque Etat (53).

Le territoire sarrois se propose de participer aux travaux des Etats riverains et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre souhaite se joindre aux autres Chambres de Commerce intéressées (52).

...

(52) C.C.I.M. Compte-rendu des Travaux 1949. Séance plénière du 5 Mars 1949.

(53) La Sarre est canalisée jusqu'à ENSDORF sur un parcours de 31,5 kilomètres. Pour permettre aux péniches de 300 tonnes d'atteindre la Moselle, il faudrait aménager la Sarre entre ENSDORF et KONZ, secteur long de 77,3 kilomètres dont 47,5 se trouvent en territoire sarrois et 29,8 en territoire rhéno-palatin.

c) Les autres propositions d'études.

La Chambre de Commerce d'ESSEN est vivement intéressée par le projet de canalisation de la Moselle.

Le 17 Février 1949, elle indique à la C.C.I.M. que le projet va faire l'objet d'une étude par une commission des Transports comprenant les représentants des Chambres de Commerce de l'Etat de Rhénanie-Westphalie (52).

Enfin, le 21 Février 1949, le conseiller pour les questions de navigation intérieure près de l' "Economic Cooperation Administration" (E.C.A.), à Paris, constitue un dossier qu'il enverra aux Etats-Unis.

Tous ces résultats très concluants encouragent les Chambres de Commerce à persévérer dans leur combat.

3. Des informations complémentaires.

Elles sont fournies lors des diverses réunions des Chambres de Commerce intéressées et des rencontres avec les représentants de l'E.C.A., pendant le second semestre de 1949.

Ainsi, le 7 Avril 1949, les représentants des Chambres de Commerce de Luxembourg, de la Sarre, de Trèves et Metz, confirment leur parfaite unité de vue en ce qui concerne l'urgence de la réalisation du projet de canalisation de la Moselle (54).

Des précisions ont été apportées sur le plan technique. Von den BUSSCHE, Ingénieur de la Direction des voies navigables à Coblenche, annonce que les travaux de construction du barrage de Coblenche et de la centrale électrique sont en bonne voie, malgré certaines difficultés financières.

...

(54) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. P.V. de la séance des représentants des Chambres de Commerce de LUXEMBOURG, SARREBRUCK, TREVES, COBLENCE et METZ, tenue à METZ, le 7 Avril 1949. Cf. aussi le LORRAIN du 10 Avril 1949.

En effet, la R.W.E., menacée de décartellisation, ne peut plus faire face aux dépenses prévues et le programme a dû être financé par les ressources budgétaires du Land et ses propres recettes courantes.

R. MALCOR constate que, du côté allemand, les perturbations temporaires, consécutives à la réforme monétaire se sont estompées et que les travaux de construction des barrages peuvent être financés à 70 % par les Sociétés productrices d'électricité et à 30 % par la navigation.

Par ailleurs, à la suite des augmentations des tarifs de chemin de fer et de frets rhénans (tarifs de Décembre 1948), les experts ont procédé à une nouvelle étude comparative des coûts de transports par fer et par eau entre la Ruhr et la Lorraine. Bernard MICHEL, expert pour les questions de transport, Directeur des chemins de fer aux Forges de Moyeuvre-Hayange, présente le 6 Avril 1949, un rapport sur ce sujet. La comparaison des prix de transport s'y présente comme suit (55) :

<u>minerai de fer</u> :	transport par fer de bout en bout	781 Fr. par T.
	transport par eau par la	
	Moselle aménagée	415 Fr. par T.
	Différence :	366 Fr. par T.
<u>charbon</u> :	transport par fer de bout en bout	1.340 Fr. par T.
	transport par eau par la	
	Moselle aménagée	640 Fr. par T.
	Différence :	700 Fr. par T.
<u>coke</u> :	transport par fer de bout en bout	1.358 Fr. par T.
	transport par eau par la	
	Moselle aménagée	645 Fr. par T.
	Différence :	713 Fr. par T.
<u>produits sidérurgiques</u> :	transport par fer de bout en bout	2.419 Fr. par T.
	transport par eau par la	
	Moselle aménagée	600 Fr. par T.
	Différence :	1.819 Fr. par T.

...

(55) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. B. MICHEL : études comparatives des prix de transports. 6 Avril 1949.

Il en résulte que l'aménagement de la Moselle procure une économie de :

- 47 % pour le minerai de fer
- 52 % pour le charbon et le coke
- 75 % pour les produits sidérurgiques à destination de Rotterdam.

Enfin, deux réunions fort importantes se tiennent à Paris, le 21 Juin 1949. Au siège de la Société du Canal des Mines de fer de la Moselle "CAMIFER", la Communauté de Travail des Chambres de Commerce intéressées à l'aménagement de la Moselle, prépare, sous la présidence d' H. MATHIEZ, son entrevue avec les représentants de l'E.C.A. qui doit se dérouler dans la soirée.

De cette réunion préliminaire, il ressort que les Américains sont d'avis que l'aménagement de la Moselle s'inscrit dans la doctrine du Plan MARSHALL mais déplorent que la documentation à ce sujet leur fasse défaut.

Par ailleurs, il s'avère que l'E.C.A. ne peut être saisie d'une demande d'utilisation de la contre-valeur des crédits MARSHALL que par les gouvernements eux-mêmes.

La Communauté de Travail n'a pas encore gagné la partie :

"Il y aura une bataille assez difficile à livrer au gouvernement français (56).

Les Allemands, par contre, affirment qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer de l'opposition des chemins de fer. L'Etat rhéno-palatin a débloqué 500.000 DM pour la canalisation et tout laisse à penser que l'Etat Rhénanie-Nord-Westphalie en fera autant (56).

Les Mosellans, devant l'indifférence gouvernementale procèdent à une augmentation de capital du Consortium pour la Canalisation de la Moselle, S.A.R.L. créée en 1922, par le département de la Moselle, les villes de Metz et de Thionville, l'Association minière d'Alsace et de Lorraine et la C.C.I.M. et dotée à l'origine d'un capital

...

(56) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Réunion de la communauté de travail des Chambres de Commerce. Paris 21 Juin 1949.

de 500.000 francs. Le nouveau capital, porté à 1.250.000 francs, servira à financer les études auxquelles procèdent les ingénieurs du Service de la Navigation.

Les Mosellans souhaitent que chaque Chambre de Commerce fournisse un consortium sur le modèle de celui qui existe à METZ, un consortium international coiffant les autres étant institué à LUXEMBOURG.

Une autre question débattue à cette séance, concerne l'adhésion de la Chambre de Commerce de la Sarre à la Communauté. La Sarre, invitée à la réunion du 7 Avril 1949 à METZ comme "hôte", souhaite en effet participer aux travaux comme "membre" (57). A l'unanimité, l'Assemblée se prononce en faveur de cette adhésion.

Dans la soirée, les représentants des Chambres de Commerce se rendent au siège de l'E.C.A. à Paris (58).

Après qu'ils aient exposé leur point de vue, le délégué américain fait remarquer que l'E.C.A. ne prend aucune initiative pour proposer ou même imposer aux pays bénéficiaires de l'aide MARSHALL un projet déterminé et que les organismes doivent, par conséquent, présenter leurs projets aux gouvernements intéressés.

L'indifférence du gouvernement français et l'indécision de ceux des Länder allemands concernés, vont faire piétiner l'affaire qui ne va d'ailleurs pas tarder à s'enliser.

En effet, à l'application de la Loi Fondamentale, les destinées de la rivière Moselle, et toute la question de la navigation allemande passent de la compétence du Land à celle du Bund. La production d'électricité restant de la compétence du Land (59), ce nouveau régime ne

...

-
- (57) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158 Lettre-circulaire de la C.C.I. de la Sarre aux Chambres de Commerce intéressées. 9 Juin 1949.
 - (58) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Compte-rendu de l'entretien accordé le 21 Juin 1949, au Siège de l'E.C.A. à PARIS, par RUSSEL MAC CLURE, aux représentants des Chambres de Commerce de COBLANCE, LUXEMBOURG, METZ et TREVES.
 - (59) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du 13 Juin 1949 de MALCOR à HOUPERT Secrétaire Général de la C.C.I.M.

peut engendrer que des inconvénients pour le projet de canalisation, car il est indubitable que certains Länder non intéressés pourront le retarder ou même contrecarrer les décisions à venir (60).

DEUXIEME SECTION : La phase internationale.

I. La remise en question du projet de canalisation de la Moselle.

Le passage du plan d'aménagement de la Moselle à la compétence du Bund peut faire craindre une exaspération des tendances nationalistes qui aboutira, sans conteste, au rejet du projet par la République Fédérale qui l'estimera plus avantageux pour la France, cependant que le principal effort financier devra être fourni par ses propres soins. Le Secrétaire Général de la C.C.I.M. se demande si l'Allemagne va malgré tout jouer la carte du rapprochement, ou préférer "employer les crédits du Plan MARSHALL à la reconstruction de 11,5 millions de logements détruits par la guerre", plutôt que "d'engloutir de l'argent qui n'apportera pas de bénéfices aux Allemands mais qui privera la Reichsbahn de 90 millions de D.M. de recettes". (61) La question est délicate et dépend d'un choix tant politique qu'économique. Elle peut se résumer par les termes "pour ou contre le rapprochement avec la France".

Un premier élément de réponse ne va pas tarder à arriver. Le 16 Août, MALCOR annonce que la subvention allemande pour le financement des travaux d'étude du gouvernement de l'Etat rhéno-palatin est passé de 500.000 à 300.000 D.M. (62).

...

(60) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Séance de la communauté du travail des Chambres de Commerce à Paris, le 21 Juin 1949. Exposé de MALCOR.

(61) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du 11 Août 1949 de HOUPERT à Louis PERILLIER, Préfet de la Moselle.

(62) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du 16 Août 1949 de MALCOR à HOUPERT.

1. Le projet s'enlise.

En Moselle, Paul DURAND questionne :

"Que devient la canalisation de la Moselle ?" (63)

Il craint de nouvelles complications.

"En effet, avec la création de l'Allemagne occidentale, on risque de voir un Hanovre ou une Bavière, se désintéresser de la question ou y faire opposition pour des questions voisines du nationalisme".

Albert EISELE, lui aussi, rappelle qu'une décision s'impose "car le projet a eu le temps de mûrir depuis 100 ans" (64).

Le ton ne change pas lors de la réunion des Chambres de Commerce intéressées à l'aménagement de la Moselle, qui se tient à Coblenche, le 8 Novembre 1949 (65). Ainsi, les travaux entrepris à Trèves et à Coblenche n'ont connu que de "petits progrès" depuis Juin 1949. Les travaux du barrage de Coblenche sont en retard sur les prévisions et la construction de celui de Trèves n'est pas encore commencée. Par ailleurs, la question de l'aménagement de la Moselle "n'a été traitée qu'avec réserve par les services officiels du gouvernement du Land Rhénanie-Palatinat. Elle n'a pas encore été traitée par le Bund". La "grande industrie allemande", qui avait adopté une position favorable au projet, formule le voeu "qu'il ne lui soit pas demandé dès maintenant de prendre définitivement position". La sidérurgie allemande émet, pour l'instant, les réserves les plus nombreuses quant aux bénéfices qu'elle pourra retirer du projet. Elle s'interroge :

- La Lorraine possède-t-elle des réserves suffisantes pour pouvoir en tous cas couvrir les besoins du bassin de la Ruhr en minerai de fer ?
- Si les réserves actuellement exploitables s'amenuisent, l'industrie franco-luxembourgeoise ne conservera-t-elle pas pour ses propres besoins les minerais de première qualité pour ne fournir que des minerais de deuxième ou troisième choix à la Ruhr ?

...

(63) Le LORRAIN du 5 Août 1949.

(64) Le LORRAIN du 19 Octobre 1949.

(65) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. P.V. de la réunion des Chambres de Commerce intéressées à l'aménagement de la Moselle. Coblenche. 8 Novembre 1949.

- Sera-t-on toujours en mesure de garantir un cours capable de soutenir la concurrence ?

En conséquence, les sidérurgistes de la Ruhr souhaitent une entente avec leurs homologues lorrains à ce sujet avant toute nouvelle évolution du projet.

De toute façon, il s'avère à l'issue de cette réunion que les Allemands, malgré leur enthousiasme premier, adoptent une position d'attente des décisions du Bund. Les Luxembourgeois, exaspérés, sont fermement décidés à canaliser la Moselle sur leur territoire, malgré tout. Les Sarrois donnent leur adhésion au projet sans réelle chaleur, et les Mosellans, sûrs de l'appui de l'ingénieur VADOT, dont l'étude et ses résultats sont connus depuis le 26 Octobre 1949, se heurtent incontestablement au mur des incertitudes sarro-allemandes.

2. Les résultats de l'étude VADOT.

L'étude, volume de 500 pages, adressée au Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, le 24 Octobre 1949, est favorable à la canalisation de la Moselle. L'étude technique en confirme la possibilité. L'évaluation des dépenses pour les travaux conçus pour des chalands de 1.350 tonnes type Rhin, est de :

- 2 milliards de francs 1949 pour la section Thionville-Apach.
- 500 millions de francs 1949 pour la section Port de la Fensch-Thionville.
- 650 millions de francs 1949 pour la section Hagondange-Port de la Fensch.
- et 7 milliards de francs 1949 pour la section Richemont-Auboué (66)

Les principaux travaux prévus consistent, d'une part, en la construction de deux barrages et de deux écluses accolées, l'un à Koenigsmacker et l'autre à Apach et de deux dérivations en canal sur la section Thionville-Apach, et, d'autre part, en l'aménagement de deux écluses de grand gabarit, l'une à Thionville et l'autre à Richemont.

...

(66) C.C.I.M. Compte-rendu des travaux 1949. Lettre de VADOT, Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées, Chef du Service de la Navigation au Président du Consortium pour la canalisation de la Moselle. 26 Octobre 1949.

Le canal de Richemont à Auboué comporte 7 écluses.

L'étude économique est la partie la plus longue du rapport. Il en résulte que les frêts sur la Moselle, déterminés en tenant compte des frêts sur le Rhin, des vitesses de marche, des puissances des divers types d'automoteurs et des vitesses du courant sur la Moselle et le Rhin, aboutissent, compte non tenu des péages éventuels mais compte tenu de tous les frais terminaux, à une économie pour les utilisateurs de la Moselle canalisée par rapport au Rhin, de 325 francs par tonne de coke provenant de la Ruhr pour les usines non directement raccordées, de 590 francs par tonne pour les usines de Thionville à Hagondange directement raccordées, de 330 francs par tonne pour les minerais de fer à destination de la Ruhr et de 345 francs par tonne pour les aciers en transit à destination d'Anvers.

L'évaluation des tonnages annuels de matériaux susceptibles d'utiliser la Moselle donnent les résultats suivants :

- 3 millions de tonnes de coke à importer de la Ruhr, compte tenu d'une utilisation totale des fines à coke lorrains
- 1 million de tonnes de minerai de fer à expédier sur la Ruhr et 500.000 tonnes d'acier et divers pour l'exportation
- soit au total : 3 millions de tonnes à la montée et 1,5 million de tonnes à la descente : le trafic annuel s'élevant à 4,5 millions de tonnes.

Ainsi, les économies sur les transports réalisées par la canalisation de la Moselle peuvent-elles être estimées à 1,4 à 2 milliards de Francs par an, compte non tenu des péages nécessaires à l'amortissement des travaux sur les sections françaises. Les charges annuelles sont de 145 millions de Francs entre Thionville et Apach, 80 millions entre Thionville et Hagondange et 485 millions pour le canal de l'Orne (65).

"On en déduit que la canalisation de la Moselle avec antenne jusqu'à Hagondange et même Rombas est une opération extrêmement rentable, qui doit laisser, toutes charges déduites, un bénéfice net de 1 milliard de Francs par an" (66).

Par ailleurs, l'Ingénieur VADOT ne préconise plus la régularisation de la Moselle entre Trèves et Coblenche mais une véritable canalisation.

Les objections présentées contre le projet ont également retenu son attention et fait l'objet d'une étude très complète d'où il ressort que :

"Les Houillères lorraines ne semblent pas devoir prendre ombrage du projet (...). La S.N.C.F. verrait peut-être ses recettes diminuer, mais ses pertes en bénéfices seraient faibles, de l'ordre de 40 millions de francs par an (...). Le port de Strasbourg verrait son trafic diminuer mais dans une proportion beaucoup plus faible que celle de la moitié dont il fait état (...). Les chemins de fer allemands verraient eux aussi leurs recettes diminuer" (le déficit s'élèverait à 60 millions de francs par an).

Enfin, quant au projet du Grand Canal du Nord-Est, VADOT estime "qu'il ne répond pas au problème posé, car tout compte fait, il ne conduirait pas à une économie de transport pour la sidérurgie lorraine par suite du grand allongement de parcours qu'il provoque" (66).

Fin 1949, les partisans du projet de canalisation de la Moselle souhaitent faire franchir à cette question son cadre local et la faire passer dans le domaine international, notamment par la création de la Commission Internationale des Techniciens, projet luxembourgeois accepté par Robert SCHUMAN (67). Dès Juin 1950, le Plan SCHUMAN s'impose comme vecteur d'internationalisation du projet de canalisation.

II. Le Plan SCHUMAN et la canalisation de la Moselle.

La canalisation de la Moselle s'inscrit parfaitement dans un projet concernant le charbon et l'acier lorrain, luxembourgeois, sarrois et allemand. Comme le remarque l'Ingénieur MALCOR s'appuyant sur un article paru dans l'hebdomadaire de Coblenz "Rheinische Merkur" :

"L'aménagement de la Moselle, par qui les bassins industriels de la Sarre et de la Lorraine seraient liés au bassin de la Ruhr et aux ports rhénans par une voie d'eau navigable, prendra certainement encore plus

...

(67) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Note sur l'état administratif destinée au Ministre des Affaires Etrangères. Mars 1950.

d'importance par le Plan SCHUMAN" (68) .

Le Plan SCHUMAN permet au projet de sortir du cadre trop étriqué des rivalités locales pour atteindre une dimension européenne. Toutefois, internationaliser le projet de canalisation n'est pas sans risque, surtout lorsque de nouvelles et très fortes oppositions se dessinent.

La ratification par le Parlement français du Traité signé le 18 Avril 1951, constitue une étape importante vers la canalisation. Entre l'annonce du Plan et la ratification du Traité s'étend la triste période de la valse-hésitation où débats d'opposition et de soutien interfèrent, sans qu'aucune décision ni aucune réalisation ne vienne faire avancer le projet de canalisation généreusement mis en route en 1947.

1. Les nouvelles oppositions qui se dessinent .

A côté des oppositions traditionnelles, celles de la S.N.C.F., de la Bundesbahn et du Port autonome de Strasbourg (69), de nouvelles prises de positions alarmantes se développent. Ainsi, la sidérurgie luxembourgeoise se déclare contre la canalisation de la Moselle.

"(Celle-ci) comporterait pour elle des désavantages très sérieux, en la mettant, dans une position d'infériorité si grave par rapport aux industries voisines que sa capacité de concurrence et par con-

...

(68) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre de MALCOR à HOUPERT. 16 Juin 1950.

(69) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Etat administratif sur l'aménagement de la Moselle. Note C.C.I.M. Mars 1950. Les résistances des manutentionnaires du Port de STRASBOURG ne sont pas apaisées. Par ailleurs, le Secrétaire Général de la C.C.I. de STRASBOURG informe le Président du Consortium pour la Canalisation de la Moselle, par une lettre datée du 19 Juillet 1950, que le Conseil de la Chambre a émis le 18 Juillet un vote négatif sur l'aménagement de la Moselle. Enfin, le Conseil municipal de TREVES souligne dans une lettre du 13 Février 1950 la forte opposition depuis Octobre 1949 des cheminots allemands au projet.

séquent sa prospérité en seraient compromises" (70).

En effet, pour les usines luxembourgeoises non situées sur la Moselle, la voie mixte, voie d'eau et transbordement par chemin de fer, reste plus chère que le transport par voie ferrée seulement.

Par ailleurs, les H.B.L. changent à nouveau de position. Elles insistent sur les difficultés d'écoulement de leurs produits et les conséquences que tout projet apportant des avantages au charbon de la Ruhr pourrait avoir sur leur développement. De leur nouveau point de vue, les H.B.L. estiment que le projet du Canal du Nord-Est sera plus favorable à leur développement futur tant par la commodité du transport des fines à coke et du coke vers la sidérurgie lorraine que par la facilité des communications fluviales avec l'intérieur du pays. Les Houillères tiennent cependant à faire remarquer qu'elles ne s'opposeront pas à l'adoption par la C.C.I.M. de "tout voeu prévoyant un aménagement et un approfondissement des voies d'eau qui desservent actuellement le Bassin, ou de tout autre projet qui faciliterait l'écoulement de leurs produits vers le bassin sidérurgique et vers l'intérieur du pays" (71).

L'attitude des Houillères suscite le mécontentement des Mosellans partisans de la canalisation (72), d'autant plus qu'en Mars 1950, à l'issue d'une réunion Charbonnages de France - Sidérurgie qui a calmé leurs inquiétudes, on pouvait s'attendre sinon à une adhésion, du moins à une neutralité bienveillante des Houillères face au projet de canalisation (73).

...

-
- (70) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Note des sidérurgistes luxembourgeois à SCHAFFNER, ministre luxembourgeois des Transports et de l'Electricité. 11 Mars 1950. Dans une lettre du 9 Mai 1950, SCHAFFNER affirme au président MATHIEZ qu'il demeure bien résolu à défendre le projet.
 - (71) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du Directeur Général des H.B.L. DUHAMEAU au Secrétaire Général de la C.C.I.M. HOUPERT. 9 Mars 1951.
 - (72) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Correspondance entre CHANRION et HOUPERT. 10 au 15 Mars 1951.
 - (73) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Note sur l'état administratif de l'aménagement de la Moselle. Mars 1950.

Enfin, une opposition inattendue soulève l'indignation des milieux favorables à la canalisation : le directeur du service des travaux publics et transports du Haut Commissariat en Allemagne, LEVERT, publie le 26 Octobre 1950 un rapport défavorable à l'aménagement de la Moselle (74).

Le rapport LEVERT.

C'est un document de treize pages qui étudie essentiellement l'intérêt économique du projet de canalisation (75). Il affirme que le coût de la section allemande de la rivière, prévue pour une canalisation complète, se montera de 250 à 330 millions de D.M., y compris le coût des dix usines électriques supplémentaires. Le montant des travaux à supporter par la navigation, déduction faite du rapport des usines électriques, se chiffrera à 235 millions de D.M., auxquels il faudra ajouter les dépenses annuelles d'entretien et d'exploitation, soit environ 2 millions de D.M. Si de surcroît, on envisage l'utilisation de bateaux spécialement conçus et construits pour la Moselle, les dépenses d'investissement s'élèveront à 90 millions de D.M. pour un trafic annuel de trois millions de tonnes à la montée, soit 30 D.M. d'augmentation par tonne. Le prix de revient par la Moselle canalisée devra, par ailleurs, supporter une série de péages et un frêt de 5 D.M. par tonne de combustibles en cas de canalisation et 7 D.M. en cas d'aménagement à courant libre.

Le tarif du transport par voie ferrée est, en 1950 de 19 D.M. par tonne de coke. Mais ce chiffre est nettement supérieur au prix réel de revient. En effet, le transport des combustibles de la Ruhr et des minerais de fer en sens inverse s'effectue de bout en bout par trains complets de 1.000 tonnes suivant un programme arrêté à l'avance.

...

-
- (74) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du Secrétaire Général de la C.C.I.M. au Secrétaire Général de la société "Les Petits Fils de François de WENDEL et Cie". 13 Novembre 1950.
 - (75) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Note sur les projets d'aménagement de la Moselle pour la navigation rédigée par LEVERT, le 26 Octobre 1950.

Or, la S.N.C.F. et la Bundesbahn appliquent à ce trafic le même tarif que s'il s'agissait de wagons isolés expédiés sans aucun programme.

L'application du tarif général S.N.C.F. de transport de coke par trains complets en wagons de réseaux permettrait une réduction de $\frac{1}{3}$ du prix de 19 D.M. En wagons de particuliers, l'application de ce tarif aboutirait à une réduction de 45 % et une réduction de $\frac{1}{5}$ interviendrait si l'on appliquait de bout en bout le tarif allemand.

Ainsi, le prix de revient du trajet simple avec retour en charge serait de 7,5 D.M. par tonne. Par ailleurs, la voie ferrée longeant la Moselle, pourra, moyennant l'électrification de cette ligne et de celles de la vallée du Rhin, transporter 12 millions de tonnes de combustibles par an.

Par conséquent, et puisque les chemins de fer devront toujours assister la Moselle canalisée, impraticable pendant certains mois d'hiver et que toutes les usines ne peuvent atteindre directement, "il semble que le principal sinon le seul intérêt de l'aménagement en courant libre serait de contraindre les réseaux de chemins de fer à consentir, sous forme de tarif de fidélité et de régularité, une réduction de 50 % environ de leurs tarifs actuels".

Quant à la canalisation, "pour le moment, le coût du projet paraît devoir faire ajourner sa réalisation aussi longtemps que l'Europe manquera de capitaux, tant pour assurer sa défense que pour reconstruire ses habitations" (75).

75 exemplaires du rapport LEVERT sont diffusés dans les milieux français uniquement (76). Les services des différents Ministères intéressés: des Affaires Etrangères, des Finances et Affaires Economiques, des Travaux Publics Transports et Tourisme ainsi que du Ministère du Commerce et de l'Industrie, de même que ceux du Haut Commissariat français en Allemagne, les présidents du groupe de contrôle du charbon à ESSEN

...

(76) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du 4 Janvier 1951 adressée par l'ambassadeur de France, Haut Commissaire au Ministre des Affaires Etrangères où il affirme que le rapport LEVERT n'a pas été diffusé dans les milieux allemands et étrangers.

et de l'acier à Düsseldorf, et l'Ingénieur en Chef du Service de la Navigation, Directeur du Port Autonome de Strasbourg en reçoivent un exemplaire (75).

La teneur du rapport (77), et sa diffusion dans des services qui ne sont pas forcément au courant des rapports favorables consacrés à l'aménagement de la Moselle (78) exaspèrent les personnalités mosellanes intéressées à la canalisation.

Les nouvelles oppositions aux projets de canalisation ébranlent la foi de ses partisans qui fondent leurs ultimes espoirs sur le Plan SCHUMAN.

2. Dans l'attente de la réalisation du Plan SCHUMAN.

La canalisation de la Moselle devient à partir de 1950/51 une affaire politique internationale qui se greffe sur la réalisation du Plan SCHUMAN. Dans l'attente d'une ouverture européenne, les partisans

...

-
- (77) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Note relative au rapport LEVERT adressée le 22 Décembre 1950 par H. MATHIEZ à R. SCHUMAN. Critique des chiffres contenus dans le rapport : "Les chiffres sont au besoin sollicités ou torturés pour que leur combinaison fasse apparaître la supériorité de la voie ferrée sur la voie d'eau". Il rappelle que "le développement de l'industrie lourde est toujours liée à l'existence des voies d'eau". "Comment admettre que la France hésite quand l'Allemagne construit le MAIN-DANUBE quand la Belgique a toute sa sidérurgie sur l'eau et se prépare à réaliser la jonction RHIN-MEUSE". Enfin, les critiques contenues dans le rapport LEVERT sont traitées de "négation du progrès économique".
- (78) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Correspondance entre HOUPERT, MALCOR et diverses personnalités du monde de la sidérurgie. 2ème quinzaine 1950. Cf. aussi la lettre de protestation des personnalités mosellanes auprès de R. SCHUMAN. Décembre 1950. Réponse de R. SCHUMAN, le 8 Décembre 1950, à la lettre de H. MATHIEZ du 5 Décembre. Le rapport LEVERT ne concerne pas le ministère des Affaires Etrangères. Il compte y mettre bon ordre. Enfin, la C.C.I.M., en accord avec les autres organismes mosellans intéressés, rédige, le 22 Décembre 1950, une note relative au rapport LEVERT destinée à Robert SCHUMAN.

de l'aménagement mettent sur pied une véritable bataille des chiffres doublée d'une guerre d'influences. Ainsi, le 6 Janvier 1951, le barrage de Coblenz est terminé mais les Allemands ne veulent pas que la C.C.I.M. fasse "trop de propagande là-dessus" (79), car la Bundesbahn voit d'un mauvais oeil l'écluse qui y est accolée.

D'autre part, aussi longtemps que le Plan n'est pas appliqué, les partisans de la canalisation ne peuvent compter sur l'appui plein et entier des industriels allemands.

Dans une lettre du 12 Février 1951, le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce de Trèves déconseille une réunion entre les sidérurgistes lorrains et ceux de la Ruhr.

"Je suis d'avis que le moment n'est pas favorable actuellement pour des entretiens au sujet de la Moselle entre des représentants de l'industrie lourde lorraine avec des représentants de l'industrie de la Ruhr" (80).

Il invoque trois raisons : d'une part, l'évocation de la question de la Moselle ne peut que compliquer les négociations au sujet du Plan SCHUMAN, cette idée ne lui étant pas profitable. D'autre part, les sidérurgistes allemands souhaitent attendre la solution de leurs problèmes de décartellisation et de co-gestion avant d'entamer la question de la Moselle. Enfin, vouloir parler de la Moselle avant tout accord sur le Plan SCHUMAN, c'est "gâter une situation plus propice qui pourrait se présenter après la réalisation du Plan" (80).

La situation évolue toutefois très légèrement avec la signature du Traité, le 18 Avril 1951.

En Mai 1951, la Chambre de Trèves par la voix de TRIMBORN fait part de ses impressions : les industriels de la Ruhr, "estimant que le Plan leur apporte maintenant des apaisements en ce qui concerne leur avenir et qu'ils n'auront plus à redouter de démontages", se montreront plus

...

-
- (79) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du 12 Janvier 1951 de HOUPERT à CHANRION. La "Rheinzeitung" du 12 Juillet 1951 annonce que les débuts des travaux du barrage de Trèves prévus pour 1951 ont été repoussés à 1953, faute d'un règlement de la question du financement.
- (80) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Copie d'une lettre de Fernand CHANRION (destination non citée) 13 Février 1951.

favorables à la canalisation (81).

Toutefois, dans les Länder allemands intéressés par la canalisation, l'affaire s'étale dans la presse (82), et les Français en Allemagne, bien que d'avis partagée sur la question en ressentent les remous (83) :

"En tous cas, les esprits semblent de nouveau remués par la question de la Moselle et tout le monde attend que l'organisme supranational du Plan SCHUMAN vienne définitivement trancher le débat, peut-être dans le sens d'une collaboration du rail et de l'eau dans la vallée de la Moselle comme elle existe dans la vallée du Rhin" (84).

...

-
- (81) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre de HOUPERT à CHARRION. 7 Mai 1951.
- (82) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Coupures de presse du 22 au 27 Mars 1951. Série d'articles du Dr. SCHUNCK, président de la Direction des chemins de fer fédéraux de TRÈVES, opposé à la canalisation, parue dans la TRIERISCHE LANDESZEITUNG favorable au projet.
Par ailleurs, l'article de la SAARBRUCKER ZEITUNG : "Des locomotives électriques dans la vallée de la Moselle" provoque l'inquiétude de la C.C.I.M. et un abondant courrier sur cette question, fin Août et dans la première quinzaine de Septembre.
On craint pour l'avenir du projet de canalisation de la Moselle.
Dans une lettre du 17 Septembre 1951 J. PINOT, Vice-président français du groupe de contrôle de l'acier à Düsseldorf fournit certaines explications. La S.N.C.F. et la Bundesbahn, espérant pouvoir bénéficier d'une partie des emprunts que les Américains consentiront à l'Europe à propos du Plan SCHUMAN, envisagent effectivement d'électrifier les lignes qui vont de Valenciennes à Metz et de Metz à la Ruhr.
- (83) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Mission d'enquête de Noël MAYER, conseiller en matière de transports à la Délégation Française de l'Autorité Internationale de la Ruhr, du 12 au 22 Avril 1951. Il préconise l'abandon par les navigateurs rhénans français de leur position d'hostilité à l'égard de la canalisation de la Moselle.
Par ailleurs, le chef de division LEVERT ne désarme pas et émet, le 20 Janvier 1951, une note complémentaire dans laquelle, suite aux augmentations du tarif des transports par fer des combustibles de la Ruhr en Lorraine, il actualise son rapport du 26 Octobre 1950, sans en changer, toutefois les grandes lignes.
- (84) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Lettre du 13 Avril 1951 du chef du service des Travaux Publics et des Transports du Commissariat pour le Land Rhénanie-Palatinat à HOUPERT.

Du côté luxembourgeois, les sidérurgistes, depuis la remise à SCHAFFNER de la note du 11 Mars 1950, pratiquent une politique du silence. Toutefois, le Ministre SCHAFFNER, désireux de reprendre les discussions, fait paraître au Bulletin d'Information du Ministère d'Etat n° 10 le "rapport technique sur la canalisation de la Moselle". Aucune réaction ne suit cette publication. Il semble que les Luxembourgeois redoutent toutes les initiatives et adoptent une position réservée, parfaitement définie dans une note de la C.C.I.M. :

"Si le Plan SCHUMAN se réalise, on pourra canaliser la Moselle, mais en attendant, il ne faut rien précipiter, car la situation du Luxembourg, qui est actuellement privilégié, ne pourra pas être améliorée dans l'avenir" (85).

La C.C.I.M., pour sa part, ne demeure pas inactive. Après de nombreux entretiens avec des personnalités françaises dont Antoine PINAY, Ministre des Travaux Publics ; elle décide d'adresser une lettre à Robert SCHUMAN où elle expose parfaitement sa ligne de conduite (86). Elle souligne que, face à l'incidence très lourde du prix des transports sur les prix de vente, elle condamne "toute solution malthusienne qui consisterait à refuser, soit la création de moyens de transport fluviaux, soit l'amélioration ou le développement de moyens existants" et souhaite "effectuer cependant un choix très sévère parmi ces modernisations, en retenant que c'est d'abord leur rentabilité qui doit être prise en considération".

De surcroît, la Compagnie estime que les résolutions internationales inhérentes aux négociations pour le Plan SCHUMAN, tendant à supprimer les différences de tarifs entre les pays européens concernés, sont aléatoires, ce qui, d'ailleurs, n'a pas échappé au chef de service LEVERT qui déclare, dans sa note complémentaire pourtant défavorable au projet :

...

(85) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Note d'information C.C.I.M. du 24 Février 1951. Opinions luxembourgeoises relatives à la canalisation de la Moselle.

(86) C.C.I.M. Compte-rendu de Travaux 1951. Lettre adressée au Ministre des Affaires Etrangères R. SCHUMAN le 14 Mars 1951.

"Il va de soi que l'aménagement ou la canalisation de la Moselle exercerait sur les tarifs ferroviaires une contrainte physique d'un poids beaucoup plus lourd que celui d'engagements internationaux".

Enfin, le projet de canalisation, pour un trafic de l'ordre de 5 MT par an ne nécessite que des investissements modérés : 4 milliards de Francs sur le territoire français, mais permet une économie de 800 Francs par tonne pour le coke et 1.500 Francs par tonne pour les aciers.

Soucieuse d'une plus large audience, dépassant le cadre des intérêts locaux, la C.C.I.M. sollicite l'appui de la Commission Spéciale des Transports du Conseil de l'Europe créée à la suite d'une décision de l'Assemblée Consultative de Strasbourg en Novembre 1950 et réunie à Paris le 9 Février 1951 sous la présidence d'Edouard BONNEFOUS, Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale. Les travaux de la Commission Spéciale consistent à mettre sur pied une Haute Autorité pour la coordination des transports européens, l'orientation de leurs investissements et la normalisation de leurs matériels. Il est donc indispensable que le projet de canalisation retienne l'attention de cette Commission (87).

La même position est défendu par CHANRION qui "invite le gouvernement français à insérer dans le projet de Traité une clause comportant l'engagement par les pays intéressés de réaliser dans les plus brefs délais la canalisation de la Moselle (88).

Les projets de canalisation de la Moselle, conçus à une époque où le charbon et l'acier sont des produits d'intérêt national et achevés à l'orée de la crise houillère et sidérurgique provoquent entre Avril 1947 et Mai 1950 des escarmouches régionales. L'ingénieur MALCOR, en exhumant le projet de canalisation mis sur pied par les ingénieurs nazis, veut

...

(87) C.C.I.M. Compte-rendu des Travaux 1951. Séance plénière du 10 Mars 1951.

(88) Archives C.C.I.M. Dossier n° 158. Note de CHANRION sur la CECA et la canalisation de la Moselle. 14 Juin 1951.

profiter de l'occupation française pour l'engager suffisamment et le rendre irréversible. Aussitôt, la S.N.C.F. et le Port Autonome de Strasbourg s'y montrent opposés, l'Administration des Ponts-et-Chaussées réticente, les sidérurgistes y restant indifférents.

Pourtant, la Lorraine est favorable au projet ardemment défendu par la C.C.I.M. Ainsi, sur son initiative, les Chambres de Commerce de Coblenche, Trèves, Luxembourg, Metz et Sarrebruck créent une Communauté d'Intérêts destinée à réaliser la canalisation. Pourtant, en France, face à l'indifférence générale, l'affaire prend l'allure d'un conflit Lorraine-Alsace. Les Alsaciens craignant que la canalisation ne fasse baisser de 50 % le trafic du Port de Strasbourg, proposent la réalisation d'un Grand Canal du Nord-Est au gabarit de 1.350 tonnes desservant à partir de Strasbourg les bassins houiller et sidérurgique lorrains. Malgré des arguments bien étayés et bien défendus aucune des deux parties n'arrive à intéresser un leader national à son projet et

"il est probable que cette effervescence serait retombée et que nous-mêmes aurions finalement renoncé, si un événement considérable n'était intervenu le 9 Mai 1950, lorsque R. SCHUMAN, ministre des Affaires Etrangères lança la politique occidentale dans une direction nouvelle" (89).

La canalisation de la Moselle s'élève alors du plan régional à un niveau international. De nouveaux objectifs et de nouvelles priorités sont définis, liés d'une part aux négociations pour le Plan SCHUMAN et d'autre part à l'approche de l'année fatidique 1952, marquant la fin de l'aide MARSHALL. Or, la canalisation est, de l'avis même des Américains, le "projet-type" du Plan MARSHALL, dont la vocation est justement de financer des travaux qui présentent pour les différents pays européens un intérêt commun.

...

(89) Fernand CHANRION : La Moselle, une victoire européenne. Berger-Levrault 1964.

De nouvelles oppositions voient alors le jour : celles de la sidérurgie belge qui ne souhaite pas favoriser la sidérurgie lorraine, du port d'Anvers qui craint de voir se détourner une partie de trafic lorrain au profit de port de Rotterdam, du Luxembourg qui pense que la canalisation ruinerait sa sidérurgie dont les usines sont en moyenne à 50 km de la Moselle, de la Ruhr enfin, qui ne veut pas que les sidérurgistes français disposent de cet avantage. Les milieux français en Allemagne sont eux-mêmes divisés : face au rapport défavorable du chef du service des transports du Haut Commissariat LEVERT, s'élèvent les conclusions du vice-président français du groupe de contrôle de l'acier, PINOT.

"La canalisation de la Moselle est le seul moyen qui permette à la Lorraine d'avoir une communication avec la mer, qui ne dépende pas du bon vouloir des Allemands et des Belges. Elle pourrait utiliser la Moselle pour recevoir du charbon américain ou polonais, pour importer des pyrites ou des minerais hématites, pour expédier des charbons à gaz, des produits chimiques, des produits sidérurgiques".

La nécessité de la canalisation de la Moselle est développée par A. PHILIPP dans son rapport sur la CECA présenté le 29 Novembre 1951 au Conseil Economique. Un pacte de non-agression est signé, fin 1951, avec le port de Strasbourg qui s'engage "à ne pas faire obstacle à la réalisation de la canalisation de la Moselle" (89). Le Consortium pour l'Aménagement de la Moselle, fondé le 5 Février 1951, définit ses positions :

"Il ne devient même plus concevable d'installer une industrie lourde puissante ailleurs que sur une voie d'eau ou sur la mer (...). La Lorraine qui représente 70 % de l'acier français, 85 % de son minerai de fer et 20 % de son charbon resterait inaccessible aux chalands qui apportent les approvisionnements, favorisent les échanges et emportent les produits destinés à des clients souvent lointains" (90).

...

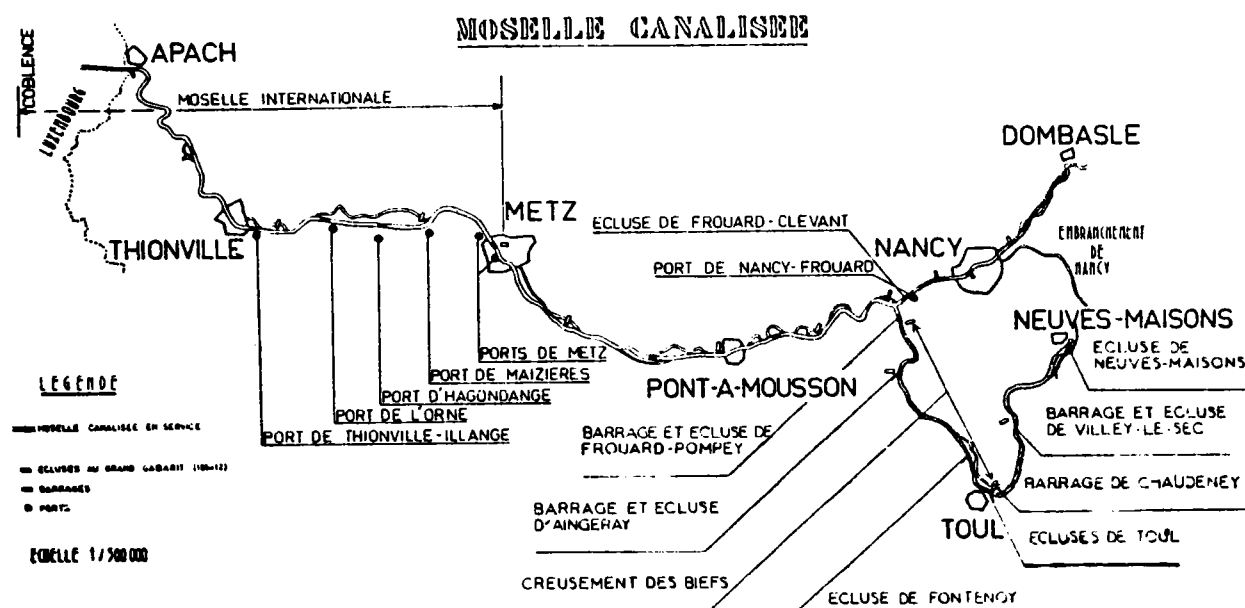
(90) Fernand CHANRION : Consortium pour l'aménagement de la Moselle. Fascicule de 15 pages. 1952.

En 1953, la situation est franchement favorable à la canalisation de la Moselle (91). Le projet du Grand Canal du Nord-Est semble être définitivement écarté.

Vingt trois ans seront nécessaires pour mener la canalisation à son terme dont plus de dix ans pour les dix derniers kilomètres (92). Combien de temps faudra-t-il pour réaliser la grande liaison Mer du Nord - Méditerranée ?

- (91) Journée Internationale du 21 Octobre 1953. Exposés prononcés à l'Hôtel de Ville de Metz.
- (92) Retraçons l'historique des grandes étapes :
La Convention de la Canalisation de la Moselle a été signée le 27 Octobre 1956 à Luxembourg par les représentants de la France, de l'Allemagne et du Grand-Duché (Claude PRECHEUR op. cit. p. 403).
En 1964, les travaux de la section internationale jusqu'à Thionville sont très engagées (RUSCHER : La canalisation de la Moselle doit être menée à son terme. Revue de la Navigation Fluviale Européenne. 25 Décembre 1973. Cf. la carte extraite de cet article :

(mise à jour mai 79)



En 1967, la canalisation est terminée entre Thionville et Pont-à-Mousson et les travaux des écluses de Pompey et Toul son engagés. En 1973, le port public de Frouard est terminé, la section Frouard-Neuves-Maisons l'est en 1978. Depuis cette date, la Moselle est entièrement canalisée d'Apach à Neuves-Maisons.

CONCLUSION

L'histoire contemporaine de la Moselle est particulièrement troublée. Envahis trois fois en soixante dix ans, deux fois séparés de la France et intégrés au Reich sans ménagements, les habitants du département, au lendemain de la Libération de 1944-45, n'ont qu'une hâte, celle de mener à bien la reconstruction, dans la paix et la sécurité, sur de nouvelles bases et au sein de la Communauté Française.

En effet, l'appartenance des Lorrains au peuple français ne fait aucun doute pour l'opinion mosellane qui entend démontrer que la sévérité des mesures nazies prises à leur égard, est le corollaire de leur attachement à la France.

Le particularisme mosellan est la principale victime de la tyrannie nazie d'une part et des mesures de réintégration dans la Communauté Française d'autre part.

La première n'a pas craint, pour réaliser l'incorporation de la Moselle au "Deutschtum", de violer le droit et les conventions internationales et de pratiquer une politique de germanisation à outrance, sacrifiant délibérément un tiers de la population à la concrétisation de ses vues annexionnistes.

Le retour à la France, ardemment souhaité par l'ensemble de l'opinion mosellane (1) volontiers cocardière, s'accompagne d'exigences

...

(1) Les études d'opinion sont toujours très délicates à mener, surtout en Moselle où la situation se révèle fort complexe, car le département est partagé par une frontière linguistique. Or les Mosellans germanophones n'ont que la voix de leurs élus pour exprimer leur opinion et ceux-ci ne sont pas très diserts. Pourtant, eux-aussi - et leur attitude pendant l'annexion en est la meilleure illustration - espèrent le retour de la France, et ceci d'autant plus qu'ils ont particulièrement souffert de la violence des contraintes allemandes au cours de la guerre.

et de mesures qui ne font pas l'unanimité. La création d'un Ministère d'Etat de "L'Afrique du Nord et de l'Alsace-Lorraine" confié à André JACQUINOT, et qui place la Moselle sur le même plan que les protectorats, ne provoque qu'une indignation de façade. Jamais la politique française en Moselle, bien que souvent décriée, ne sera l'objet d'une crise ouverte car l'opinion manifeste un profond désir de conforter son appartenance au peuple français – preuve en est l'intérêt porté à l'unification législative sans cesse prorogée depuis 1924 – au détriment parfois de ses intérêts régionaux, malgré l'obtention de quelques concessions tel le rétablissement à Metz du siège d'une Région Militaire. La singularité mosellane, volontairement mise en sourdine par l'opinion et les élus locaux, qui d'ailleurs n'interviennent que fort rarement à Paris, souffre beaucoup des mesures technocratiques et parisiennes destinées à remédier aux séquelles de l'annexion.

Ainsi, l'épuration, qui aurait pu revêtir un aspect particulier à la région, dont le conformisme forcé durant la guerre ne doit pas être systématiquement confondu avec la collaboration, doit se plier à la législation française et sa procédure en Moselle ne se distingue en aucune manière de celle des autres départements. Finalement, l'échec de cette épuration qui s'est attaquée à trop de "lampistes" fait l'unanimité d'une opinion amère et déçue.

Les victimes mosellanes des mesures nazies ont également à pâtir de carences législatives et matérielles. Les questions de "dommages du guerre" et de spoliations s'effritent faute d'un remède original, la lente et pénible recherche des non-rentres, toile de fond du drame des incorporés de force, dégénère en une bataille de chiffres entre Malgré-Nous de retour appuyés par la population et autorités gouvernementales.

D'autre part, les réparations des spoliations subies au cours de l'annexion de fait, déçoivent, par leur manque de spécificité et de cohérence, l'ensemble de la population mosellane.

...

La relance des activités économiques se réalise difficilement du fait de la conversion monétaire dont le taux de 15 Francs pour 1 R.M., à la limite de la spoliation, a été fixé arbitrairement par Paris sans souci des besoins locaux. Aussi faudra-t-il attendre 1951 pour que les chiffres de production dans les domaines agricole, industriel et commercial aient atteint leur niveau de 1938.

Par ailleurs, à la Libération, le long calvaire infligé par les mesures nazies d'assimilation à la civilisation allemande, constitue l'essentiel d'un héritage matériel mais surtout affectif qui pèsera lourd dans la perception du problème allemand et la réceptivité des Mosellans à son égard. La question des contingences frontalières facilitant d'une part la reprise des échanges avec l'Allemagne par la voie d'un clearing concernant une population de cinq millions d'habitants et soulignant d'autre part l'importance du rejet par l'opinion mosellane de tout ce qui touche à la Sarre, montre la complexité de ce problème en Moselle.

L'utilisation combinée de la presse et des archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle permet de dégager les caractères principaux de l'opinion mosellane face à celui-ci. Toutefois, les journaux qui restent, en ces années d'après-guerre où la circulation est difficile, le seul moyen, pour la très grande majorité des Mosellans de savoir ce qui se passe outre-Rhin, montrent que l'intérêt pour les questions intérieures l'emporte nettement sur celui que suscitent les problèmes extérieurs, l'Allemagne étant néanmoins placée à la tête des préoccupations internationales.

Toutefois, la défense de la sécurité extérieure passe, dans un premier temps, par l'adhésion inconditionnelle des Lorrains aux thèses françaises en la matière. Méfiante face au danger allemand toujours latent et dont elle guette les moindres manifestations, la Moselle refusera d'amorcer la première, une tentative d'ouverture et de rapprochement avec l'Allemagne, malgré le Plan SCHUMAN et la canalisation de la rivière Moselle.

...

Face à la question allemande, elle réclame une politique de fermeté dans la droite ligne des thèses françaises. La politique allemande des Anglo-saxons et des Soviétiques provoque l'inquiétude puis l'indignation des Lorrains, très attentifs et critiques à l'égard de la formation des Allemagnes. Dans les premières années d'après-guerre, l'opinion ne se départit pas de sa peur du danger germanique qui se trouve renforcée en 1950 par la question du réarmement de la R.F.A. L'hypothèque sarroise et le refus du Plan SCHUMAN sont autant de handicaps à l'adoption d'une politique de rapprochement rejetée en bloc par une opinion qui estime que les cinq ou six années écoulées depuis la guerre n'ont pas encore effacé les préjudices moraux infligés au département par l'ancien agresseur.

La réalisation des projets de canalisation de la Moselle, qui aurait dû concrétiser un espoir de réconciliation des deux peuples, traîne elle-aussi en longueur.

Par son désir de mettre un terme à son particularisme, sa velléité à se fondre dans la grisaille d'un provincialisme anonyme et de bon ton, et son incessante suspicion à l'égard de l'Allemagne, l'opinion publique mosellane recherche à tout prix une sécurité tant intérieure et extérieure que morale. Tout redressement de l'Allemagne lui paraît suspect et toute volonté de la République Fédérale de se dégager de la tutelle alliée, intolérable.

Peut-on parler d'un rapprochement après 1950 ? Malgré l'ouverture économique qui se dessine à l'orée de 1951, dominée par un accord commercial franco-allemand et la mise au point d'un système d'échanges frontaliers, la méfiance mosellane à l'égard de l'Allemagne reste, de 1945 à cette date, une réalité quotidienne que le temps ne dissipera pas de sitôt.

ANNEXES

LES EXPULSIONS EN LORRAINE : AOÛT 1940

Avis d'expulsion concernant un fonctionnaire français -

d'après J. LORRAINE : Les Allemands en France. Paris 1945.

Sarrebruck, le 21 août 1940.

Le Commandant
de la Police de Sûreté et du SD
en Lorraine-Sarre-Palatinat

A V I S

Le (nom et prénoms, profession), chef de bureau
né le
domicilié à (localité, rue, numéro),
est avisé que lui, sa femme
née le, à et leurs enfants,
..... et, nées le, à,
seront, pour des raisons de sécurité, expulsés de Lorraine en France non
occupée.

Chaque personne a le droit d'emporter :

Du ravitaillement pour un jour, un couvert et un gobelet, une couver-
ture, un vêtement complet, une somme d'argent allant jusqu'à 2.000 francs
par personne adulte, jusqu'à 1.000 francs par enfant, de même que des pa-
piers personnels suffisants.

On peut emporter à volonté :

Un nombre correspondant de valises, d'habits usagés, une deuxième
paire de chaussures, des montres et des bijoux dans la mesure habituelle.

Les bagages ne doivent pas dépasser 50 kilos par adulte et 20 kilos par
enfant. Avant le départ, les bagages seront gardés ; il est interdit d'emporter
de l'argent allemand.

Le porteur de cet avis donnera tous les renseignements nécessaires
dans les cas douteux.

Quiconque transgressera cette ordonnance sera arrêté et puni.

Le S.S. Oberführer

LES EXPULSIONS EN LORRAINE : NOVEMBRE 1940

Affiche rouge de BÜRCKEL -

d'après J. LORRAINE : Les Allemands en France. Paris 1945.

"Lorrains !

"Vous connaissez tous la tâche que le Führer m'a confiée : cette province-ci devra être allemande à tout jamais.

"C'est pourquoi j'ai fait savoir qu'on ne peut absolument pas renoncer à un rapatriement dans la zone des langues. Car, dans la zone en question, il y a diverses localités dont les habitants ont été, au cours des temps, complètement francisés. Il s'agit avant tout de la population paysanne qui habite cette région. Or, d'une part, il n'est possible de pacifier immédiatement la frontière que par des rapatriements et d'autre part il ne peut y avoir de rapatriement que dans l'Est du Reich, parce que c'est là-bas que nous avons l'espace nécessaire. C'est pourquoi j'ai fait demander à la population si elle désire un rapatriement en France ou bien un rapatriement dans le Reich, dans le "Warthegau" (Pologne).

"On va accomplir ici à la frontière la même action que nous avons déjà vue s'accomplir en Tyrol méridional, en Volhynie et en Bessarabie. De même que le Reich a rapatrié ses Allemands, de même la France va rapatrier ceux qui se sont confessés Français.

"Cette décision, nous la respectons. C'est la décision d'hommes de caractère qui tirent les conséquences nécessaires de leurs convictions patriotiques. Toute l'action devra s'accomplir d'une manière digne de la décision de ces Français. Je me suis donc mis de suite en communication avec le gouvernement français pour que :

"1° Le rapatriement puisse s'effectuer en bon ordre et que

"2° les familles rapatriées ne subissent aucun dommage dans leurs fortunes.

"C'est pour cette raison que la valeur exacte des meubles et immeubles des familles rapatriées sera communiquée au gouvernement français.

"La population paysanne recevra de nouveau ses biens fonciers et elle pourra vivre où sa conscience lui prescrit de vivre.

"Quant à moi, je ferai tout mon possible pour que cette action de rapatriement constitue une contribution à la paix que nous avons toujours désirée entre la France et l'Allemagne.

"Tous les services du parti, de l'Etat, de l'Administration et de la Deutsche Volksgemeinschaft ont l'ordre d'aider à ces rapatriements par tous les moyens.

"A ceux des ouvriers et des employés qui désirent aider ici de quelque manière que ce soit à la formation d'une frontière allemande qui soit vraiment saine et solide au point de vue politique, je donne largement la possibilité de prouver à l'avenir leur bonne volonté."

Signé : Bürckel, gauleiter.

LA REPRESSION ALLEMANDE ET SES VICTOIRES 1940-1944

Tableau récapitulatif des arrestations par motif, d'après la thèse de Marcel NEIGERT : Internements et déportations en Moselle. Centre de Relations Internationales. Metz 1977.

1. pour faits antérieurs à 1940	181
2. propagande anti-allemande	584
3. Ecoute de la radio étrangère	141
4. Infractions à la loi sur l'économie de guerre	171
5. Aide à l'évasion des prisonniers de guerre	594
6. Réfractaires et déserteurs, et aide à ceux-ci	1 302
7. Autres départs	161
8. Passage de courrier	23
9. Appartenance à des mouvements de résistance	1 053
10. Actes de résistance isolés	164
11. Représailles : otages - rafles	806
12. Motif racial	2 379
13. Dernières arrestations	41
14. Motifs inconnus, douteux, droit commun	161
Total des arrestations	7 761

dont 53,7 % ont été opérées en Moselle

LA REPRESSION ALLEMANDE ET SES VICTIMES

Statistique des déportés et internés du département de la Moselle d'après le fichier central de l'UNADIF.

Tiré de l'UNADIF : Aux déportés mosellans. Plaquette octobre 1957.

Arrondissements	Déportés résistants et politiques							Internés résistants et politiques						
	H + F - 20 ans	H + F 20 à 30	H + F 30 à 40	H + F 40 à 60	H + F + 60 ans	Totaux		H + F - 20 ans	H + F 20 à 30	H + F 30 à 40	H + F 40 à 60	H + F + 60 ans	Totaux	
						H	F						H	F
Metz	105	280	282	181	16	755	105	17	37	132	101	13	204	98
Metz-Campagne	49	139	151	153	37	482	46	6	19	14	7	1	29	18
Thionville-Est	57	83	66	55	6	216	51	-	8	8	6	2	22	2
Thionville-Ouest	78	188	223	247	14	614	126	4	14	15	25	4	49	13
Forbach	88	234	205	139	9	545	121	6	14	19	27	1	54	13
Sarreguemines	21	87	45	74	4	183	48	4	2	8	8	2	12	12
Boulay	73	112	77	96	15	297	73	5	9	7	4	3	21	7
Sarrebourg	49	86	61	57	6	210	49	9	17	21	11	4	47	15
Château-Salins	17	18	41	34	5	87	28	1	-	-	4	1	5	1
TOTAUX	537	1227	1151	1036	112	3389	647	52	120	224	193	31	443	179

Total des déportés : 4 036

Total des internés : 622

TOTAL GENERAL : 4 658

LES MESURES ALLEMANDES D'INTEGRATION ECONOMIQUE

Situation juridique, à la Libération, des entreprises gérées, louées ou vendues. Nationalité des commissaires-gérants, locateurs, acquéreurs et curateurs.

D'après : Archives Départementales de la Moselle.

Série Q. Archives OBIP. Dossier : Statistiques.

Renseignements Généraux. 15 octobre 1951.

	Nombre	Français	Allemands	Etrangers
Entreprises industrielles	287	21	262	4
Entreprises commerciales de gros	173	60	111	2
Entreprises commerciales de détail	155	62	90	3
Entreprises artisanales	311	101	208	2
Totaux	926	244	671	11

Annexe n° 6

LES MESURES ALLEMANDES D'INTEGRATION ECONOMIQUE

Situation juridique, à la Libération, des entreprises industrielles, artisanales et commerciales placées sous séquestre par l'ennemi.

D'après : Archives Départementales de la Moselle.

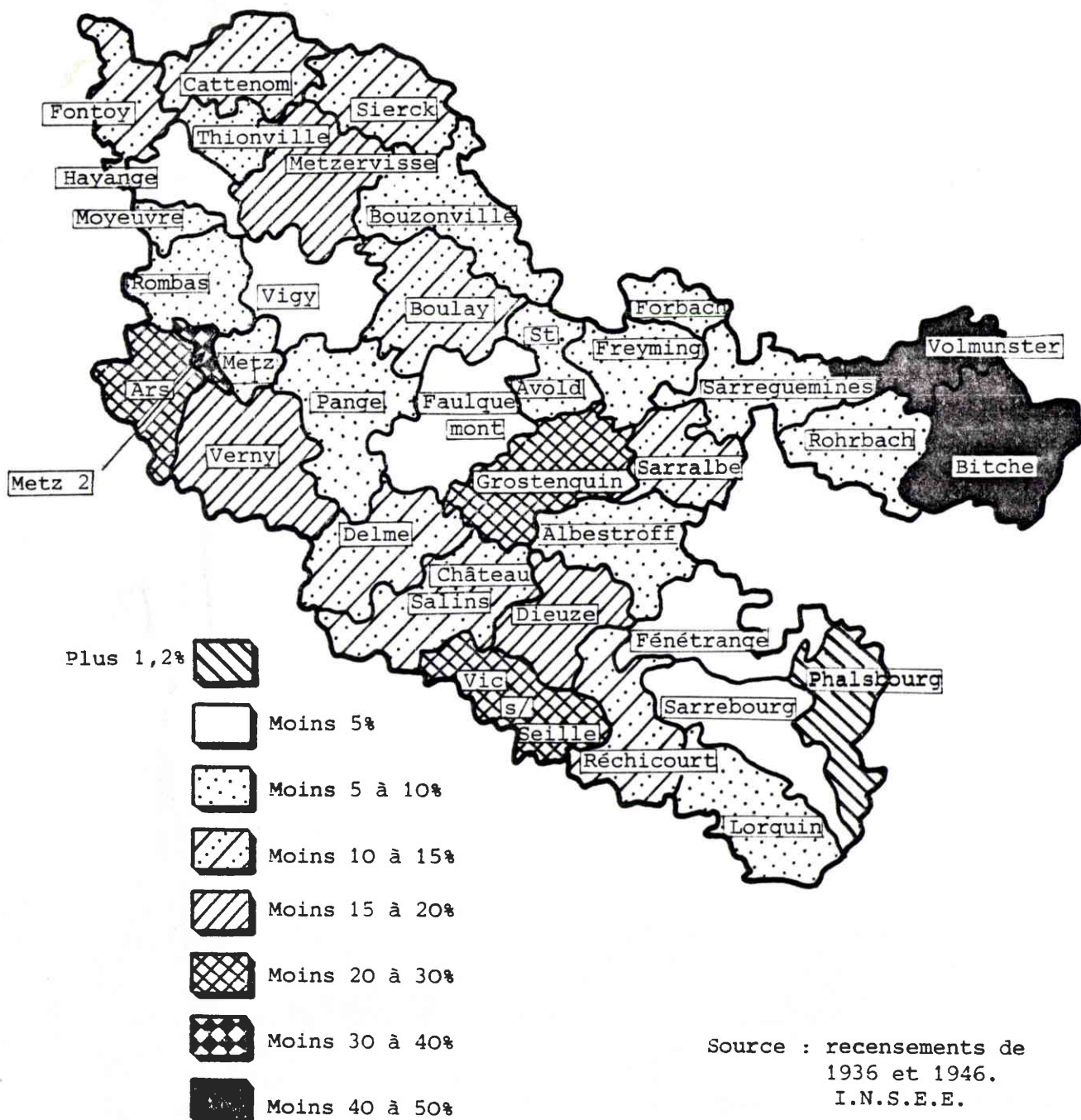
Série Q. Archives OBIP. Dossier : Statistiques.

Renseignements généraux. 15 octobre 1951.

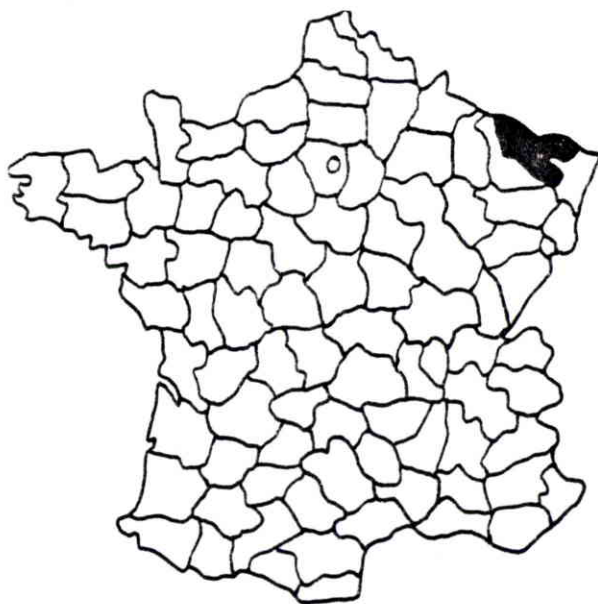
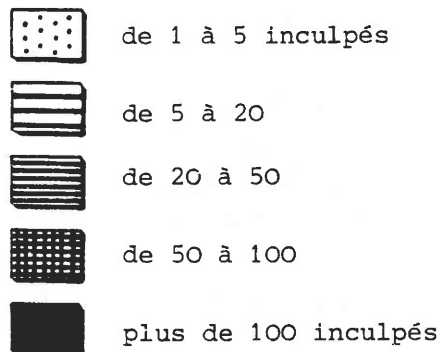
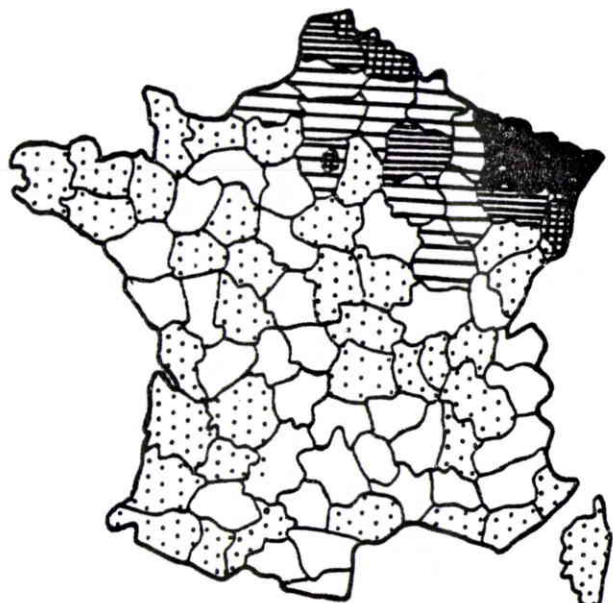
Entreprises liquidées	Indus- trielles	Commerciales		Artisa- nales	Total
		gros	détail		
par les commissai- res-gérants	183	203	476	484	1 346
par le "Groupe IV" des séquestres allemands *	42	1 089	605	234	1 970
en cours de liquida- tion à la Libération	40	11	18	7	76
					3 392

* Le "Groupe IV" des séquestres allemands s'occupe des biens des particuliers. Dans cette catégorie entrent les biens des Juifs en Moselle.

EVOLUTION PAR CANTON DE LA POPULATION MOSELLANE
DE 1936 à 1946.



ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES INCULPES. SELON LES JURIDICTIONS.

Cour de Justice de MetzChambre Civique de MetzCour de Justice de SarregueminesChambre Civique de SarregueminesTribunal Militaire de Metz

(d'après le rapport HIEGEL)

EPURATION

d'après le rapport HIEGEL

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE

	Tribunal Militaire de Metz 28 condamnations	Cour de Justice de Metz	Cour de Justice de Sarreguemines
Aisne	1 (yougoslave)		
Belgique	1 (belge)		
Marne	1 (belge)		
Meuse	1 (polonaise)		
Moselle	5 (polonaise 4, russe 1)	<u>21 condamnations</u>	<u>7 condamnations</u>
Nord	2 (polonaise 1, belge 1)	(italienne 9, luxem- bourgeoise 3, autri- chienne 2, polonaise 2,	(yougoslave 2, polonai- se 2, autrichienne 2)
Meurthe et Moselle	4 (polonaise 1, ital. 3)	russe 1, yougoslave 2,	
Pas de Calais	6 (polonaise)	suisse 1, hongroise 1)	
Rhin (Bas-)	1 (suisse)		
Seine	2 (belge 1, hongroise 1)	<u>12 acquittements</u>	<u>1 acquittement</u> (polonais)
Seine et Oise	1 (suisse)	(italien 6, luxem- bourgeois 3, polonais	
Vosges	1 (italienne)	2, russe 1, tchèque 1,	
Non précisée	2 (italienne 1, pol. 1)	yougoslave 1)	

N.B. 1 Belge, 4 Italiens, 1 russe et 1 Tchèque ont été acquittés par le Tribunal Militaire de Metz.

EPURATION

d'après le rapport HIEGEL

LES SANCTIONS PAR COURS DE JUSTICE ET CHAMBRES CIVIQUES

	Cour Justice Metz	Cour Justice Sarreguemines	Chambre civique Metz	Chambre civique Sarreguemines
Mort suivie d'exécution	9			
Mort sans exécution	9 (8)	1 (1)		
Travaux forcés - Réclusion	205 (34)	55 (6)		
Prison	544 (18)	175 (9)		
Amendes	10	1		
Dégradation nationale	151	23 (1)	1 409 (67)	385 (22)
TOTAL	928 (60)	255 (17)	1 409 (67)	385 (22)

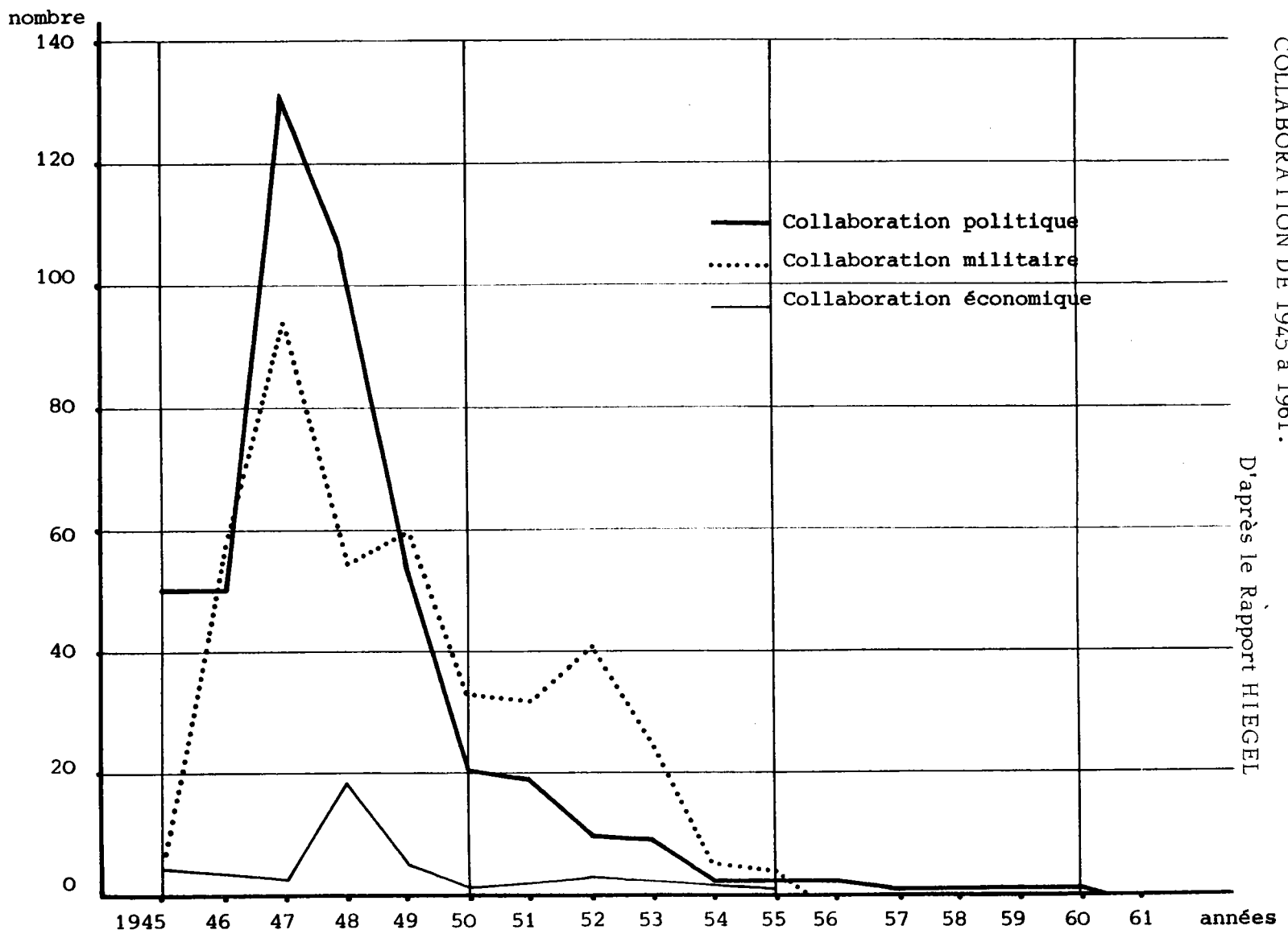
() par contumace

TRIBUNAL MILITAIRE DE METZ. TABLEAU PAR ANNEES DES SANCTIONS.

	1944- 1945	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	60	61	62	TOTAL
Mort suivie d'exécut.	5		1															6
Mort commuée	3		1	1			1											6
Mort par contumace				3	8	4	7		2									24
Réclusion - Trav. for.	13	15	29	20	12	7	4	5	7	1	1	1				1		116
Réclusion - Trav. for. par contumace	1	12		5	25	12	15	20	14	1		1						106
Prison	30	69	145	89	39	11	8	9	5	1			1	1	1			409
Prison avec sursis	7	7	48	51	19	15	8	15	3									173
Prison par contumace	1	1	5	2	12	2	1											24
Prison - Amnistie						1	2	3	3	4	5							18
Prison avec sursie - Amnistie					1	1	2				1							5
Amendes	1	6	5	8	2	1												23
Dégradation nationale							3	1										4
TOTAL	61	110	234	179	118	54	51	53	34	7	7	2	1	1	1	1	-	
ACQUITTEMENTS	13	34	37	51	30	25	15	21	12	7	3	1	-	1			1	

CONDAMNATIONS POUR COLLABORATION.
NOMBRE DE PERSONNES CONDAMNEES PAR LE TRIBUNAL MILITAIRE
DE METZ POUR COLLABORATION, SELON LES DIFFERENTS TYPES DE
COLLABORATION DE 1945 à 1961.

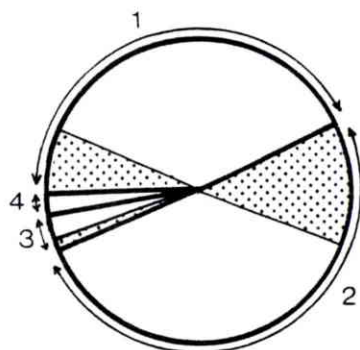
D'après le Rapport HIEGEL



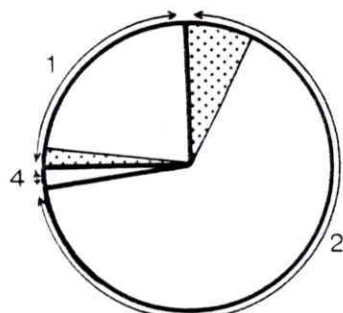
CONDAMNATIONS POUR COLLABORATION.

Répartition des jugements rendus par nature de collaboration
selon les juridictions.Tribunal Militaire de Metz

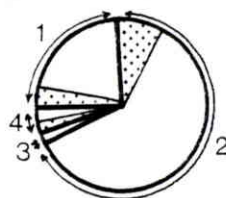
D'après Rapport HIEGEL



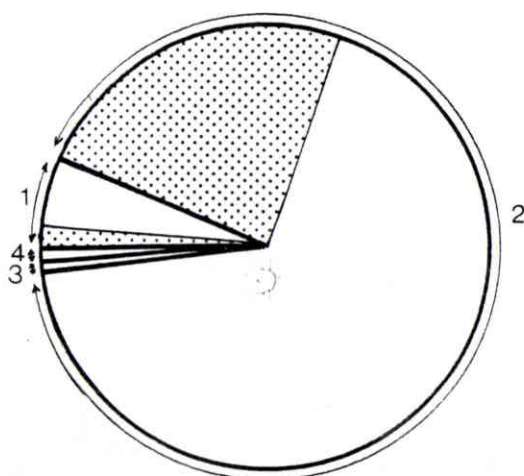
1165 jugements

Cour de Justice de Metz

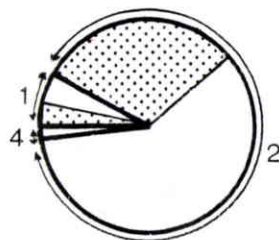
1025 jugements

Cour de Justice de Sarreguemines

290 jugements

Chambre Civique de Metz

1891 jugements

Chambre Civique de Sarreguemines

582 jugements



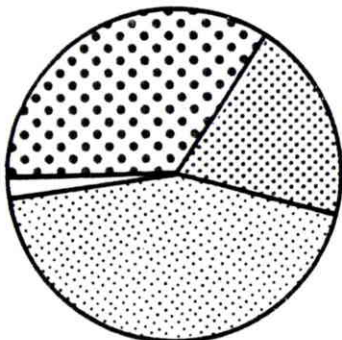
Acquittements

- 1 Collaboration militaire
- 2 Collaboration politique
- 3 Collaboration économique
- 4 Divers

CONDAMNATIONS POUR COLLABORATION.
REPARTITION DES CONDAMNES SELON LEUR ORIGINE
GEOGRAPHIQUE ET PAR JURIDICTION.

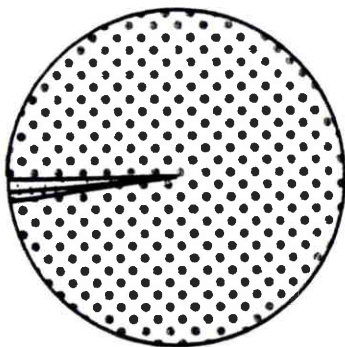
D'après Rapport HIEGEL

Tribunal Militaire de Metz



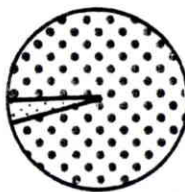
914 condamnations

Cour de Justice de Metz



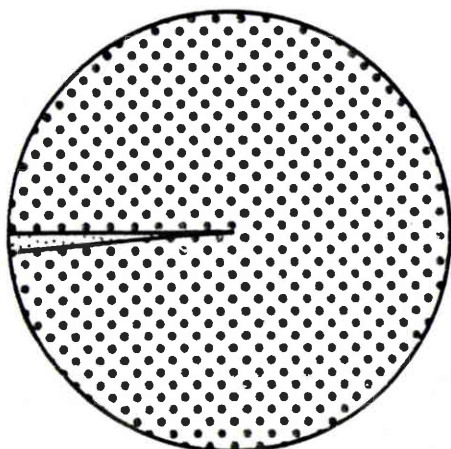
928 condamnations

Cour de Justice de Sarreguemines



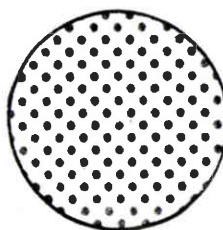
255 condamnations

Chambre Civique de Metz



1409 condamnations

Chambre Civique de Sarreguemines

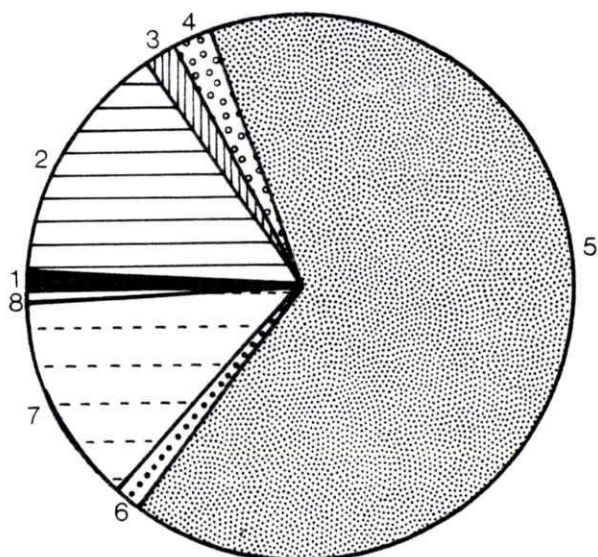


385 condamnations

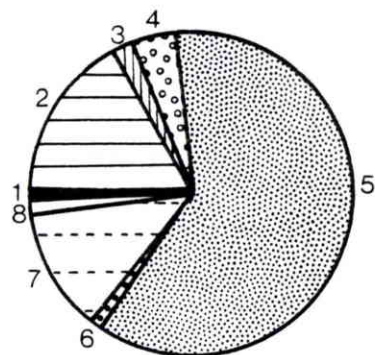
Région d'origine

	Moselle
	Alsace
	Autre département français
	Non précisé

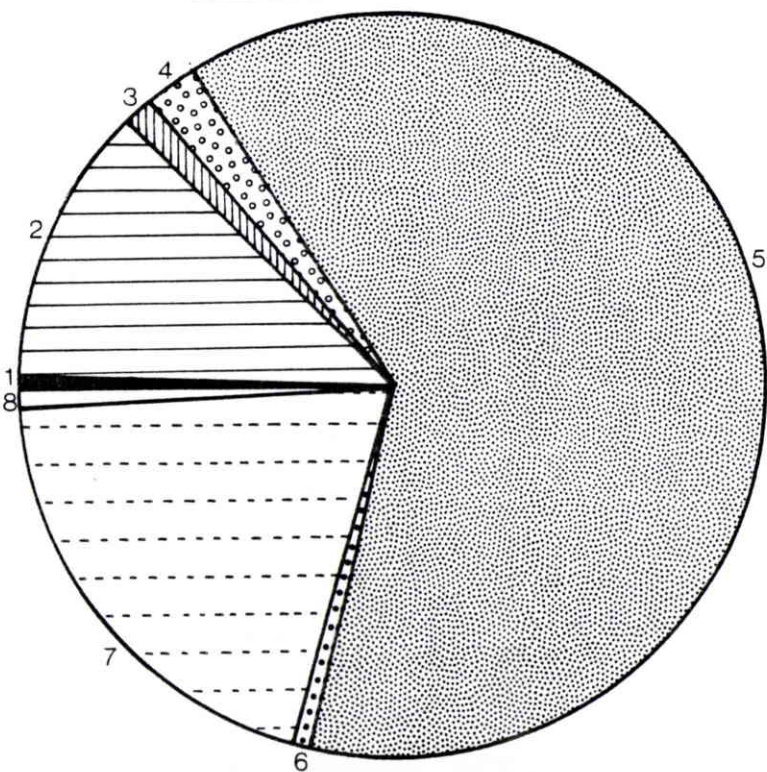
CONDAMNATIONS POUR COLLABORATION.
REPARTITION DES CONDAMNES PAR CATEGORIES SOCIALES
SELON LES JURIDICTIONS. D'après Rapport HIEGEL

Cour de Justice de MetzCour de Justice de Sarreguemines

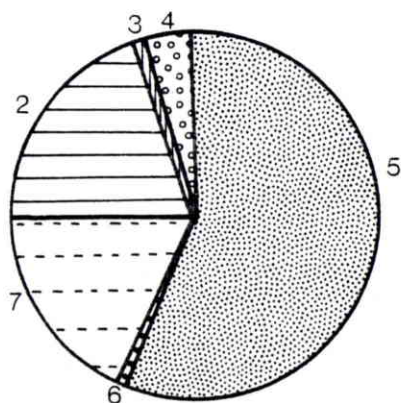
928 condamnations



255 condamnations

Chambre Civique de MetzChambre Civique de Sarreguemines

1409 condamnations



385 condamnations

1		Patronat	5		Employés ouvriers
2		Artisans commerçants fermiers	6		Militaires police
3		Professions libérales	7		Ménagères sans-prof.
4		Cadres	8		Prof. inconnue

STATISTIQUE DE LA REPRESSION EXTRAJUDICIAIRE DE LA
COLLABORATION DANS LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

d'après HIEGEL - 22 avril 1974

Nature des faits reprochés	Après le 6 juin 1944			Exécutions sur ordre	Initiatives personnelles
	Avant la libé- ration du dé- partement	Après la libé- ration du dé- partement	Total		
I. Collaboration militaire (1)	2	1	3		
II. Collaboration politique (2)				2	1
III. Collaboration économique (3)					
IV. Autonomistes					
V. Divers	1		1		1
VI. Indéterminés					
TOTAL	3	1	4	2	2

- (1) - Appartenance à la Milice à la LVF aux Waffen SS. Action armée contre la résistance, etc...
- (2) - Dénonciation, appartenance à des organismes de collaboration, etc...
- (3) - Commerce de toute nature avec l'ennemi.

LA RECONSTITUTION IMMOBILIERE. LES DOMMAGES DE GUERRE.

STATISTIQUES

d'après le Rapport du délégué
départemental MRU -
31 Juillet 1946.

Dossiers mobiliers

Nombre de dossiers déposés	25.000
Nombre de dossiers enregistrés	9.696
Montant des décisions émises	175.397.300
Réquisitions de paiement	4.572
pour un montant de	134.302.775
Nombre de dossiers réglés	2.882

Dossiers immobiliers

Nombre de dossiers déposés	14.000
Nombre de dossiers enregistrés	7.948
Nombre de dossiers réglés	1.938
Montant des décisions émises	220.266.651
Réquisitions de paiement	2.054
pour un montant de	77.220.577

Allocations d'attente

Dossiers déposés	570
Allocations attribuées	288.000

Dossiers de bâtiments publics

Nombre de dossiers déposés	330
Nombre de dossiers réglés	86
Montant des décisions émises	282.023.845
Réquisitions de paiement	94
pour un montant de	185.292.018

Reconstitution industrielle, commerciale et artisanale

Nombre de déclarations reçues	5.125
Nombre de dossiers de reconstitution déposés	257
Demandes d'avances présentées	393
Montant des avances accordées	415.653.708

Reconstitution agricole

Nombre de déclarations déposées	19.463
Nombre de déclarations enregistrées	8.888
Décisions prises	1.485
Montant des allocations attribuées	106.183.621

LES DOMMAGES DE GUERRE
STATISTIQUES

d'après le Rapport du délégué départemental du MRU 1948.

	<u>Au 31.12.46</u>	<u>Au cours de l'année 1947</u>	TOTAL
<u>Dossiers mobiliers</u>			
Nombre de dossiers enregistrés	18.825	24.200	43.025
Nombre de décisions prises	6.352	7.228	13.580
pour un montant de	383.419.415 F	769.285.527 F	1.152.704.942 F
Nombre de réquisitions émises	10.601	9.447	20.048
pour un montant de	322.833.533	579.292.251 F	902.125.784 F
<u>Dossiers immobiliers</u>			
Nombre de dossiers enregistrés	20.181	19.246	39.427
Nombre de décisions prises	4.538	7.290	11.828
Montant des décisions	660.871.853 F	1.964.079.778 F	2.624.951.631 F
Nombre de réquisitions	5.136	12.370	17.506
Montant des réquisitions	233.098.693 F	918.900.211 F	1.151.998.904 F
<u>Section agricole</u>			
Nombre de dossiers déposés	43.200	11.101	54.301
Nombre de décisions	4.307	8.215	12.522
Montant des décisions	319.231.292 F	1.121.941.617 F	1.441.172.909 F
<u>Pour bâtiments agricoles</u>			
Nombre de réquisitions	535	3.677	4.212
Montant des réquisitions	12.932.410 F	321.148.701 F	334.081.111 F
<u>Pour exploitations agricoles</u>			
Nombre de réquisitions	3.755	5.629	9.384
Montant des réquisitions	208.030.530 F	223.789.376 F	431.819.906 F
<u>Dommages industriels et commerciaux</u>			
Nombre de déclarations reçues	8.620	3.820	12.440
Nombre de dossiers de reconstitution	609	2.179	2.788
Nombre de décisions prises	162	913	1.075
Montant des décisions prises	54.369.250 F	378.480.734 F	432.849.984 F
Nombre de réquisitions	162	920	1.082
Montant des réquisitions	54.255.508 F	378.480.734 F	432.736.242 F
(sur crédit départemental)			
<u>Allocation d'attente</u>			
Nombre de dossiers déposés	750	812	1.562
Montant des avances	535.579 F	573.055 F	1.108.634 F
<u>Dommages d'occupation</u>			
Dossiers reçus	57.344	10.242	67.586

DOMMAGES DE GUERRE - IMMEUBLES SINISTRES A MOINS DE 75 %

d'après le Rapport du délégué départemental du MRU 1951 p. 42.

Nature des immeubles	Nombre de bâtiments				
	Partiellement sinistrés	Ayant fait l'objet de réparations		Réparés définitivement	
		Au 31/12/49	Au 31/12/50	Au 31/12/49	Au 31/12/50
Habitation	42.165	41.896	41.896	16.738	17.633
Agriculture	41.843	30.198	30.198	10.833	11.333
Industrie, Commerce et Services Publics, Industriels et Com- merciaux (priorité départemen- tale)	3.382	3.325	3.325	1.484	1.560
Autres Services Publics (priorité départementale)	3.191	3.029	3.029	1.998	2.173
	90.581	78.448	78.448	31.053	32.699
		évolution = 0 % chantiers à l'arrêt		34,28 %	36 %
				évolution : 1.646 soit 1,8 %	

DOMMAGES DE GUERRE - IMMEUBLES SINISTRES A PLUS DE 75 %

d'après le Rapport du délégué départemental du MRU 1951 p. 42.

Nature des immeubles	Total- lement détruits	Nombre de bâtiments				Nombre de logements			
		En cours de reconstruction		Terminés		En cours de reconstruction		Terminés	
		31/12/49	31/12/50	31/12/49	31/12/50	31/12/49	31/12/50	31/12/49	31/12/50
Habitation	10.723	786	897	179	361	1.056	1.197	322	539
Agricole	14.823	882	888	195	501	581	616	97	292
Industrie, Commerce et Services publics industriels et commer- ciaux (priorité départe- mentale)	873	151	131	13	54	43	91	14	30
Autres Services publics (priorité départemen- tale).....	384	47	39	9	18	0	17	0	9
	26.803	1.866	1.955	396	934	1.680	1.921	433	870
		7 %	7,3 %	1,5 %	3,5 %	6,2 %	7,1 %	1,6 %	3,2 %
		+ 0,3 %		+ 2 %		+ 0,9 %		+ 1,6 %	

DOMMAGES DE GUERRE

Rapport du délégué départemental du MRU 1951

RECONSTITUTION DES ELEMENTS D'EXPLOITATION

Eléments d'exploitation	Nombre de dossiers			
	Prévisions Attendus (déposés et non déposés)	Déposés	Ayant donné lieu à une dé- cision	Liquidés défini- tivement
Agricole	61.000	58.950	13.000	néant
Industrielle et commerciale et des services publics indus- triels et commerciaux (prio- rité départementale)	20.000	16.750	3.800	200
Services publics non industriels, ni commerciaux (priorité dé- partementale)	4.000	3.500	2.000	110
	85.000	79.200 (base)	18.800 23,7 %	310 0,4 %

RECONSTITUTION DU MOBILIER D'USAGE COURANT OU FAMILIAL

Mobilier courant ou familial	Nombre de dossiers			
	Prévisions Attendus (déposés et non déposés)	Déposés	Réglés sur base for- faitaire de 90.000F	
			Ayant reçu un premier acompte	Ayant reçu un règle- ment int.
Mobilier familial sinistré :		(Base)	66,5 %	31 %
à 50 % au moins	75.000	<u>74.700</u>	49.675	23.139
à moins de 50 %	50.000	49.800	-	-
Meubles d'usage courant (autos, fusils, etc).....	2.000			
	127.000	124.500		

O B I P

BILAN DU CLASSEMENT DES ARCHIVES ALLEMANDES
DE SEQUESTRE PAR L'OFFICE

d'après le Rapport du Délégué de
l'Office 1951.

1°	Affaires immobilières	20.863
2°	Affaires mobilières	63.786
3°	Argent saisi, sur les expulsés, en caisse ou en dépôt	47.925
4°	Titres saisis (nombre d'affaires)	1.257
5°	Créances des expulsés, réfugiés et déportés, ainsi que des personnes résidant habituelle- ment en dehors de la Moselle, de l'Alsace, du Reich allemand et des territoires annexés de fait	98.552
6°	Dettes de ces mêmes personnes	73.242
7°	Entreprises industrielles, mises sous sé- questre	697
8°	Entreprises commerciales de gros, mises sous séquestre	1.663
9°	Entreprises commerciales de détail, mises sous séquestre	1.465
10°	Entreprises artisanales mises sous séquestre	1.240
11°	Exploitations agricoles mises sous séquestre	24.803
12°	Forêts mises sous séquestre	170
13°	Etangs mis sous séquestre	65
14°	Associations diverses, syndicats, congréga- tions, etc., mis sous séquestre par le "Stillhaltekommissar für das Organisations- wesen in Lothringen"	6.546
Au total'		342.274

O B I P

EVOLUTION DE LA RECUPERATION ET DE L'IDENTIFICATION
DES ARCHIVES DU SEQUESTRE ALLEMANDd'après la plaquette éditée par
l'Office en 1950.

Au 31 décembre 1946, il avait pu être retrouvé plus de 350.000 dossiers intéressant 131 320 affaires de séquestre de biens français.

Sur ce nombre, 94.550 affaires avaient donné lieu à l'ouverture de dossiers au nom : de spoliés et 36.770 intéressaient des personnes physiques ou morales ne s'étant pas encore fait connaître.

Au 31 Décembre 1949. Les dossiers identifiés s'élèvent à :

Affaires immobilières	20.863
Affaires mobilières	63.786
Argent saisi sur les expulsés, en caisse ou en dépôt	47.925
Affaires de titres	1.257
Créances	98.552
Dettes	73.242
Entreprises industrielles	656
Entreprises commerciales (gros)	1.652
Entreprises commerciales (détail)	1.449
Entreprises artisanales	1.144
Exploitations agricoles	24.803
Forêts	167
Etangs	65
Associations diverses, Syndicats, etc... ..	3.406
Au total	338.967

Entre 1949 et 1950, 3.307 affaires nouvelles ont été identifiées.

O B I P

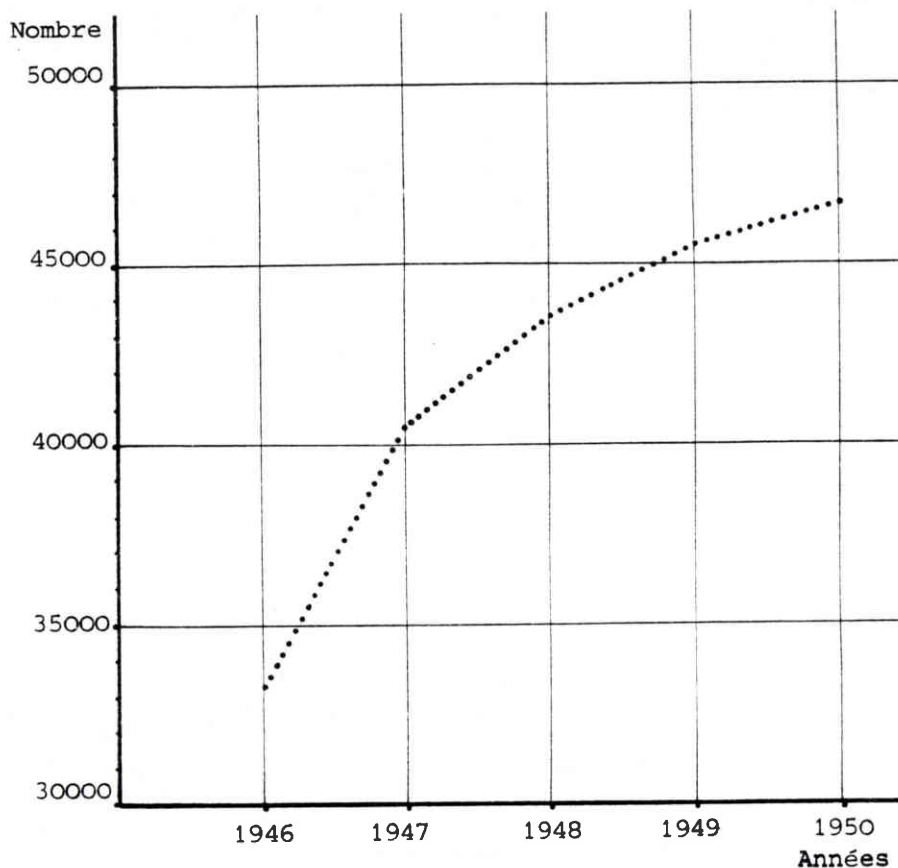
EVOLUTION DES DECLARATIONS DE DETENTION

d'après les rapports annuels du
Délégué de l'Office.

Au 31 Décembre 1946	:	4.389	détenteurs de biens spoliés
Au 31 Décembre 1947	:	2.049	détenteurs de biens spoliés
Total de		6 438	
Au 31 Décembre 1948	:	7.185	déclarations de détention au total et
au 31 Décembre 1949	:	7.994	déclarations de détention dont
		892	déclarations souscrites dans les
			délais prévus par le décret du
			7 juin 1945
		et 7.102	faites spontanément ou provoquées
			par l'OBIP après expiration des délais.

O.B.I.P.

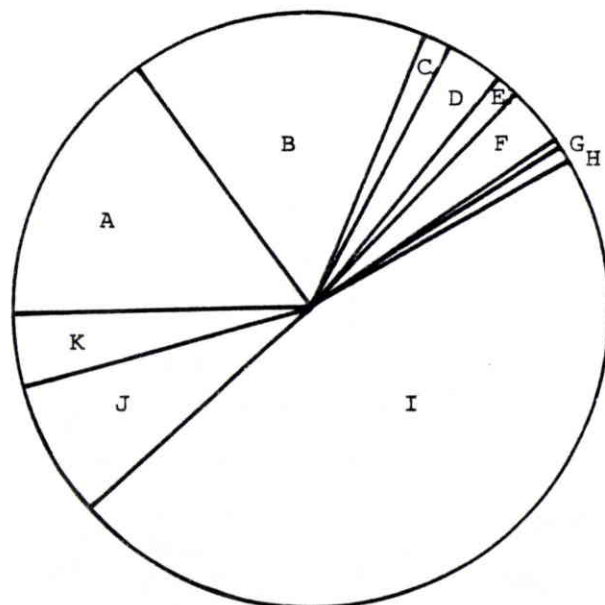
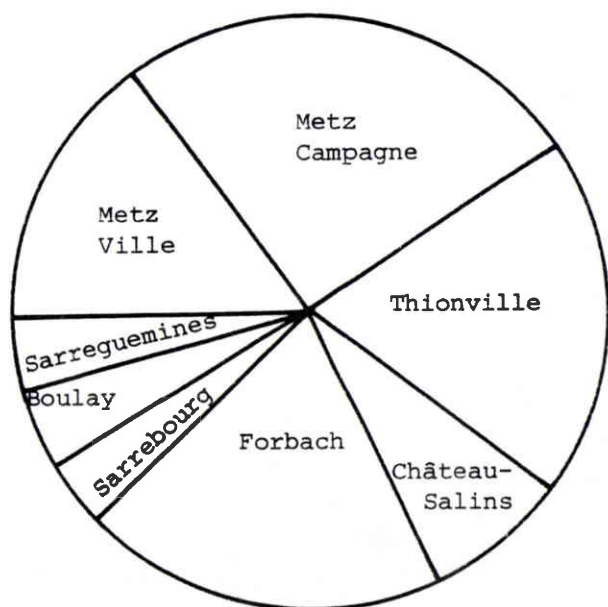
Evolution du nombre
des déclarations de spoliations
de 1946 à 1950.



Répartition de leur nombre
par arrondissements

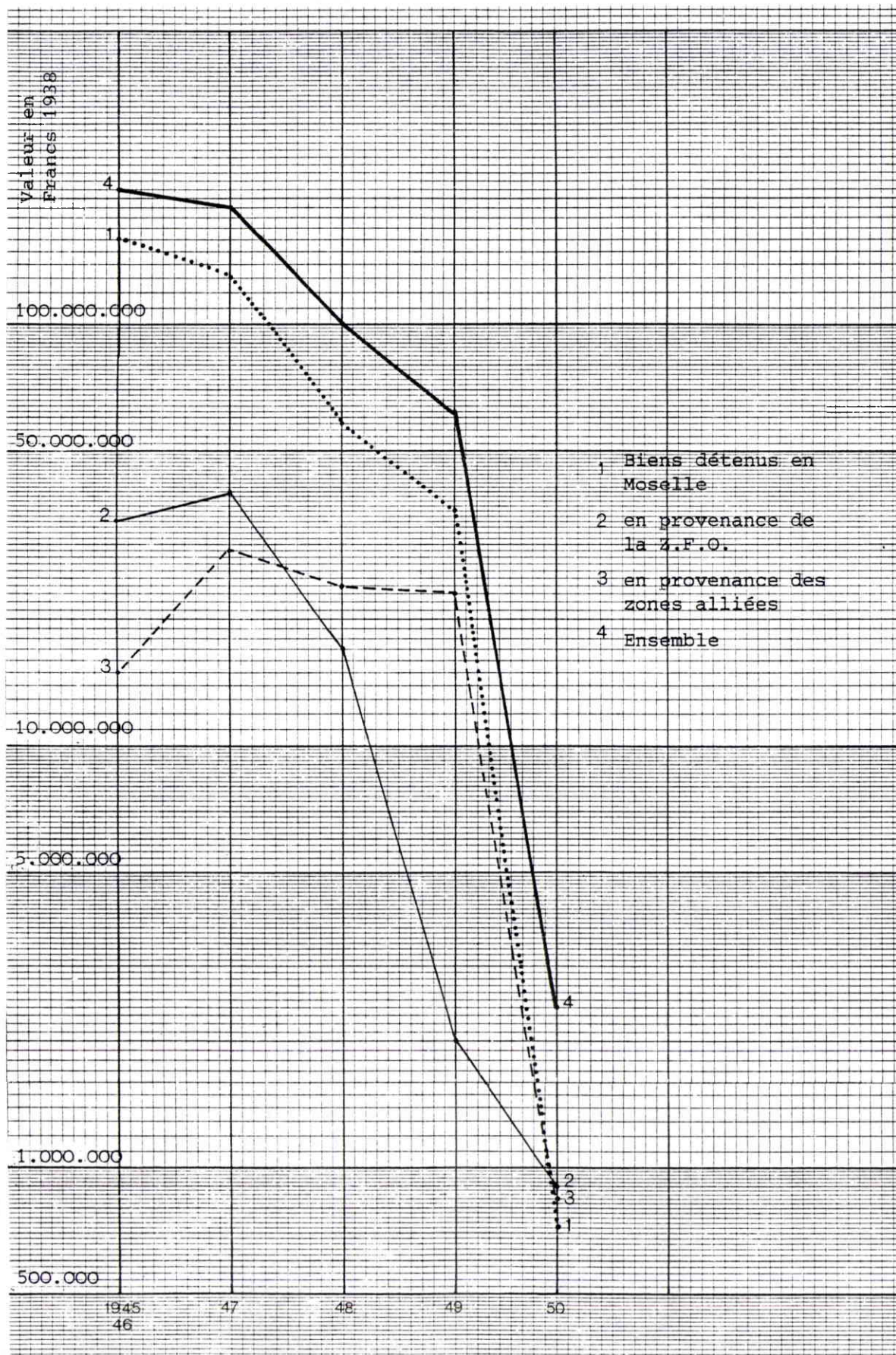
- 1950 -

Répartition de leur valeur
par catégories de biens



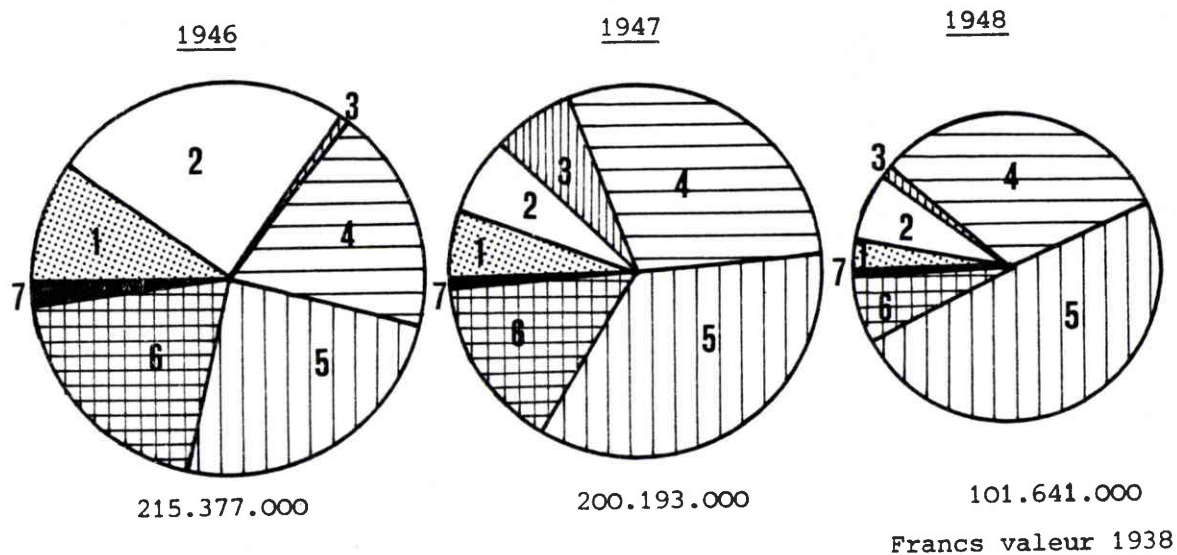
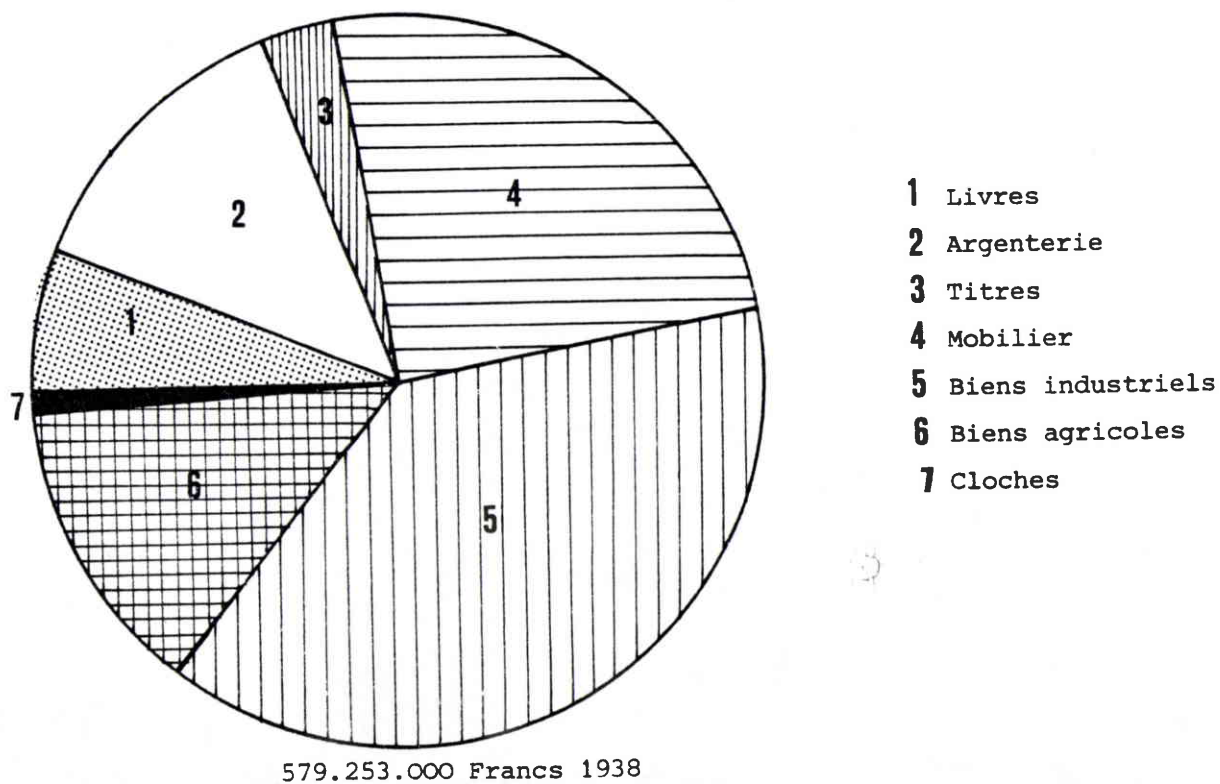
soit 13.438.421.331 Franc (valeur 1939)

A. Dommages aux propriétés bâties ou non, loyers, fermages/B.Meubles, effets personnels./
C. Objets d'art, de culte, bibliothèques, équipements scientifiques./D. Espèces, billets
de banque./E.Titres et valeurs mobilières./F.Créances civiles et commerciales dont le
recouvrement n'a pu être effectué du fait de l'ennemi./G.Devises étrangères./H. Monnaies
métaux précieux, argenterie, bijoux./I. Entreprises industrielles artisanales ou commer-
ciales (matériel y compris)./J.Exploitations agricoles (récoltes, cheptel, matériel)./ /
K. Divers ne se rattachant à aucune des catégories ci-dessus.

ETAT RECAPITULATIF PAR ANNEE DE RESTITUTION ET PAR
PROVENANCE DES BIENS.D'après les rapports annuels du Délégué
de l'Office.

ETAT DETAILLE DES RESTITUTIONS PAR NATURE DE BIENS.

D'après les rapports annuels du Délégué
de l'Office.

Récapitulation fin 1949

O B I P

ETAT DES MEUBLES

non identifiables remis à l'Entr'Aide Française
et à l'Action Sociale Mosellane pour être distribués aux spoliés

Récapitulatif publié dans la brochure
OBIP 1950.

Année	Nombre de lots	Valeur en francs	
		en 1939	en 1949
1946	614	522.887	2.143.839
1947	535	629.023	2.850.785
1948	806	958.445	5.303.770
1949	89	178.635	672.240
TOTAUX	2.044	2.288.990	10.970.634

Annexe n° 24

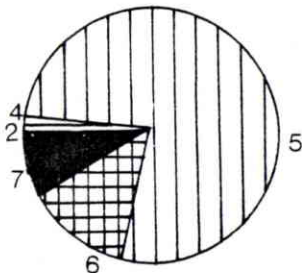
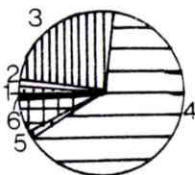
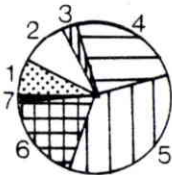
PROVENANCE DES BIENS RESTITUÉS AUX SPOLIÉS DE MOSELLE. L'EXEMPLE DE 1947.

D'après le Rapport du Délégué de
l'Office 1948.

Biens en provenance
des zones alliées.

Biens en provenance
de la Z.F.O.

Biens détenus
en Moselle.



Valeur : 29.987.155

40.944.710

132.114.740

Francs 1938

TOTAL



- 1 Livres
- 2 Argenterie
- 3 Titres
- 4 Mobilier
- 5 Biens industriels
- 6 Biens agricoles
- 7 Cloches

O B I P

ETAT RECAPITULATIF

des COMPTES de LIQUIDATION et des COMPTES de GESTION des Entreprises, des Forêts et des Etangs de Moselle sous séquestre, établis ou contrôlés par l'Office des Biens et Intérêts Privés, au 31 Décembre 1949

d'après Brochure OBIP 1950.

Comptes de Liquidation établis par l'Office	Nombre	Opérations contrôlées	
		Recettes RM.	Dépenses RM.
B - I Entreprises Industrielles	16	1.351.231,96	543.082,01
B - II Entreprises Commerciales (gros)	5	83.209,78	17.295,13
B - III Entreprises Commerciales (détail)	8	155.648,88	39.400,03
B - IV Entreprises Artisanales	12	25.106,17	8.087,40
Comptes de gestion contrôlés par l'Office			
B - I Entreprises Industrielles	2	16.581.469,63	16.286.929,46
B - II Entreprises Commerciales (gros)	1	847.618,26	809.060,04
B - III Entreprises Commerciales (détail)	1	886.476,15	667.380,13
B - IV Entreprises artisanales	1	1.224.744,38	1.171.728,41
Forêts	167	1.946.884,86	1.063.519,57
Etangs	65	42.665,25	4.851,98
	278	23.145.055,32	20.611.334,16
	Ensemble RM. 43.756.389,48		

Au 31 Décembre 1950

d'après le rapport du Délégué de l'Office 1951.

Année 1949	Nombre d' affaires	Opérations contrôlées	
		Recettes RM.	Dépenses RM.
Comptes de liquidation établis par l'Office	41	1.615.196,79	607.864,57
Comptes de gestion contrôlés par l'Office	5	19.540.308,42	18.935.098,04
Totaux	46	21.155.505,21	19.542.962,61
		Ensemble RM 40.698.467,82	

Année 1950	Nombre d' affaires	Opérations contrôlées	
		Recettes RM.	Dépenses RM.
Comptes de liquidation établis par l'Office	193	984.901,90	256.484,40
Comptes de gestion contrôlés par l'Office	14	45.349.688,34	44.668.772,41
Totaux	207	46.334.590,24	44.925.256,81
		Ensemble RM 91.259.847,05	

ETAT DES REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS PAR L'OBIP DES SOMMES ENCAISSÉES PAR LE SÉQUESTRE ALLEMAND

d'après les rapports annuels du Délégué de l'Office.

I. Au 31 Décembre 1948

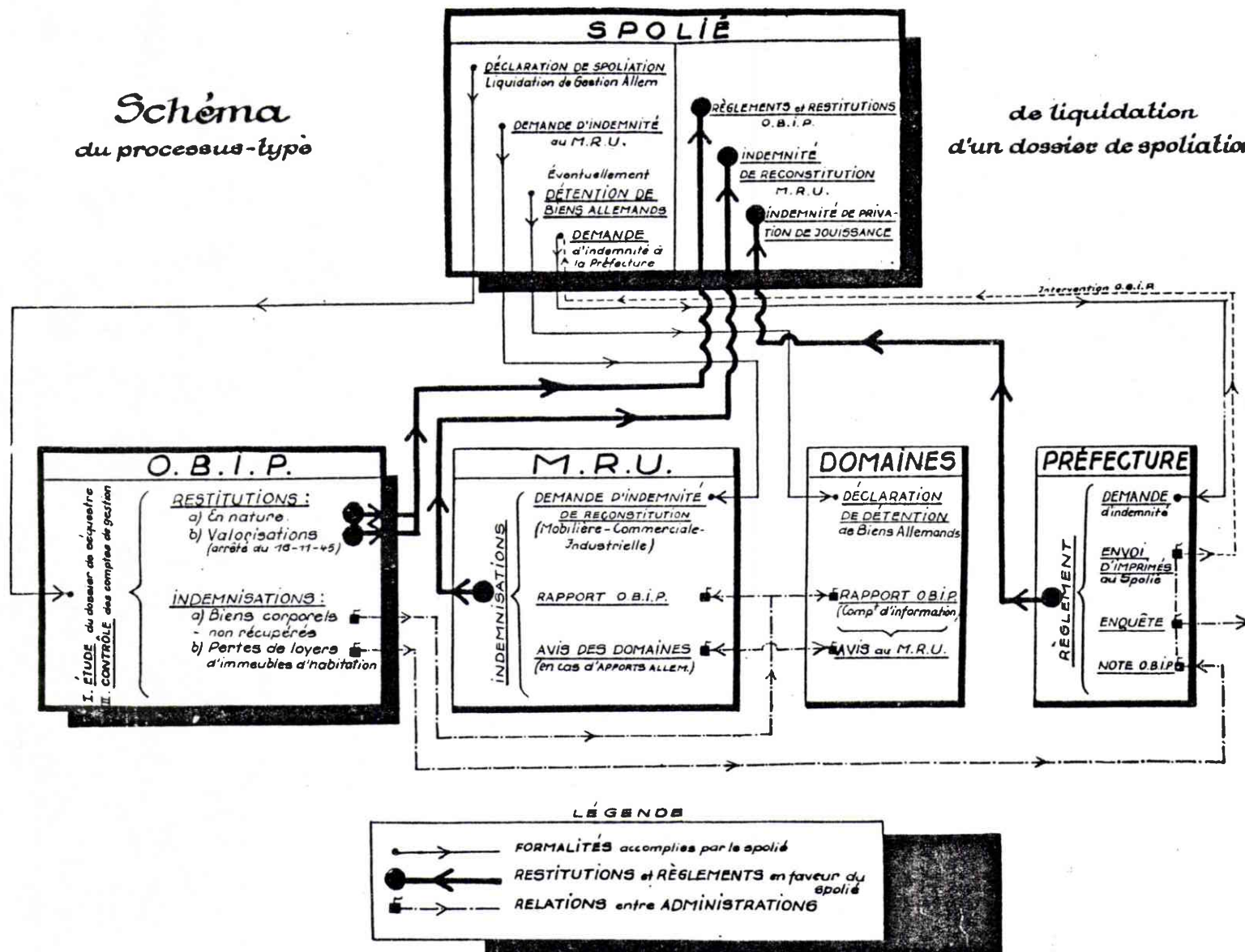
		Versements aux Spoliés			Aux acquéreurs de biens spoliés			ENSEMBLE
		\$ a Loyers	\$ b Créances Vente de titres	\$ f Gestion d'entre- prises	\$ d Meubles	\$ e Immeubles	\$ g Gestion d'entre- prises	
Nombre de mandats	en 1946	-	10	-	-	-	-	10
signés	en 1947	647	270	1	2	-	-	920
	en 1948	1.332	332	22	27	3	-	2.647
Montants	en 1946	-	725.101	-	-	-	1	1.717
	en 1947	15.705.300	9.849.695	2.945.064	110.514	-	-	725.101
	en 1948	26.436.506	12.627.265	8.190.931	354.552	411.601	236.522	28.610.573
								48.257.377
								77.593.051

II.

	Au 31 Décembre 1949		Au 31 Décembre 1950		Au 31 Décembre 1951	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Versements aux spoliés :						
\$ a.- Solde net des comptes et loyers et fermages résultant de la gérance des immeubles placés sous séquestre par l'Administration allemande et gérés par celle-ci	3.842	69.448.722 F.	5.523	87.384.497 F.	6.516	97.934.730 F.
\$ b.- Sommes nettes, déduction faite de toutes les dépenses effectuées pour le compte des intéressés, portées au compte de ces derniers et provenant :						
- de la confiscation d'argent comptant ;						
- de la vente de titres ;						
- de l'encaissement des coupons ;						
- de l'encaissement des créances ;						
- de la saisie du solde des comptes courants et comptes de dépôt dans les établissements de crédit ou organismes assimilés	874	31.727.706 F.	1.097	34.701.085 F.	1.393	38.162.545 F.
\$ c.- Montant de dividendes d'actions, censées appartenir à des ennemis du Reich, versés de ce fait aux organismes précités de Séquestre allemand par les Sociétés intéressées pour le montant réellement encaissé	6	162.269 F.	6	162.269 F.	7	175.724 F.
\$ f.- Montant des sommes versées aux organismes précités du Séquestre allemand par les commissaires-gérants d'entreprises commerciales ou industrielles placées sous séquestre en ce qui concerne :						
- les sommes visées aux paragraphes a), b) et, éventuellement, c) ci-dessus ;						
- les bénéfices réalisés par l'exploitation, y compris le montant provenant de la liquidation de stocks de marchandises, à condition que le propriétaire renonce sur ce point à toute récupération en nature des objets vendus	83	58.058.380 F.	154	105.209.931 F.	154	105.209.931 F.
TOTAUX	4.805	159.397.077 F.	6.780	227.457.782 F.	8.070	241.482.920 F.

Versements aux acquéreurs de biens spoliés :

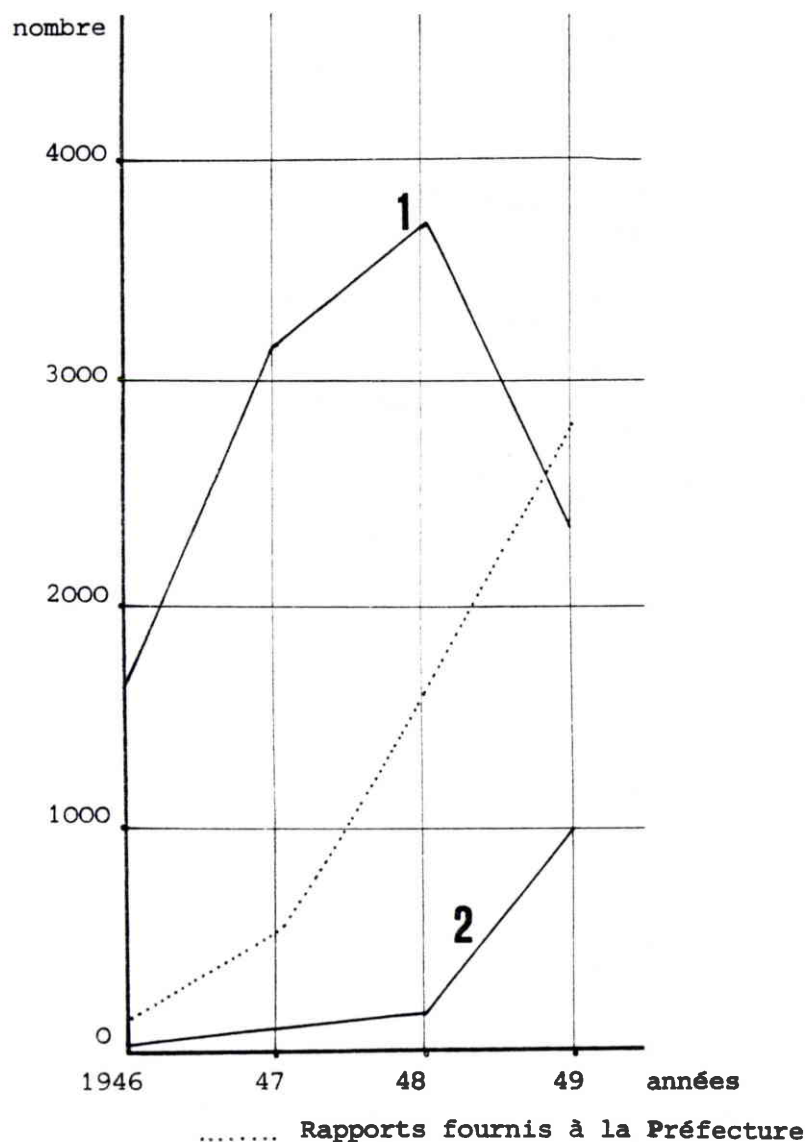
\$ d.- Prix de vente d'objets mobiliers restitués à leur propriétaire en exécution de l'Ordonnance du 21 avril 1945 pour le montant effectivement versé à la caisse de l'Administrateur séquestre allemand	54	914.561 F.	105	1.349.851 F.	179	1.848.753 F.
\$ e.- Prix de vente des immeubles restitués à leur propriétaire pour le montant versé à l'Administrateur séquestre allemand, y compris le montant des dettes du légitime propriétaire payées par l'acquéreur sur les ordres de l'Administrateur séquestre allemand	16	4.540.501 F.	40	8.847.700	70	17.150.203 F.
\$ g.- Prix provenant de la vente d'une entreprise commerciale ou industrielle ou de certains éléments de l'entreprise, dans la mesure où l'acquéreur a restitué les objets achetés	3	810.871 F.	27	1.696.039 F.	49	6.668.148 F.
TOTAUX	73	6.265.933 F.	172	11.893.590 F.	298	25.667.104 F.

Schéma
du processus-typede liquidation
d'un dossier de spoliation

O.B.I.P.

RAPPORTS FOURNIS AU M.R.U. ET A LA PREFECTURE.
EVOLUTION DE LEUR NOMBRE DE 1946 à 1949.

D'après le Rapport du Délégué de l'Office
1951.



1 les biens meubles
d'usage courant
ou familial.

2 les biens indus-
triels commerciaux
ou artisanaux.

d'après les rapports annuels du Délégué de l'Office

	Au 31/12/49	Au 31/12/50	Au 31/12/51
I.- Fonds transférés par la gestion allemande des entreprises mosellanes sous séquestres :			
<u>En Allemagne</u>	28.018.571,80	28.478.930,08	
soit			
- En Sarre	21.971.058,19	22.321.227,32	idem
- En dehors de la Sarre	6.047.513,11	6.157.702,76	
<u>En Autriche</u>	171.020,13	171.020,13	
Ensemble	28.189.591,43	28.649.950,21	
II.- Investissements en Bons du Trésor Allemand ..	479.000,--	479.000,--	
III.- Créances diverses (dont détail ci-après)	63.433.925,92	63.776.557,86	109.165.107,64
Montant total RM.	<u>92.102.517,35</u>	<u>92.905.504,07</u>	132.136.355,09
Détail des Créances diverses par nature :			
a) Salaires et accessoires de salaires impayés par des organismes et des employeurs allemands ainsi que par les gestions allemandes d'entreprises séquestrées	264.915,13	271.264,52	
b) Créances sur l'Etat allemand	49.944.685,96	50.090.468,61	
c) Créances sur des Sociétés ou des particuliers allemands installés en Moselle pendant l'occupation	2.403.642,03	2.463.818,44	
d) Frais de justice - amendes - et, en général, toutes sommes encaissées par les Caisses de Justice allemande, assimilables dans certains cas à la Caisse des Dépôts et Consignations	198.517,87	205.534,96	
e) Confiscation d'argent comptant et d'objets de valeur qui n'ont pas été remis aux organismes de Séquestre	693.908,85	761.930,47	
f) Créances sur la gestion allemande d'entreprises séquestrées	9.772.724,68	9.797.520,62	
g) Créances sur la gestion allemande des communes de la Moselle	155.531,40	186.016,24	
TOTAL RM.	<u>63.433.925,92</u>	<u>63.776.553,86</u>	

O B I P

ETAT AU 31 DECEMBRE 1950 DES BIENS PREEXISTANTS ET CREANCES PREEXISTANTES
CONSTITUES PAR DES MOSELLANS A PARIS ET DECLARES EN APPLICATION DU DECRET
DU 1er OCTOBRE 1939.

d'après le rapport du Délégué
de l'Office 1951.

	Francs français	Francs suisses	Mark	Mark or	RM.	DM.
a) Biens pré- existants	35.266.122		225.700	63.625	6.086.898	370.641
b) Créances préexist.	1.655.749	1.565	95.218	127.363	776.769	139.315
Ensemble	36.921.871	1.565	320.918	190.988	6.863.667	509.956

Annexe n° 31

LA POPULATION ACTIVE EN MOSELLE

Effectif des travailleurs en juin 1938 (année de référence) et en octobre 1945.

d'après le rapport du Directeur départe-
mental du Travail et de la Main-
d'oeuvre. 1946. Service des Sta-
tistiques de la main d'oeuvre
p. 58.

	E F F E C T I F S		Perte d'effec- tifs due à la guerre en %
	JUIN 1938	OCTOBRE 1945	
Alimentation	3.800	3.000	21,1
Chimie	2.700	2.000	26,0
Caoutchouc	800	500	37,5
Polygraphie	800	700	12,5
Textile	800	200	75,0
Etoffes	1.800	800	55,6
Cuirs	3.400	1.200	64,7
Bois	2.200	1.500	31,8
Métallurgie	36.000	22.000	38,9
Métaux	8.000	5.000	37,5
Bâtiment	10.500	9.000	14,3
Pierres et terres au feu ..	8.300	3.000	63,9
Commerces divers	7.500	3.500	53,4
Banques et assurances	1.500	1.200	20,0
Divers	2.900	2.000	31,1
TOTAL	91.000	55.600	39,0
Mines de fer	12.000	8.000	33,4
Mines de houille	26.000	16.000	38,5
Services publics et divers.	6.000	4.400	26,7
TOTAL GENERAL	135.000	84.000	37,8

Annexe n° 32

L'AGRICULTURE MOSELLANE A LA LIBERATION

Tableau résumant la situation pour les principales cultures

d'après le rapport du Directeur
des Services Agricoles 1945
p. 109.

	Surface en hectares			Rendements en quintaux		
	Evaluation avant 1940	Evaluation 1945	%	Moyenne avant 1940	1944- 1945	%
Blé	60.000	18.000	30,0	14	11,5	82,1
Seigle	13.000	1.400	10,7	14	13	92,8
Avoine	70.000	22.000	31,4	13	13	
Orge	5.500	3.700	67,2	14	14	
Colza	10	50	500,0	10	5	50,0
Pommes de terre	30.000	18.000	60,0	100	100	

Annexe n° 33

LA PRODUCTION DES SALINES EN 1945

d'après le rapport de l'Ingénieur
en Chef des Mines 1945.

	Production	Effectif
Salines de Salzbronn	355 t.	34
" du Haras	298 t.	50
" Solvay, à Sarralbe	180 t.	25
" Gagnerot, à Sarralbe	326 t.	25
Etablissements Kuhlmann, Dieuze	508 t.	51
Salines Solvay, Château-Salins	-	9
	1.658 t. soit 26 % de 1938	194 contre 355 en 1938

Archives O.C.C.C.

P R O T O C O L E

concernant les échanges frontaliers de marchandises et de prestations entre les Départements Français du Rhin et de la Moselle et le Pays de Bade.

Fribourg - 29 Septembre 1948.

Considérant :

a) que pour maintenir et favoriser les courants d'échanges traditionnels de part et d'autre du Rhin, entre les Départements du Rhin et de la Moselle et la Zone Française d'Occupation, le Ministère Français de l'Economie Nationale et le Gouvernement Militaire de la Zone Française d'Occupation ont résolu en 1946 la création d'un système de clearing permettant des échanges frontaliers compensés.

b) que l'exécution matérielle et financière de ces échanges a été confiée en Décembre 1946 à l'Office de Compensation des Chambres de Commerce et d'Industrie du Rhin et de la Moselle (O.C.C.C.) Société à responsabilité limitée de droit privé, créée à cet effet, et pourvue d'un Commissaire du Gouvernement chargé tout particulièrement de veiller à ce que l'activité de cet organisme s'exerce conformément aux directives qui lui sont données par les pouvoirs publics.

c) qu'en regard de cet Office français et après avoir recueilli l'accord unanime des Chambres de Commerce du Pays de Bade et du Wurtemberg (Zone Française) en Septembre 1947 il a été créé à Fribourg par le Ministère de l'Economie Nationale et du Travail du Bade un Bureau Officiel de Compensation comme correspondant allemande de l'O.C.C.C. sous la rubrique : BADISCHES MINISTERIUM DER WIRTSCHAFT UND ARBEIT-ABTEILUNG ZONENKOMPENSATION MIT DEN DEPARTEMENTEN RHEIN UND MOSEL et qu'une commission restreinte Franco-Badoise a arrêté le 4 Octobre 1947 à Baden-Baden le texte d'une convention réglant les attributions et le fonctionnement du Bureau de Fribourg dans ses rapports avec l'O.C.C.C.

d) que ce texte dont les principes essentiels demeurent valables mérite d'être complété par un protocole d'un caractère juridique plus précis et conformément aux délibérations qui ont eu lieu à Fribourg à cet effet, depuis Mars 1948 et particulièrement le 28 Juillet 1948, le texte du protocole suivant est arrêté concernant les échanges frontaliers de marchandises et de prestations entre les Départements Français du Rhin et de la Moselle et le Pays de Bade.

Entre le Commissaire du Gouvernement auprès de l'O.C.C.C. à Strasbourg d'une part, et le Ministère Badois de l'Economie et du Travail représenté par le Directeur Ministériel d'autre part, il est convenu ce qui suit :

...

Article 1

Les deux contractants s'engagent à encourager et à faciliter les échanges commerciaux de voisinage traditionnels entre les Départements français du Rhin et de la Moselle d'une part et le Pays de Bade d'autre part en favorisant les transactions réciproques de marchandises et de prestations.

Article 2

En vue de réaliser le but recherché à l'Article 1 le Ministère Badois de l'Economie et du Travail s'engage à créer un organisme correspondant à l'O.C.C.C. de Strasbourg : un Bureau de Compensation des Chambres de Commerce et d'Industrie Badoises à Fribourg. Il se servira à cet effet des Chambres de Commerce et de l'Industrie du Pays de Bade.

Article 3

1) Les demandes qui sont soumises du côté français à l'O.C.C.C. à Strasbourg (demandes d'importation et d'exportation) sont approuvées par le Commissaire du Gouvernement accrédité auprès de cet Office.

2) En ce qui concerne les demandes de compensation qui sont soumises du côté badois au Bureau de Compensation (demandes d'importation et d'exportation) la procédure suivante est applicable :

- a. Les demandes d'importation sont approuvées sous la propre compétence et responsabilité, c'est-à-dire sans demander préalablement l'approbation du Service du Commerce Extérieur du G.M.Z.F.O. par le représentant du Ministère Badois de l'Economie et du Travail accrédité auprès du Bureau de Compensation, étant entendu qu'il est tenu compte des interdictions d'importations en vigueur.
- b. Les demandes d'exportation seront approuvées par le représentant du Ministère Badois de l'Economie et du Travail accrédité auprès du Bureau de Compensation sous la propre responsabilité et compétence de ce représentant en tant que ces demandes concernent des produits libres à l'exportation. On entend par produits admis librement à l'exportation les produits ne figurant pas sur une liste de ceux qui ne peuvent être exportés qu'avec le consentement du Service du Commerce Extérieur du G.M.Z.F.O. et notamment ceux qui ne sont pas contingentés au titre du G.M.Z.F.O. ou afférents à la part du Bade pour les produits contingentés.

En tant qu'il s'agit de demandes d'exportation portant sur des marchandises dont l'exportation est réglementée le représentant du Ministère Badois de l'Economie et du Travail accrédité auprès du Bureau de Compensation des Chambres de Commerce et de l'Industrie Badoises n'approuvera les demandes qu'après assentiment préalable du Service du Commerce Extérieur du G.M.Z.F.O.

Si éventuellement le Service du Commerce Extérieur du G.M.Z.F.O. prescrit à titre exceptionnel des opérations d'exportation dans le cadre des compensations réglementées par la présente convention il consultera les Services du Ministère Badois de l'Economie et du Travail pour recueillir leur avis motivé.

3) Les contractants s'engagent chacun pour leur secteur à n'admettre les conclusions d'opérations de compensation entre des ressortissants des Départements français du Rhin et de la Moselle et ceux du Pays de Bade, que par l'intermédiaire de l'O.C.C.C. à Strasbourg et par le Bureau de Compensation des Chambres de Commerce et de l'Industrie Badoises.

Article 4

Toutes les opérations de compensation (opérations d'importation et d'exportation) sont réalisées et comptabilisées par l'O.C.C.C. à Strasbourg et par le Bureau de Compensation des Chambres de Commerce et de l'Industrie Badoises.

Article 5

Les prix des marchandises à livrer doivent concorder avec les prix normaux en vigueur à l'intérieur de chaque pays.

Article 6

La comptabilisation de toutes les transactions résultant du présent protocole sera effectuée en DM considérés comme monnaie de clearing.

A cet effet, il sera ouvert à la Landeszentralbank à Fribourg au nom du Bureau de Compensation des Chambres de Commerce Badoises un compte en DM au crédit duquel seront portés les règlements par les acheteurs allemands des exportations en provenance de France et par le débit duquel seront payés les exportateurs allemands.

La Landeszentralbank avisera directement l'O.C.C.C. à Strasbourg de tous les mouvements de ce compte : crédit et débit à l'exclusion des agios perçus au bénéfice du Bureau de Compensation des Chambres de Commerce Badoises en couverture de ses frais de gestion.

L'O.C.C.C. de Strasbourg devra aviser le Bureau de Compensation des Chambres de Commerce Badoises dès qu'il sera couvert en Francs pour chaque transaction d'exportation d'Allemagne en France.

Article 7

Les contractants sont tenus d'assurer l'équilibre des échanges réciproques.

Article 8

A l'expiration de la présente convention et après liquidation des engagements en cours le solde en DM qui pourrait subsister au bénéfice de l'une des deux parties sera obligatoirement épuisé par des livraisons de marchandises effectuées par l'autre partie.

Article 9

Les litiges qui résulteraient de l'exécution de la présente convention seront soumis à une Commission de 6 membres dont la composition est paritaire et qui se réunira alternativement en tant que de besoin à Strasbourg et à Fribourg. Un représentant du G.M.Z.F.O. assistera obligatoirement à cette Commission en observateur pour sauvegarder les droits du G.M.Z.F.O.

Article 10

Les litiges qui résulteraient de l'exécution des opérations de compensation entre ressortissants français ou allemands devront être conciliés par une commission paritaire de 4 membres constituée par des représentants de l'O.C.C.C. et du Bureau de Compensation Badois. Au cas où une entente ne pourrait être obtenue, la décision serait arrêtée par les tribunaux ordinaires compétents du pays importateur, étant entendu que le lieu de juridiction est respectivement Strasbourg ou Fribourg.

Article 11

La présente convention est conclue d'abord pour une durée d'un an et entrera en vigueur le jour de sa signature.

Elle pourra être prorogée pour des durées égales par tacite reconduction, chaque partie ayant avant l'expiration de chaque période annuelle la faculté de la dénoncer avec un préavis de 3 mois.

Article 12

Cette convention établie en 2 exemplaires en langue française dont le texte fait foi est accompagnée à titre documentaire de sa traduction en langue allemande.

Article 13

Le Gouvernement Militaire Français de Z.O. déclare approuver la présente convention dans tous ses termes et la contresigne au côté des partis contractantes.

Vu et approuvé sous réserve de modifications ultérieures dans l'éventualité où interviendrait une fusion du Commerce Extérieur des Zones Américaine, Britannique et Française d'Occupation en Allemagne.

Baden-Baden, le 29 Septembre 1948
Le Chef de la Division de l'Economie Générale
et des Finances : Simon MEYER

PROJET D'ACCORD CONCERNANT LE TRAFIC DES MARCHANDISES
DANS LA ZONE FRONTALIERE FRANCO-ALLEMANDE.

- Source allemande - Archives O.C.C.C.

Le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République Française ont convenu de l'accord suivant destiné à faciliter le trafic des marchandises et des prestations de service entre la zone frontalière allemande d'une part et la zone frontalière française, ainsi que le territoire de la Sarre, d'autre part :

Article I

On considérera comme zone frontalière au sens du présent accord, d'une part :

les districts des chambres de commerce de : Schopfheim, Freiburg, Villingen, Lahr et BADEN-BADEN, en outre les districts ruraux de Landau, Pirmasens, Zweibrücken, Kaiserslautern, Kusel, le district rural de Trèves, Bergzabern et Gemersheim, ainsi que les territoires des villes de Neustadt a.d. Haardt, Sobernheim, Kirn et Traben-Trarbach.

D'autre part, les départements français du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et le Territoire de la Sarre.

Article II

Dans le cadre des modalités du présent accord, il sera possible d'importer et d'exporter toutes les marchandises originaires ou provenant de la zone frontalière d'une des parties contractantes et destinées à être utilisées ou consommées dans la zone frontalière de l'autre partie contractante.

Les mêmes conditions sont valables pour l'exécution de travaux à façon. L'importation peut être soumise à la présentation d'un certificat d'origine.

Article III

Les marchandises importées ou exportées en vertu du présent accord ne seront pas imputées sur les contingents des listes A, B, E et F de l'Accord de Commerce Franco-Allemand du 10 Février 1950.

...

Article IV

Les demandes en vue de l'obtention d'une autorisation d'importation et d'exportation dans le cadre du présent accord devront être présentées d'une part :

auprès d'une autorité compétente pour le Land Baden ou auprès d'une autorité compétente pour le Land Rheinland/Pfalz désignées par le Gouvernement Fédéral.

d'autre part,

Auprès d'une autorité compétente pour les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et d'une autorité compétente pour le Territoire de la Sarre et le Département de la Moselle qui sera désignée par le Gouvernement de la République Française.

Aux fins d'autorisation, des services feront suivre hebdomadairement les demandes reçues aux Autorités compétentes de leurs régions. Ces autorités décideront de la suite à donner aux demandes qui leur auront été présentées après en avoir délibéré en Commission Mixte dont l'une se composera de représentants du Land Baden et des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et l'autre de représentants du Land Rheinland/ Pfalz, de la Sarre et du département de la Moselle.

Les autorisations en question donneront droit à l'importation par un poste de douane du pays les ayant délivrées et au paiement de la marchandise conformément à l'article VIII.

Article V

Pour les affaires :

- a) dont la valeur ne dépasse pas 10.000 Frs (?) ou DM 830 ;
- b) dans lesquelles l'importateur est un détaillant, un restaurateur ou un consommateur.
- c) intéressant des firmes ou des contractants dont les domiciles ne sont pas distants de plus de 50 kilomètres,

on pourra délivrer des autorisations selon la procédure simplifiée ci-après exposée ;

L'importateur présentera une facture commerciale concernant la marchandise à importer à la Chambre de Commerce et d'Industrie compétente pour lui. Si l'affaire en question répond aux conditions précitées, ainsi qu'à celle de l'article II, la Chambre de Commerce et d'Industrie apposera un cachet sur la facture. La facture, ainsi visée autorisera l'importateur à procéder à l'importation suivant les prescriptions concernant l'importation des produits libérés (point I du Procès-Verbal additionnel à l'Accord de Commerce Franco-Allemand du 10 Février 1950).

L'obligation d'avoir son origine dans la zone frontalière de l'autre partie contractante (Article II) est supprimée pour les affaires de ce genre.

Article VI

L'importateur devra certifier, sur la demande qu'il doit présenter conformément à l'Article IV, ou sur la facture commerciale qu'il doit soumettre conformément à l'Article V, que la marchandise est destinée à être consommée (utilisée) dans la région frontalière. L'importateur devra prouver que la marchandise est bien originaire de la zone frontalière de l'autre partie contractante, en présentant un certificat d'origine établi par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région fournisseur.

Article VII

Les déclarations inexactes d'un impétrant autorise les services chargés de l'exécution du présent accord, d'exclure celui-ci d'une participation future aux affaires tombant sous le coup de cet accord.

Article VIII

Selon les prescriptions de l'Article IV on pourra autoriser dans les cas particuliers l'importation ou l'exportation de marchandises à titre gratuit.

Article IX

Le paiement de la marchandise se fera selon les prescriptions de l'Accord de Paiement franco-allemand du 10 Février 1950.

Article X

Au cas où, comme prévu à l'article 40 - 1 (a) de la Charte de la Havane, l'importation d'un produit ou d'un groupe de produits, devait prendre des proportions telles qu'il en résulterait ou risquerait d'en résulter des dommages sérieux pour les producteurs de produits semblables ou directement en concurrence domiciliés dans le pays importateur, la Commission Mixte se réunira sans délai dans le but de prendre des mesures permettant de remédier à cette situation comme prévu à l'article 12 de l'Accord de Commerce franco-allemand du 10 Février 1950.

Article XI

Le trafic frontalier des marchandises est soumis à la surveillance des autorités économiques régionales et centrales compétentes.

...

Article XII

Les parties contractantes échangeront entre elles les rapports mensuels relatifs au volume total des affaires d'importation autorisées de part et d'autre.

Article XIII

Les litiges pouvant résulter de l'application du présent accord seront soumis aux Commissions Mixtes au sens de l'Article V et, si une conciliation est impossible, au Comité Mixte dont il est question à l'article XII de l'Accord de Commerce franco-allemand du 10 Février 1950.

Article XIV

Le Procès-Verbal concernant les échanges frontaliers de marchandises et de prestations de service entre les pays de Bade et les départements français du Rhin et de la Moselle, du 29 Septembre 1948 ; deviendra inefficace en date du 31 Mars 1950. Les affaires autorisées, mais non encore réalisées à cette date pourront être liquidées jusqu'à 1er Juillet 1950 conformément au Procès-Verbal du 29 Septembre 1948.

Article XV

Le présent accord entrera en vigueur le jour de sa signature et le restera jusqu'à ce qu'il soit dénoncé. La résiliation pourra être notifiée avant la fin d'un trimestre pour la fin du trimestre suivant.

PROJET D'ACCORD RELATIF AUX ECHANGES DE MARCHANDISES
ENTRE LES ZONES FRONTALIERES FRANCAISE ET ALLEMANDE.

Archives O.C.C.C.

- Source française -

Le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne animés du désir de faciliter les échanges de marchandises entre les zones frontalières française et allemande sont convenues des dispositions suivantes :

Article 1er

Pour l'application du présent accord sont considérés :

- comme zone frontalière française { les zones frontalières
- comme zone frontalière allemande { seront déterminées au
- { cours des prochaines
- { négociations franco-
- { allemandes

Article 2

Les marchandises reprises sur la liste A ci-annexée seront, à concurrence des montants inscrits sur ladite liste, autorisées à l'importation sur le territoire douanier de la République Fédérale d'Allemagne en sus des contingents fixés par l'accord franco-allemand du 1950, sous réserve qu'elles soient destinées à la zone frontalière allemande définie à l'article 1er et originaires de la zone frontalière française également définie par cet article.

Article 3

Les marchandises reprises sur la liste B ci-annexée seront, à concurrence des montants inscrits sur ladite liste, autorisées à l'importation sur le territoire douanier français métropolitain, en sus des contingents fixés par l'accord franco-allemand du 1950, sous réserve qu'elles soient destinées à la zone frontalière française définie à l'article 1er et originaires de la zone frontalière allemande également définie par cet article.

Article 4

L'origine et la provenance frontalière des marchandises importées dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus, devront être attestées par des certificats d'origine délivrés par la Chambre de Commerce territorialement compétente.

Article 5

La destination frontalière des marchandises importées dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus fera l'objet d'un engagement formel par lequel les bénéficiaires des autorisations d'importation préciseront que les marchandises qu'ils importent sont destinées à être consommées ou utilisées dans la zone frontalière.

Article 6

Des sanctions seront prises contre les exportateurs ou les importateurs qui par des déclarations inexactes auraient cherché à bénéficier du régime du présent accord pour des transactions portant sur des marchandises ne remplissant pas les conditions prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus.

L'exclusion temporaire ou définitive du bénéfice du régime institué au présent accord sera notamment appliquée.

Article 7

En vue de faciliter le contrôle des opérations et de permettre éventuellement l'application des sanctions prévues à l'article 6 ci-dessus, les Services chargés de part et d'autre de l'exécution du présent accord échangeront tous renseignements utiles ou tous indices qui seraient de nature à faciliter le contrôle du caractère strictement frontalier des transactions.

Article 8

Il est institué une Commission Mixte frontalière qui, après accord des deux Gouvernements, se réunira pour étudier toutes mesures utiles de nature à faciliter l'application du présent accord et, éventuellement, pour proposer les modifications à apporter aux listes de marchandises.

Les conclusions de la Commission Mixte entreront en vigueur après approbation par les autorités compétentes des deux pays, soit immédiatement, soit après discussion, entre les représentants des deux Gouvernements dans le cadre de la Commission Mixte, prévue par l'accord franco-allemand du 1950.

Article 9

Le paiement des marchandises échangées au titre du présent accord s'effectuera dans les conditions prévues par l'accord des paiements con-

clu le 10 Février 1950 entre la République Française et la République Fédérale d'Allemagne ou par tout autre texte qui viendrait à se substituer à cet accord.

Article 10

Le présent accord entrera en vigueur à la date de ce jour et prendra fin le 31 Décembre 1950.

Liste des produits envisagés par la Chambre
de Commerce et d'Industrie de la Sarre pour
l'exportation dans le cadre de l'accord com-
mercial frontalier.

31 Octobre 1950

Archives O.C.C.C.

Désignation des produits	Montant an- nuel en mil- lions de F.	Appré- ciations C.C.I.M.
Pommes de terre	50	?
Légumes	40	?
Oignons	5	?
Choucroute	2	oui
Fruits de dessert : pommes, poires etc., Pommes à cidre	65	libre
Bois sciés de hêtres (blocs)	140	?
Animaux de l'espèce bovine : veaux	60	?
Animaux de l'espèce porcine : porcs et petits cochons	90	?
Lard	150	?
Saucisses, saucissons et similaires Conserves de viande	150	50
Poudres non sucrées pour la fabrication de puddings	15	?
Sucres de betteraves : sirops de sucre	15	?
Sucres intervertis	7,5	?
Sucreries : bonbons	50	10
Chocolat en masse et confiseries au cacao, au beurre de cacao ou au chocolat	150	?
Moutarde	8	oui
Marmelades	30	?
Légumes présentés en boîtes, verres bocaux et récipients hermétiquement fermés	10	oui
Ciment	2	non
Plâtre	15	?
Tissus pour meubles	1	?
Tissus de soie	20	?

...

Fils à tricoter à main	96	?
Mobilier rembourré ou gaine	1	-
Vêtements de dessous : bonneterie	10	-
Tissus pour hommes et dames	123	?
Bas de laine	30	5
Tissus de coton	40	?
Articles de bonneterie : Bas, chaussettes soquettes	10	5
Sous-vêtements en coton	10	5
Rideaux	25	?
Vêtements de dessus pour hommes, dames et enfants		
Layettes en coton et chemises pour hommes	405	?
Cuirs et peaux tannées et travaillées après tannage	100	50
Courroies transmission en cuir	27	
Pelletteries brutes : lapins	30	5
Feuilles et feuillets de placage, Panneaux plaqués ou contreplaqués	43,2	5
Tuiles et briques en terre réfractaire	15	10
Feuillards laminés à froid ou à chaud, étirés ou travaillés autrement ; tôles, fils de fer, tubes et tuyaux, rails et traverses pour voies ferrées	500	réservé
Aluminium (l'exportation est interdite en France)	14,4	non
Plomb (interdit à l'exportation, en Allemagne produit libéralisé)	28,8	non
Zinc brut : grenailles (importation en Allemagne libéralisée, exportation en France interdite)	72	non
Cuivre brut	38	non
Alliages de cuivre : laiton	18	non
Alliages de cuivre : bronze	24	non
L'exportation des produits cités est interdite en France, tandis qu'en Allemagne l'importation est libéralisée		
Pièces détachées de mécanique générale	70	oui
Travail à façon	196	précisions

Liste des produits envisagés par la Chambre
de Commerce et d'Industrie de la Sarre pour
l'importation dans le cadre de l'accord com-
mercial frontalier.

Archives O.C.C.C.

31 Octobre 1950

Désignation des produits	Montant an- nuel en mil- lions de F.	Appré- ciations C.C.I.M.
Plumes à lit apprêtées	30	libre
Légumes et plantes potagères, à l'état frais ou assimilé : autres que pommes de terre et oignons (seulement produits non libérés)	55	non
Oignons	20	non
Pommes de terre	30	non
Pommes, poires et coings frais	65	non
Kapok	82	non
Sucres de betteraves : sirops de sucre	15	non
Sucreries	25	non
Chocolat en masse et confiseries au cacao, au beurre de cacao ou au chocolat	75	non
Confitures, gelées, marmelades	20	non
Moutarde préparée	8	non
Poudres non sucrées pour la fabrication de crèmes et puddings	20	non
Eaux minérales naturelles, eaux minérales artificielles, eaux gazeuses, non aromatisées ni sucrées	50	non
Bières	70	non
Vins provenant exclusivement de la fermenta- tion des raisins frais ou du jus de raisins frais	70	20
Pierre ponce naturelle	40	oui
Esters phosphoriques et leurs sels	0,03	oui
Extraits tannants	2,4	non
Vernis, peintures	8	oui
Encres d'imprimerie	7	non
Rubans encrés ou imprégnés	3	non
Crayons	3	non
Produits d'entretien : graisses	1,2	oui
Objets pour bureaux en matières plastiques	1,5	oui

Tubes et tuyaux en caoutchouc	50	oui
Courroies en caoutchouc	2	oui
Vêtements ou accessoires du vêtement en caoutchouc	25	oui
Cuirs de gros bovins	60	non
Imitation de cuir	1,5	non
Bois ronds bruts	1150	non
Tissus de lin ou de ramie	1,5	non
Tissus de rayonne	2	non
Tissus de fibranne	2	non
Ouates de coton	17	non
Tissus imprimés en coton	46	non
Chaussures en cuir	50	non
Briques de construction en terre commune	56	oui
Tuiles en terre commune	80	oui
Verrerie d'éclairage	3	non
Fontes brutes, en lingots gueuses ou saumons	1,4	non
Feuillards laminés à froid ordinaires	7	non
Tubes et tuyaux en fonte	3,5	non
Fontes de bâtiment	2,1	non
Outils et outillage à main	130	non
Coutelleries et couverts	5	non
Coutellerie de bureau	0,5	non
Articles de ferronnerie	1	oui
Matériels de bureaux métalliques	2,5	non
Meubles métalliques	28	non
Lampes et appareils d'éclairage : pièces détachées	1,5	oui
Aiguilles à coudre à main	0,2	oui
Ouvrages en métaux légers (matériel électrique)	1	oui
Meubles frigorifiques	1	non
Mélangeurs et malaxeurs, non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées	4	?

Machines et appareils pour la fabrication du ciment, de la chaux et du plâtre, leurs parties et pièces détachées		
Machines et appareils pour la préparation du béton, leurs parties et pièces détachées		
Machines et appareils pour la préparation des asphaltes, bitumes etc., leurs parties et pièces détachées		
Machines et appareils pour la boucherie, la charcuterie etc., leurs pièces détachées	7	oui
Machines pour l'impression	25	oui
Machines-outils travaillant par enlèvement de métal	107	non
Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques, de l'ébonite et des autres matières dures		
Machines-outils électriques portatives	40	10
Outils pneumatiques et machines-outils pneumatiques portatives, leurs parties et pièces détachées	120	oui
Outils pour machines et outillages à main	136	20
Autres outils pour machines et outillages à main non dénommés ni compris ailleurs	7	oui
Perforateurs	0,5	oui
Pièces détachées du mécanique générale	210	libre
Appareils à coupure et de sectionnement non automatiques	3,5	non
Appareils de coupure et de sectionnement automatiques	4,5	non
Résistances fixes autres que chauffantes	0,5	oui
Appareils de réglage et de régulation	2,5	non
Appareils de branchement et de connexion	2	non
Autre matériel électrique : Accessoires pour lignes, tableaux de commande, de mesure et similaires, condensateurs, fils et cables	80	non
Appareils récepteurs	2	non
Appareils électrothermiques de cuisine	10	non
Appareils électrothermiques : fers spéciaux, chauffe pieds, allumoirs et autres	0,5	non

Machines domestiques à laver le linge	3,5	non
Compteurs de tours et autres compteurs	5	oui
Appareils non électriques de mesure, de contrôle, de régulation ou d'analyse	1,5	oui
Appareils électriques de mesure	1,5	oui
Mesures de capacité	0,3	oui
Instruments de géodésie, de topographie d'arpentage et de nivellement	1	oui
Boutons	1,2	non
Porte-plumes à réservoir et stylographes en toutes matières, avec ou sans plumes	3	non
Abat-jour autres qu'en métal	1,5	non

Liste des produits de provenance allemande dont la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre demande l'importation dans le cadre de l'accord commercial frontalier mais dont la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle demande au contraire l'exclusion.

Archives O.C.C.C.

7 Novembre 1950

Désignation des produits	Montant annuel en millions de Frs français
Légumes et plantes potagères à l'état frais ou assimilé	35
Pommes, poires et coings frais	35
Sucre de betteraves : sirops de sucre	15
Chocolat en masse et confiserie au cacao, au beurre de cacao ou au chocolat	75
Confitures, gelées	20
Moutarde préparée	8
Eaux minérales, eaux minérales artificielles, eaux gazeuses non aromatisées ni sucrées	15
Bières	70
Chaussures en cuir	50
Fonte brute en lingots, gueuses, ou saumons	1,4
Serrures, charnières, ferrures	16

Liste des produits de provenance allemande envisagée
par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre
pour l'importation dans le cadre de l'accord commercial
frontalier franco-allemand

et pour lesquels la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle
recommande la réduction du contingent.

Archives O.C.C.C.

7 Novembre 1950

Désignation des produits	Montant annuel en millions de Frs français
Oignons	20
Pommes de terre	35
Sucreries	25
Poudres non sucrées pour la fabrication de crèmes et puddings	15
Pierres ponce naturelles	40
Vernis, peintures	8
Cuir de gros bovins	60
Imitation de cuir	1,5
Briques de construction en terre commune	56
Tuiles en terre commune	80
Meubles métalliques	28
Outils pneumatiques et machines-outils pneumatiques portatives, leurs parties et pièces détachées	120
Outils pour machines et outillage à mains	136
Appareils électro-thermiques : fers spéciaux, chauffe-pieds, allumeurs et autres	0,5
Machines domestiques à laver le linge	3,5

Liste des produits de provenance allemande envisagés
par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre
à l'importation dans le cadre de l'accord commercial
frontalier franco-allemand

et pour lesquels la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle
n'a pas d'observations à formuler.

Archives O.C.C.C.

7 Novembre 1950

Désignation des produits	Montant annuel en millions de Frs français
Marmelades	?
Bois ronds bruts	1.150
Articles de ferronnerie	1
Pièces détachées de mécanique générale	210

Liste des produits de provenance sarroise dont la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre demande l'exportation dans le cadre de l'accord commercial frontalier franco-allemand mais dont la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle demande au contraire l'exclusion.

Liste complémentaire et rectificative
3 Février 1951

Archives O.C.C.C.

Désignation des produits	Montant annuel en millions de Frs français
Oignons	5
Animaux de l'espèce bovine : boeufs	50
Animaux de l'espèce porcine : porcs et petits cochons	10
Lard	150

Liste des produits de provenance sarroise envisagés
par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la
Sarre pour l'exportation dans le cadre de l'accord
commercial frontalier franco-allemand.

et pour lesquels la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle
recommande la réduction du contingent.

Liste complémentaire et rectificative

3 Février 1951

Archives O.C.C.C.

Désignation des produits	Montant annuel en millions de Frs français
Légumes	40
Pommes de terre	30
Sucrierie : bonbons	50
Chocolat en masse et confiserie au cacao, au beurré de cacao ou au chocolat	150
Légumes présentés en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	10
Plâtre	15
Cuirs et peaux brutes	120
Courroies de transmission en cuir	27
Tuiles et briques en terre réfractaire	15

Liste des produits de provenance sarroise envisagés
par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre
à l'exportation dans le cadre de l'accord commercial
frontalier franco-allemand.

Liste complémentaire et rectificative

3 février 1951

Archives O.C.C.C.

et pour lesquels la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle
n'a pas d'observations à formuler.

Désignation des produits	Montant annuel en millions de Frs français
Feuillards laminés à froid ou à chaud, étirés ou travaillés autrement : tubes et tuyaux, rails et traverses pour voies ferrées	500

Accord commercial franco-allemand du 20 Octobre 1950.

Article VI : Protocole additionnel concernant les échanges frontaliers.

"En vue de faciliter les échanges de marchandises et les prestations réciproques de services entre les zones frontalières, il est convenu que les postes, inscrits aux listes A et B annexées à l'accord commercial sous l'intitulé : "Marchandises divers à importer dans les régions frontalières" (régions dont la délimitation fera l'objet d'un échange de lettres ultérieur) seront gérés de la façon suivante :

1°) "Il est mis chaque mois en répartition de part et d'autre, un montant global correspondant à la contre-valeur en francs ou en deutsche mark de 400.000 dollars U.S.A. pour l'importation dans chacune des deux zones frontalières, aux fins de consommation ou d'utilisation dans lesdites zones, de produits originaires et en provenance de l'autre, ainsi que pour le règlement de travaux à façon ou de services répondant aux mêmes conditions territoriales.

"La part du montant global non utilisé au cours d'un mois ne sera pas reportée ;

2°) "Les autorisations d'importation et de transfert nécessaires pour la réalisation des opérations visées au § I ci-dessus seront délivrées par des services ou organismes officiels locaux ;

3°) "Les paiements afférents aux opérations visées au § I ci-dessus ne pourront s'effectuer que conformément aux dispositions de l'accord franco-allemand sur les paiements en vigueur ;

4°) "Les dispositions douanières, sanitaires ou autres, relatives aux échanges extérieurs s'appliqueront sans aucune restriction aux opérations visées au § ci-dessus ;

5°) "L'origine et la provenance frontalière des produits importés en application des dispositions analysées ci-dessus pourront être contrôlées par la présentation d'un certificat d'origine, soit lors du dépôt des demandes, soit lors du dédouanement ;

6°) "Les services et organismes officiels chargés de l'application des dispositions ci-dessus échangeront mensuellement toute leur documentation concernant la réalisation et l'équilibre des échanges, notamment les relevés des licences d'importation délivrées ;

7°) "La procédure définie aux paragraphes précédents sera mise en application dans un délai maximum de deux mois à dater du jour de la signature de l'accord commercial. La validité de l'accord conclu le 29 Septembre 1948 entre le ministère badois de l'Economie et du Travail et le Commissaire du gouvernement auprès de l'Office de Compensation des Chambres de Commerce de Strasbourg cessera à l'expiration du même délai".

EFFECTIFS OUVRIERS ET PRODUCTION SIDERURGIQUE (en milliers de tonnes) DU BASSIN DE BRIEY-THIONVILLE (en 1949)

Source : J. GONOT - La concentration sidérurgique mosellane.
Décembre 1950.

	Ouvriers	Fonte	Acier	Laminés
1°) VALLEE DE LA MOSELLE				
- Thionville (Longwy)	3.622	352	267	135,9
- Uckange (Nord et Lorraine)	805	171		
- Hagondange : UCPMI	6.380	542	602,5	309
SAFE	1.125			109
2°) VALLEE DE LA FENSCH				
- Hayange (de Wendel)	9.400	599,9	705,8	443
- Knutange (S.M.K.)	3.739	603,8	506,3	339
3°) VALLEE DE L'ORNE				
- Rombas (SIDELOR)	5.180	543	560	400
- Moyeuvre (de Wendel)	4.160	274,4	268,8	272
- Joeuf (de Wendel)	2.043	318	235	201
- Homécourt (SIDELOR)	2.806	370,2	386	279
- Auboué (SIDELOR)	440	112,2		
Total du bassin	39.800	3.886,5	3.531,4	2.487,9
Total français	132.000	8.355	9.111	6.204

Annexe n° 41

L'EQUIPEMENT DES USINES SIDERURGIQUES DU BASSIN DE
BRIEY - THIONVILLE.

Source : J. GONOT : La concentration sidérurgique
mosellane.
Décembre 1950.

	Hauts four neaux(1)		ACIERIES(1)					
			Thomas(1)		Martin(1)		Electr.(1)	
1°) VALLEE DE LA MOSELLE								
- Thionville (Longwy)	4	3	3	3	2	2	3	1
- Uckange (Nord et Lorraine)	4	2						
- Hagondange : UCPMI SAFE	6	4	3	5	3	3	1	1
2°) VALLEE DE LA FENSCH								
- Hayange (de Wendel)	10	7	6	6	5	5		
- Knutange (S.M.K.)	10	6	6	6				
3°) VALLEE DE L'ORNE								
- Rombas (SIDELOR)	8	5	7	4	4	3	1	1
- Moyeuvre (de Wendel)	8	4	5	3				
- Joeuf (de Wendel)	9	5	6	3				
- Homécourt (SIDELOR)	7	4	1	1	2	2	1	1
- Auboué (SIDELOR)	2	2						
Total du bassin	68	42	39	31	16	15	6	4
Total français	176	99						

(1) A l'intérieur des colonnes, le premier chiffre signifie APPAREILS
EXISTANT, le second chiffre APPAREILS EN ACTIVITE en
1949/1950.

PRIX RENDUS par FER suivant provenances.

Sources : C.C.I.M. 1952.

Tableau I

	PROVENANCES				
	Ruhr	Belgique	Lorraine	Valencien- nes	Caen
PRIX DEPART	20.500	23.700	23.200	24.100	24.700
PRIX RENDUS à					
PARIS	<u>3.486</u> 23.986	<u>1.532</u> 25.232	<u>1.865</u> 25.065	<u>1.275</u> 25.375	
LILLE	<u>2.693</u> 23.193	<u>896</u> 24.596	<u>1.686</u> 24.886	<u>471</u> 25.571	
ROUEN	<u>3.761</u> 24.261	<u>1.807</u> 25.507	<u>2.307</u> 25.507	<u>1.367</u> 25.467	<u>991</u> 25.691
BREST			<u>4.456</u> 27.656	<u>3.802</u> 27.902	<u>2.107</u> 26.807
NANTES			<u>3.638</u> 26.838		<u>1.628</u> 26.328
BORDEAUX			<u>4.211</u> 27.411	<u>3.802</u> 27.902	<u>2.846</u> 27.546
STRASBOURG	<u>2.453</u> 22.953		<u>1.128</u> 24.328		
CARLSRUHE	<u>2.817</u> 23.317		<u>1.621</u> 24.821		
COBLENCE	<u>1.481</u> 21.981		<u>1.587</u> 24.787		
MANNHEIM	<u>2.510</u> 23.010		<u>1.600</u> 24.800		
STUTTGART	<u>3.149</u> 23.649		<u>2.124</u> 25.324		
MUNICH	<u>3.966</u> 24.466		<u>3.724</u> 26.924		

NOTA.- La ligne supérieure, en regard de chaque destination, donne le prix du transport. Les frais de transport de la RUHR ou de la BELGIQUE sur les centres français ont été réduits de 300 Fr, pour tenir compte de la suppression de la rupture de charge à la frontière. Il en est de même pour les frais de transport de LORRAINE en ALLEMAGNE du SUD.

PRIX RENDUS par EAU suivant provenances (sur wagon quai arrivée)

Sources : C.C.I.M. 1952.

Tableau II

	PROVENANCES				
	Ruhr	Belgique	Lorraine	Valencien- nes	Caen
PRIX DEPART	20.500	23.700	23.200	24.100	24.700
PRIX RENDUS à					
PARIS	<u>2.150</u> 22.650	<u>1.250</u> 24.950	<u>1.412</u> 24.612	<u>1.002</u> 25.102	
LILLE		<u>855</u> 24.555		<u>604</u> 24.704	
ROUEN (par péniche)	<u>2.205</u> 22.705	<u>1.345</u> 25.045	<u>1.575</u> 24.775	<u>1.073</u> 25.173	
ROUEN (par mer)	<u>3.235</u> 23.735	<u>2.935</u> 26.635			
CAEN	<u>3.035</u> 23.535	<u>2.735</u> 26.435			
			<u>Par fer</u>		<u>Par fer</u>
BREST	<u>3.335</u> 23.835	<u>3.035</u> 26.735	<u>4.456</u> 27.656		<u>2.107</u> 26.807
NANTES	<u>3.335</u> 23.835	<u>3.035</u> 26.735	<u>id. 3.638</u> 26.838		<u>id. 1.628</u> 26.328
BORDEAUX	<u>3.585</u> 24.085	<u>3.285</u> 26.985	<u>id. 4.211</u> 27.411		<u>id. 2.846</u> 27.546

ECHANGE DE LETTRES CONCERNANT LA SARRE

18 Avril 1951.

1° Lettre du Chancelier Fédéral.

Monsieur le Président,

Les représentants du Gouvernement Fédéral ont déclaré à plusieurs reprises, au cours des négociations sur la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, que le règlement définitif du statut de la Sarre ne peut être fait que par un Traité de paix ou un Traité analogue. Au cours des négociations, ils ont en outre déclaré qu'en signant le Traité, le Gouvernement Fédéral n'exprime nullement sa reconnaissance du statut actuel de la Sarre.

Je répète cette déclaration et vous prie de me confirmer que le Gouvernement français est d'accord avec le Gouvernement Fédéral...

Signé : ADENAUER.2° Réponse au Chancelier Fédéral.

Monsieur le Chancelier,

En réponse à votre lettre du 18 Avril 1951, le Gouvernement français prend acte de ce que le Gouvernement Fédéral n'entend pas, en signant le Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, reconnaître le Statut actuel de la Sarre.

Le Gouvernement français déclare, en conformité de son propre point de vue, qu'il agit au nom de la Sarre en vertu du Statut actuel de celle-ci, mais qu'il ne voit pas dans la signature par le Gouvernement Fédéral du Traité une reconnaissance du Statut actuel de la Sarre par le Gouvernement Fédéral. Il n'a pas entendu que le Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier préjugeât le statut définitif de la Sarre, qui relève du Traité de Paix ou d'un Traité en tenant lieu.

Signé : SCHUMAN.

Annexe n° 44

DETOURNEMENT du TRAFIC du PORT de STRASBOURG.

Evaluation de la Chambre de Commerce de Strasbourg. 1948.

NATURE et PROVENANCE des MARCHANDISES	Moyenne des années 34-37 total 5,4 MT	8 premiers mois de 1948 total 2,5 MT
Charbons importés vers Lorraine et Sarre	600.000	560.000 t.
Charbons exportés de Lorraine et Sarre	400.000	240.000
Minerais expédiés de Lorraine	850.000	-
Soude exportée de Lorraine	125.000	30.000
Autres marchandises	925.000	370.000
TOTAL	2.900.000	1.200.000 t.
Soit :	54 %	48 %

Evaluation C.C.I.M. 1948.

NATURE et PROVENANCE des MARCHANDISES	Moyenne des années 34-37 Total 5,4 MT
Charbons importés vers Lorraine et Sarre	200.000 t.
Charbons exportés de Lorraine et Sarre	50.000
Minerais exportés de Lorraine	-
Soude exportée de Lorraine	-
Autres marchandises	250.000
TOTAL	500.000
Soit :	9 %

Chiffres proposés par P. de la BOUILLERIE. 1949.

NATURE et PROVENANCE des MARCHANDISES	Moyenne des années 34-37 Total 5,4 MT
Charbons importés vers Lorraine et Sarre	475.000 t.
Charbons exportés de Lorraine et Sarre	150.000
Minerais exportés de Lorraine	750.000
Soude exportée de Lorraine	75.000
Autres marchandises	350.000
TOTAL	1.800.000
Soit :	33 %

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- ACHESON Dean - sous sec. d'Etat U.S.A. - 347 373 419.
- ADENAUER Conrad - 274 275 308 309 356 396 398 402 406 410
411 415 416 417 418 422 423 424 426 427 428 440
443 446 447 457 462.
- ALPHAND Hervé - Dir. Gén. Aff. Eco. au Minist. des Aff. Etr. - 413.
- ANDRE Pierre - député Meurthe-et-Moselle - 455.
- ANNESER Jules - 271 347.
- ARCHEN - Sec. Gén. F.N.D.I.R.P. Moselle - 169.
- ARNOLD Karl - Leader de l'Union Chrétienne Démocrate. Ministre Président de Rhénanie - 395 398 428.
- AUMERAN - Gén. Commission des Aff. Etr. - 441 452.
- AURIOL Vincent - Président Rép. Fr. - 97.
- BAUMEL - député Moselle - 96 132.
- BEVIN Ernest - 333 347 367 386 419 420.
- BIDAULT Georges - 333 351 362.
- BLECH - Frés. C.C.I. Colmar - 246.
- BLUECHER - vice-président FDP. Vice-chancelier RFA - 398 446 454.
- BODRY - Sec. Gén. C.C.I. Sarre - 249 250 251.
- BONNEFOUS - Prés. Commission Aff. Etr. - 452 461 519.
- BONNET Henri - Ambassadeur à Washington - 346.
- BORMANN Martin- Reichsleiter - 14 15 17 32.
- BORNEWASSER (Mgr.) - Evêque de Trêves - 261.
- BOUR René - Journaliste lorrain - 347.
- BOURRAT Charles - Préfet Moselle 1940 - 10.

...

BOURSON G. - Editorialiste Messin - 327 330.

BRIAND Aristide - 427.

BRION - Prés. Assoc. Fr. de la Sarre, section Metz - 267.

BUERCKEL Joseph - Gauleiter Westmark - 10 11 12 13 14 15 17
18 20 21 24 25 28 29 30 32 35 36 46 47 48 49 61
68 69 70 71 77 80 104 105 107 108 110 124.

BURGER Jean - Résistant Groupe MARIO - 39.

BURGER Léon (Dr.) - Responsable F.N.D.I.R.F. Moselle - 168.

BURON Robert - Sec. d'Etat à l'Eco. Nat. - 240 243.

BUSSCHE (von den) - Ing. de la Dir. des Voies Navig. à Coblenze - 502.

BYRNES - Sec. d'Etat aux Aff. Etr. U.S.A. - 329 330.

CADEL - Dir. Gén. des Serv. Techn. H.B.L. - 496.

CASTILLON René - Ecrivain - 338.

CAZEL Daniel - Editorialiste au Rép. Lorrain - 379 389 391 396
400 411 416 417 421 424 440 441 445 456.

CHANRION Fernand - Insp. Gén. de l'Eco. Moselle puis Sec. Gén.
Sidélor - 296 462 486 497 517 519.

CHARVET Louis - Dél. Gén. de la Ch. Synd. de la Sidérurgie à
Paris - 462.

CHURCHILL Winston - 397 417 419.

CLAY - Gén. U.S. - 363 378 391.

CLEMENS George Reginald - Contrôleur U.S. du Plan MARSHALL - 485.

CLOSTERMANN - député deu Bas-Rhin - 176.

COINTET (de) - Membre C.C.I.M. - 248.

CORTESSE Pierre - Stagiaire E.N.A. Préf. Metz - 140.

COUBAUD Claude - Journaliste à l'AVENIR DE L'EST - 416.

CRIDLIG Charles - Procès - 115 116.

CUELLE Jean - Prés. U.N.A.D.I.F. Moselle - 168.
 DEBRE Michel - Commissaire de la Rép. - 301 302.
 DECKER - Dir. Gén. fr. usines de Wendel 1940 - 75 107.
 DEMANGE - Prés. du Tribunal de 1ère Instance de Sarreguemines - 104.
 DEPIETRI César - député P.C. Moselle - 396.
 DIETHELM - Ministre de la guerre France - 94.
 DRIELLIEN - Dir. accords comm. Minist. Finances et Aff. Eco. -
 237 244 245.
 DUNKERN - Brigadeführer - 105.
 DUHAMEAUX - Dir. Gén. H.B.L. - 301.
 DUMAS F. - Auteur du projet als. de canalisation - 494.
 DURAND Paul - Editorialiste au LORRAIN - 89 136 180 282 288
 297 337 377 384 388 389 394 395 411 507.
 EBERT Friedrich - Prés. Municipauté communiste Berlin - 371 372.
 EISELE Albert - Avocat mosellan - 105 128 129 507.
 EISENHOWER - 346 421 422 423 424.
 ENGEL - Sec. Gén. des synd. Mineurs C.F.T.C. Moselle - 301.
 ERHARD - Min. Eco. R.F.A. - 412 413 446.
 FAUVET Jacques - Journal LORRAIN - 410 420 423 453.
 FLICK Friedrich - Industriel nazi - 76 77 111 159.
 FOULE - Chef de la DVG - 25 113 124.
 FRANCOIS-FONCET André - Haut-Commissaire français en R.F.A. -
 397 398 399 424.
 FRANTZ - Conseiller à la Cour d'Appel de Metz - 104.
 FREYCINET (Plan) - 477.

...

FUNCK Walter - Ministre de l'Eco. du Reich - 75.
 GAULLE Charles de - 82 95 96 364 416.
 GEMMINGEN-HORNBERG - gendre de Röchling - 108.
 GERTHOFFER - Commissaire du gouvernement - 109.
 GILLET - Chef de service Aff. Etr. - 244.
 GIRAUD général - 38 174.
 GODMAR H. - Journal. au MESSIN - 320.
 GOERING Hermann - 11 13 75 76 77 108 159 398.
 GOETTLE - Prés. Trib. 1ère Inst. Sarreguemines - 104.
 GOUIN Félix - Prés. Conseil fr. - 96.
 GRANDVAL Gilbert - Haut-Commissaire Sarre - 220 259 260 271
 292 296 301 501.
 GRUMBACH Salomon - Leader socialiste alsacien - 327.
 HALLSTEIN Walter - Prof. Allemand Chef délégation Plan SCHUMAN -
 428 446.
 HANNEKEN Hermann (von) - Generalmajor 1941 - 75 76.
 HEINTZ (Mgr.) - Evêque de Metz - 10 28 34.
 HEMPEN Georg - Chef nazi du camp de Queuleu - 45.
 HENRY Charles - Editorialiste REPUBLICAIN LORRAIN - 263 269.
 HERRIOT Edouard - 400.
 HEUSS Theodor - Leader F.D.P. Prés. R.F.A. - 397.
 HILPERT - Administrateur G.M.Z.F.O. - 214 215.
 HIMMLER - 60 105.
 HITLER - 11 13 14 17 19 49 93 107 111 175 379 398.
 HOCQUARD Gabriel - Maire de Metz - 122 284.

...

HODGES - Gén. U.S. 1945 - 80.
 HOFFMANN Johannes - Prés. Conseil Sarre - 270 274 306 457.
 HOUPERT - Secr. Gén. C.C.I.M. - 4 249 250 251 462 517.
 HOWLEY - Colonel U.S. - 368.
 HUMPHREY (Commission) - 337.
 IMBT - Oberburgermeister de Metz - 24 163.
 JACQUEL - Prés. C.C.I. Strasbourg - 246.
 JACQUINOT André - Min. d'Etat - 90 524.
 JORAND Maurice - Gérant O.C.C.C. - 198.
 JUNG - Délégué Gén. Assoc. Sarre pour la Sarre - 267.
 KAISER Jacob - chef démocrates chrétiens - 330.
 KALININE Colonel - Chef d'Etat-major Soviétique Berlin - 368.
 KASTNER - Substitut Sarreguemines - 104.
 KAUFFMAN - Journ. PATRIOTE MOSELLAN - 331.
 KELLER - Gén. Mission Malgré-Nous - 172 173 175.
 KLECKER DE BALAZUC-BARBAZAN Michel - Commissaire du gouverne-
 ment O.C.C.C. - 207 220 230 232 246.
 KLEEMAN - Oberburgermeister de Metz - 24 163.
 KOEHER Erich - Prés. du Bundesrat - 398.
 KOENIG - Gouverneur militaire Z.F.O. - 282 316 328 395 409 410.
 KRANZBUHLER - Avocat de RÖCHLING - 110.
 KRIEGEL-VALRIMONT - député Nancy - 96.
 KRIEGER Alfred - Commandant F.F.I., député Moselle - 39 40 93
 283 297 298 447 448 452.
 KRIER - Prés. Cour de Justice Moselle - 104.

- KRUG - Commissaire du gouvernement - 104.
- LAMBERT Alain - Journal. REPUBLICAIN LORRAIN - 309.
- LANZERAC - Prés. section France de l'Est de l'Assoc. Fr. de la Sarre - 267.
- LANZAC - Commissaire du Gouvernement - 104.
- LASCH Georges - Sec. Gén. C.C.I. Colmar - 251.
- LATTRE DE TASSIGNY (de) - Insp. Gén. des Armées - 97.
- LAVERGNE Bernard - Prof. - 472.
- LEFORT - Chef des Services Comm. fr. en Allemagne - 244 245.
- LEVERT - Dir. du Serv. des T.P. et Transports du Haut-Commissaire en Allemagne - 513 / Rapport LEVERT - 514 517 518 521.
- LHERME - Dir. Accords Comm. Minist. Fin. et Aff. Eco. - 238 239 244 247 255.
- LIARD - Conseil Général Moselle - 177.
- LUC - Editorialiste REPUBLICAIN LORRAIN - 353.
- LUDENDORF - 379.
- MAC CLOY - Haut-Commissaire U.S. - 399.
- MAC MILLAN Harold - Conservateur anglais - 453.
- MALTZAN (Dr. Von) - Aff. Eco. Min. Aff. Etr. R.F.A. - 413.
- MALCOR René - Ing. Ponts-et-Chaussées. Chef Serv. Reg. des T.P. et Transports de Rhénanie-Palatinat - 477 478 495 503 510 519 / Projet MALCOR - 478 479 480 481 486 490 495 499 506.
- MANTEUFEL (Gén. Von) - 418.
- MARIN Louis - député Meurthe-et-Moselle - 441 447 452.
- MARY-ROUSSELIERE André - Cons. Techn. des C.C.I. fr. - 462.

- MARQUIE - Chef Mission Malgré-Nous - 173 175 176.
- MARSHALL - 333 352 / Plan MARSHALL - 336 346 347 348 364
483 485 486 497 501 504 505 506 520.
- MASSIGLI - Signataire pour la France de l'Accord sur l'A.I.R. - 354.
- MATHIEZ Hyppolite - Prés. C.C.I.M. - 4 95 96 213 214 301 463
464 472 485 501 504.
- MAUD'HUY Bertrand (de) - Cons. Gén. Moselle - 240 301.
- MAURER Erwin - Sec. Féd. P.C. Moselle - 425.
- MAYER Noël - Cons. Transports à la Délég. fr. A.I.R. - 517.
- MAYRISCH Emile - 427.
- MECK - Député Bas-Rhin - 174.
- MEINBERG - Staatsrat nazi - 109.
- MICHEL Bernard - Dir. des Chemins de fer aux Forges de Moyeuvre-
Hayange - 503.
- MICHELET - Min. des Armées - 95.
- MILHAUD Albert - Journal. REPUBLICAIN LORRAIN - 379.
- MINZEMAY - Dir. Nazi du Travail Ludwigshafen - 68.
- MITTERAND François - Min. Anciens Combattants - 169 174 176.
- MOCH Jules - Ministre de l'Intérieur - 399 401.
- MOCIBLON André - Journal. MESSIN - 124 126 127 264 265 332 343.
- MOLOTOV - 369.
- MONDON Raymond - Député Moselle - 94 151 273 283 290 292 /
Loi MONDON - 169 311.
- MONNET Jean - 428 449.
- MORGENTHAU - Min. Fin. U.S. - 315 326 / Plan MORGENTHAU - 315.

...

MULLER Pierre - dép. Cons. Rép. Moselle - 4 92 179.
 NEIGERT Marcel - 168.
 NEUMANN Franz - Chef Social Démocrate - 370.
 NOACHOVITCH - Chef bureau Dir. Rel. Ext. Min. Aff. Eco. -
 233 244.
 ORTOLI - Chef Cabinet Militaire De GAULLE - 95.
 PALEWSKI Gaston - Chef Cabinet DE GAULLE - 171.
 PATE - Avocat mosellan resp. group. sinistrés - 140.
 PATTON - Gén. U.S. 1945 - 80.
 PERILLIER - Insp. Gén. Prefet de la Moselle - 240 241 243.
 PETSCHKE - Min. Eco. Fr. - 412.
 PFLIMLIN Pierre - député Bas-Rhin - 243 244 245.
 PHILIPP André - Dép. - 521.
 PIECK Wilhelm - Prés. R.D.A. - 369 380 381.
 PINAY Antoine - Min. T.P. - 518.
 PINEAU Christian - Min. T.P. - 498.
 PINOT J. - Vice-Prés. fr. groupe de cont. de l'Acier Dusseldorf -
 517 521.
 Plan PLEVEN - 421 422 425 453.
 POLL (Dr. Von) - C.C.I. Coblenz - 486.
 POTTECHER - Commissaire du gouvernement - 104.
 PREYSING (Cardinal comte Von) - 367.
 PUIPIER Jean - Journal. REPUBLICAIN LORRAIN - 443.
 RAABE Paul - Délégué Gén.nazi mines et industries sidérurgiques
 Lorraine, Luxembourg et Meurthe-et-Moselle - 74 109 158.
 RAMADIER - 333 346.

RAUSCH André - Cons. Rép. Moselle - 93 94 130.

REINARTZ Michael - Correspondant "NSZ RHEINFRONT" - 108.

ROBERTSON (Gén.) - Haut-Commissaire G.B. - 363 399.

ROEHM - Chef S.A. - 398.

RÖCHLING Hermann - Industriel Voeklingen - 73 75 76 /

Procès RÖCHLING - 105 106 107 109 110 111 112 159.

RODOCANACHI - Adm. Min. Aff. Etr. - 304.

RUNDSTEDT - Gén. nazi - 80 81.

SADOUL - Prés. Cour Justice Moselle - 104.

SCHAEFFER - Min. Fin. R.F.A. - 446.

SCHAFF - Député Moselle - 174 298.

SCHAFFNER - Min. Transports Luxembourg - 518.

SCHANG Emile - Procès - 114.

SCHARFF Just - Chef O.R.A. - F.F.I. - 39 40.

SCHEEL Anna - Dép. Moselle - 4 176 311.

SCHROEDER Louise - 1er Bourgmestre de Berlin - 371.

SCHUMACHER Kurt - Chef de la social-démocratie allemande - 274
320 330 391 397 398 402 429 455.

SCHUMAN Robert - 4 5 42 92 93 94 96 97 99 123 169 177 193
240 243 272 274 275 283 288 290 292 298 306 308
310 311 318 351 356 365 386 401 408 409 411 412
415 416 419 420 422 426 427 429 440 441 443 448
452 453 454 457 463 472 495 510 518 520 /
Plan SCHUMAN - 6 312 355 357 408 426 427 428
429 430 433 434 435 439 440 442 444 445 446 449
451 453 454 455 458 459 460 461 462 463 473 477
510 511 515 516 517 518 520 525 526.

SCHUNCK (Dr.) - Prés. de la Direction des Chemins de Fer Fédéraux
Trêves - 517.

SCHWERIN (Général Comte Von) - 418.

SEROT Robert - Député Moselle - 147 171 243 301.

SPAETHER - Industriel nazi Coblenz - 76.

SPEER - Ministre du Travail du Reich - 111.

SPEIDEL - Général allemand - 418.

SPITZ Charles - Responsable Malgré-Nous - 173 176 177.

STALINE - 326 381.

STEINLEIN - Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Economie de Rhénanie-
Palatinat - 496.

STOCK Roger - Journaliste alsacien - 491.

STRASSER Otto - Chef du Front Noir - 383.

STRESEMANN - 428.

STUDLER Hélène - Soeur Supérieure Hospice Saint Nicolas Metz -
1942 - 38.

THIRIET Jules - Député Moselle - 129 134 147 150 283 421.

THYSSEN Fritz - Industriel nazi Hagondange - 76 77.

TRIMBORN - C.C.I. Trêves - 515.

TRUMAN - Président U.S.A. - 425.

TUAILLON - Préfet Moselle - 125.

VADOT - Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées Chef du Service
de la Navigation Nancy - 498 499 508 509 510 /
Projet VADOT - 498 508.

VALLABREGUE - Ministère de l'Industrie et du Commerce - 244.

VERNERREY - Gérant O.C.C.C. - 229 235.

VYCHINSKI - 373 380.

WALKER - Général U.S. 1945 - 80.

WEBER (Dr.) - C.C.I. Luxembourg - 485.

WEBER Jacques - Secrétaire Membre C.C.I.M. - 120.

WENDEL (De) - Industriels - 76 77 108 344 449.

WENDEL (De) Humbert - Président C.C.I.M. - 83 95 96 157
159 191 448 462.

WENGER-VALENTIN - Vice Président C.C.I. Strasbourg - 253.

WENNER Friedrich - Regierungspräsident 1943 - 77 159.

WEYDERT Jean - Ecrivain - 439.

WOLFF Pierre - Avocat messin Membre du C.D.L. - 99.

ZETTELMEYER - Président de la C.C.I. Trêves - 485.

ZIMMER - Président de l'Assemblée de la Sarre - 270.



SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

A.- ARCHIVES

I. Archives des Administrations

- Archives de l'O.B.I.P.
- Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle :
 - . Série n° 136 - O.C.C.C.
 - . Série n° 111 - Transports par chemin de fer en Sarre
 - . Série n° 114 - Relations avec la Sarre
 - . Série n° 195 - Commission Consulaire Moselle-Sarre
 - . Série n° 172 - Commission Lorraine - Alsace - Sarre
 - . Série n° 106 - Confiscation de profits illicites
 - . Série n° 199 - C.E.C.A.
 - . Série n° 158 - Canalisation de la Moselle

II. Archives privées

- Archives de M. BECOURT, ancien secrétaire général de l'Union des Groupements Mosellans des Spoliés et Sinistrés.
- Archives de M. CUELLE, Président du Comité de Coordination des Associations Patriotiques de la Moselle.
- Archives de Me WOLFF, ancien membre du Comité de Libération de la Moselle.

B.- SOURCES IMPRIMEES

I. Publications officielles

1) De la République Française

- Journal Officiel de la République Française : lois et décrets.

...

- Journal Officiel de la République Française : débats parlementaires :
 - . Assemblées Nationales Constituantes 1945/1946.
 - . Assemblée Nationale 1946 et suivantes.
 - . Conseil de la République 1946 et suivantes.
- Rapports et délibérations du Conseil Général de la Moselle 1946 et suivantes.

2) De la Préfecture de la Moselle

- Bulletin Officiel de la Moselle
- Rapports annuels des chefs de service au Préfet de la Moselle
- Mémoires de stage dans l'Administration présentés par les élèves de l'ENA :
 - . Pierre de la BOUILLERIE : Avantages et inconvénients de la canalisation de la Moselle. Stage ENA 1949.
 - . Pierre CORTESSE : Les difficultés d'une administration nouvelle : la délégation départementale du M.R.U. de la Moselle et les problèmes qu'elles impliquent. Stage ENA, Décembre 1951.
 - . J. GONOT : La concentration sidérurgique mosellane : perspectives économiques. Stage ENA, Décembre 1950.
 - . Hervé JACOBY : Le dilemme : Aménagement de la Moselle ou Grand Canal du Nord-Est. Stage ENA 1950.
 - . Victor MOSCA : Le Plan SCHUMAN et la sidérurgie lorraine. Stage ENA 1951.
 - . Jacques VIOT : Le couple Moselle-Sarre. Stage ENA, janvier 1949.
- INSEE : (3 = Moselle)
 - . Résultats du recensement du 10 Mars 1946.
 - . Résultats du recensement de Mai 1954.
- Dossiers documentaires constitués par les Archives Départementales de la Moselle après 1949 d'après des coupures de la presse, des publications officielles, des rapports et autres documentations.

(DDE : dossiers documentaires extérieurs

DDF : dossiers documentaires France

DDM : dossiers documentaires Moselle)

- . DDE 63 - Conseil de l'Europe 1949-1972
- . DDE 64 - Le Plan MARSHALL 1947-1966
- . DDE 65 - Le Plan SCHUMAN 1947-1966
- . DDE 99 - RFA : politique étrangère et militaire 1949-1970
- . DDE 100- Berlin 1949-1971

- . DDF 6 - France : relations extérieures
- . DDF 26 - France : Commerce Extérieur 1946-1949

- . DDM 8 - Affaires militaires 1951-1973
- . DDM 11 - Rapports avec l'Allemagne 1952-1972
- . DDM 28 - Charbon-acier 1950-1959
- . DDM 29 - Charbonnages HBL 1950-1959
- . DDM 37 - Commerce : gros, détail, exportation 1954-1973
- . DDM 50 - Reconstruction 1949-1972
- . DDM 57 - Lorrains du Banat

3) Les autres organismes mosellans

- Délibérations du Conseil Municipal de Metz 1945 et suivantes.
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle :
 - . compte-rendus de travaux 1945 et suivantes
 - . Bulletin mensuel 1945 et suivantes
 - . L'économie lorraine et le Traité instituant la CECA rapport 1951.

...

II. La presse

1) La presse d'information

- le Républicain Lorrain 1945 et suivantes
- le Lorrain 1945 et suivantes
- le Messin 1945-1947
- le Courrier de la Sarre 1945 et suivantes

2) La presse politique

- la Voix de la Moselle 1945-1946
- le Patriote Mosellan
 - . Edition bilingue 28.07.46 au 03.02.51
 - . Edition de Metz 1947-1950
- la Moselle socialiste 1947 et suivantes
- le Rassemblement de l'Est 13.06.48 à septembre 1949
- l'Avenir, le Rassemblement de l'Est, novembre 1947 au 20 Octobre 1951
- l'Avenir de l'Est, septembre 1949 à Janvier 1952.

3) Les autres publications locales

- Les Actualités Industrielles Lorraines
- CLARTE n° 1 spécial 6 Juin 1945 Résistance en Moselle et Libération de Metz. Imprimerie du Lorrain 1945
- Malgré-Nous et réfractaires 1946 et suivantes
- Bulletin d'information de l'Union des Groupements Mosellans des Spoliés et Sinistrés
- Le LIEN 1940-1945 (journal catholique clandestin en Zone libre)
- La Voix Lorraine 7 et 14 Novembre 1976.

4) Divers

- L'Illustration numéro spécial 270 du 15 Décembre 1950 la Sarre.
- Revue Historique de l'Armée n° 3 1962 numéro spécial ; Lorraine sous l'occupation allemande

- Cahiers du Ministère de la Reconstruction et du Logement 1947 et suivantes
- Bulletin Officiel de la Sarre 1947 et suivantes
- La Documentation Française - Voir les numéros des Notes Documentaires et Etudes (avant 1949) et Notes et Etudes Documentaires (après 1949) dans les notes infrapaginales.

C.- BIBLIOGRAPHIE

I. L'Allemagne d'après-guerre

1) Le problème allemand

- BADIA Gilbert : Histoire de l'Allemagne contemporaine Tome 2 - Editions sociales - Paris 1962.
- BERR Henri : Le pour et le contre - Albin Michel - Paris 1950.
- BERR Henri : Problème d'avenir : le mal de la jeunesse allemande - Albin Michel - Paris 1946.
- BOSCH H.A. : L'Allemagne sans miracle - de Hitler à Adenauer - Julliard 1960.
- CARIAS Eugène : Le danger allemand - PUF 1952.
- Centre d'Etudes de Politique Etrangère : Contrôle de l'Allemagne - Paris 1949.
- GROSSER Alfred : L'Allemagne de notre temps 1945-1970 - Fayard 1970.
- GROSSER Alfred : L'Allemagne de l'Occident 1945-1952 - Gallimard.
- GROSSER Alfred : La Démocratie de BONN 1949-1957.
- HARCOURT Robert d' : Les Allemands d'aujourd'hui - Hachette 1948.
- HARCOURT Robert d' : Visage de l'Allemagne actuelle - Flammarion 1950.
- HARCOURT Robert d' : Comment traiter l'Allemagne - Tallandier 1946.
- JASFERS Karl : La culpabilité allemande - Editions de Minuit Paris 1948.
- LAFUE Pierre : Histoire de l'Allemagne - Flammarion 1950.
- LAPORTE Henri : La nouvelle Allemagne 1949-1951 - Paris 1952.

- MENUDIER Henri : L'Allemagne après 1945 - Colin 1972.
- MORGENTHAU Henry Jr : L'Allemagne est notre problème 1947.
- OLAGUIER Paul : Les 3 Allemagnes - OCIA Paris 1946.
- PANGE Jean de : Les Meules de Dieu - France-Allemagne - Europe - Paris Alsatia 1951.
- PANGE Jean de : L'Allemagne depuis la Révolution Française 1789-1945 - Fayard 1947.
- RÖPKE Wilhelm : Explixations de l'Allemagne - Genève 1945.
- SAUVAGEOT Aurélien : Rencontre de l'Allemagne - Etudes Nord-Sud - Paris 1947.
- SCHAEFFER Patrick : L'Alsace et l'Allemagne de 1945 à 1949 - Centre de Recherches Relations Internationales de l'Université de Metz - Metz 1976.
- SORIA Georges : L'Allemagne a-t-elle perdu la guerre ? - La Bibliothèque Française 1947.
- VANSITTART Lord : Eternelle Allemagne - J. Tallandier Paris 1945.
- VERMEIL Edmond : L'Allemagne contemporaine, sociale, politique et culturelle 1890-1950 - Tome 2 1918-1950 - Aubier 1953.
- WINKLER Paul : L'Allemagne secrète - Paris 1946.

2) L'économie allemande

- CASTILLON Richard : Les réparations allemandes - deux expériences 1919-1932 - 1945-1952.
- PIETTRE André : L'économie allemande contemporaine (Allemagne occidentale) 1945-1952 - Editions GENIN - Librairie de Médicis - paris 1952.
- RAIN R. : Les nouvelles réparations allemandes - Thèse DROIT - Paris 1947.
- WEYDERT Jean, LEVASSORT R. et LEBEE Pascal : Etudes économiques allemandes - Armand Colin 1951 - Cahier de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

II. La Sarre

- BARTHEL Gilbert : Les relations économiques entre la France et la Sarre 1945-1962. Thèse de Troisième Cycle - Centre d'Histoire des Relations Internationales - Metz 1978.

- CHABOT Jeanine : Les problèmes lorrains et sarrois en 1946 - Mémoire de maîtrise Histoire, juin 1970 - Faculté des Lettres et Sciences humaines de Metz.
- FREYMOND Jacques : La Sarre 1945 à 1955 - Bruxelles 1959.
- INSEE : Etudes et documents - Economie de la Sarre - Paris PUF 1947.
- LEONHARDT : Das Saarland im Wandel der Zeit - Sarrelouis 1948.
- LEONHARDT : Wo steht die Wirtschaft der Saar ? Sarrelouis 1946.
- LIMBERG : Geschichte des Saarlandes - Sarrelouis 1946.
- MULLER Robert : Le rattachement économique de la Sarre à la France - Editions scientifiques RIBER - Paris 1950.

III. La Moselle

1) La Moselle annexée

- ANNESER J. : Les vautours sur la Lorraine - Metz 1945.
- BARRAL Pierre : La Lorraine pendant la guerre - Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale n° 105 janvier 1977.
- BOURRAT Charles : L'agonie de METZ - Page d'histoire locale 2 mai 1940 - 8 août 1940 - Metz 1947.
- Dr BURGER Léon : Tragédies mosellanes : le fort de Queuleu à Metz.
- Dr BURGER Léon : Le groupe MARIO, une page de la résistance lorraine - Metz 1965.
- Dr BURGER Léon : En Moselle : Résistance et tragédies pendant la Deuxième Guerre Mondiale - Imprimerie Hellenbrand Metz 1976.
- CERNAY Louis : Le Maréchal PETAÏN, l'Alsace et la Lorraine - Editions les Iles d'or - Paris 1955
- CEZARD Pierre : Annexion de fait de l'Alsace et de la Lorraine - Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale - janvier 1952.
- DURAND Paul : En passant par la Lorraine - gens et Choses de chez nous - 1900-1945 - Metz 1947.

- Documentation Française : Articles et documents n° 40
26 mars 1945 - Occupation allemande en Alsace-
Lorraine : tentatives de germanisation.
- Documentation Française : Notes documentaires et études
n° 1039 : les départements de l'Est sous l'occupation
allemande : 20 décembre 1948.
- FREYMOND J. : Les industriels allemands de l'acier et le
bassin minier lorrain (1940-1942) - Revue d'Histoire
moderne et contemporaine Tome XIX 1972.
- GERARD Pierre : Le protectorat industriel allemand en
Meurthe-et-Moselle - Revue d'Histoire de la Deuxième
Guerre Mondiale n° 105 - Janvier 1977.
- GILLET Louis : La grande pitié des Alsaciens-Lorrains -
Albin Michel 1945.
- GOLDSCHMITT François : Elsass und Lothringen unter der
Naziherrschaft - 1940-1945 - Metz 1947.
- GOLDSCHMITT François : Tragédie vécue par la population
des marches de l'Est sous l'occupation nazie - Metz
1947.
- GOLDSCHMITT François : Alsaciens et Lorrains à Dachau -
Sarreguemines 1945.
- HIEGEL Henri Charles : La Moselle, terre française de l'Est -
Sarreguemines 1945.
- JEANNENEY Jean-Noël : François de Wendel en République -
L'argent et le pouvoir 1914-1940 - L'Univers Histo-
rique - Editions du Seuil 1976 (p. 599 à 600).
- LAURE Josette : La "Hauptschule" Metz 1965.
- LORRAINE Jacques : Les Allemands en France - Paris 1945.
- LORRAINE Jacques : Die neuen Ortsnamen in Lothringen
Buchdruckerei GUEBLEZ - Metz 1940.
- NEIGERT Marcel : La répression allemande en Moselle -
Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale n° 105 -
Janvier 1977.
- NEIGERT Marcel : Internements et déportations en Moselle
1940-1945 - Thèse de troisième cycle - Centre de
Recherches Relations Internationales - Metz 1977.
- PIQUELLE Paul : La vie à Metz pendant la Guerre 1939-1945 -
Metz 1947 - Articles parus dans le Républicain Lorrain
de Janvier-Février et Mars 1947.
- REMY : Histoire de la Résistance en Lorraine et au Grand-
Duché du Luxembourg - Editions de Crémille - Genève
1972.

...

- Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale n° 5 -
Janvier 1952 : l'annexion de fait en Alsace-Lorraine
(Juin 1940 - Septembre 1942).
- ROHR Joseph : La Lorraine mosellane 1918-1946 - Notes et
documents - Sarreguemines 1973.
- SAMUEL Georges : Aperçu de l'administration de la "Stadt
METZ" sous l'annexion de fait 1940 à 1944 - Metz 1947.
- SCHAEFFER Eugène : L'Alsace et la Lorraine - Leur occu-
pation en droit et en fait - Paris 1953.
- SCHUTZ Marcel : Le destin de l'Alsace-Lorraine - Vichy
1942.
- TOUSSAINT Maurice : Remaniements administratifs de la
Moselle 1940-1941 - Paris 1951.
- WOLFANGER Dieter : Die nationalsozialistische Politik in
Lothringen 1940-1945 - Thèse Sarrebruck 1977.

2) La Moselle libérée

a. La Libération et reprise de la vie politique

- ARON Robert : Histoire de la libération de la France.
Les grandes études contemporaines - Librairie Arthème
Fayard 1959.
- BAUDON : Les élections en Moselle 1919-1956 - Metz
1956.
- BONNET Serge : L'électorat lorrain 1919-1965 - SMEI
Le Républicain Lorrain 1973.
- Cahiers de l'association interuniversitaire de l'Est - Groupe
de recherches historiques - Recherches sur les forces
politiques de la France de l'Est depuis 1787 - Strasbourg
1966.
- DAVID Philippe : L'évolution politique de la Lorraine de-
puis 1945 - Recherches bibliographiques et documen-
taires.
- FABERT Yvon : Croissance démographique et développe-
ment de la région lorraine (1861-1985).
- FERRY Georges : En Moselle après la tourmente Metz
1945.
- FONLUPT-ESPERABER Jacques : Alsace-Lorraine :
Hier, Aujourd'hui, Demain - Paris 1945.
- GRANDVAL Gilbert et COLLIN Jean : Libération de l'Est
de la France - Hachette 1974.
- JACOBI Louis : La bataille de Forbach - Hiver 1944-45 -
Forbach 1945.

- LUTZ Guy : Sociologie électorale : contribution à une sociologie électorale des 5ème et 6ème circonscriptions de la Moselle - IEP Strasbourg 1964.
- SENGHER Jules et BARRET Paul : Le problème scolaire en Alsace-Lorraine - Editions du temps futur - Paris 1948.
- SCHARF Just : La libération de l'Est de la France. Le département de la Moselle - Edité par l'auteur en Novembre 1975.
- WAGNER H. : Elections cantonales en Moselle 1919-1955.

b. L'épuration

- ARON Robert : Histoire de l'épuration - Les grandes études contemporaines - Fayard 1967.
Tome 1 : De l'indulgence aux massacres - Nov. 1942-Sept. 1944
Tome 2 : Des prisons clandestines aux tribunaux d'exception - Sept. 1944-Juin 1949
Tome 3 : Le monde des affaires 1944-1953.
- BAUDOT Marcel : La résistance française face aux problèmes de répression et d'épuration - Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale - PUF n° 81 Janvier 1971.
- EISELE Albert : Aspects juridiques de l'épuration en Moselle et en Alsace - Ecrits de Paris n° 47 Sept. 1948.
- DURAND Georges : La Lorraine épurée - Les grands procès de collaboration dans la région - Nancy - Imprimerie du centre 1946.
- Rapport HIEGEL : La répression de la collaboration à la Libération en Moselle - Sources et résultats 1976.

c. La réparation des dommages subis par les victimes mosellanes
/MALGRE-NOUS/

- ALLAINMAT Henry : La nuit des parias - Presses de la Cité 1974.
- DEGEN Gustave : Malgré-Nous - De la Wehrmacht à Tambow - Editions Alsatia - Paris 1951.
- FISCHER Paul : TAMBOW Camp 188 - Le temps de la persuasion - Imprimerie Gueblez - Metz 1952.
- NEIGERT Marcel : L'incorporation de force des Mosellans dans l'armée allemande pendant la Deuxième Guerre Mondiale - Communication présentée au 103e Congrès des Sociétés Savantes - Metz 10-15 Avril 1978.

- NONNEMACKER : La grande honte - ADEIF Colmar 1966.

/DEPORTES/

- UNADIF : Aux déportés - Plaquette - Metz 1957.

/DOMMAGES DE GUERRE/

- LETRANEC Alain et BAUDOUIN André : Manuel juridique et pratique des dommages de guerre - Paris Dalloz 1952.

/SPOLIATIONS/

- MOUCHONNAT (délégué de l'OBIF à Metz)
Cinq années au service des spoliés de la Moselle - Plaquette - Metz Mars 1950.
- Indemnisation des spoliations subis par les entreprises industrielles et commerciales dans les départements d'Alsace et de Moselle - Législation applicable au 1er Juin 1947 - Brochure - Editions Le Lorrain 1947.
- WEIL-CURIEL André et Raymond CASTRO : Spoliations et restitutions - Commentaire théorique et pratique de la législation relative aux spoliations - Editions R.G. Paris 1945.

c. Economie

/Généralités/

- HABY René : Les Houillères Lorraines et leur région - 2 volumes - Editions SABRI - Paris 1965.
- PRECHEUR Claude : La Lorraine sidérurgique - thèse lettres 1957 - SABRI Paris 1959.
- SABATIER J. : La fabrication du coke sidérurgique à partir du coke sarro-lorrain 1950.

/CECA/

- CHAPUIS Michel : H.B.L. concurrence et rentabilité dans le cadre de la CECA - Mémoire 21 juin 1966 - Université de Strasbourg.
- LAVERGNE Bernard : Le Plan SCHUMAN - exposé et critique de sa portée économique et politique - L'année politique et économique 1951.
- Von MERKATZ : Le Plan SCHUMAN - Idée et réalité d'un chemin vers l'Europe - Strasbourg 1952.
- PHILIPP André : CECA - Rapport présenté au nom du Conseil Economique - 29 novembre 1951.

- REUTER Paul : La Communauté européenne du Charbon et de l'Acier - Editions PICHON et DURAND-AUZIAS - Paris 1953 (Préface de Robert SCHUMAN).
- STEINERT Marlis : Un saut dans l'inconnu - La République Fédérale d'Allemagne face au Plan SCHUMAN : de la déclaration du 9 Mai 1950 à la signature du 18 Avril 1951 in Relations Internationales n° 4 - Décembre 1975 p. 155 à 178.

/Aménagement de la Moselle/

- CERMAKIAN Jean : The Moselle : River and canal from the Roman Empire to the European Economic Community - Université of Toronto - Department of Geography - Research publications 1975.
- CHANRION Fernand : Une victoire européenne : la Moselle - Paris - Berger-Levrault 1964.
- DEGOTT Jean : La canalisation de la Moselle dans l'économie du charbon et de l'acier - Compagnie lorraine d'études et d'expertise - Thèse de doctorat d'Etat - Metz 1961.

/Exposés faits à l'Hôtel de Ville de Metz - Journée internationale du 21 octobre 1953/

Exposés de

- POITRAT Raymond : Caractéristiques techniques et coût du projet.
- GIBRAT Robert : Production d'énergie électrique.
- CHANRION Fernand : La Moselle et la vie économique.
- RUSCHER M. : La canalisation de la Moselle doit être menée à son terme - in : Revue de la navigation fluviale européenne 25 Décembre 1973.
- SCHUMAN R. : Canalisation de la Moselle - Dossier 1952-56 - Bibliothèque Municipale - Cote : Sch. M.S.I.
- STOCK Norbert : Aménagement de la Moselle - Comparaison entre deux canaux - 1949.
- STORCK Adam : Die Mosel von ihrer Quelle bis zum Rhein - Trier 1964.

°
° °
°

...

ENTRETIENS

- M. BECOURT, Ancien Secrétaire Général du Groupement des expulsés et réfugiés Alsaciens-Lorrains.
- M. BECKER, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle.
- Dr Léon BURGER, Président de la F.N.D.I.R.P.
- M. CUELLE, Président du Comité de coordination des Associations Patriotiques de la Moselle.
- M. GAILLOT, Ancien Secrétaire Général de la Mairie de METZ.
- M. GUILLAUME, Secrétaire Général, Chef du service départemental des Anciens Combattants de la Moselle.
- M. HIEGEL, Conservateur des Archives départementales de la Moselle.
- M. MORITZ, Responsable du service "Commerce Extérieur" -
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle.
- M. TRIBOUT de MOREMBERT, Ancien conservateur des Archives Municipales de METZ.
- Me Pierre WOLFF, Ancien membre du Comité de Libération de la Moselle.
-

T A B L E
D E S
A N N E X E S

- 1 - Avis d'expulsion concernant un fonctionnaire français.
- 2 - Expulsions en Lorraine : Affiche rouge de BURCKEL.
- 3 - Tableau récapitulatif des arrestations par motif.
- 4 - Statistiques des déportés et internés du département de la Moselle.
Fichier UNADIF.
- 5 - Nationalité des commissaires-gérants, locateurs, acquéreurs et
curateurs.
- 6 - Situation juridique, à la Libération, des entreprises industrielles,
artisanales et commerciales placées sous séquestre par l'ennemi.
- 6 A - Evolution de la population mosellane 1936-1946. Carte.
- 7 - Cour de Justice et Tribunal Militaire de METZ : origine géogra-
phique des inculpés. Cartes.
- 8 - Epuration : origine géographique des personnes de nationalité
étrangère.
- 9 - Cour de Justice et Tribunal Militaire de METZ : Sanctions.
- 10 - Epuration : Condamnations pour collaboration. Graphiques.
- 11 - Statistiques de la répression extra-judiciaire de la collaboration
dans le département de la Moselle.
- 12 - La reconstitution immobilière. Les "dommages de guerre".
Statistiques.
- 13 - Les "dommages de guerre". Statistiques.

- 14 - Dommages de guerre. Immeubles sinistrés à moins de 75 %.
- 15 - Dommages de guerre. Immeubles sinistrés à plus de 75 %.
- 16 - Dommages de guerre.
- 17 - O.B.I.P. : Bilan du classement des Archives allemandes de séquestre.
- 18 - O.B.I.P. : Evolution de la récupération et de l'identification des Archives du Séquestre allemand.
- 19 - O.B.I.P. : Evolution des déclarations de détention.
- 20 - O.B.I.P. : Evolution des déclarations de spoliation. Graphiques.
- 21 - O.B.I.P. : Les restitutions par années et par provenance de biens. Graphique.
- 22 - O.B.I.P. : Les restitutions par nature de biens. Graphiques.
- 23 - O.B.I.P. : Etat des meubles non identifiables.
- 24 - O.B.I.P. : Restitutions de biens faits aux spoliés de Moselle en 1947. Graphiques.
- 25 - O.B.I.P. : Etat récapitulatif des comptes de liquidation et de gestion...
- 26 - O.B.I.P. : Etat des remboursements effectués par l'O.B.I.P. des sommes encaissées par le séquestre allemand.
- 27 - O.B.I.P. : Schéma du processus-type de liquidation d'un dossier de spoliation.
- 28 - O.B.I.P. : Rapports fournis au M.R.U. et à la Préfecture. Graphique.

- 29 - O.B.I.P. : Les déclarations des créances françaises.
- 30 - O.B.I.P. : Etat au 31 Décembre 1950 des biens et créances pré-existantes.
- 31 - La population active en Moselle.
- 32 - L'agriculture mosellane.
- 33 - La production des Salines en 1945.
- 34 - O.C.C.C. Protocole du 29 Septembre 1948.
- 35 - O.C.C.C. Projet d'accord concernant le trafic des marchandises dans la zone frontalière franco-allemande. Source allemande.
- 36 - O.C.C.C. Projet d'accord concernant le trafic des marchandises dans la zone frontalière franco-allemande. Source française.
- 37 - O.C.C.C. Liste de produits envisagés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre pour l'importation ou l'exportation dans le cadre de l'accord commercial frontalier.
- 38 A - O.C.C.C. Listes de produits de provenance sarroise dont la Cham-
38 B bre de Commerce et d'Industrie de la Sarre demande l'importation ou l'exportation dans le cadre de l'accord commercial frontalier franco-allemand mais dont la Cham-
bre de Commerce et d'Industrie de la Moselle demande l'exclusion, ou la réduction du contingent ou encore n'a pas d'observations à formuler.
- 39 - O.C.C.C. Accord commercial franco-allemand du 20 Octobre 1950. Article VI - Protocole additionnel concernant les échanges frontaliers.

- 40 - Effectifs ouvriers et production sidérurgique du bassin BRIEY - THIONVILLE en 1949.
- 41 - L'Equipement des usines sidérurgiques du bassin BRIEY - THIONVILLE.
- 42 - Prix rendus par fer suivant provenance.
- 43 - Echanges de lettres concernant la Sarre entre ADENAUER et SCHUMAN - 18 Avril 1951.
- 44 - Détournement du trafic du Port de Strasbourg - 1948/1949 - Evaluation C.C.I.S. - C.C.I.M. P. de la BOUILLERIE.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	p.	1
1ère PARTIE : L'annexion de fait et ses conséquences		
immédiates	p.	9
 A. <u>UN LOURD HERITAGE</u>	p.	9
 <u>Chapitre Premier</u> : L'annexion de fait	p.	9
I. <u>Annexion de fait ou de droit ?</u>	p.	9
1. Généralités	p.	9
2. Le plan de germanisation de BUERCKEL	p.	11
3. La réponse d'HITLER	p.	14
II. <u>Les mesures administratives</u>	p.	15
1. Interdire la langue française	p.	15
2. Faire disparaître en trois mois tout souvenir de l'époque française	p.	17
3. La nouvelle organisation administrative	p.	20
 <u>Chapitre Second</u> : Les victimes de l'annexion	p.	26
I. <u>Les victimes civiles</u>	p.	26
1. Les expulsions	p.	27
2. Les mesures prises à l'encontre du clergé mosellan sous l'occupation nazie : un aspect particulier à la Moselle	p.	31
3. Les transplantations vers l'Est	p.	35
4. La résistance mosellane. Les victimes de la répression allemande	p.	37
II. <u>Les "conscrits sanglants"</u>		
1. L'introduction du service militaire obligatoire .	p.	47
2. La guerre et la captivité	p.	51

...

<u>Chapitre Second</u> : L'épuration en Moselle	p.	98
I. <u>La procédure et les procès</u>	p.	98
1. La procédure de l'épuration politique	p.	98
2. Les procès de l'épuration politique en Moselle	p.	104
II. <u>La division de l'opinion publique face à l'épuration</u>	p.	123
1. Une épuration pure et dure	p.	123
2. Contre l'intransigeance de l'épuration	p.	128
3. La grâce amnistiante	p.	129
<u>Chapitre Troisième</u> : La question des victimes		
civiles mosellanes	p.	132
Le problème des "dommages de guerre"	p.	133
La réparation des spoliations allemandes en Moselle ...	p.	141
I. <u>L'établissement des droits des spoliés</u>	p.	141
1. Les bases légales de la réparation des spoliations	p.	142
2. L'opinion publique mosellane face au règle- ment de la question des spoliations allemandes .	p.	147
II. <u>L'Office des Biens et Intérêts Privés de Metz (O.B.I.P.)</u>	p.	153
1. La récupération	p.	155
2. Le contrôle des comptes	p.	158
3. L'indemnisation	p.	160
III. <u>Un exemple de liquidation de la gestion allemande la liquidation de la "Grossstadt Metz"</u>	p.	162
Les revendications des victimes de la répression allemande, Internés et Déportés après la Guerre	p.	168

<u>Chapitre Quatrième</u> : Le drame des Malgré-Nous	p.	171
I. <u>La recherche des non-rentrés</u>	p.	171
II. <u>Les droits des incorporés de force</u>	p.	179
<u>Chapitre Cinquième</u> : La relance économique	p.	180
I. <u>La conversion monétaire</u>	p.	180
II. <u>Le redressement des différents secteurs de l'économie mosellane</u>	p.	182
1. La population active	p.	182
2. Les transports et l'énergie	p.	183
3. L'agriculture	p.	185
4. Le secteur secondaire	p.	189
5. Le commerce	p.	191

2ème PARTIE :	Les contingences frontalières	p.	195

<u>Chapitre Premier</u> : La Moselle et la reprise des échanges frontaliers avec l'Allemagne : l'Office de Compensation des Chambres de Commerce (O.C.C.C.)	p.	198
I. <u>Les caractères généraux de l'Office</u>	p.	198
1. Les statuts	p.	198
2. La procédure O.C.C.C.	p.	199
3. La position de l'Administration française	p.	203
II. <u>Un démarrage difficile</u>	p.	204
1. Des difficultés financières	p.	204
2. Les remèdes	p.	206
3. La reprise des affaires	p.	207

III. <u>Une orientation nouvelle</u>	p.	210
1. Une prospérité menacée	p.	210
2. L'O.C.C.C. victime de son succès	p.	219
IV. <u>La fin de l'O.C.C.C.</u>		
<u>Le nouvel accord franco-allemand</u>	p.	231
1. La dénonciation du protocole du 29 septembre 1948 et la liquidation "larvée" de l'O.C.C.C. ...	p.	231
2. La constitution d'un système d'échanges frontaliers franco-allemands	p.	236
<u>Chapitre Second</u> : La Moselle face au problème sarrois .	p.	259
I. <u>La politique sarroise de la France</u>	p.	259
1. La situation en Sarre au lendemain de la seconde guerre mondiale	p.	259
2. Faut-il annexer politiquement la Sarre ?	p.	263
3. Les relations politiques franco-sarroises. Les élections : la France acceptée en Sarre. Les prérogatives françaises en Sarre	p.	267
II. <u>Economie sarroise et opinion mosellane</u>	p.	276
1. Le charbon sarrois	p.	276
2. Le rattachement économique de la Sarre à la France. Les premières réactions mosel- lanes. L'introduction du Franc français en Sarre et la loi du 15 Novembre 1947 L'union douanière franco-sarroise du 1er Avril 1948. L'attitude mosellane négative. La Commission économique Lorraine-Alsace- Sarre	p.	279
3. Les conventions entre la France et la Sarre. 3 Mars 1950. Les cinq conventions. Les réactions de l'opinion mosellane	p.	306

3ème PARTIE

 : La Moselle face au problème allemand

1945-1951	p.	315
Données générales sur le problème allemand	p.	315
A. <u>LA MEFIANCE A L'EGARD DE L'ALLEMAGNE</u>	p.	324
<u>Chapitre Premier</u> : La Moselle réclame une politique		
dure vis-à-vis de l'Allemagne	p.	324
I. <u>Réactions à la suite de la politique allemande</u> <u>des Alliés Occidentaux : la défense des thèses</u> <u>françaises</u>	p.	324
1. Les thèses françaises	p.	324
2. Les désillusions mosellanes	p.	326
3. Un ultime espoir pour l'opinion mosellane : les "conférences de la dernière chance"	p.	331
II. <u>L'opinion mosellane et la question des répara-</u> <u>tions</u>	p.	335
1. Une affaire qui traîne en longueur	p.	335
2. Les résultats	p.	338
3. La question des Prisonniers de Guerre Allemands (P.G.A.) en Moselle	p.	339
III. <u>La Moselle et le règlement de la question de</u> <u>la Ruhr</u>	p.	344
1. Sauver la sécurité extérieure	p.	344
2. Les nouvelles données qui font évoluer la question de la Ruhr : une opinion mosellane critique ?.....	p.	349

Chapitre Second : La Moselle devant la formation

des deux Allemagnes	p.	358
 I. <u>Réactions à la suite des entretiens et Accords</u> <u>de Londres</u>	p.	358
1. L'Allemagne de 1948	p.	358
2. Les entretiens de Londres du 23 Février au 6 Mars 1948	p.	362
3. Les Accords de Londres, 4 Juin 1948	p.	363
 II. <u>Les débuts de la guerre froide et les manifesta-</u> <u>tions de l'anticommunisme mosellan</u>	p.	366
1. L'affaire de Berlin passionne l'opinion mosellane	p.	366
2. La politique allemande des Soviétiques : l'indignation en Moselle	p.	374
 III. <u>La difficile naissance de la République Fédérale</u> <u>Allemande : un accueil sceptique en Moselle</u>	p.	382
1. Les prémisses	p.	383
2. Les Accords de Washington sur l'Allemagne, le 8 Avril 1949, acceptés par la Moselle	p.	387
3. La Loi Fondamentale de la République Fédé- rale d'Allemagne - 8 Mai 1949 - Une expérience	p.	390
4. La Moselle appréhende l'installation du gou- vernement de la République Fédérale Allemande	p.	394
 IV. <u>L'entrée de l'Allemagne au Conseil de l'Europe :</u> <u>La Moselle réticente</u>	p.	400
1. Les opinions	p.	400
2. La décision	p.	402

B. PEUT-ON ENVISAGER UN RAPPROCHEMENT

<u>AVEC L'ALLEMAGNE ?</u>	p.	409

Chapitre Premier : Un rapprochement franco-allemand

qui ne va pas sans obstacles	p.	409
I. <u>Une entente difficile</u>	p.	409
1. L'ébauche d'un rapprochement politique, les premières déclarations	p.	409
2. Le désastreux voyage de Robert SCHUMAN en Allemagne en Janvier 1950	p.	411
3. Les Accords Commerciaux franco-allemands, une tentative de réconciliation économique	p.	412
II. <u>Le problème du réarmement de l'Allemagne</u>	p.	414
1. Les premières prises de position	p.	414
2. Sur la scène internationale	p.	419
3. Le Plan PLEVEN	p.	421
4. Le réarmement allemand et la mise sur pied de l' O.T.A.N.	p.	424

Chapitre Second : Vers une solution :

le Plan SCHUMAN	p.	427
I. <u>Le Plan SCHUMAN : Avantages et inconvénients pour l'industrie lourde mosellane</u>	p.	427
1. La situation de l'industrie lourde mosellane au moment de la déclaration du 9 Mai 1950	p.	429
2. Les mesures nécessaires à la promotion de la sidérurgie lorraine. Situation comparée entre la Ruhr et la Lorraine fin 1950	p.	434
II. <u>Une opinion mosellane partagée</u>	p.	440
1. Une politique d'attente	p.	440
2. Les négociations	p.	445
3. Les critiques dans la presse mosellane	p.	451

III. <u>Après le 18 Avril 1951, les premières réactions</u> .	p.	457
1. Les critiques des Actualités Industrielles Lorraines	p.	458
2. Les critiques de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle	p.	462
<u>Chapitre Troisième</u> : Un espoir : les projets de cana- lisation de la Moselle	p.	475
<u>/Première section/</u> : La phase régionale	p.	478
I. <u>Les débats autour du projet MALCOR</u>	p.	478
1. Le rapport MALCOR	p.	478
2. Les premières réactions	p.	480
3. Le contre-projet alsacien	p.	490
II. <u>Les opérations mises en oeuvre pour contrecarrer le projet alsacien</u>	p.	495
1. La coopération internationale des pays riverains	p.	496
2. Les nouvelles études	p.	499
3. Des informations complémentaires	p.	502
<u>/Deuxième section/</u> : La phase internationale	p.	506
I. <u>La remise en question du projet de canalisation de la Moselle</u>	p.	506
1. Le projet s'enlise	p.	507
2. Les résultats de l'étude VADOT	p.	508
II. <u>Le Plan SCHUMAN et la canalisation de la Moselle</u>	p.	510
1. De nouvelles oppositions se dessinent. Le rapport LEVERT	p.	511
2. Dans l'attente de la réalisation du Plan SCHUMAN	p.	515

CONCLUSION	p.	523
ANNEXES	p.	528
INDEX DES NOMS DE PERSONNES	p.	593
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	p.	604
TABLE DES ANNEXES	p.	617
TABLE DES MATIERES	p.	621